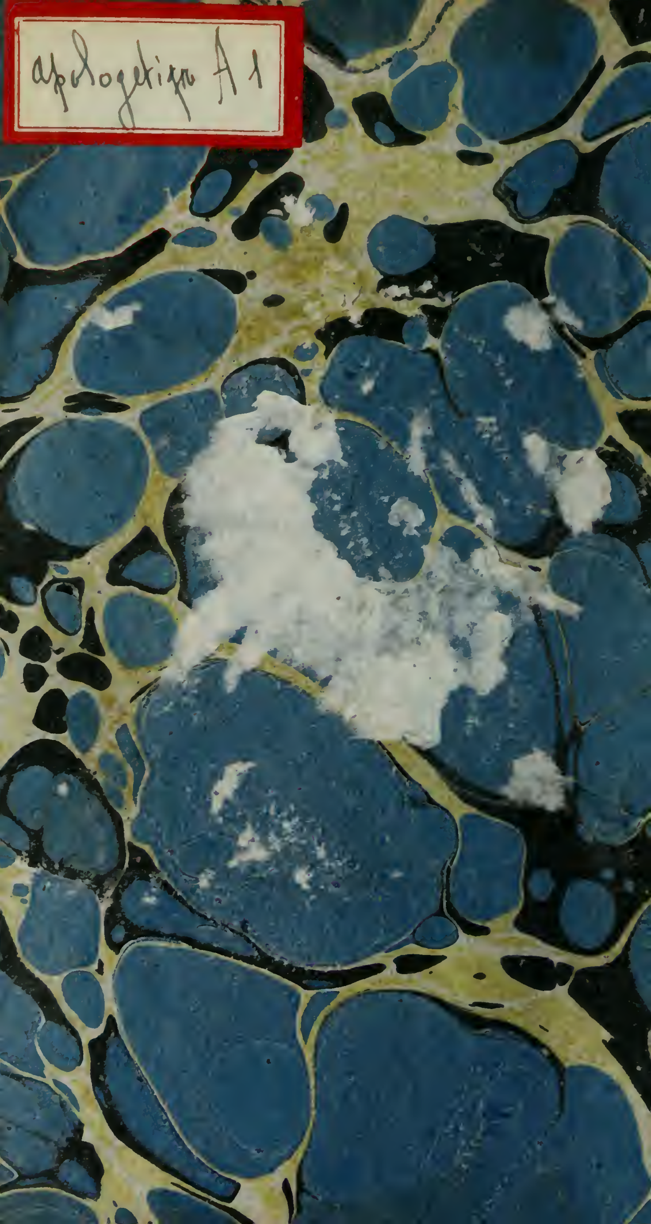
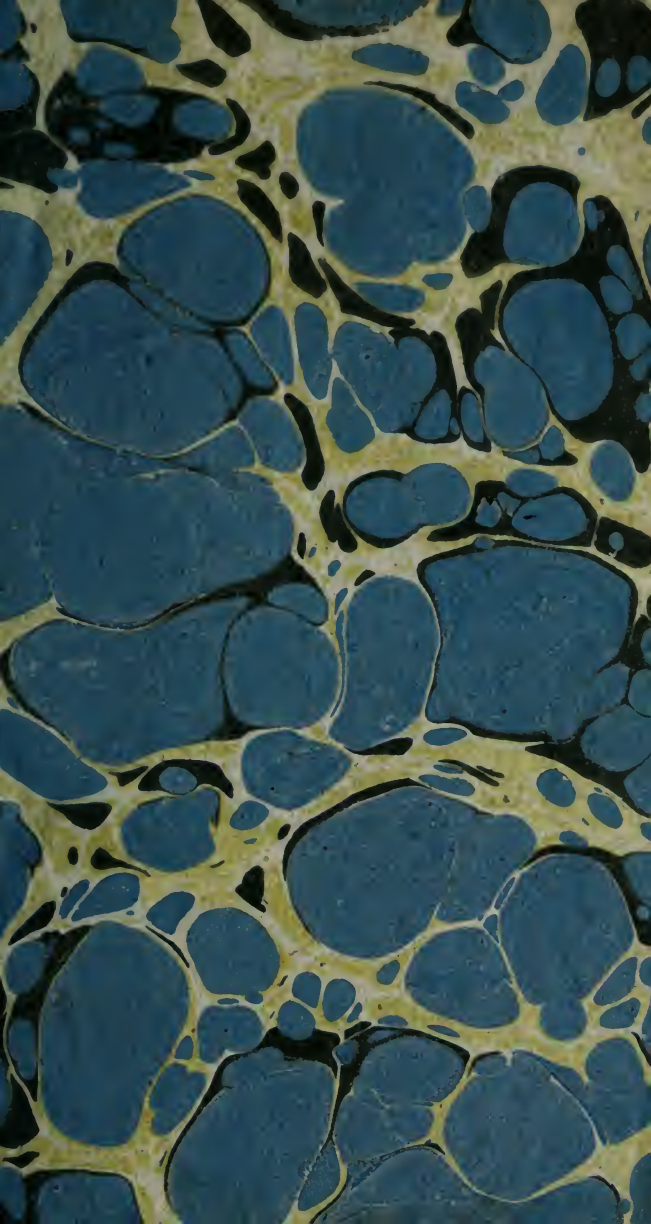



apologetika A 1



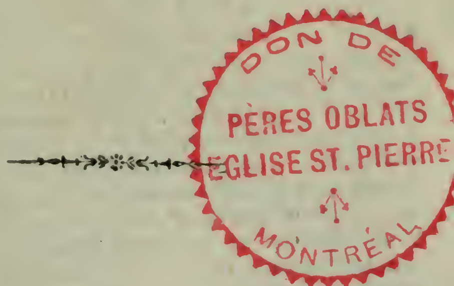
LE DÉISME RÉFUTÉ PAR LUI-MÊME,

OU

EXAMEN DES PRINCIPES D'INCRÉDULITÉ RÉPANDUS DANS DIVERS OUVRAGES DE M. ROUSSEAU, EN FORME DE LETTRES.

PAR M. BERGIER, *Docteur en Théologie.*

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.



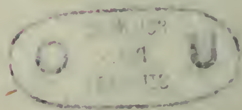
A PARIS,

CHEZ HUMBLOT, LIBRAIRE, RUE ST.-JACQUES.

M. DCC. LXVIII.







LE DÉISME
RÉFUTÉ
PAR LUI-MÊME.

LETTRE PREMIÈRE.

Sur la possibilité d'une Révélation surnaturelle.

MONSIEUR,

DANS la cause du Souverain, qui est celle de l'État, tout Sujet est né Soldat; lorsque la Religion est en péril, tout Chrétien est obligé de rendre témoignage de sa foi; (1. *Petr. c.* 3, v. 15.) quand l'honneur d'un Corps est attaqué, chacun de ses membres est en droit de venger sa réputation. Il semble que vous n'ayez pris la plume que pour outrager le Christianisme, le Gouvernement, le Clergé; de si puissants intérêts ne peuvent être abandonnés sans crime. Lors même que vous feignez de vouloir seulement vous défendre, vous attaquez tout le genre humain: se pourroit-il faire que personne ne se crût assez fort pour repousser des traits lancés au hazard: Persuadé que vous êtes fait pour dire au Public des vérités dures, vous ne devriez pas être surpris, si quelqu'un par reconnoissance prenoit enfin la liberté de vous dire les votres.

Quelle prise ne donnez-vous pas à la satyre, par le récit burlesque de vos aventures, et de ce

que vous appellez la bizarrerie de votre destinée? (Lettre à M. l'Archevêque de Paris.) Cette bizarrerie, Monsieur, n'est une énigme que pour vous; et vous pourriez en trouver l'application en vous-même, pour peu que vous voulussiez-vous examiner avec impartialité. Dans vos divers Ouvrages il y a ordinairement un peu de bien et beaucoup de mal, quelques vérités et beaucoup d'erreurs, tout cela revêtu des plus brillantes couleurs; il n'est donc pas étonnant que vous ayez eu des admirateurs et des ennemis, des partisans et des censeurs, des prospérités et des revers. Depuis environ vingt siècles que la place de Diogène étoit vacante, vous vous êtes présenté pour lui succéder; qui eût osé vous disputer ce privilége? comme lui, vous affichez le mépris pour les hommes, la haine contre leurs lois, leurs sentimens, leurs usages; comme lui, sous un extérieur de modestie, vous laissez apercevoir un fond d'orgueil et de malignité; comme lui, vous affectez une pauvreté fastueuse. Ne poussons pas plus loin le parallèle. Est-ce donc une merveille que vous ayez été recherché à la Cour! L'homme que vous copiez, amusa quelques momens le loisir d'Alexandre. La curiosité, il est vrai, est un mouvement aussi peu durable qu'il est vif quelquefois; c'est aussi à le bien prendre, tout ce que mérite la singularité.

Mais, Monsieur, supprimons les personnalités. Si je commence par des reproches qui peuvent vous paroître offensans, c'est contre mon inclination, et uniquement pour vous montrer qu'il ne seroit pas difficile de vous répondre sur le ton indécent que vous avez pris. A Dieu ne plaise que j'imite votre exemple; je voudrois, pour l'honneur des Lettres, pour votre propre gloire, que vous ne l'eussiez jamais donné. Un style aigre, mordant, passionné, peut convenir à ceux qui attaquent la Religion, ils ne sont pas scrupuleux sur le choix des armes; on ne le pardonneroit

point à ceux qui la défendent. *Nous sommes également redevables aux plus sages et à ceux qui le sont le moins.* (*Sapientibus et insipientibus debitor sum.* Rom. I. 14.) C'est en souffrant et en plaignant ceux-ci qu'il faut essayer de les guérir. Je rends justice à vos talens, je respecte les vertus morales dont vous faites profession, j'applaudis au zèle que vous faites paroître pour les grandes vérités de la Religion naturelle, je vous passe les saillies de votre humeur ; mais je ne dois aucun ménagement à vos opinions. Vous me permettrez d'en démontrer la fausseté et les pernicieuses conséquences, avec toute la force dont je puis être capable.

Malheureusement, vous n'avez pas en moi un adversaire fort redoutable, c'est pour la première fois que j'ose entrer en lice. Je suis peut-être un de ces *Cuistres en petit collet*, un de ces *chétifs habitués de Paroisse* que vous traitez si mal. Mais les qualités sont étrangères au sujet qui va nous occuper. Fussiez-vous cent fois plus grand, et moi cent fois plus petit, vous pourriez par hazard avoir tort, tandis que j'aurois raison. Sans avoir autant d'esprit que vous, on en peut avoir assez pour vous faire voir que vous vous trompez. Non, Monsieur, je ne possède point le talent dangereux d'éblouir les Lecteurs, de déguiser le faux sous les apparences du vrai : je n'ai point ce style brillant, nerveux, tranchant qui vous distingue, ni cette intrépidité qui vous fait envisager de sang froid les conséquences absurdes de vos principes ; je n'ai pour moi que la raison et la vérité ; si elles triomphent par une plume aussi peu aguerrie que la mienne, elles en auront tout l'honneur.

Pour entrer en matière, commençons par nous tracer un plan suivi des questions que nous avons à traiter, et qui feront l'objet d'autant de Lettres. Nous examinerons dans la première ce que Dieu peut ou ne peut pas nous révéler, ou, si vous

voulez, la possibilité d'une révélation surnaturelle ; dans la seconde, sa nécessité ; dans la troisième, nous en verrons l'existence et les preuves : dans la quatrième, nous chercherons quelle est la voie par laquelle Dieu veut nous la faire connoître, c'est l'autorité de l'Eglise ; dans la cinquième, jusqu'où s'étend cette autorité, et quelle doit être la tolérance en matière de Religion ; nous parlerons dans la sixième, des abus réels ou supposés que l'on impute à la révélation ; nous discuterons dans la septième, deux dogmes particuliers que vous avez révoqué en doute, la création et la chûte de l'homme ; dans la huitième nous ferons quelques réflexions sur la manière d'instruire et sur le plan d'éducation que vous proposez ; dans la neuvième, sur l'accord du Christianisme avec la saine politique ; dans la dixième, sur votre apologie et sur les accusations formées contre vous ; enfin vos *Lettres écrites de la Montagne* seront le sujet de la onzième et douzième.

Je me propose de ne laisser aucune difficulté sans réponse, mais vous me dispenserez, s'il vous plaît, de vous suivre exactement dans vos écarts ; ils sont ordinaires aux grands génies ; en marchant, ils regardent à droite et à gauche, et cela est quelquefois cause qu'ils ne voyent plus devant eux ; pour moi qui crains de m'égarer, je m'assujettis à une route certaine, et je tâche de rétablir l'ordre dans une matière où vous avez mis beaucoup de confusion.

Examinons d'abord le principe sur lequel porte tout votre systême de Religion, qui est la base de tous vos raisonnemens, que supposent toujours les incrédules, et qu'ils n'ont jamais prouvé. Ce principe est, que Dieu ne peut nous prescrire d'autre Religion que celle dont notre raison nous démontre les dogmes, qu'il ne peut nous enseigner une doctrine qui nous paroît absurde et contradictoire. *Le Dieu que j'adore*, dites-vous, *n'est point un Dieu de ténèbres, il ne m'a point*

doué d'un entendement pour m'en interdire l'usage : me dire de soumettre ma raison, c'est outrager son Auteur. (Emile, tom. 3.) *Je croirois plutôt à la magie*, ajoutez-vous fièrement, *que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.* (Lettre.) Vous ne seriez pas le premier qui auroit cru à la magie sans croire en Dieu ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Enfin vous déclarez nettement qu'il est impossible de croire des mystères. (Emile, tom. 2.)

Votre axiome fondamental est cette proposition : *Dieu ne peut nous révéler, et nous ne pouvons croire que ce qui est démontré vrai.* Toute votre Lettre à M. l'Archevêque de Paris, toute la profession de foi du Vicaire Savoyard, dont cette Lettre est l'apologie, ne consistent qu'à développer les conséquences de ce faux principe ; une courte analyse convaincra le Lecteur de ce fait, qu'il est essentiel d'établir.

Dieu ne peut nous révéler, et nous ne devons croire que ce qui est démontré vrai : comme la Doctrine Catholique sur la chûte de l'homme et le péché originel effarouche votre raison, vous l'avez rejettée pour lui substituer ce dogme fondamental. *Que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre, et qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain.* C'est sur cette maxime que vous avez bâti votre nouveau plan d'éducation ; et vous le déclarez ainsi dans votre Lettre.

Nous ne devons croire que ce qui est démontré vrai. Un enfant n'étant pas encore capable de comprendre les démonstrations sur lesquelles sont appuyées la croyance d'un Dieu, d'une vie à venir, et les principes des mœurs, vous avez conclu que l'on ne devoit en parler aux enfans que dans un âge avancé, lorsque le jugement est développé et la raison formée ; que l'éducation contraire qu'on leur donne, est vicieuse ; qu'il la

faut changer et suivre celle que vous proposez. (Emile, tome 1, tome 2. Lettre.)

Nous ne devons croire que ce qui est démontré vrai. Or la création proprement dite loin d'être démontrée, est inconcevable et sujette à des difficultés infinies, aussi avez vous travaillé à nous en faire douter. (Emile, tom. 3. Lettre.)

Nous ne devons croire que ce qui est démontré vrai. Conséquemment, vous déclarez dans votre profession de foi, que vous êtes Chrétien selon l'Evangile, mais sans tourmenter votre raison sur ce qui vous y paroît obscur, que vous prenez l'Écriture et la raison pour les règles de votre croyance. Vous soutenez que la foi des Mystères est une hypocrisie, que toutes les Religions qui se disent révélées, ont beaucoup fait de mal à l'humanité. (Lettre.)

Nous ne sommes obligés de croire que ce qui est démontré vrai. Par conséquent il y a de l'injustice à obliger quelqu'un à croire ce qui ne lui est point démontré, et à professer telle Religion plutôt qu'une autre : tout homme est en droit de penser, de dire, d'écrire sur la Religion tout ce qui lui paroît vrai. De-là vous invectivez contre l'intolérance, vous proposez un traité de paix entre les peuples de différentes Religions; vous demandez surtout que les Calvinistes soient tolérés en France. (Emile, tom. 3, Lettre.)

Dieu ne peut nous révéler, et nous ne devons croire que ce qui est démontré vrai. Donc c'est par l'examen de la doctrine que nous devons nous assurer si elle est révélée; dès qu'elle paroît choquer la raison, nous ne sommes pas obligés de la croire. Les missions extraordinaires, les miracles peuvent être des impostures; il n'y a d'autres preuves certaines de la divinité de l'Evangile, que la pureté et la sublimité de sa morale, la sainteté et la sagesse de son Auteur. (Emile, tom. 3. Lettre.)

Dieu ne peut nous révéler, et nous ne devons

croire que ce qui est démontré vrai. Une autorité visible pour nous enseigner, est donc fort inutile, celle de l'Eglise n'est prouvée que par des sophismes et des suppositions; le peuple n'est pas en état d'examiner ces preuves; dans toutes les Religions, il est obligé de s'en rapporter à ceux qui l'instruisent. (Emile, tom. 3, Lettre.)

Vous le voyez, Monsieur, partout vous faites de cet axiome la base de vos raisonnemens; c'est donc à en démontrer la fausseté que je dois principalement m'attacher. Ce fondement une fois détruit, l'édifice bizarre de vos idées s'écroulera de lui-même, et ne fera que jetter un peu de poussière aux yeux du Lecteur. Pour le réfuter, il faut y opposer d'abord votre propre déclaration, et vous faire voir que, selon la méthode familière à nos adversaires, vous bâtissez toujours d'une main, tandis que vous detruisez de l'autre.

Après avoir reconnu que les notions que nous avons de l'intelligence, de la puissance, de la bonté, de la justice de Dieu sont très-obscures et très-imparfaites, vous ajoutez: *Que si je viens à découvrir successivement ces attributs dont je n'ai nulle idée absolue, c'est par des conséquences forcées, c'est par le bon usage de ma raison: mais je les affirme sans les comprendre; et dans le fond, c'est n'affirmer rien. J'ai beau me dire, Dieu est ainsi, je le sens, je me le prouve: je n'en conçois pas mieux comment Dieu peut être ainsi.* (Emile, tome 3, Lettre.)

Il y aura une petite observation à faire sur une de vos expressions, mais il n'en est pas encore temps.

Enfin, continuez-vous, *plus je m'efforce de contempler son essence infinie, moins je la conçois, mais elle est, cela me suffit; moins je la conçois, plus je l'adore. Je m'humilie, et lui dis: Etre des Etres, je suis parce que tu es; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse.*

Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi.

Rapprochons, je vous prie, cette confession si humble et si édifiante de ce que vous avez dit ailleurs, et essayez, si vous pouvez, de vous concilier avec vous-même. D'un côté, Dieu est enveloppé d'épaisses ténèbres : *son ouvrage se montre, mais l'ouvrier se cache.* Emile, tome 2. *Il se dérobe également à mes sens et à mon entendement.* Tome 3. *Je n'ai de ses attributs aucune idée absolue, je les affirme sans les comprendre ; plus je contemple son essence, moins je la conçois.* D'un autre côté, *le Dieu que j'adore, n'est point un Dieu de ténèbres.* Tantôt, *me dire de soumettre ma raison, c'est outrager son Auteur* : ici *le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant lui.*

Décidez-nous, Monsieur, auquel devons-nous croire, à votre confession ou à votre désaveu ? A la première sans doute. Elle est conforme au langage de l'Ecriture qui appelle le Dieu d'Israël un Dieu caché, un Dieu qui se tient dans *une obscurité redoutable.* Isaïe, c. 45. Ps., 17, 12. Elle est réfléchie et appuyée sur un examen profond des attributs de Dieu. Ce que vous avez dit contre cette saine doctrine, vous est sûrement échappé dans des momens de distraction : il est fâcheux que vous y soyez si souvent retombé.

De ce témoignage éclatant que vous rendez à la gloire de Dieu, l'on peut tirer un raisonnement fort simple. Selon vous et selon la vérité, nous ne pouvons comprendre les attributs de Dieu; il nous les a cependant révélés, l'Ecriture sainte les publie, les célèbre en mille endroits, et jamais les hommes n'en ont eu une juste idée que depuis que Dieu les a révélés. Dieu peut donc nous révéler ce que nous ne pouvons pas comprendre. Il y a même plusieurs de ses attributs qu'il nous paroît impossible de concilier ensemble, et qui nous semblent contradictoires ; par exemple, la liberté

de Dieu avec son immutabilité, son unité parfaite (Les Théologiens l'appellent *simplicité* ; elle exclut de Dieu, toute espèce de composition ; mais ce terme n'est pas usité en ce sens dans notre Langue.) et son immensité, sa bonté infinie et sa justice : Dieu nous les a cependant révélés, c'est l'Ecriture qui nous en a instruits ; et sur ces objets, les Philosophes n'ont fait que bégayer. Dieu peut donc nous révéler ce qui paroît contradictoire, ce qui révolte notre raison.

Ainsi, Monsieur, pour sentir le foible de vos opinions, il suffit de vous rapprocher de vous-même, c'est la méthode que je suivrai constamment. Je prendrai donc souvent la liberté de vous opposer votre propre autorité, il n'en est point de plus respectable à vos yeux.

Ce n'est pas assez de détruire votre principe par votre propre témoignage, il faut encore l'examiner en lui-même, et démontrer la proposition contradictoire : *Dieu peut nous révéler et nous obliger à croire des dogmes que nous ne concevons pas et qui nous paroissent absurdes.* Je vous demande pardon si j'emploie dans une Lettre les raisonnemens serrés et concis qui semblent ne convenir qu'aux disputes de l'Ecole. Il ne m'est point donné comme à vous d'embellir les matières les plus abstraites, de répandre les grâces sur des discussions épineuses. Ami sincère de la vérité, vous ne la goûterez pas moins sous un air simple et négligé. Puisque vous argumentez quelquefois, il m'est permis de le faire à mon tour.

Dieu étant infini, et moi borné, je ne puis comprendre tous ses attributs et leurs rapports, tous ses ouvrages et leur nature, tous ses décrets et leurs motifs : ou, si vous voulez, je ne puis concevoir tout ce qu'il est, ni comment il est, tout ce qu'il a fait, ni comment il l'a fait, tout ce qu'il veut, ni pourquoi il le veut ; c'est votre confession même. Donc si Dieu juge à propos de m'apprendre quelque chose sur ses perfections, sur

ses œuvres, sur ses volontés ; refuser de le croire ; parce que je ne le comprens pas, parce que cela contredit mes idées, c'est choquer de front la raison et le bon sens.

La supposition est impossible, direz-vous, que pourriez-vous dire autre chose ? Dieu ne peut pas m'enseigner sur son être, sur ses opérations, sur ses décrets ce que je ne puis concevoir, ce qui révolte ma raison. Dieu ne le peut pas ? J'oublie pour un moment que le contraire est déjà établi par votre aveu, ici je me borne à demander la preuve de cette impossibilité, et une preuve démonstrative. La matière est sérieuse, il s'agit de fixer les droits de Dieu. C'est à ce point que la question est réduite entre vous et moi, ou plutôt entre les incrédules et les croyans ; dès qu'il sera décidé nous nous accorderons aisément sur le reste.

Je demande donc, et je demanderai toujours la preuve de cette proposition fondamentale: *Dieu ne peut m'enseigner ce que je ne puis comprendre, ce qui contredit mes idées, ce qui me paroit absurde.* Aurez-vous recours à la maxime triviale ? *C'est Dieu qui m'a donné la raison* ; d'accord. *Il me l'a donnée pour être mon guide.* Cela est certain. Mais m'a-t-il promis qu'avec ce guide je verrois clair partout, que jamais je n'aurois besoin d'un autre flambeau ? A-t-il ainsi renoncé au droit de m'enseigner des choses où ma raison ne voit qu'obscurité et qui lui paroissent absurdes ? C'est ce que, ni vous, Monsieur, ni tous les partisans de l'incrédulité, n'avez point encore prouvé ; il seroit temps d'y penser. En attendant que vous y parveniez, je vais démontrer le contraire.

Dans les choses même naturelles, où Dieu nous a donné la raison pour guide unique, il y a des circonstances où nous ne pouvons sensément refuser de croire ce que nous ne comprenons pas, ce qui nous paroît absurde, ce qui semble renfermer contradiction. Donc à plus forte raison dans

les choses surnaturelles, dans les choses de Dieu nous sommes obligés de faire la même chose ; Dieu peut donc exiger que nous le fassions.

La première proposition devient évidente par l'exemple d'un aveugle né. Peut-il sans folie refuser de croire ce qu'il entend dire des couleurs et de leurs propriétés ? Cependant il n'a aucune idée claire des couleurs ; loin de concevoir ce qu'on lui en dit, ces discours lui semblent autant d'absurdités : selon lui une perspective renferme contradiction. Quelle ridiculité de soutenir qu'une superficie plate produise une sensation de profondeur ! Mettons dans la bouche de cet aveugle vos grandes maximes, elles y auront une grâce admirable. *L'on ne peut autoriser une absurdité sur le témoignage des hommes... ce seroit soumettre à l'autorité des hommes l'autorité de Dieu parlant à ma raison.* (Emile, tome 3.) *Je croirois plutôt à la magie, que de croire des choses contre la raison.* (Lettre.) Qu'en pensez-vous, Monsieur ? S'il croit sur la parole de tous les hommes, malgré la répugnance de sa raison, est-il pour cela un imbécille, un fanatique ?

Ne vous scandalisez pas de cet exemple ; malgré la bonne opinion que vous pouvez avoir de votre raison et de la pénétration de vos lumières, quand il s'agit de juger de Dieu, de ce qu'il a fait, de ce qu'il doit faire, vous et moi sommes-nous autre chose que des aveugles ? Quand nous voulons lui prescrire un plan de conduite, il semble voir les Quinze-Vingts assemblés pour tracer des règles de perspective. Si, convaincus de la foiblesse de notre esprit, nous baissons humblement la tête, en croyant sur la parole de Dieu, n'est ce pas la raison elle-même qui nous invite à rendre à Dieu ce juste hommage, malgré les difficultés qui la révoltent ?

Vous repliquerez peut-être que le salut d'un aveugle n'est pas attaché à la croyance des couleurs. Qu'importe ? Dieu peut attacher notre salut

à une docilité sage et que la raison nous prescrit ; le nierez-vous ? Or croire à la parole de Dieu, lors même qu'il nous enseigne des choses que nous ne comprenons pas, qui sont contraires à nos idées, c'est une docilité raisonnable et pleine de bon sens : cela est démontré par la comparaison de l'aveugle. Donc Dieu peut, sans déroger aux droits de la raison, attacher notre salut à la foi ; je dis à la foi des mysteres, à la foi de plusieurs dogmes que nous ne comprenons pas, et qui ne s'accordent point avec nos lumières naturelles.

En vain ferez-vous une distinction subtile entre ce qui est incompréhensible et ce qui paroît absurde, entre ce qui passe notre raison et qui la révolte ; l'exemple cité, fait sentir la nullité de cette réponse. Pourquoi un aveugle né aperçoit-il des contradictions palpables dans ce qu'on dit des couleurs ? Pourquoi une perspective est-elle une absurdité selon ses idées ? Parce qu'il n'en a que des notions confuses, parce qu'il en juge par le rapport infidèle des sens différens de la vûe. Plat et profond, sont deux idées clairement contradictoires au jugement du tact ; cependant les deux idées sont étroitement liées dans la notion d'une perspective, celle-ci doit donc paroître à un aveugle renfermer contradiction. Donnez lui des yeux la confusion des idées et la contradiction pretendue disparoîtront en même temps. Appliquez la même règle à nos mystères ; ils nous paroissent contradictoires, quand nous en jugeons comme l'aveugle des couleurs, quand nous les comparons aux idées que nous avons des choses naturelles, idées bornées et imparfaites, dont nous faisons alors une fausse application.

Prenons pour exemple le Mystère de la Sainte Trinité : *Un seul Dieu en trois personnes.* Si nous voulons concevoir la nature et les personnes divines, comme nous concevons la nature et les personnes humaines ; il est certain que le Mystère

nous présente des absurdités palpables. Mais voilà justement l'abus. Commençons par reconnoître que nous n'avons pas une idée claire de la nature, ni des personnes divines, alors le Mystère n'est plus qu'une obscurité. Nous ne pouvons plus affirmer qu'il renferme contradiction, puisque nous ne pouvons y apercevoir deux idées claires évidemment opposées l'une à l'autre. Dès que Dieu l'a révélé, nous devons conclure que ce qui nous y paroît absurde et contradictoire, ne l'est pas en effet; tout comme l'aveugle conclut sur le témoignage des hommes, que la notion d'une perspective n'est absurde et contradictoire qu'en apparence.

Je ne crains point de blesser votre délicatesse, en répétant plus d'une fois cette comparaison : elle est exactement semblable à celle d'un sourd dont vous vous êtes servi avec succès pour montrer aux Matérialistes le faux et le ridicule de leurs raisonnemens; (Emile, tome 3.) elle semble d'ailleurs consacrée par l'usage que J. C. en a fait dans l'Evangile. (*Joan.* 9, 39.)

On y oppose cependant une objection; il faut l'examiner. L'état de l'aveugle, dit-on, est un cas particulier qui ne tire point à conséquence pour le reste des hommes : il est réduit à croire, sur la parole d'autrui, des choses qui lui semblent absurdes, parce qu'il manque de l'organe nécessaire pour en apercevoir la vérité; mais il ne manque aux hommes, doués de raison et de bon sens, aucune faculté nécessaire pour juger de la vérité, ou de la fausseté d'une proposition.

L'exemple de l'aveugle est un cas particulier sans doute; mais, 1°. Chez un peuple entier d'aveugles, peuple très-possible, le cas seroit général et le même pour tous les hommes. 2°. L'hypothèse d'une révélation surnaturelle peut aussi être réduite à un cas particulier. On peut restreindre la question à demander si Dieu peut révéler à moi en particulier, à moi aveugle né, une pro-

position qui me paroisse aussi contradictoire que l'idée d'une perspective ; et si dans ce cas je ne serois pas obligé de la croire, comme je crois l'existence d'une perspective sur le témoignage des autres hommes. Si Dieu le peut à mon égard pourquoi ne le pourroit-il pas à l'égard des autres? 3°. De même que l'aveugle manque de la faculté nécessaire pour sentir la vérité de ce que l'on dit des couleurs ; ainsi l'homme nécessairement borné dans ses connoissances manque des lumières suffisantes pour juger des vérités surnaturelles. 4°. Il est absolument faux que la raison et le bon sens suffisent pour connoître la vérité ou la fausseté de toute proposition quelconque : souvent ils ont besoin d'un nouveau secours. Avec toute la raison et le bon sens possible, on n'a point aperçu d'abord la vérité de cette proposition : *Il y a des Antipodes;* il a fallu recourir au témoignage des voyageurs. Les Philosophes avec tous leurs raisonnemens, n'auroient jamais découvert la compatibilité des perfections de Dieu, si la révélation n'étoit venue à leur secours.

Cette difficulté, loin d'affoiblir ma preuve, achève d'en démontrer la solidité.

Jugez, Monsieur, de ce que l'on doit penser de cette maxime tant rebattue qui est la base de tout le systême de l'incrédulité ; *Dieu m'a donné ma raison pour me guider, s'il m'obligeoit de la contredire, il se contrediroit lui-même.* La raison elle-même, sans se contredire, peut m'obliger à croire sur le témoignage des hommes ce qui me paroît absurde ; c'est le cas où se trouve l'aveugle, donc à plus forte raison, *Dieu*, sans se contredire, peut m'obliger à croire la même chose sur son propre témoignage. En croyant, alors je ne contredis point ma raison, j'obéis au contraire à sa voix et à la loi qu'elle m'impose ; c'est elle-même qui m'enseigne que je dois me fier plutôt au témoignage de Dieu qu'à mes foibles lumières.

Loin de m'interdire ainsi l'usage de mon enten-

dement *j'en fais*, selon vous-même, *le plus digne usage* qu'il soit possible d'en faire.

Lorsque vous demandez : *A qui croirai-je par préférence, de Dieu qui m'apprend par la raison les vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de sa part une absurdité ?... De quel genre seront vos preuves, pour me convaincre qu'il est plus certain que Dieu me parle par votre bouche que par l'entendement qu'il m'a donné ?* (Emile, tom. 3.) Je vous répons qu'il est faux d'abord que je vous annonce des absurdités ; que mes preuves sont des faits plus certains que vos raisonnemens ; nous le verrons dans la troisième Lettre.

Ne pensez pas que j'aie cité le seul cas où le rapport des sens et le témoignage des hommes doivent prévaloir sur l'évidence prétendue de nos connoissances et les specieuses démonstrations des Philosophes. Zénon fait plusieurs argumens auxquels je n'ai rien à répondre, pour prouver que le mouvement est impossible. (Bayle, Dict crit art. Zénon.) Je fais du mouvement ou j'en vois faire ; par ce seul fait ses preuves tombent et ne font plus d'impression. Avant la découverte des Antipodes, certains raisonneurs en démontroient l'impossibilité, comment concevoir que des hommes puissent marcher les pieds en haut et la tête en bas ? La relation des voyageurs fit cesser les raisonnemens et déconcerta l'incrédulité. Quoi ! dans les choses naturelles, ma raison peut me tromper par une fausse application des principes ; et dans les choses surnaturelles, qui sont bien moins à ma portée, j'oserai encore opposer la voix de ma raison à celle de Dieu, quand il daignera m'instruire ? Ah ! Monsieur, quel travers d'esprit dans cette manière de raisonner !

J'ai promis une courte observation sur ce que vous avez dit : *Je les affirme* (les attributs de Dieu) *sans les comprendre ; et c'est dans le fond n'affirmer rien.* Cela est-il exact ? Un aveugle qui affirme, sans le comprendre, que le ciel est bleu,

et que le feu est rouge, n'affirme-t-il rien dans le fond ? Il n'affirme rien de clair, mais il affirme quelque chose d'obscur et qui est cependant vrai. Rien de si dangereux que d'outrer les expressions dans des matières où il faut parler avec la dernière précision.

Quoiqu'un aveugle ne comprenne point le sens de cette proposition, *le ciel est bleu*, il juge cependant, et juge bien, sur le témoignage des hommes, que c'est une proposition vraie. Il est évident, se dit-il à lui-même, que tous les hommes ne peuvent sans aucun intérêt, sans aucun motif raisonnable, se réunir tous pour me tromper. Or, tous se réunissent pour m'assurer que le ciel est bleu, donc cela est vrai. Cette proposition qui n'est point démontrée ni évidente en elle-même à l'égard de l'aveugle, lui est démontrée par le témoignage des hommes. C'est ce que l'on appelle démonstration ou évidence *extrinsèque*, évidence morale. Ces termes ne doivent effaroucher personne.

Il y a donc plusieurs sources de certitude ou d'évidence, plusieurs manières d'être convaincu d'une chose que nous ne concevons pas, et qui nous paroît renfermer contradiction ; 1°. nous pouvons en être convaincus par des conséquences tirées de principes évidens. C'est ainsi, selon vous-même, que nous connoissons les attributs de la divinité que nous ne comprenons pas, et qu'il nous paroît impossible de concilier entr'eux l'unité de Dieu avec son immensité, etc. 2°. par le sentiment intérieur; par là vous prouvez très-solidement aux Matérialistes l'existence, la spiritualité, les opérations de notre ame, (Emile, tom. 3.) malgré les difficultés insolubles que l'on y peut opposer; 3°. par l'expérience ou par le rapport de nos sens ; par cette voie, nous sommes persuadés de l'existence des corps, du mouvement, de l'espace ou de l'étendue, quoiqu'on puisse faire contre ces vérités des raisonnemens

très-capables d'ébranler cette persuasion ; 4°. enfin par des témoignages extérieurs ; ainsi un aveugle-né croit, sur le témoignage des hommes, l'existence des couleurs et leurs propriétés, quoiqu'elles lui paroissent renfermer des absurdités ; ainsi encore, nous croyons sur le témoignage de Dieu plusieurs mystères que nous ne comprenons pas, et qui nous paroissent contradictoires, quand nous les comparons avec les idées que nous avons des choses naturelles.

Dans les deux premiers cas l'évidence est intrinsèque, tirée du fond même de l'objet que nous envisageons : c'est ce que l'on appelle certitude ou évidence métaphysique. Dans les deux derniers, l'évidence est extrinsèque ; celle qui vient de nos sens est l'évidence physique ; celle qui porte sur le témoignage des hommes, est l'évidence morale. Mais dans aucun de ces cas, l'évidence ne peut entièrement dissiper le fonds d'obscurité qui demeure toujours dans la nature ou dans la manière d'être de l'objet ; cela n'empêche pas de dire que l'objet est démontré dans le premier, par des principes évidens ; dans le second, par le sentiment intérieur ; dans le troisième, par le rapport de nos sens ; dans le dernier, par l'infaillibilité des témoignages.

C'est dans celui-ci seulement que la foi peut avoir lieu. Admettre ce qui nous est évident et démontré, ou en lui-même, ou par nos sens, ce n'est pas croire dans la rigueur du terme, c'est voir ; au lieu que la foi, selon Saint Paul, est la conviction de ce qu'on ne voit pas : *argumentum non* apparentium. (Hebr. 51, v, 1.)

Il est nécessaire de distinguer exactement toutes ces idées. La plûpart des objections des incrédules ne sont fondées que sur la confusion qu'ils en font, et sur l'abus des termes. Si l'on pouvoit obtenir des Lecteurs qu'ils commençassent par se mettre au fait du langage avant que de lire les sophismes qu'on leur présente, ils en seroient

moins éblouis. Mais ces sortes de discussions ennuyent, il n'y a que ceux qui cherchent sincèrement le vrai, qui ayent le courage de les soutenir.

Trouvez bon, Monsieur, que j'ajoute ici le témoignage d'un Ecrivain qui ne doit point vous paroître suspect, quand il parle en faveur de la Religion. C'est Bayle, dont voici les paroles » En » un certain sens il n'y a point de foi mieux éta- » blie sur la raison, que celle qui est établie sur » les ruines de la raison. Je m'explique : il n'y a » point de vérité plus certaine que celle ci : *le » témoignage de Dieu est préférable à celui des » hommes.* Si l'on en conclud, *il n'y a donc rien » de plus raisonnable que de croire plutôt ce que » Dieu dit, que ce que la lumière naturelle dicte ; » il faut donc abandonner ce qu'elle dicte, qui ne » s'accorde point avec l'Ecriture sainte.* N'éta- » blit-on pas son Christianisme sur l'une des plus » évidentes maximes de la raison ? Qu'on foule » aux pieds, tant que l'on voudra, s'il est néces- » saire, toutes les autres maximes de la raison, » s'ensuivra-t-il que l'on établit sa foi sur les ruines » de la raison ? si l'on veut accorder cette consé- » quence, afin de ne se point rendre difficile sur » les termes, ne pourra-t-on pas soutenir qu'un » Christianisme établi en ce sens là sur les ruines » de la raison, est le véritable Christianisme, le » Christianisme le plus raisonnable ? » (Réponses aux questions d'un Provincial, tom. 1. chap. 161.)

Selon la méthode de Bayle, je ne me rends point difficile sur les termes. Je ne blâme point la délicatesse de quelques Théologiens, qui en avouant que nos Mystères sont *au-dessus de la raison*, ne veulent point convenir qu'ils paroissent *contraires à la raison* : mais je crois avoir montré, par l'exemple de l'aveugle, qu'un dogme obscur, impénétrable à la raison, ou qui est au-dessus de la raison, doit nécessairement nous paroître contraire à la raison, c'est-à-dire, à nos idées naturelles.

Car enfin, qu'est-ce que la raison ! C'est la faculté de juger des objets. Nous n'en pouvons juger que suivant les idées que nous en avons ; et notre jugement n'est certain qu'autant que nos idées sont claires. Or nos idées naturelles étant obscures, bornées, souvent fautives, elles ne peuvent nous servir de règle pour juger certainement de la vérité ou de la fausseté d'un dogme incompréhensible. Il faut donc recourir à une autre règle, à un jugement de réflexion que la raison elle même nous enseigne à former ainsi : Dieu ne peut, ni se tromper, ni nous jeter dans l'erreur ; donc tout ce qu'il a révélé, est nécessairement vrai : or il a révélé tel mystère ; donc ce mystère est une vérité. C'est précisément le procédé de l'aveugle. La foi des mystères n'est donc jamais contre la raison ; c'est au contraire la raison qui nous prescrit cette soumission à l'autorité divine, et c'est le mot de Saint Paul : *rationabile obsequium.* (Rom. 12. 1.)

- Vous prétendez prouver le contraire, il est juste d'écouter vos objections. Vous ne m'accuserez pas de passer sur cet article, *comme sur des charbons ardens* ; nous y marcherons, Monsieur, aussi lentement qu'il vous plaira : *si la situation est douloureuse*, j'espère que ce sera pour vous et non pas pour moi.

M. l'Archevêque de Paris vous avoit dit : *si la raison et la révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant que Dieu seroit en contradiction avec lui-même.* (Lettre.) Vous ajoutez d'abord : *voilà un grand aveu que vous nous faites-là ; car il est sûr que Dieu ne se contredit point :* après quoi vous lui adressez cet argument : *vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'élémens à la raison, est que la partie est moindre que le tout. Or, selon votre Doctrine de la transubstantiation, lorsque Jesus fit la dernière Cêne avec ses Disciples, et qu'ayant rompu le pain, il donna son corps*

à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main ; et s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il pût le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

Voilà donc bien clairement, bien précisément la partie plus grande que le tout, et le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monseigneur ?

Je réponds pour Monseigneur, sans en avoir aucune commission, ou que vous êtes mauvais Théologien, ou que vous démentez votre caractère. L'absurdité prétendue que vous nous opposez, ne suit point du dogme de la transubstantiation, mais de celui de la présence réelle, deux dogmes fort différens. Que le corps de J. C soit dans l'Eucharistie par impanation, comme l'ont enseigné autrefois les Luthériens, qu'il y soit par ubiquité, comme ils le prétendent aujourd'hui ; qu'il y soit par transubstantiation, comme nous le soutenons, cela est égal, votre argument demeure le même. Si vous n'avez pas senti cela, vous êtes mauvais Théologien.

Mais vous pouvez avoir eu vos raisons. En argumentant contre la transubstantiation, vous n'attaquez que l'Eglise Romaine, avec laquelle vous n'avez rien à ménager; en combattant contre la présence réelle, vous blesseriez les Luthériens et l'Eglise Anglicane, cela ne seroit pas prudent : on ne sait de qui l'on peut avoir besoin. Ici vous démentez votre caractère : un homme aussi intrépide que vous, Monsieur, ne doit point avoir de respect humain.

Oserois je vous demander pourquoi vous n'avez pas fait une objection semblable contre le mystère de la Sainte Trinité ? Cette proposition : *un n'est pas trois, et trois ne sont pas un*, est aussi claire, aussi incontestable que ce principe : *la partie est moindre que le tout* ; la conséquence étoit claire ; donc trois personnes ne sauroient être un seul Dieu. Vous auriez eu la satisfaction

de retenir plus long-temps M. l'Archevêque de Paris *sur les charbons ardens* ; vous eussiez mieux goûté le plaisir de son embarras. Mais *par discrétion vous avez abrégé le moment* ; vous eussiez pû scandaliser le bon peuple de Mouthier Travers, qui est peut-être assez Chrétien pour croire la Trinité ; et vous vous êtes fait *une loi de ne point scandaliser le troupeau dont vous êtes membre, ni par vos sentimens, ni par votre conduite.* (Lettre.) Cela est édifiant, Monsieur ; sacrifier le plaisir de la vengeance à la crainte de scandaliser, est un Acte héroïque de vertu.

Revenons à votre difficulté. Vous comprenez sans doute que ce principe : le tout est plus grand que la partie, la partie est moindre que le tout, a pour objet les propriétés des corps et suppose leur étendue ; rien ne peut être plus grand ou moindre sans étendue. Si donc le corps de J. C. est dans l'Eucharistie sans étendue, et par conséquent sans parties séparables, peut-on en raisonner selon le principe qui suppose l'étendue ! Votre argument porte donc sur une fausse supposition ; ce n'est qu'un sophisme ; et ce que vous faites dire à votre inspiré, (Emile, tom. 3.) est une extravagance.

Comment, direz-vous, un corps peut-il être sans étendue ; cela ne se conçoit pas. Non assurement ; si on pouvoit le concevoir, ce ne seroit plus un mystère. Je ne comprends pas mieux comment Jesus-Christ est dans l'Eucharistie, que comment trois personnes sont un seul Dieu : l'un et l'autre mystère comparé aux idées que nous avons des choses naturelles, semblent renfermer des contradictions palpables ; mais d'un autre côté il est clair que cette comparaison est fautive. Nous ne devons pas juger de ce que Dieu fait par une puissance surnaturelle, selon les idées que l'expérience nous donne du cours de la nature. Dès que Dieu a clairement révélé que la chose est, nous ne devons pas nier qu'elle soit, précisément

parce que nous ne concevons pas comment elle peut-être.

Vous même, Monsieur, concevez-vous que votre ame puisse être dans votre corps et en animer toutes les parties, sans être étendue ? Quand un raisonneur importun s'efforcera de vous prouver que cela ne peut-être, vous lui répondrez : je suis convaincu par le sentiment intérieur que je pense ; et il m'est démontré que ce qui pense, est indivisible, et non étendu. Je sens que mon ame est ce *moi* qui est le principe de toutes les opérations, qui pense, qui veut, qui remue toutes les parties de mon corps ; et je ne conçois pas qu'elle puisse les remuer, si elle ne leur est intimément unie. Il y a, j'en conviens, une espèce de contradiction à soutenir que mon ame soit toute entière dans mon pied, et que mon pied puisse être coupé, sans que mon ame perde rien d'elle même. N'importe, cette contradiction apparente ne détruira jamais en moi la conviction qui vient du sentiment intérieur. (Emile, tom. 3.)

Ce que le sentiment intérieur fait sur vous pour vous persuader l'existence et les opérations de votre ame, quoique vous ne compreniez pas sa manière d'être, le témoignage de Dieu le fait sur moi pour me persuader l'Eucharistie, la Trinité, l'Incarnation et tout autre mystère révélé que je ne conçois pas ; ai-je plus de tort que vous ?

Vainement objecterez-vous que l'étendue est l'essence même du corps, qu'il est donc absurde et impossible que le Corps de Jesus-Christ soit dans l'Eucharistie sans étendue. Je vous nie tranchement votre proposition et la conséquence que vous en tirez. Si l'étendue étoit l'essence du corps, tout espace étendu seroit corps ; ce qui est faux. Je soutiens que nous ne connoissons point clairement l'essence des corps, mais seulement leurs propriétés. Nous concevons très-bien que l'étendue actuelle est une propriété des corps, sans laquelle ils ne peuvent naturellement existser ;

exister : mais il est faux que nous concevions clairement que Dieu ne peut pas les dépouiller de cette propriété par miracle, et les faire subsister à la manière des esprits, manière qui est encore un mystère pour nous. Dieu seul connoît l'essence des choses, parce que c'est lui qui les a faites ; nous n'en connoissons que les propriétés, parce que nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage.

Enfin, pour achever de vous faire sentir le foible de votre objection, permettez que je rappelle encore une fois la comparaison de l'aveugle né. Cette proposition : *un corps ne peut être sans étendue, corps non étendu sont deux idées contradictoires ;* est-elle plus évidente que celle ci ? *Une superficie plate ne sauroit paroître profonde : plat et profond sont deux idées contradictoires ; une perspective renferme donc contradiction.* Cependant l'aveugle est réduit à nier la seconde sur le témoignage des hommes, et sa foi est raisonnable ; donc, nous sommes obligés de nier la première sur le témoignage de Dieu, et notre foi est encore plus raisonnable. De même que l'aveugle juge sur la parole des hommes que sa raison se trompe, que la contradiction n'est qu'apparente, nous devons faire la même chose sur la parole de Dieu ou sur la révélation. Imaginez tant de contradictions qu'il vous plaira sur chacun de nos mystères, j'ose vous défier d'en citer une seule que cette comparaison ne fasse disparoître.

Toute doctrine qui vient de Dieu, dites vous ; *doit porter le sacré caractère de la divinité ; non-seulement elle doit nous éclaircir les idées confuses que le raisonnement en trace dans notre esprit, mais elle doit aussi nous proposer un culte, une morale et des maximes convenables aux attributs, par lesquels seuls nous concevons son essence.* (Emile, tome 3.)

Voilà, Monsieur, en termes pompeux une dé-

cision intelligible. Qu'appellez-vous d'abord le *sacré caractere de la divinité ?* Et quelle doit être une doctrine pour avoir ce caractère ? Vous entendez probablement qu'elle doit être claire et évidente. Dans ce cas-là, ce que Dieu nous apprend sur ses attributs, doit être fort suspect ; puisque, selon vous-même, il s'en faut beaucoup que nous les concevions clairement. Et comment des attributs, dont nous avons une idée si imparfaite, peuvent-ils servir de régle pour juger du culte, de la morale, des maximes que nous devons admettre ?

Selon ce même principe, les vérités de la Religion naturelle ne sauroient être des dogmes divins ; ils renferment des obscurités ; *les objections insolubles sont communes à tous les systêmes.* (Emile, tome 3.)

Si donc cette doctrine, continuez-vous, *ne nous apprenoit que des choses absurdes et sans raison, si elle ne nous inspiroit que des sentimens d'aversion pour nos semblables et de frayeur pour nous-mêmes ; si elle ne nous peignoit qu'un Dieu colère, jaloux, vengeur, partial, haïssant les hommes, un Dieu de la guerre et des combats, toujours prêt à détruire et à foudroyer, toujours parlant de tourmens, de peines, et se vantant de punir même les innocens, mon cœur ne seroit point attiré vers ce Dieu terrible, et je me garderois de quitter la Religion naturelle pour embrasser celle-là.* (Emile, tome 3.)

Rien n'est si commode, pour éviter d'être convaincu de calomnie, que de s'envelopper dans des imputations vagues dont on se réserve la liberté de faire quelle application l'on juge à propos. Nous ne connoissons aucune doctrine à laquelle le portrait que vous faites, puisse convenir. Il ne représente certainement pas la Doctrine Chrétienne, et il défigure la Religion Judaïque. Jamais elle n'a cru un Dieu colère, partial, haïssant les hommes. L'Ecriture, à la vérité, appelle le Dieu d'Is-

raël, un *Dieu jaloux*, mais jaloux du culte qui lui est dû, et qui ne souffre point impunément qu'on le rende à de fausses divinités. Il est *vengeur* du crime, parce qu'il le punit : ces deux titres n'annoncent autre chose que sa sainteté et sa justice. Si les Israélites le nomment quelquefois *le Dieu des armées*, ils entendent sous ce nom le Dieu qui les protège dans les combats, et duquel seul ils attendent la victoire, et non pas un Dieu qui aime la guerre et le carnage. Non-seulement Dieu ne se vante point de punir les innocens, mais il se plaint au contraire par ses Prophètes, de ce que les Juifs avoient l'impiété de lui faire ce reproche (Jérém. 31, 29; Ezéch. 18, 2. Voyez dans la septième Lettre, en quel sens Dieu punit les enfans du péché de leur père.)

Quand même il se trouveroit dans l'Ancien Testament quelques manières de parler qui semblent trop dures et peu conformes à l'idée que nous devons avoir des perfections de Dieu, l'équité demande, 1°. que l'on fasse attention au caractère particulier du peuple à qui l'on parloit; 2°. qu'on les confronte avec d'autres expressions qui les expliquent, qui nous annoncent la bonté infinie de Dieu, ses miséricordes, sa tendresse paternelle pour ses créatures. Mais tout est scandale pour quiconque veut se scandaliser.

Au reste, il n'a jamais été nécessaire de quitter la Religion naturelle pour embrasser la Loi de Moïse; celle-ci étoit faite pour les Juifs seuls; et, loin d'altérer les préceptes de la Religion naturelle, elle les faisoit souvent observer sous des peines afflictives.

Votre Dieu n'est pas le nôtre, dirois-je à ces Sectateurs; celui qui commence par se choisir un seul peuple, et proscrire le reste du genre humain, n'est pas le père commun des hommes; celui qui a destiné au supplice éternel le plus grand nombre de ses créatures, n'est pas le Dieu clément et bon que ma raison m'a montré.

C'est encore ici deux imputations fausses. Dieu en se choisissant un peuple n'a point proscrit le reste du genre humain. Pendant tout le temps qu'a duré la Religion des Juifs, les autres nations ont pu se sauver en observant la Loi de Nature ; et l'Ecriture, loin de nous faire douter de cette vérité, fait mention de quelques saints hommes qui ne paroissent point avoir été soumis à la Loi de Moïse, témoin l'Histoire de Job, qui est appellé *Saint* dans le livre de Tobie, et auquel l'Eglise Chrétienne rend encore aujourd'hui un culte religieux.

Où est-il écrit que Dieu destine au supplice éternel, le plus grand nombre de ses créatures ! ce dogme affreux ne peut être attribué qu'aux Sectateurs rigides de Calvin : jamais l'Eglise Catholique ne l'a enseigné. En violant les lois de la vérité et de la justice, vous me forcez, Monsieur, de manquer à celle de la politesse. Il est mortifiant pour moi d'être à tout moment obligé de vous démentir.

A l'égard des dogmes, la raison me dit qu'ils doivent être clairs, lumineux, frappans par leur évidence. J'ai prouvé le contraire, malgré ce prétendu arrêt de la raison ; j'ai montré que la raison elle-même nous invite souvent à croire des dogmes obscurs et inintelligibles.

Remarquez, je vous en conjure, qu'en rejettant les mystères à cause de leur obscurité et des contradictions que vous croyez y apercevoir, vous renversez, par cette manière de raisonner, tout ce que vous avez enseigné sur la Religion naturelle, que vous rendez aux Athées et aux Matérialistes les armes que vous avez voulu leur ôter. Ils soutiennent, comme vous, que l'on ne doit point admettre ce que l'on ne peut comprendre, et qui semble renfermer contradiction. Or je ne comprends point, dit un Athée, cet Etre éternel et infini que l'on appelle Dieu ; les qualités qu'on lui attribue, renferment contradiction ;

donc je ne dois point l'admettre. Je ne comprends point, dit un Matérialiste, cette substance que l'on nomme esprit : ce que l'on en dit, renferme contradiction, je ne dois donc pas l'admettre.

Parce que je ne conçois pas comment le hasard a pu former cet Univers, il est ridicule de lever cette difficulté par l'existence supposée d'un Etre que je ne conçois pas davantage : c'est le raisonnement d'un Athée. Parce que je ne conçois pas comment la matière peut penser, il est ridicule de lever cette difficulté par l'existence supposée d'un esprit, c'est-à-dire, d'un Etre que je ne conçois pas davantage : c'est le raisonnement d'un Matérialiste. (Emile, tome 3.) Parce que je ne conçois pas ce que Dieu est, ni ce qu'il exige de moi, il est ridicule de lever cette difficulté par une révélation que je ne conçois pas davantage : c'est le raisonnement que vous faites et qui vous sert de principe. Vous traitez les deux premiers d'extravagans et vous avez raison ; le troisième est-il plus sensé ?

Vous opposez au second l'exemple d'un sourd qui ne veut pas admettre, pour exprimer le frémissement d'une corde, le son qu'il ne conçoit pas : nous vous opposons l'exemple d'un aveugle qui nie l'existence de la lumière et ses effets, parce qu'il ne les conçoit pas ; faites-nous la grâce de montrer la différence.

Reconnoissez enfin, Monsieur, la bizarrerie de votre systême : vous convenez de la foiblesse de nos lumières, de l'insuffisance de la raison pour nous conduire : *Trop souvent*, dites-vous, *la raison nous trompe ; nous n'avons que trop acquis le droit de la récuser* : (Emile, tome 3.) *jamais le jargon de la métaphysique n'a fait découvrir une seule vérité* : (*ibid.*) *les objections insolubles sont communes à tous les systêmes*, (*Ibid.*) et, par une contradiction inconcevable, vous réclamez sans cesse l'autorité et les droits de la raison.

Convaincu de ses égaremens, vous fondez sur le sentiment intérieur des grandes vérités de la Religion naturelle; vérités auxquelles la raison oppose des difficultés insolubles; faites-y attention, je vous prie : en cela vous agissez très-sensément; *et ma règle*, ajoutez-vous, *de me livrer au sentiment plus qu'à la raison; est confirmée par la raison même.* (Emile, tome 3.) Rien de mieux. Selon la même méthode, convaincus, comme vous, non-seulement des erreurs de la raison, mais encore de l'illusion qu'elle peut faire au sentiment intérieur, nous établissons sur la parole de Dieu les vérités de la Religion révélée; *et notre règle*, disons-nous, *de nous fier au témoignage de Dieu plus qu'à la raison, est confirmée par la raison même.* En quoi notre procédé est-il différent du vôtre?

Je dis que la raison peut faire illusion au sentiment intérieur; car vous vous souvenez que c'est toujours *la raison qui sert d'arbitre entre le sentiment intérieur et l'opinion*; (Tome 4.) par conséquent, le sentiment intérieur n'est sûr qu'autant que la raison est droite; et vous n'ignorez pas combien les passions peuvent affoiblir le sentiment intérieur.

Ce que vous faites répliquer à votre raisonneur, est curieux. *M'apprendre que ma raison me trompe, n'est-ce pas refuser ce qu'elle m'aura dit pour vous? Quiconque veut recuser la raison, doit convaincre sans se servir d'elle. Car, supposons qu'en raisonnant, vous m'ayez convaincu : comment saurai-je si ce n'est point ma raison corrompue par le péché qui me fait acquiescer à ce que vous dites? D'ailleurs quelle preuve, quelle démonstration pourrez-vous employer plus évidente que l'axiome qu'elle doit détruire? Il est tout aussi croyable qu'un bon syllogisme est un mensonge, qu'il l'est que la partie est plus grande que le tout.* (Emile, tome 3.)

Vous voulez bien, Monsieur, qu'en mettant

votre réponse dans la bouche d'un Athée, je vous la renvoie presque mot pour mot. M'apprendre que *trop souvent la raison nous trompe*, *que nous n'avons que trop acquis le droit de la recuser*, n'est-ce pas réfuter ce qu'elle m'aura dit pour vous, quand vous me prouvez la Religion naturelle par des raisonnemens ? Quiconque veut recuser la raison, doit convaincre sans se servir d'elle. Car, supposons qu'en raisonnant, vous m'ayez convaincu, comment saurai-je si ce n'est point ma raison abusée qui me fait acquiescer à ce que vous dites ? D'ailleurs, quelle preuve, quelle démonstration pourrez-vous jamais employer plus évidente, que les axiomes que je vous oppose ? Il est tout aussi croyable que vos syllogismes pour prouver l'existence de Dieu, sont des mensonges, qu'il l'est que mes objections sont des sophismes.

Si, au lieu du *langage plein de bile et de déraison* (Lettre.) que vous prêtez à l'inspiré, vous lui aviez suggéré cette réponse, convenez que ce n'est pas lui qui auroit joué le personnage le plus ridicule, et que votre raisonneur auroit pu se trouver embarrassé.

Si les vérités éternelles que mon esprit conçoit, pouvoient souffrir quelqu'atteinte, il n'y auroit plus pour moi nulle espèce de certitude. (Emile, tome 3.) Cela est vrai, aussi vous ai-je montré que ces vérités éternelles ne reçoivent aucune atteinte par la croyance de nos mystères ; qu'il est faux, par exemple, que celui de l'Eucharistie soit contraire à cette vérité : *le tout est plus grand que la partie.* La proposition contradictoire que vous mettez dans la bouche de l'inspiré, est un langage insensé.

Avant que de finir, éclaircissons les termes une fois pour toutes : car vous en abusez étrangement. *La raison* peut se prendre en deux sens ; ou pour *la raison en général* ; c'est-à dire, pour l'universalité des principes dont nous sentons l'é-

vidence ; ou pour *la raison en particulier*, c'est-à-dire, pour quelqu'un de ces principes clairs et évidens. La foi n'est jamais contraire à la raison prise en général, puisqu'elle est toujours conforme à ce principe incontestable ; qu'*il est plus sûr de croire à la parole de Dieu, qu'à nos propres lumières.* Mais ce que la foi propose, peut paroître contraire à quelqu'un des principes particuliers qui nous semblent évidens ; et cela ne doit pas nous étonner, puisqu'en les prenant en détail, il est assez ordinaire de ne pouvoir les concilier ensemble. C'est ce que l'on éprouve quand l'on examine, par exemple, s'il y a quelque chose d'éternel, si la matière est divisible à l'infini, etc. Il y a pour et contre des raisonnemens auxquels on ne peut rien répondre de satisfaisant : vous convenez vous-même de cet embarras. (Emile, tome 3) Alors c'est à la raison à faire le discernement des principes auxquels on doit s'en tenir par préférence : ainsi vous jugez qu'il est plus sûr de vous livrer au sentiment intérieur qu'à la raison ; ainsi, nous concluons qu'il vaut mieux s'en fier à la révélation établie par des faits palpables, qu'à des raisonnemens où il est dangereux de se tromper, et que l'on ne doit pas nier un dogme certainement révélé, parce qu'il renferme des difficultés.

Nous ne pouvons croire que ce qui est démontré vrai, ou en lui-même, ou par des preuves extérieures ; ce principe est incontestable. Il faut des motifs pour croire, et comme vous dites, *il me faut des raisons pour soumettre ma raison.* (Emile. tom. 3.) Une foi destituée de preuves seroit un entêtement et un fanatisme. *Nous ne pouvons croire que ce qui est démontré vrai* en lui-même par une évidence intrinsèque et métaphysique ; le principe est très-faux en ce sens ; il s'ensuivroit que nous ne devons ajouter foi, ni au témoignage de nos sens, ni à ceux d'autrui.

Nous ne pouvons croire, et Dieu ne peut nous

révéler ce qui est incompréhensible ; autre principe faux. Ce qui est incompréhensible, peut cependant être démontré, ou par des principes évidens, ou par le sentiment interieur, ou par le rapport de nos sens, ou par des témoignages irrécusables, comme nous l'avons observé.

Dieu ne peut pas nous révéler ce qui répugne réellement à la raison ; mais il peut révéler ce qui y *répugne en apparence ;* c'est-à-dire, ce qui paroît contraire à quelqu'un des axiomes que la raison nous enseigne. Dès qu'un Dogme est certainement révélé, quoiqu'il semble contredire la raison, il est cependant certain qu'il ne la contredit pas, et que c'est notre raison qui se trompe. Il est beaucoup plus aisé de nous assurer qu'un Dogme est révélé, que de voir certainement, s'il est vrai ou faux en lui-même. Nous le verrons dans la troisième Lettre.

Dieu ne peut pas nous révéler ce qui nous paroît absurde et contradictoire : cette proposition est encore fausse, Dieu peut même nous l'enseigner par les seules lumières de la raison, et déjà nous l'avons prouvé. La droite raison, qui est la voix de Dieu, nous découvre en lui des attributs qui semblent opposés et contradictoires, l'unité et l'immensité, la liberté et l'immutabilité : donc la révélation, qui est aussi la voix de Dieu, peut nous découvrir en lui d'autres attributs qui semblent opposés et contradictoires, l'unité de nature, et la trinité des personnes.

Une fois convaincus par des raisonnemens certains, que Dieu est tout-à-la-fois souverainement libre et immuable, parfaitement simple et présent partout, nous concluons que l'impossibilité d'accorder ces perfections, vient de la foiblesse de nos lumières, et non de la nature de l'objet : donc pour raisonner conséquemment, une fois convaincus par une révélation certaine, que Dieu est un en nature, et trois en personnes, nous devons conclure que l'impossibilité de concilier ces

attributs, vient de la foiblesse de nos lumières ; et non de la nature de l'objet.

Je crois, Monsieur, être venu à bout de trois choses, qu'il étoit indispensable de faire, avant que de passer à des nouvelles questions. 1°. J'ai montré quel est le principe sur lequel vous avez constamment raisonné. 2°. J'ai fait voir que vous ne pouvez le suivre, sans vous contredire, et sans donner atteinte aux vérités les plus essentielles de la Religion naturelle. 3°. J'ai prouvé la fausseté de ce principe, par l'examen des différentes espèces de certitudes, par des exemples sensibles, par une réponse solide à vos objections. Cette fausseté deviendra plus évidente encore par la preuve de fait qui doit être le sujet de ma troisième Lettre. Nous verrons que Dieu a révélé effectivement des Dogmes incompréhensibles qui vous paroissent absurdes et contradictoires, parce que vous en jugez selon vos idées naturelles ; que cette révélation est revêtue de tous les caractères d'évidence dont un fait peut-être susceptible. Si Dieu l'a fait, il a donc pu le faire : si Dieu a révélé des mystères, nous pouvons donc et nous devons les croire ; Dieu ne les a pas révélés en vain. Il ne peut pas nous être permis de rejetter ou de révoquer en doute ce que Dieu a révélé.

Dès-à-présent, et sans attendre cette nouvelle preuve, il est déja clair que votre principe étant faux, toute la doctrine à laquelle il sert de base, ne sauroit être vraie ; que votre système est bâti en l'air ; que plus vous avez raisonné conséquemment, plus vous vous êtes égaré.

Je suis, etc.

LETTRE II.

Sur la nécessité d'une révélation surnaturelle.

Il y auroit, Monsieur, de la témérité d'examiner la manière dont Dieu peut et doit enseigner l'homme, si nous prétendions régler sa conduite sur nos raisonnemens, au lieu d'appuyer nos raisonnemens sur sa conduite. Ce n'est point à notre foible intelligence, dont vous reconnoissez vous même les bornes étroites, qu'il appartient de mesurer la puissance, la sagesse, les desseins de l'Être suprême, et l'étendue de ses droits sur les créatures. Mais, lorsque Dieu a daigné nous apprendre ce qu'il a fait, nous pouvons hardiment conclure qu'il a pu et qu'il a dû le faire. Cette manière de procéder, est la seule qui puisse s'accorder avec le respect que nous devons à la Divinité; ce n'est point néanmoins celle de nos adversaires, ni la votre. Vous commencez par tracer à Dieu le plan qu'il peut et qu'il doit suivre, et vous en concluez qu'il l'a suivi. Nous aurons souvent occasion de remarquer le faux et l'irrégularité de cette méthode.

Quand nous disons qu'une révélation surnaturelle étoit nécessaire, vous comprenez qu'il n'est pas question d'une nécessité absolue à laquelle Dieu ait été assujetti. Il lui étoit parfaitement libre de laisser l'homme dans l'état purement naturel, sans autre lumière que la raison, sans autre loi que la conscience, et de lui destiner des peines et des récompenses proportionnées au bon ou au mauvais usage qu'il auroit fait de ses facultés. En supposant même que la nature humaine ait été créée dans un état plus parfait, élevée à une béatitude surnaturelle, et qu'elle en soit déchue par le péché, Dieu n'étoit pas obligé pour

cela de la rétablir dans ses droits par le ministère d'un médiateur, de lui apprendre la grandeur de sa destinée, de lui imposer de nouveaux devoirs, ni par conséquent de les lui révéler.

Dieu pouvoit sans doute pardonner par pure miséricorde le péché de notre premier père. il pouvoit ne le punir que par les misères de cette vie ; il pouvoit se contenter de donner à la raison une connoissance plus distincte des attributs de la divinité et des devoirs de la loi naturelle : il pouvoit assurer la béatitude éternelle à l'homme qui voudroit profiter de ce nouveau secours. Quand il s'agit de la puissance absolue de Dieu, qui osera lui prescrire des bornes, ou en fixer l'étendue.

Mais si Dieu a pu suivre ce plan, il a pu aussi s'en former un autre, et même plusieurs dont nous n'avons pas seulement l'idée. Il a pu ne recevoir l'homme en grâce qu'en vue des mérites d'un Rédempteur Dieu et homme, il a pu attacher l'application de ses mérites à certaines pratiques qu'il a daigné prescrire : et il est clair que dans cette hypothèse, il falloit absolument une révélation expresse des desseins de Dieu, pour nous faire connoître les nouvelles conditions qu'il mettoit à son alliance.

Nous n'entrerons pas dans la discussion de ce systême divin, si je puis user de ce terme : nous n'examinerons pas s'il est plus digne de Dieu, plus utile à l'homme, que tous ceux que l'on pourroit imaginer : des spéculations si sublimes sont au-dessus de ma portée. Il faut simplifier la question, autant qu'il est possible. Nous nous bornerons donc à demander, si en considérant l'état où l'homme étoit réduit, lorsque la révélation fut annoncée, on doit juger qu'elle est conforme à ses besoins ? Il me paroît que cela suffit pour établir la nécessité d'une révélation, et que nous ne sommes pas obligés de chercher ailleurs que dans vos écrits, les preuves de cette nécessité.

Après avoir exposé sommairement les vérités de la Religion naturelle, vous ajoutez : *il est bien étrange qu'il en faille un autre ; par où connoîtrai-je cette nécessité !* (Emile, tome 3.) La réponse est fort simple, vous la connoîtrez par votre propre expérience, et par les aveux que vous avez été forcé d'en faire.

On ne peut pas enseigner plus hautement que vous faites l'insuffisance de la raison et les ténèbres dont elle est environnée : *l'Etre incompréhensible qui embrasse tout, qui donne le mouvement au monde, et forme tout le systême des Etres, c'est ni visible à nos yeux, ni palpable à nos mains ; il échappe à tous nos sens. L'ouvrage se montre, mais l'ouvrier se cache. Ce n'est pas une petite affaire de connoître enfin qu'il existe, et quand nous sommes parvenus là, quand nous nous demandons, quel est-il ! Où est-il ! Notre esprit se confond, s'égare, et nous ne savons plus que penser.* (Emile, tome 2.) *Il se dérobe également à mes sens et à mon entendement : plus j'y pense, plus je me confonds.* (Tome, 3.)

S'il est si difficile de connoître par les seules lumières de la raison l'existence de Dieu, et encore plus son essence, l'homme avoit donc besoin d'un autre secours pour y parvenir. Il étoit de la bonté de Dieu, qui veut être connu, et dont la connoissance nous est si nécessaire, de se manifester par une autre voie.

On a beau vouloir établir la vertu par la raison seule ; quelle solide base peut-on lui donner ! (Tome 3.) *Philosophe, tes lois morales sont fort belles, mais montre-m'en, de grâce, la sanction.*

Si la raison n'est pas capable d'établir la vertu et les règles de nos devoirs sur des fondemens solides, si elle ne nous montre les lois morales que comme une belle spéculation, sans fournir aucun motif assez puissant pour nous y rendre fidèles, il n'y avoit donc rien de plus digne de la sagesse

et de la bonté de Dieu, que de nous donner une loi plus expresse, et de nous engager à l'accomplir par la crainte d'une peine éternelle, et par l'espoir d'une récompense infinie.

Vous reconnoissez votre ignorance sur l'économie de la vie à venir. Vous ne savez *s'il y aura d'autres sources de bonheur et des peines, que la volupté pure qui nait du contentement de soi-même, et le regret amer de s'être avili.* (Emile, tome 3.) Et il faut avouer que la raison seule ne peut dévoiler ce mystère. Mais convenez aussi, Monsieur, que ce sont-là de bien foibles mobiles pour entraîner le commun des hommes. Si Dieu, par la révélation, ne nous eût rien découvert de plus après la mort, il seroit fort dangereux que le nombre des méchans ne s'accrût encore; que le vice ne perdit par la multitude des exemples une partie de l'avilissement où il nous réduit; par la volupté pure, dont la vertu remplit un ame bien faite, ne fût bientôt regardée comme une belle chimère.

Tout le monde n'est pas susceptible de cet enthousiasme dont vous êtes saisi, en étalant les beautés de la vertu; pour ébranler la multitude, il faut frapper l'imagination. Le Maître divin qui nous a donné l'Evangile, a mieux connu que vous les ressorts de notre ame; la crainte d'un feu éternel doit faire un tout autre effet que le regret de s'être avili, et vous auriez pu dire de l'Enfer à plus juste titre, ce que vous dites du *Poul Serrho* des Mahométans. (Emile, tome 3.) Voilà la véritable sanction des lois morales que la raison seule ne pouvoit découvrir.

Bientôt, oubliant votre propre doctrine, vous prétendez que la raison nous suffit. *Les plus grandes idées de la divinité nous viennent par la raison seule. Voyez le spectacle de la nature, écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux, à notre conscience à notre jugement.* (Emile, tome 3.)

Sans relever ici vos contradictions, auxquelles il faut désormais nous accoutumer, nous vous répondons par vos propres termes. *L'ordre de l'Univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoissances qui rendent cet ordre sensible, et n'ayant point appris à réfléchir sur ce qu'il aperçoit. Ce n'est ni endurcissement, ni mauvaise volonté, c'est ignorance, engourdissement d'esprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue les gens de cabinet. Ils ont oui parler des œuvres de Dieu et des merveilles de la nature. Ils répètent les mêmes mots, sans y joindre les mêmes idées, et ils sont peu touchés de tout ce qui peut élever le sage à son Créateur. Or si parmi nous le peuple, à portée de tant d'instructions, est encore si stupide, que seront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, et qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philosophe beaucoup sur la marche du monde et sur la génération des choses?* (Lettre.) Le Livre de la nature, quoiqu'ouvert à tous les yeux, ne suffit donc pas pour instruire tous les hommes; la plupart ont besoin d'un autre maître.

Le peuple abandonné à lui-même, écoutera-t-il mieux *la voix intérieure de la conscience?* Cette voix si souvent étouffée par les passions, par le mauvais exemple, par le préjugé, par la stupidité, par l'indolence, est-elle assez forte pour soutenir l'homme dans les sentiers pénibles de la vertu, pour le roidir contre les répugnances de la nature? *Rien n'est plus aimable que la vertu*, comme vous le remarquez très-bien, *mais il en faut jouir pour la trouver telle. Quand on la veut embrasser, semblable au Protée de la Fable, elle prend d'abord mille formes effrayantes, et ne se montre enfin sous la sienne qu'à ceux qui n'ont point lâché prise.* (Emile, tome 3.) C'est pour

encourager l'homme à vaincre ces obstacles, que la révélation lui met sous les yeux de grandes leçons, de grands exemples, une grande récompense : heureux encore, si avec de si puissans secours, il peut triompher de sa foiblesse !

Ainsi, en soutenant l'inutilité de la révélation, personne n'a travaillé plus puissamment que vous, à nous en faire sentir la nécessité. Loin de voir dans les ouvrages de Dieu l'unique objet digne de leur culte, les hommes, selon vous, n'y ont trouvé qu'un piége pour tomber dans l'Idolâtrie. Envisageant d'abord tous les Êtres comme animés, ils ont dû se les représenter comme doués d'une puissance supérieure, comme étant des Dieux sensibles. *Ils n'ont pu reconnoître un seul Dieu que, quand généralisant de plus en plus leurs idées, ils ont été en état de remonter à une première cause, de réunir le systême total des Êtres sous une seule idée, et de donner un sens au mot* (*substance*) *lequel est au fond la plus grande abstraction.* Vous concluez que *le Polithéisme a été la première Religion, et l'Idolâtrie le premier culte.* (Emile, tome 2.)

Le fait est certainement faux et contraire à l'histoire authentique des origines du monde. Vous nous citez, pour premier monument de l'Idolâtrie, *les Marmousets de Laban*, sans faire attention que vous passez d'un plein saut à l'an 2256 depuis la création.

Supposons votre principe vrai ; voilà dont les hommes nécessairement Idolâtres pendant des milliers d'années, à moins que Dieu n'ait daigné se révéler à eux dès le commencement du monde. L'Ecriture nous apprend qu'il l'a fait ; il n'a pas attendu que les hommes fussent devenus Philosophes pour le connoître ; il a parlé à notre premier père, il lui a donné des Lois. L'Idolâtrie n'a pris naissance que lorsque les peuples ont eu perdu de vue cette première révélation.

Que dis-je, *devenus Philosophes* ? La Philo-

sophie a-t-elle fait connoître Dieu ? Vous convenez que non, elle n'a fait que substituer l'erreur à l'ignorance ; il a fallu essuyer tous les *bizarres systèmes de forces, de chances, de fatalité, de nécessité d'atômes, de monde animé, de matière vivante, de matérialisme de toute espèce.* Il a fallu attendre six mille ans, jusqu'à ce que *l'illustre Clarke, éclairant le monde, annonçant enfin l'Etre des Etres et le dispensateur des choses.* (Emile, tome 3.) Or Clarke est un Catéchisme fort à portée des ignorans. S'ils n'en avoient point d'autre, ils seroient en danger de ne connoitre Dieu de long-temps.

Il ne faut aux hommes que la Religion naturelle. Mais est-il aisé de la leur inspirer ? Non, et vous en avertissez : *ce n'est pas une petite affaire de savoir seulement s'il y a un Dieu.* (Tom. 2.) Pour cette entreprise on a besoin de longs préparatifs et des matériaux rares. Il vous faut d'abord un élève de vingt ans, dont on ait perfectionné les organes, aiguisé l'esprit, étendu les connoissances, formé le jugement par tous les moyens que la sagacité la plus industrieuse ait pu suggérer ; qui possède déja les élemens de toutes les sciences, les principes de tous les arts, qui sache tout, excepté qu'il y a un Dieu ; un jeune homme que l'on ait soigneusement écarté du vice, en qui l'on ait empêché les passions de se faire sentir, qui soit en état de suivre le fil de plusieurs démonstrations très-subtiles et très-abstraites, de comparer le système qu'on lui propose avec celui des Athées, des Spinosistes, des Matérialistes, des Septiques, des Pyrrhoniens, des Mécréans de toutes les Sectes. Enfin, l'on parvient à lui donner une Religion, que l'on appelle la *Religion naturelle* ; et le miracle opéré, l'on conclud d'un air de triomphe : donc il ne faut point de Religion révélée. C'est une dérision. L'on concluerоit beaucoup mieux : donc il en faut une. Des prodiges tels que votre Emile,

ne seront jamais communs parmi les hommes. Si l'on ne peut acquérir une Religion à moins de frais, les trois quarts et demi du genre humain sont très-légitimement dispensés d'en avoir. Ainsi, prodiges pour prodiges, nous préferons ceux que Dieu a faits à ceux que vous voulez faire.

Ne pensez pas, Monsieur, que j'abuse du terme, en appellant prodige un homme persuadé de la Religion naturelle par votre méthode. Si j'avois toute la fécondité de votre éloquence, je vous rendrois avec usure tout ce que vous avez débité avec tant d'emphase sur la difficulté de discuter les preuves de la révélation. Pour tout symbole, vous prouvez trois vérités que vous appellez vos trois articles de foi : la premiere, qu'une volonté meut l'Univers et anime la Nature : la seconde, que la matière mue selon de certaines lois, nous montre une intelligence : la troisième, que l'homme a une ame libre et maîtresse d'elle-même. *De ces trois*, ajoutez-vous, *l'on déduit aisément toutes les autres* (Emile, tome 3.) Pas si aisément ; à peine le quart de vos Lecteurs sera-t-il en état de faire cette opération métaphysique. Le reste prendra de la Religion naturelle ce qu'il pourra, ou plutôt le très-grand nombre remportera pour fruit de sa lecture l'unique conséquence qu'il cherchoit, que l'on peut se passer de Religion. Voilà l'important service que vos Livres rendent au genre humain.

Mais supposons que vous nous ayez donné un système de Religion complet auquel il ne manque rien, une morale aussi pure, aussi parfaite que celle de l'Evangile ; Je demande, 1°. Pourquoi aucun des anciens Philosophes n'est parvenu à en faire autant ? Pourquoi il a fallu attendre six mille ans depuis la création, pour savoir enfin de quoi la raison humaine étoit capable ? Je vous fais, 2°. la même invitation que vous faites au Philosophe : *vos lois morales sont fort belles*,

mais montrez-nous-en la sanction : cessez de battre la campagne, et dites-nous nettement ce que vous mettez à la place du feu éternel ? (Emile, tome 3.) Nous estimerons ensuite l'effet que cela pourra faire sur le genre humain, ou plutot nous l'avons déja vu. Je vous supplie, 3°. de me dire par quelle voie le peuple, les ignorans, les barbares recevront une instruction si nécessaire ; quel est le motif que vous saurez mettre à leur portée pour les ranger sous vos loix ? Vous le savez, c'est ici l'écueil de la Philosophie, c'est où je vous attends ; vous n'avez eu garde d'en laisser échapper un seul mot dans tous vos Livres.

Supposons encore, car on ne risque rien de multiplier les suppositions à votre gré, supposons que la raison puisse aujourd'hui vous suffire pour vous former une Religion pure, pour vous engager à la suivre, quelle conséquence en résultera-t-il contre la nécessité d'une révélation ? C'est à cette révélation même que vous êtes redevable de vos lumières. Si vous n'aviez pas lu l'Evangile, raisonneriez-vous aussi juste sur les attributs de Dieu, sur la règle des mœurs ? Après avoir été élevé à cette Ecole divine, vous insultez à votre Maître, vous dites que l'on pouvoit se passer de ses leçons. Est-ce dans un Chrétien instruit par Jesus-Christ et fidèle à son Baptême, qu'il faut examiner la portée de la lumière naturelle ? C'est dans un Payen, dans celui qui n'a eu d'autre secours que des enseignemens humains, que les préceptes de la Philosophie. J'en appelle à vous-même pour décider des connoissances qu'il peut acquérir sur la Religion.

Quand il s'agit de savoir ce que l'homme peut faire ; la règle la plus sûre est de considérer ce qu'il a fait. Or, qu'étoit devenue chez tous les peuples la Religion naturelle, lorsque Dieu leur envoya un Maître pour les instruire ? Que n'ai-je ici toute la vivacité de votre pinceau, pour pein-

dre les erreurs et les vices qui infectoient le genre humain ! A ce défaut, j'emprunterai celui d'un grand Maître ; le Lecteur me saura gré de lui avoir présenté un tableau parfait, au lieu de la foible ébauche que je pourrois faire.

« Les Nations les plus éclairées et les plus » sages, les Chaldéens, les Égyptiens, les Phé- » niciens, les Grecs, les Romains, étoient les » plus ignorans et les plus aveugles sur la Re- » ligion ; tant il est vrai qu'il faut y être élevé » par grâce particulière, et par sagesse plus » qu'humaine. Qui oseroit raconter les cérémo- » nies des Dieux immortels leurs mystères im- » purs ? Leurs amours, leurs cruautés, leurs ja- » lousies et tous leurs autres excès étoient le su- » jet de leurs fêtes, de leurs sacrifices; des hym- » nes qu'on leur chantoit, et des peintures que » l'on consacroit dans leurs Temples. Ainsi le » crime étoit adoré et reconnu nécessaire au culte » des Dieux. Le plus grave des Philosophes défend » de boire avec excès, si ce n'étoit dans les fê- » tes de Bacchus, et à l'honneur de ce Dieu. Un » autre après avoir sévèrement blâmé toutes les » images malhonnêtes, en excepte celle des Dieux » qui vouloient être honorés par ces infamies. » On ne peut lire sans étonnement les honneurs » qu'il falloit rendre à Venus, les prostitutions » qui étoient établies pour l'adorer. La Grèce, » toute polie et toute sage qu'elle étoit, avoit » reçu ces mystères abominables. Dans les affai- » res pressantes, les particuliers et les Républi- » ques vouoient à Venus des Courtisanes, et la » Grèce ne rougissoit pas d'attribuer son salut aux » prières qu'elles faisoient à leur Déesse. Après » la défaite de Xerxès et de ses formidables ar- » mées, on mit dans le Temple un tableau où » étoient représentés leurs vœux et leurs proces- » sions, avec cette inscription de Simonide, » Poëte fameux : *celles-ci ont prié la Déesse*

» *Venus, qui, pour l'amour d'elles à sauvé la*
» *Grece.*
» S'il falloit adorer l'amour, ce devoit être du
» moins l'amour honnête; mais il n'en étoit pas
» ainsi. Solon, qui le pourroit croire, et qui atten-
» doit d'un si grand nom une si grande infamie?
» Solon, dis-je, établit à Athènes le Temple de
» Venus la prostituée, ou de l'amour impudique.
» Toute la Grèce étoit pleine de Temples consa-
» crés à ce Dieu, et l'amour conjugal n'en avoit
» pas un dans tout le Pays.
» Cependant ils détestoient l'adultère dans les
» hommes et dans les femmes; la société conjugale
» étoit sacrée parmi eux. Mais quand ils s'appli-
» quoient à la Religion, ils paroissoient comme
» possédés par un esprit étranger, et leur lumière
» naturelle les abandonnoit.
» La gravité Romaine n'a pas traité la Religion
» plus sérieusement, puisqu'elle consacroit à l'hon-
» neur des Dieux les impuretés du Théâtre, et les
» sanglans spectacles des Gladiateurs: c'est-à-
» dire, tout ce qu'on pouvoit imaginer de plus
» corrompu et de plus barbare.
» Mais je ne sais si les folies ridicules que l'on
» mêloit dans la Religion n'étoient pas encore
» plus pernicieuses, puisqu'elles lui attiroient
» tant de mépris. Pouvoit-on garder le respect
» qui est dû aux choses divines, au milieu des
» impertinences que contoient les fables, dont
» la représention ou le souvenir faisoit une si
» grande partie du culte divin? Tout le service
» public n'étoit qu'une continuelle profanation,
» ou plutôt une dérision du nom de Dieu; et il
» falloit bien qu'il y eût quelque puissance enne-
» mie de ce nom sacré, qui ayant entrepris de
» le ravillir, poussât les hommes à l'employer dans
» des choses si méprisables, et même à le prodi-
» guer à des sujets si indignes.
» Il est vrai que les Philosophes avoient à la
» fin reconnu qu'il y avoit un autre Dieu que

» ceux que le vulgaire adoroit : mais ils n'osoient
» l'avouer. Au contraire, Socrate donnoit pour
» maxime, qu'il falloit que chacun suivît la Reli-
» gion de son Pays Platon son Disciple, qui
» voyoit la Grèce et tous les Pays du monde rem-
» plis d'un culte insensé et scandaleux, ne laisse
» pas de poser comme un fondement de sa Répu-
» blique, qu'*il ne faut jamais rien changer dans*
» *la Religion qu'on trouve établie, et que c'est*
» *avoir perdu le sens que d'y penser.* Des Philoso-
» phes si graves et qui ont dit de si belles choses
» sur la nature divine, n'ont osé s'opposer à l'er-
» reur publique, et ont désespéré de la pouvoir
» vaincre. Quand Socrate fut accusé de nier les
» Dieux que le public adoroit, il s'en défendit
» comme d'un crime; et Platon, en parlant du
» Dieu qui avoit formé l'univers, dit qu'il est dif-
» ficile de le trouver, et qu'il est défendu de le
» déclarer au peuple. Il proteste de n'en parler
» jamais qu'en énigme, de peur d'exposer une si
» grande vérité à la moquerie.

» Dans quel abîme étoit le genre humain, qui
» ne pouvoit supporter la moindre idée du vrai
» Dieu! Athènes, la plus polie et la plus savante
» de toutes les Villes Grecques, prenoit pour
» Athées ceux qui parloient des choses intellec-
» tuelles; et c'est une des raison qui avoit fait
» condamner Socrate. Si quelques Philosophes
» osoient enseigner que les statues n'étoient pas
» des Dieux, comme l'entendoit le vulgaire, ils
» se voyoient contraints de s'en dédire : encore,
» après cela, étoient-ils bannis comme des im-
» pies, par sentence de l'Aréopage. Toute la
» terre étoit possédée de la même erreur : la vé-
» rité n'y osoit paroître. Le Dieu Créateur du
» monde n'avoit de Temple ni de culte qu'en Jé-
» rusalem. Quand les Gentils y envoyoient leurs
» offrandes, ils ne faisoient autre honneur au
» Dieu d'Israël, que de le joindre aux autres
» Dieux. La seule Judée connoissoit sa sainte et

» sévère jalousie, et savoit que partager la Re-
» ligion entre lui et les autres Dieux, étoit la dé-
» truire. (Discours sur l'Histoire Universelle, deuxième Partie, chap. 16.)

Croyez-vous, Monsieur, qu'il fût avantageux au genre humain de demeurer plus long-temps dans un état si déplorable? Peut-il assez bénir la Providence de l'en avoir tiré par la révélation!

Vous opposerez peut-être à cette peinture des désordres du Paganisme, ce que vous avez dit, que la croyance des Payens influoit peu sur leurs mœurs: *Jettez les yeux sur toutes les Nations du monde; parcourez toutes les Histoires. Parmi tant de cultes inhumains et bizarres, parmi cette prodigieuse diversité de mœurs et de caractères, vous trouverez partout les mêmes idées de justice et d'honnêteté, partout les mêmes notions du bien et du mal. L'ancien Paganisme enfanta des Dieux abominables, qu'on eût punis ici-bas comme de scélérats, et qui n'offroient pour tableau du bonheur suprême, que des forfaits à commettre, et des passions à contenter. Mais le vice, armé d'une autorité sacrée, descendoit en vain du séjour éternel, l'instinct moral le repoussoit du cœur des humains. En célébrant les débauches de Jupiter, on admiroit la continance de Xénocrate; la chaste Lucrèce adoroit l'impudique Vénus; l'intrépide Romain sacrifioit à leur peur; il invoquoit le Dieu qui mutila son père, et mouroit sans murmurer de la main du sien: les plus méprisables Divinités furent servies par les plus grands hommes. La sainte voix de la nature, plus forte que celle des Dieux, se faisoit respecter sur la terre et sembloit reléguer dans le Ciel le crime avec les coupables.* (Emile, tom. 3.)

Ces réflexions prouvent très-bien ce dont il est question dans cet endroit, que les superstitions payennes n'ont pu étouffer entièrement les principes de la Loi naturelle; qu'il s'est trouvé de temps-en-temps des cœurs droits dont la conduite

réclamoit contre l'erreur publique; mais la multitude en étoit-elle moins vicieuse, le crime moins autorisé par la Religion, les désordres moins fréquens? Je ne rapporterai pas ceux que les Apologistes du Christianisme, ont reproché aux Payens comme des usages publics et journaliers, ce témoignage vous seroit suspect; celui des Auteurs profanes ne le sera pas. Vous avez lu dans Tacite, dans Suétone, dans Ammiens Marcellin, les terribles effets des spectacles barbares de l'Amphithéâtre; dans Ovide, dans Juvenal, l'influence qu'avoient sur les mœurs les obscénités des Comédiens et des Pantomimes; dans Térence et dans Lucien, les impressions funestes que faisoient les statues et les tableaux deshonnêtes; dans Ovide les prières criminelles que les Payens adressoient à leurs Dieux.

Voilà, Monsieur, des désordres qu'il est impossible de révoquer en doute, et qui n'ont cessé qu'à la prédication de l'Evangile: sans cette doctrine salutaire, ils régneroient encore. C'est l'Evangile qui a fait tomber tous les Dieux l'un après l'autre; qui a dissipé les craintes que l'on avoit partout de ces êtres imaginaires; qui a supprimé l'exécrable coutume de les appaiser par des sacrifices inhumains, par des combats des Gladiateurs, par le sang des enfans le plus tendrement aimés. C'est l'Evangile qui a décrédité partout les oracles, les sortilèges et tous les genres de divination, au grand dépit et au grand étonnement de la Philosophie, qui les mettoit sous sa protection. Il a supprimé ou adouci l'esclavage, humanisé les Nations, resserré les liens de la Société, rendu les Gouvernemens moins sanguinaires. Il a retranché les dévotions licentieuses, plus chères aux Idolâtres que leurs Dieux; ces fêtes uniquement propres à ruiner impunément les obligations du mariage, et à dégrader l'humanité. Il a éclairé également tous les hommes; il a mis la vérité à portée des peuples les

plus

plus grossiers et de l'âge le plus tendre : un enfant de douze ans, médiocrement instruit de sa Religion, en sait plus sur les perfections de Dieu, sur sa propre destinée, sur ses devoirs, que le plus vanté des Philosophes de l'antiquité.

A cette preuve de fait, qui ne souffre point de réplique, ajoutons l'aveu des Philosophes mêmes. Si la seule lumière naturelle étoit suffisante pour faire connoître à l'homme tout ce qu'il lui importe de savoir, ces anciens Sages, si appliqués à la recherche de la vérité, y seroient sans doute parvenus. Ils reconnoissent eux mêmes l'inutilité de leurs tentatives, et le besoin d'une révélation divine. Personne n'ignore l'humble aveu qu'en a fait l'un des plus grands génies de la Grèce. Platon désespère de connoître jamais l'origine et la destinée de l'homme, *à moins*, dit-il, *qu'on ne nous donne une voie plus sûre, comme quelque promesse ou révélation divine ; afin que sur elle, comme sur un vaisseau qui ne court aucun danger, nous achevions heureusement le voyage de notre vie.* Si cette lumière surnaturelle a été nécessaire aux savans et aux sages, combien étoit-elle plus nécessaire au peuple et aux esprits bornés!

Vous voyez, Monsieur, que les preuves de la nécessité d'une révélation ne sont pas aussi légères que vous essayez de le persuader, que vous les fournissez vous-même, en affectant de ne pas les voir. Notre raison est bornée, elle ne connoit qu'à grand peine les vérités qu'il lui importe le plus de savoir ; il falloit une révélation pour étendre ses lumières. Notre raison est incertaine ; aux dogmes les plus évidens, elle trouve des difficultés insolubles ; il falloit une révélation pour dissiper ses doutes. Notre raison est lente dans ses progrès, elle a besoin d'étude, de méditations, de recherches : fort peu d'hommes en sont capables, presque tous sont distraits par d'autres soins ; il falloit que la révélation mît

la vérité à portée de tout le monde, parce que tout le monde est également intéressé à la connoître. Notre raison est foible dans ses efforts; quoiqu'elle sente les avantages de la vertu, elle en est détournée par les passions; il falloit y engager l'homme par un puissant intérêt, par la crainte des peines et l'espoir d'une récompense. La révélation étoit donc nécessaire pour rendre la connoissance de la vérité plus claire, plus étendue, plus certaine, plus commune, plus efficace.

Elle l'étoit encore pour nous apprendre le culte que Dieu exige de nous pour rendre la Religion uniforme, et en faire un lien de société. Cette raison sera mise dans un plus grand jour, par les réponses que je dois donner à vos objections.

Si la Religion naturelle est insuffisante, dites-vous, *c'est par les obscurités qu'elle laisse dans les grandes vérités qu'elle nous enseigne; c'est à la révélation de nous enseigner ces vérités d'une manière sensible à l'esprit de l'homme; de les mettre à sa portée, de les lui faire concevoir, afin qu'il les croie. La foi s'assure et s'affermit par l'entendement. La meilleure de toutes les Religions est infailliblement la plus claire.* (Emile, tome 3.)

J'avoue d'abord que je ne conçois pas ces paroles *la foi s'assure et s'affermit par l'entendement.* La foi changée en évidence n'est plus *foi*, comme je l'ai déja observé. Mais allons au fait.

Voici, ce me semble, votre raisonnement : selon nous, la révélation est nécessaire pour suppléer à la Religion naturelle: elle en doit donc dissiper les obscurités: or, celle que nous citons, loin de dissiper ces obscurités, les augmente, en nous enseignant des mystères; ce n'est donc pas celle dont nous avions besoin.

Je conviens, Monsieur, que la révélation doit dissiper les obscurités de la Religion naturelle autant qu'il est possible de le faire, et autant

qu'une raison, essentiellement bornée comme la nôtre, peut le comporter ; mais je soutiens qu'il est impossible qu'aucune révélation les dissipe entièrement : je le montrerai tout-à-l'heure. J'ajoute encore qu'une connoissance des vérités éternelles, aussi claire que vous la demandez, est incompatible avec l'état de preuve dans lequel nous devons être sur la terre. Il seroit aussi injuste d'exiger ici-bas une vue sans nuage de la divinité et de ses desseins, que de vouloir y jouir des récompenses de la vertu et d'un parfait empire sur nous-mêmes : vous reconnoissez l'injustice de ce désir. (Emile, tome 3.) La foi doit être un hommage libre et volontaire de notre esprit à la souveraine autorité de Dieu : la connoissance claire et parfaite de ses attributs et de ses œuvres ne laisseroit plus aucun lieu au mérite ; elle ne convient tout au plus qu'à l'état de béatitude, et à l'ame dégagée des liens du corps.

Mais falloit-il des mystéres ! Voilà la pierre de scandale. Oui, Monsieur, il en falloit, et cela ne pouvoit être autrement. Il falloit nous faire mieux connoître la nature divine : or cette nature est essentiellement incompréhensible, parce qu'elle est infinie. *Notre entendement borné ne conçoit rien sans bornes, tout ce qu'on appelle infini nous échappe.* (Emile tome 3.) C'est votre propre réflexion. La révélation la plus claire ne peut donc absolument nous faire concevoir parfaitement tous les attributs divins ; fussions-nous des Anges, nous ne comprendrions pas encore la nature divine. Dieu seul peut se comprendre lui-même.

Il falloit nous développer l'économie de la providence et de la vie à venir, c'est-à-dire, les décrets de la sainteté et de la justice de Dieu : si ces attributs sont eux-mêmes incompréhensibles, comment la révélation peut-elle nous mettre en état de pénétrer les Lois qui doivent en émaner ! Ne faudra-t-il pas toujours s'écrier avec vous :

ô Etre clément et bon ! quels que soient tes décrets, je les adore : si tu punis les méchans j'anéantis ma foible raison devant ta justice. (Emile, tome 3.)

Il falloit nous apprendre à rendre à Dieu un culte digne de lui ; ce culte ne peut être que l'hommage parfait de toutes nos facultés, et par conséquent de notre raison. Vous reconnoissez que *le plus digne usage que nous puissions en faire, est de l'anéantir devant Dieu* ; (*Ibid.*) il falloit donc que Dieu nous rendit cet anéantissement nécessaire, en nous révélant des vérités incompréhensibles.

Il falloit nous empêcher de nous égarer de nouveau ; quelque éclairée que la raison peut être, elle ne seroit jamais infaillible : les plus grands génies ont donné dans les plus grandes erreurs. Il falloit donc nous mettre dans la nécessité de nous reposer entièrement sur l'autorité divine, en nous obligeant à croire des Dogmes dont elle seule pût nous garantir la vérité.

Il falloit nous intéresser par le sentiment, nous attacher à Dieu par amour et par reconnoissance ; et y a-t-il un seul de nos mystères qui n'opère cet effet ? Trois personnes divines occupées de notre salut ; un Dieu revêtu de notre nature et immolé pour nous : un Dieu qui se donne à nous, et devient notre nourriture : voilà ce qui a fait des Saints. La Philosophie endurcit le cœur, vous en convenez. (Emile, tome 3, Note.) Il falloit l'amollir par la foi.

Pour tout dire en un mot, Dieu a révélé des mystères ; donc il en falloit.

Qu'ils vous scandalisent ou non, voici où la question est réduire. La révélation chrétienne n'a-t-elle pas été utile au genre-humain ? N'a-t-elle pas mis dans un grand jour toutes les vérités essentielles de la Religion naturelle ? Chez les Nations qui la suivent, le peuple n'est-il pas communément moins ignorant, moins vicieux, qu'il

ne l'étoit autrefois, et qu'il ne l'est encore chez les barbares et les infidèles ? Si vous en convenez, il ne seroit pas difficile de le prouver par vos propres aveux. La révélation chrétienne a donc opéré les plus grands effets pour lesquels elle étoit nécessaire ; elle a dissipé l'ignorance ; elle a infiniment diminué les erreurs et les vices. Pourriez-vous en dire autant du Mahométisme ? La révélation chrétienne est par conséquent celle dont le genre-humain avoit besoin, et que Dieu devoit donner. Les prétendus inconvéniens que vous y trouvez encore ne prouvent point que cette révélation ne soit véritable.

Par où connoîtrai-je cette nécessité de la révélation ? *De quoi puis-je être coupable en servant Dieu selon les lumières qu'il donne à mon esprit, et selon les sentimens qu'il inspire à mon cœur ?* (Emile, tom. 3.) L'homme ne se seroit pas rendu coupable, s'il avoit suivi les lumières de la raison et les sentimens de la nature ; mais oserez-vous soutenir qu'il ne s'en soit pas écarté ? Au lieu de servir Dieu, il l'a oublié et méconnu ; au lieu d'observer les Lois de la morale, il s'est plongé dans les plus affreux désordres. Pour le ramener à ses devoirs, il a fallu la lumière plus vive, la voix plus éclatante de la révélation. Celui qui s'obstine aujourd'hui à rejetter ce secours, est coupable d'orgueil, puisqu'il se flatte de pouvoir faire de sa raison un meilleur usage que n'en a fait le reste du genre-humain ; il est coupable d'ingratitude et de désobéissance, puisqu'il refuse d'user des bienfaits de Dieu, et de se soumettre à ses ordres.

Quelle pureté de morale, quel Dogme utile à l'homme, et honorable à son Auteur puis-je tirer d'une doctrine positive, que je ne puisse tirer sans elle du bon usage de mes facultés ? (Emile, tome 3.)

Supposons pour un moment que la morale de l'Evangile ne soit, ni plus pure, ni plus parfaite que celle que les anciens Sages ont tirée du bon

usage de leurs facultés ; pourquoi n'ont-ils pu engager personne à la suivre, tandis que de pauvres pêcheurs ont assujetti des peuples innombrables à la morale chrétienne ? Pourquoi, convaincus de l'unité de Dieu, Dogme certainement utile à l'homme et honorable à son Auteur, n'ont-ils eu, ni le courage de l'enseigner, ni le talent de le persuader, tandis que J. C. et ses Apôtres ont fait de ce Dogme essentiel, la base de leurs instructions ? Il étoit donc nécessaire de donner ce Dogme et cette morale, comme une doctrine positive descendue du Ciel, et le prouver par des signes surnaturels, puisque les hommes n'avoient pu se résoudre à l'embrasser, tant qu'ils ne l'avoient envisagé que comme une doctrine humaine fondée sur le raisonnement.

Montrez-moi ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la société, et pour mon propre avantage aux devoirs de la Loi naturelle, et quelle vertu vous ferez naître d'un nouveau culte qui ne soit pas une conséquence du mien ? (Emile, tome 3.) Du moins conviendrez-vous que la foi, telle que l'Evangile nous la commande, n'est, ni un devoir que vous regardiez comme imposé par la Loi naturelle, ni une vertu qui soit une conséquence du culte que vous admettez. Or, la foi rend à Dieu la gloire qui lui est due ; puisque par la foi nous l'adorons comme vérité souveraine, à laquelle nous devons croire plutôt qu'à nos foibles lumières, elle procure notre propre avantage, puisqu'elle nous exempte de la recherche pénible et périlleuse de ce qu'il nous importe le plus de savoir, recherche qui est hors de la portée des trois quarts du genre-humain. Elle fait le bien de la société ; parce que, réunissant les esprits par la même croyance, elle rapproche par-là même les cœurs et les sentimens. Telle est l'idée que S Paul nous a donnée des effets de la foi ; et vous semblez l'avoir adoptée,

lorsque vous avez dit que, *sans la foi, nulle véritable vertu n'existe.* (*Ibid.*)

J'ajoute encore que, par le nouveau culte enseigné dans l'Evangile, l'espérance est plus ferme, parce qu'elle est appuyée sur la parole expresse de Dieu; la charité plus vive et plus sincère, parce qu'elle est animée par un motif plus touchant; l'obéissance plus facile, parce qu'elle est formée sur un modèle plus parfait, sur l'exemple d'un Homme-Dieu. Je pourrois en dire autant de toutes les autres vertus.

Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux, à notre conscience, à notre jugement? (Emile, tom. 3.) Non, Monsieur, il s'étoit réservé bien des choses, que la raison ne pouvoit pas nous dire. L'Evangile nous a donné de la puissance, de la sagesse, de la bonté de Dieu, des idées infiniment supérieures à celles que nous pouvions puiser dans la contemplation de la nature; il nous a fait connoître notre origine et notre destinée, sur lesquelles la raison ne pouvoit suffisamment nous instruire; il nous a dévoilé les mystères de la vie future où la lumière naturelle étoit incapable de pénétrer.

Quand il auroit tout dit, les hommes ne l'ont pas entendu; il a fallu leur répéter les mêmes leçons par une voix plus puissante, faire parler par des prodiges les élémens et les créatures inanimées, pour réveiller les hommes engourdis et sourds aux cris de la nature. C'est la réponse de S. Paul. (Cor. 1, 21.)

Qu'est-ce que les hommes nous diront de plus? Leurs révélations ne font que dégrader Dieu, en lui donnant les passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Etre, je vois que les Dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les avilissent; qu'aux mystères inconcevables qui l'environnent, ils ajoutent des contradictions absurdes, qu'ils rendent l'homme orgueilleux, intolérant, cruel; qu'au lieu d'éta-

blir la paix sur la terre, ils y portent le fer et le feu. (Emile, tom. 3.)

Je conviens que les hommes ne nous sauroient rien dire de plus que ce que la raison nous apprend, que les révélations humaines ne font que dégrader Dieu, témoin la prétendue révélation de Mahomet, et ces ridicules oracles dont se vantoient autrefois les Payens; mais il n'est pas de même des révélations divines. Je vous ai déja montré que les accusations que vous formez, ne peuvent tomber sur la révélation faite à Moïse; et si vous avez en vue la révélation chrétienne, outre la fausseté de l'application, c'est encore une contradiction formelle avec ce que vous avez dit ailleurs. (*Ibid.*)

En avouant que les notions du grand Être sont environnées des *mystères inconcevables*, vous établissez, sans y penser, la nécéssité de la révélation et de la foi. Quand vous prêtendez qu'à ces mystères on ajoute des contradictions absurdes, vous ne comprenez pas ce que je vous ai démontré dans la première Lettre, que toute doctrine inconcevable doit nécessairement nous paroître absurde et contradictoire, dès que nous la comparons à nos idées naturelles. Ainsi, puisque vous admettez des mystères, on vous aura bientot prouvé, par vos propres raisonnemens, que vous admettez des contradictions.

Quant à ce que vous soutenez, que les révélations rendent l'homme orgueilleux et cruel, nous remettons, si vous l'agréez, cette discution à la sixième Lettre, où nous parlerons des abus et des maux que vous imputez au Christianisme.

Mais il est étrange que vous ayez daigné répéter une objection usée à force d'être rebattue. *Il vaudroit mieux n'avoir aucune idée de la divinité, que d'en avoir des idées basses, fantastiques, injurieuses, indignes d'elle; c'est un moindre mal de la méconnoître, que de l'outrager. J'aimerois mieux, dit le bon Plutarque, qu'on crût*

qu'il n'y a point de Plutarque au monde, que si l'on disoit que Plutarque est injuste, envieux, jaloux et si tyran, qu'il exige plus qu'il ne laisse le pouvoir de faire. (Emile, tom. 2.)

1°. L'application de cette pensée de Plutarque porte à faux; jamais personne, à moins qu'il ne fût idolâtre ou insensé, n'a eu de Dieu ces idées basses et injurieuses. Celles que le Christianisme nous donne, y sont directement opposées. Il nous représente Dieu sous les titres de Bienfaiteur, de Père, de Sauveur, de Rémunérateur; idées touchantes, propres à inspirer aux plus grossiers, l'amour, la reconnoissance, la piété, le respect envers Dieu.

2°. Cette objection n'est qu'un sophisme, comme le remarque l'Auteur de l'Esprit des Lois. *Il n'est d'aucune utilité au genre-humain, que l'on croie qu'un certain homme existe; au lieu qu'il est très-utile que l'on croie que Dieu est. De l'idée qu'il n'est pas, suit notre indépendance, ou si nous ne pouvons pas avoir cette idée, celle de notre révolte.* (Esprit des Lois, liv 24. Chap. 2.) Quand donc il seroit vrai, que nier l'existence de Dieu, c'est lui faire une moindre injure que d'en avoir une fausse idée, c'est du moins un plus grand malheur pour la société. Or Dieu désapprouve non-seulement ce qui lui fait déshonneur, mais encore ce qui est pernicieux au genre-humain.

Une des plus graves accusations que vous intentez contre le Christianisme, est de nous prescrire une morale peu proportionnée, aux forces de l'humanité. *A force d'outrer tous les devoirs, il les rend impraticables et vains.* (Emile, tom. 4.) Cela auroit mérité de bonnes preuves, et vous n'en alléguez point d'autre que la sévérité avec laquelle de rigides instituteurs interdisent aux jeunes personnes, le chant, la danse, la culture des talens agréables, et les amusemens qui conviennent à cet âge.

Il y a de l'injustice d'imputer au Christianisme lès travers de quelques esprits mélancoliques. Il est faux que l'on interdise les amusemens du monde en général ; on n'en blâme que l'excès et les abus, contre lesquels vous déclamez vous-même avec raison. On ne défend point aux jeunes filles le chant, la danse, la gaieté, pourvu qu'elles ne s'y livrent qu'avec les personnes de leur sexe ; mais permettre les assemblées confuses de jeunes gens, les bals, les spectacles, les courses nocturnes, c'est une licence que vous n'approuverez sûrement pas. On défend encore moins aux femmes la culture des talens agréables, pourvu qu'elles n'en fassent usage, comme vous le souhaitez, que pour l'amusement de leurs époux. Personne qui n'applaudisse de grand cœur à tout ce que vous dites sur un article si important, et si capable de contribuer à la réforme de nos mœurs. Plût au Ciel que l'on suivît par tout le véritable esprit du Christianisme ! Tant de bons avis que vous donnez, et qui ne sont que trop nécessaires, se trouveroient superflus. Mais il ne falloit pas y mêler des imputations fausses et odieuses, cela empêche tous les bons effets qu'ils pourroient produire.

On me dit qu'il falloit une révélation pour apprendre aux hommes la manière dont Dieu vouloit être servi ; on assigne en preuve la diversité des cultes bizarres qu'ils ont institués ; et l'on ne voit pas que cette diversité même vient de la fantaisie des révélations. Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa mode, et lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une Religion sur la terre. (Emile, tom. 3.)

Dites mieux, Monsieur, il n'y en auroit point eu du tout. Dieu ne dit point au cœur de l'homme quelles sont les pratiques extérieures qui peuvent lui plaire ; or, sans culte extérieur, public et uni-

forme, la Religion ne sauroit subsister long-temps parmi les hommes. Nous ne sommes point de purs esprits, la société ne se maintient point par des pensées et par des sentimens, mais par des actions et des pratiques; si quelque spectacle ou cérémonie ne frappe les sens et ne réveille les sentimens de Religion, bientôt le culte de l'esprit et du cœur s'évanouira, le genre-humain retombera dans la barbarie, dont les institutions religieuses l'ont fait sortir. Dès la naissance du monde, les hommes se sont rassemblés pour rendre en commun leurs hommages et leurs vœux au Seigneur; ils ont eu des pratiques communes et des signes extérieurs pour témoigner leurs sentimens, et les inspirer à leurs semblables: l'usage de ces signes n'a jamais été abandonné au caprice des particuliers, mais toujours fixé par la tradition, et transmis des pères aux enfans. Sans cette précaution, la Religion ne peut ni se perpétuer, ni réunir le genre humain.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que la nécessité de fixer le culte, est en effet une des raisons qui font sentir le besoin de la révélation; mais ce n'est ni l'unique, ni la principale: nous avons vu qu'il y en a d'autres qui sont pour le moins aussi frappantes.

Il n'est rien moins que prouvé, que la diversité des cultes soit venue *de la fantaisie des révélations.* Tout instituteur d'un nouveau culte s'est servi de révélations vraies ou fausses pour le faire adopter, parce qu'il comprenoit fort bien qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de décider de quelle manière il veut être servi: et cette conduite uniforme de tous les Législateurs est une preuve convaincante que la nécessité d'une révélation est une idée puisée dans la nature.

Selon vous l'homme a été nécessairement idolâtre pendant des milliers d'années; et c'est par le Polythéisme que la Religion a dû commencer; or, l'idolâtrie n'a jamais pu être un culte uni-

forme, parce que c'est un culte de pure fantaisie ; et chaque peuple, chaque particulier même a la sienne. Sans qu'il fût question de révélation, le culte, selon vos principes, ne pouvoit être le même chez les différens peuples. (Voyez la neuvième Lettre.)

Il falloit un culte uniforme , je le veux bien ; mais ce point étoit-il donc si important, qu'il fallût tout l'appareil de la puissance divine pour l'établir. (Emile, tom. 3.)

Oui, Monsieur, ce point étoit important, puisqu'il s'agissoit de rendre les sentimens de Religion durables, universels, et d'en faire le lien de la société. Sans l'appareil de la puissance divine, les hommes n'ont pu savoir si Dieu exigeoit tel culte particulier, et n'ont pu être obligés à l'adopter. Sans ce même appareil, Dieu ne pouvoit persuader les dogmes incompréhensibles qu'il lui plaisoit de révéler Dès qu'il a fallu des Mystères, comme cela est prouvé, il a fallu des moyens surnaturels pour en établir la foi, une mission extraordinaire et des prodiges pour la constater ; il a fallu une autorité toujours vivante pour enseigner ; tout cela se suit : nous le verrons dans les Lettres suivantes.

Ne confondons point le cérémonial de la Religion avec la Religion. Le culte que Dieu demande, est celui du cœur ; et celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme. (Emile, tome 3.)

La Religion demande nécessairement un cérémonial ; et quoiqu'il n'en soit pas le plus essentiel, sans lui elle ne sauroit subsister long-temps. C'est parce que Dieu demande le culte du cœur, qu'il exige aussi celui des sens ; l'un ne doit point être séparé de l'autre. Un cœur sincèrement touché, ne peut renfermer ses transports au-dedans de lui-même : il les fait éclater, et les inspire ainsi à ses semblables. Se borner au culte extérieur, c'est une hypocrisie ; ne prêcher que le

culte intérieur, c'est un faux zèle, c'est laisser chacun le maître d'avoir de la Religion ou de n'en point avoir, et voilà tout ce que les libertins demandent, plus hypocrites en cela que ceux auxquels ils reprochent ce défaut.

En quel sens, je vous prie, le culte du cœur, le culte purement intérieur, peut-il être uniforme, tant qu'il ne se montre au-dehors sous aucune forme? Vous vous jouez ici des termes, et vous abusez du langage.

C'est avoir une vanité bien folle de s'imaginer que Dieu prenne un si grand intérêt à la forme de l'habit du Prêtre, à l'ordre des mots qu'il prononce, aux gestes qu'il fait à l'Autel, et à toutes ses génuflexions.... Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, ce devoir est de toutes les Religions, de tous les Pays, de tous les hommes. Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police; il ne faut point de révélation pour cela. (Emile, tome. 3.)

Vous convenez donc que le cérémonial de la Religion doit être réglé au moins par une Loi de police; dès qu'il l'est, il n'est plus permis aux particuliers de le négliger ou de le changer. Ce seroit desobeir à une Loi établie pour le bon ordre, et vous reconnoissez que *quiconque désobéit aux Lois, désobéit à Dieu.* (Lettre.) Il est donc vrai que Dieu prend intérêt à l'observation du cérémonial ainsi réglé, et ce n'est plus une vanite folle de l'imaginer. Aussi le Vicaire Savoyard, quoique persuadé de l'indifférence des Religions, se fait un devoir de remplir toutes les fonctions d'un Ecclésiastique, *sa conscience lui reprocheroit d'y manquer volontairement en quelque point.* (Emile, tome 3.) Il est vrai que l'on ne conçoit pas trop bien comment l'on peut se faire un devoir de conscience d'observer exactement ce qui est indifférent, et à quoi Dieu ne prend aucun intérêt: on conçoit encore moins comment ce

Vicaire qui dit la Messe, qui récite son Bréviaire; qui porte à l'Être suprême les *vœux du peuple sous une forme prescrite*, (*Ibid.*) peut dire ailleurs *qu'il ne prie pas Dieu*: (*Ibid.*) mais ce sont là les mystères qu'il faut croire dans la Religion naturelle. Personne n'a jamais enseigné, avec autant de zèle que vous, cette maxime, que l'on ne doit rien croire que ce que l'on peut concevoir; et jamais personne n'a écrit tant de choses inconcevables.

Dieu veut être adoré en esprit et en vérité: c'est-à-dire, que le culte extérieur pour être agréable à Dieu, doit être accompagné du culte de l'esprit et du cœur, et c'est ce que Jesus-Christ n'a cessé de prêcher aux Juifs, qui faisoient consister toute leur Religion en cérémonies, sans s'embarrasser de la pratique des vertus. Mais cet abus du culte extérieur, trop commun dans toutes les Religions, ne prouve pas qu'il soit inutile: et jamais Jesus-Christ ne l'a enseigné. Il a même prouvé le contraire par son exemple, puisqu'il a soigneusement observé le rit extérieur prescrit par la Loi de Moïse, en blâmant les Pharisiens de ce qu'ils donnoient la préférence aux pratiques d'appareil, sur les vertus les plus nécessaires; il a dit en termes exprès, qu'il falloit être fidèle aux unes, et ne pas négliger les autres. (Matt. 23, 24.)

Le culte extérieur *est une affaire de Police* sans doute, mais de police ecclésiastique, et non pas de police purement civile: et quand vous dites ailleurs, que *c'est au Souverain à régler la police dans ses Etats*, (Lettre.) c'est-à-dire, à y établir quelle Religion il lui plaît, le Mahométisme, le Judaïsme ou l'Idolâtrie, s'il le juge à propos, vous confondez toutes les notions, et vous abusez des termes. Les Apôtres ont chargé les Pasteurs de régler la forme du culte et la police de l'Eglise, et non pas de la recevoir des Magistrats séculiers. (Act. 20, 28. Tit. 1. 5.) Tous les peuples ont

senti qu'il y avoit une différence à faire entre les divers objets de la police extérieure ; que celle de la Religion doit appartenir à ses Ministres, et celle des affaires civiles aux Officiers du Prince. Dès que l'on voudra donner atteinte à une distinction si sage, l'on ne manquera jamais de produire en même temps deux effets pernicieux, d'anéantir la Religion, et d'ébranler l'Etat. Nous reprendrons cette matière dans la neuvième Lettre.

Nous convenons qu'il n'est pas besoin d'une révélation expresse pour régler le rit extérieur de la Religion et la discipline ecclésiastique ; ma s nous soutenons que, dès qu'ils sont une fois établis par les Pasteurs légitimes, il n'est plus permis à personne de s'en dispenser ni d'y donner atteinte ; et nous disons avec vous que *quiconque désobéit aux Lois, désobéit à Dieu.*

Par une nouvelle conséquence de vos principes, vous prétendez que dans la Religion, les dogmes ne sont pas plus essentiels que les cérémonies. *Qu'une Vierge soit la mère de son Créateur ; qu'elle ait enfanté Dieu, ou seulement un homme auquel Dieu s'est joint : que la substance du Père et du Fils soit la même, ou ne soit que semblable ; que l'esprit procède de l'un des deux qui sont le même, ou de tous deux conjointement, je ne vois pas que la décision de ces questions, en apparence essentielles, importe plus à l'espèce humaine, que de savoir quel jour de la lune on doit celébrer la Pâque ; s'il faut dire le Chapelet, jeûner, faire maigre, parler latin ou français à l'Eglise, orner les murs d'images, dire ou entendre la Messe, etc.* (Emile, tom. 3.)

Vous vous arrêtez en beau chemin, Monsieur ; pourquoi ne pas pousser le principe jusqu'où il peut aller ? Que Jesus - Christ soit l'Envoyé de Dieu, ou que ce soit Mahomet ; qu'il soit le Messie attendu par les Juifs, ou que ce soit un imposteur ; que l'Evangile ou l'Alcoran soit un

Livre divin ; qu'il faille être baptisé ou circoncis ; que l'on croie un seul Dieu, ou que l'on admette des divinités subalternes ; qu'est-ce que cela importe à l'espèce humaine ? Le même homme peut être, sans conséquence pour les mœurs, Catholique à Rome, et Calviniste à Genève, Turc à Constantinople, et Juif en Hollande, Idolâtre à Pekin, et Chrétien à Paris.

Avec ce principe, on se trouve fort au large en matière de Religion. Que Dieu ait enseigné telle doctrine ; qu'il ait prescrit telle pratique, que nous importe ? Nous ne sommes obligés, ni de croire à sa parole, ni d'être soumis à ses ordres. Obéissons à notre raison, et tout est bien. Voilà la seule prétention des Athées, des Matérialistes ; des impies de toute espèce : dès qu'ils ne troublent point la société, personne n'a droit de s'informer de ce qu'ils croient, on leur doit laisser pleine liberté.

Ils nous renvoient sans cesse à la morale ; on croiroit que cette morale leur tient fort au cœur ; nous verrons dans la suite ce qu'il en faut penser, et les conséquences qui découlent de leur méthode.

Ce n'est point à nous, Monsieur, de juger qu'elles sont les vérités essentielles, quels sont les dogmes indifférens. Tout ce que Dieu a révélé, est essentiel dans ce sens, qu'il n'est jamais permis de le rejetter ou d'en douter. La seule question sensée et raisonnable en fait de Religion, est de savoir si Dieu a effectivement enseigné et commandé quelque chose. Elle fera le sujet de la Lettre suivante, et nous l'examinerons, s'il vous plaît, avec une attention particulière.

Je suis, etc.

LETTRE III.

Sur l'existence et les preuves d'une révélation.

Nous entrons, Monsieur, dans l'examen de la plus importante des questions que nous ayons à traiter ; l'existence d'une révélation : vous l'admettez en quelque chose, vous l'assurez du moins ; je l'admets de mon côté, mais sur des fondemens bien différens. Examinons d'abord votre système ; nous lui opposerons ensuite celui du Christianisme, et nous verrons lequel est le mieux lié, le plus suivi, lequel s'accorde mieux avec les idées de la bonté et de la sagesse de l'Etre suprême.

Je tiens, dites-vous, *pour révélé, toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu.* (Lettre.) *Je la reconnois*, l'authenticité de l'Evangile, *en conséquence de l'Evangile et de la sublimité que j'y vois, sans qu'on me l'ateste... L'Evangile est la pièce qui décide, et cette pièce est entre mes mains. De quelle manière qu'elle y soit venue, et quelque Auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'Esprit Divin.* (*Ibid.*) Le Vicaire Savoyard *propose des doutes et des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, et dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'Auteur.* (Lettre.)

Voilà vos preuves. Vous les développez dans le magnifique témoignage que vous rendez à la divinité de Jesus-Christ et de son Evangile. Je le transcrirai tout entier, quoiqu'il soit déja imprimé dans trois ouvrages différens, non-seulement parce que je voudrois pouvoir le graver dans tous les esprits et dans tous les cœurs, mais encore, parce qu'il faut le confronter avec ce que

vous dites ailleurs. Jugez par-là, Monsieur, de la sincérité avec laquelle j'applaudis à ce qu'il y a de beau, de vrai, de solide dans vos écrits.

» Je vous avoue que la majesté des écritures
» m'étonne ; la sainteté de l'Evangile parle à mon
» cœur. Voyez les Livres des Philosophes avec
» toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de
» cela ! Se peut-il qu'un Livre à la fois si sublime
» et si simple, soit l'ouvrage des hommes ? Se
» peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne
» soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton
» d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ?
» Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs !
» Quelle grâce touchante dans ses instructions !
» Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle
» profonde sagesse dans ses discours ! Quelle pré-
» sence d'esprit ! Quelle finesse et quelle justesse
» dans ses réponses ! Quel empire sur ses pas-
» sions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait
» agir, souffrir et mourir sans foiblesse et sans
» ostentation ? Quand Platon peint son juste ima-
» ginaire couvert de tout l'opprobre du crime,
» et digne de tous les prix de la vertu, il peint
» trait pour trait Jesus-Christ : la ressemblance
» est si frappante, que tous les Pères l'ont sen-
» tie, et il n'est pas possible de s'y tromper.
» Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il
» point avoir pour oser comparer le fils de So-
» phronisque au fils de Marie ! Quelle distance
» de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleur,
» sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout
» son personnage, et si cette facile mort n'eût ho-
» noré sa vie, on douteroit si Socrate, avec tout
» son esprit, fût tout autre chose qu'un sophiste.
» Il inventa, dit-on, la morale ; d'autres avant
» lui l'avoient mise en pratique ; il ne fit que
» dire ce qu'ils avoient fait ; il ne fit que mettre
» en leçons leurs exemples. Aristide avoit été
» juste avant que Socrate eût dit ce que c'étoit
» que justice ; Léonidas étoit mort pour son Pays

» avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la
» Patrie; Sparte étoit sobre avant que Socrate
» eût loué la sobriété : avant qu'il eût défini la
» vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux.
» Mais où Jesus avoit-il pris chez les siens cette
» morale élevée et pure, dont lui seul a donné
» les leçons et l'exemple! Du sein du plus furieux
» fanatisme, la plus haute sagesse se fit enten-
» dre, et la simplicité des plus héroïques vertus
» honora le plus vil de tous les peuples. La mort
» de Socrate philosophant tranquillement avec
» ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer;
» celle de Jesus expirant dans les tourmens, in-
» jurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la
» plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate
» prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui
» la lui présente et qui pleure; Jesus au milieu
» d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux
» acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate
» sont d'un sage, la vie et la mort de Jesus sont
» d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'E-
» vangile est inventée à plaisir? Ce n'est pas ainsi
» qu'on invente; et les faits de Socrate, dont per-
« sonne ne doute, sont moins attestés que ceux
» de Jesus-Christ. Au fond, c'est reculer la
» difficulté sans la détruire; il seroit plus incon-
» cevable que plusieurs hommes d'accord eussent
» fabriqué ce Livre, qu'il ne l'est qu'un seul en
» ait fourni le sujet. Jamais des Auteurs Juifs
» n'eussent trouvé, ni ce ton, ni cette morale;
» et l'Evangile a des caractères de vérité si
» grands, si frappans, si parfaitement inimita-
» bles, que l'Inventeur en seroit plus étonnant
» que le Héros. » (Emile, tome 3, et Lettre.)

Rien de si beau, Monsieur, rien de si éloquent que ce témoignage; rien de plus glorieux à Jesus-Christ et à son Evangile. Quel dommage que vous ayez détruit par vos contradictions toute l'impression qu'il étoit capable de faire! Nous le verrons bientôt. Ecoutons ce que vous ajoutez.

» Avec tout cela, ce même Evangile est plein
» des choses incroyables, des choses qui répu-
» gnent à la raison, et qu'il est impossible à tout
» homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que
» faire au milieu de ces contradictions ? Être
» toujours modeste et circonspect, respecter en
» silence ce qu'on ne sauroit ni rejetter ni com-
» prendre, et s'humilier devant le grand Être,
» qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme in-
» volontaire où je suis resté. » (Emile, tome 3, et Lettre.)

Permettez-moi de vous demander l'explication de ces dernières paroles. Quel est ici l'objet de votre scepticisme, et de quoi doutez-vous ? Est-ce de cette doctrine que vous ne comprenez pas, ou de l'existence même de la révélation ? Ces deux doutes sont fort différens. Il me paroît que vous doutez de l'existence de la révélation : voici mon raisonnement. Autant il est incontestable, selon vous, que la morale pure et sublime de l'Evangile vient de Dieu, autant il est certain, selon vous, que les dogmes absurdes qu'il contient, n'en viennent pas. *Je croirois plutôt à la magie, que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison* : ce sont vos paroles. (Lettre.) Donc, autant la morale prouve que l'Evangile est une révélation de Dieu, autant les dogmes prouvent que ce n'en est pas une. Dieu qui est la sagesse et la vérité même, pouvoit-il nous révéler un mélange de vrai et de faux, de raison et d'absurdité ? Vous n'admettez donc pas la révélation : vous en doutez, vous n'en avez aucune conviction. L'égalité des raisons pour et contre vous a laissé dans un *scepticisme involontaire.* Aussi, vous déclarez que la révélation n'est pas démontrée à vos yeux, (Lettre.) que vous ne l'admettez, ni la rejettez. (Emile, tom. 3.)

Par le même principe, vous devez douter encore de la mission de J. C. Si, d'un côté, il est impossible qu'un homme ait été capable de prê-

cher une morale si pure et si sublime ; de l'autre, il n'est pas moins impossible, selon vous, qu'un envoyé de Dieu ait pu enseigner des dogmes aussi absurdes : conséquemment, dans le parallèle que vous faites des trois plus célèbres Législateurs, Moïse, J. C. et Mahomet, vous laissez la question indécise : *ils se sont dits les envoyés de Dieu, cela peut être et n'être pas.* (Lettre.)

Mais il faut opter ; ou J. C. a été un imposteur, ou ç'a été un fou. Vous prenez le dernier parti comme le moins odieux. *Mais quand cela ne seroit pas, il ne faut point les traiter si légèrement d'imposteurs. Qui sait jusqu'où les méditations sur la Divinité, jusqu'où l'enthousiasme de la vertu, ont pu, dans leurs sublimes ames, troubler l'ordre didactique et rampant des idées vulgaires ! Dans une trop grande élévation, la tête tourne, et l'on ne voit plus les choses comme elles sont.* (*Ibid.*) On ne peut pas le dire plus poliment ni en plus beau stile : J. C. fut un fou sublime, un vertueux enthousiaste ; dans ses méditations sur la Divinité, la tête lui a tourné. Ici, un autre que moi, crie au blasphème, mais vous m'y avez accoutumé, Monsieur, et J. C. me pardonnera ma patience ; il sera vengé dans un moment.

Remarquez d'abord la contradiction entre vos divers sentimens sur J. C. : vous avez dit qu'il n'a point *le ton d'un enthousiaste, ni d'un ambitieux sectaire* ; et vous le faites passer pour un cerveau troublé par *l'enthousiasme de la vertu.* Ailleurs, vous avez reconnu en lui *la plus haute sagesse* ; ici c'est un homme qui ne *voit plus les choses comme elles sont.*

Voici donc où vous en êtes réduit, à croire des mystères plus absurdes que celui de l'Incarnation, et que tous ceux que vous rejettez. Je le prouve. Comme je ne conçois pas ce que c'est que la nature et la Personne divine, je ne comprends pas non plus si la divinité et l'humanité ont pû ou

n'ont pas pu être unies à la même personne; et cela n'est qu'obscur. Mais je conçois très-clairement ce que c'est que la sagesse et la folie, je comprens parfaitement qu'une sagesse consommée ne peut pas subsister dans la même tête avec une folie complette; que Dieu n'a pas pu nous envoyer un Législateur qui fût tout-à-la-fois le plus sublime de tous les Sages et le plus extravagant de tous les Visionnaires. Ainsi, j'aime beaucoup mieux croire J. C. Dieu et homme, que de le croire sage et insensé : mon mystère est moins révoltant que le votre. Ce n'est encore-là qu'une bagatelle.

Cet homme singulier, cet insensé sublime est venu à bout de communiquer son enthousiasme à douze malheureux, qui en ont été comme lui les victimes. Comme lui, ils se sont faits Missionnaires, et *les Missionnaires ne vous semblent gueres plus sages que les Conquérans.* (Lettre.) Comme lui, ils ont fait des miracles, parce qu'ils croyoient bonnement que les miracles prouvoient quelque chose. Comme lui, ils sont morts pour attester qu'ils disoient la vérité : plus heureux que lui, ils ont eu le plus brillant succès. En avouant naïvement qu'ils étoient *insensés pour l'amour de leur maître*, (*Nos stulti propter Christum.* 1. cor. 4. 10.) ils ont forcé toute la sagesse humaine de céder à leur folie; et l'ouvrage de ce cerveau dérangé subsiste depuis plus de dix-sept siècles. Voilà encore douze mystères dont il faut charger votre symbole; le notre n'en renferme pas tant.

Non-seulement ces insensés ont éclairé l'Univers; mais ce qui étoit beaucoup plus difficile, ils l'ont sanctifié, leur Evangile y a causé la plus heureuse révolution. Ils ont fait tomber l'idolâtrie avec toutes les extravagances, toutes les abominations, toutes les cruautés, dont elle étoit la source. Ils ont supprimé ou adouci l'esclavage, et donné aux mœurs des peuples une douceur, une humanité que les Lettres n'avoient pu leur com-

muniquer. Ils ont rendu les Gouvernemens plus modérés et moins sanguinaires ; par-là même, moins chancelans et moins sujets aux révolutions ; ils ont ainsi pourvu à la sûreté des Maîtres et au bonheur des Sujets. Vous vous apercevrez, Monsieur, qu'ici je ne fais que vous copier. (Emile, tome 3.) Comment le fanatisme, ce monstre si abhorré, a-t-il pu opérer tant de biens ? Autre mystère inconcevable.

Dieu a voulu donner une révélation aux hommes ; on croiroit que c'étoit pour les instruire, point du tout ; selon vos principes, ce n'étoit que pour leur tendre un piège, et leur commander l'impossible. Il envoie un Messie avec le pouvoir de maîtriser la nature et d'étonner la raison, un homme qui vit en Saint, et qui meurt en Dieu. Qu'a t-il enseigné ? D'un côté une morale pure et sublime ; de l'autre, des dogmes qu'il est impossible de concevoir ni d'admettre. A-t-il du moins laissé la liberté de croire l'une, et de ne pas croire les autres ? Non, a-t-il dit en termes exprès à ses Apôtres : *Prêchez l'Evangile à toute créature : celui qui croira, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné.* (Marc. 16. 15.) Point d'exception. Nous voilà dans la cruelle alternative, ou de croire ce qu'il est impossible de croire, ou d'être damnés. Bonté souveraine, est-ce ainsi que vous vous jouez des foibles humains ? Nouveau mystère, mais mystère d'iniquité. C'est bien ici le cas de dire : je croirois plutôt à la magie, que d'admettre une pareille absurdité.

Dès que Dieu nous donnoit une révélation, il falloit qu'elle fût prouvée. Et quelle preuve en a-t-il donnée ? Un Livre ; l'Evangile ; *c'est la pièce qui décide.* (Lettre.) Mais les Livres sont des sources intarissables de Dispute, les peuples qui n'ont point de Livres, ne disputent point. (Lettre.) Aussi, selon vous, ce Livre énigmatique, vraie pomme de discorde, a-t-il été la source

des maux du genre-humain. A peine fut-il connu ; que l'on commença à disputer sur ce qu'il contenoit. On se querella, on se battit, on se tua, et l'on continue encore. Croirons-nous, suivant ce système, que Dieu vouloit le bien de l'humanité, en lui donnant ce monument unique, ce seul organe de la révélation ? Non, il vouloit plutôt se donner le plaisir de voir du haut du Ciel les hommes *s'entr'égorger pour des logogryphes* ; (*Ibid.*) et c'est ainsi qu'il s'amuse depuis dix-sept cens ans.

Mais si Dieu a établi une nouvelle Religion, sans doute il a voulu qu'elle fût reçue de tout le monde ? Il est vrai que ceux qui l'ont annoncée, le déclarent ainsi ; ils se sont dits envoyés pour la prêcher à toutes les Nations. Cependant Dieu lui a imprimé, selon vous, un caractère de réprobation : *elle est fondée sur l'erreur et le mensonge.* (Du contrat social, liv. 4, c. 8.) *Elle s'est établie par le fanatisme, et se maintient par l'hypocrisie* (Lettre.) Aussi chaque peuple est fort le maître de demeurer dans sa croyance, et de ne point s'embarrasser de ce que pensent les autres.

Le sublime de tous ces mystères, c'est qu'en nous donnant ces idées de la Divinité, vous êtes le défenseur de la cause de Dieu et de l'humanité, au lieu que ceux qui tâchent de justifier sa conduite, sont des exécrables Prêtres qu'il faudroit brûler.

Vous avez dit, Monsieur, que vous n'aviez pas *une foi robuste*, (Lettre.) en vérité vous êtes trop modeste ; je rends hommage à votre foi, elle est plus robuste que la mienne. Jugez à présent de quel côté est le fanatisme.

N'est-il donc pas possible d'éviter toutes ces absurdités, de trouver un système raisonnable, Il est tout trouvé, et Dieu l'a suivi : vous voulez bien que j'entreprenne ici l'apologie de mon souverain Maître. Remontons, s'il vous plaît, au principe

principe que nous avons discuté dans la première Lettre. *Dieu peut nous révéler et nous obliger à croire des dogmes incompréhensibles, qui paroissent ne point s'accorder avec nos idées naturelles.* Je l'ai démontré. S'il le peut, supposons qu'il l'ait fait. Dans cette hypothèse, est-ce par des raisonnemens ou par des témoignages ? Est-ce par l'examen de la doctrine révélée, ou par des faits que cette révélation doit se prouver ? Je soutiens contre vous que c'est par des témoignages et non par des raisonnemens.

Exiger des hommes la croyance de plusieurs dogmes incompréhensibles, est un acte libre de la volonté de Dieu ; il pouvoit l'exiger ou ne pas l'exiger, c'est le principe d'où nous sommes partis. Or un acte libre ne se prouve point par des raisonnemens, mais par le témoignage de celui dont il est émané. Il n'y a point de relation nécessaire entre nos idées et la volonté libre de Dieu : donc, Dieu doit alors prouver sa volonté par des témoignages, et non par des raisonnemens.

Un dogme incompréhensible est celui dont la raison humaine ne peut découvrir évidemment la vérité ni la fausseté, qui doit même lui paroître absurde, dès qu'elle le compare à ses autres idées. Donc si Dieu le révèle, nous ne sommes pas en droit de le rejetter, parce qu'il nous paroît faux ; donc ce n'est point l'examen de la doctrine qui doit décider de la vérité ou de la fausseté de la révélation.

La révélation est un fait ; or un fait ne se prouve point par des raisonnemens, mais par la déposition des témoins, par ses suites, par les monumens qui en restent : donc la révélation doit se prouver de même.

Si Dieu a parlé aux hommes, s'il leur a donné une Religion, elle doit être faite pour tout le monde, se prouver par des motifs qui soient à portée de tout le monde. Or une Religion qui

se prouve par des raisonnemens, par des démonstrations, par l'examen de la doctrine, peut être bonne pour des Philosophes et non pas pour le peuple. Donc une Religion révélée doit se prouver par des faits, parce que les faits se vérifiant par les sens, sont une preuve qui frappe tout le monde.

Avec des raisonnemens et des démonstrations, les Philosophes d'autrefois n'ont éclairé personne, et n'on enseigné qu'une Religion monstrueuse ? ceux d'aujourd'hui, avec la même méthode, ne nous débitent que des absurdités. Au contraire, douze pêcheurs, avec des faits, ont converti, éclairé, sanctifié l'Univers. Il convenoit donc que la Religion fût prouvée par des faits, et non par des raisonnemens.

Voilà nos preuves, Monsieur, si elles sont fausses, vous nous ferez plaisir de le montrer, nous vous aurons obligation de nous avoir tirés de l'erreur.

Nous avons du moins sur vous un avantage, c'est que ces raisonnemens se trouvent exactement conformes à la conduite de Dieu et à l'histoire de notre Religion. Jesus-Christ, dont vous reconnoissez quelquefois la haute sagesse, n'a point argumenté comme vous ; pour prouver sa mission divine, il a dit aux Juifs : *Si vous ne voulez pas me croire, croyez à mes œuvres. Les œuvres que je fais au nom de mon Père, rendent témoignage de moi* ; (*Joan* 10. 25. *et* 38.) *Si je n'avois pas fait des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auroient point de péché.* (*Joan.* 15. 24.)

Quand il a envoyé ses Apôtres, il ne leur a pas dit : *faites examiner votre doctrine*, les Payens ne s'en seroient pas donné la peine, et ils n'étoient pas en état de le faire ; mais il leur a dit : *allez prêcher, et dites que le Royaume des Cieux est proche : guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons* (Matt. 10, 7.) *Voici les miracles qui accompa-*

gneront ceux qui auront la foi, ils chasseront le démon en mon nom, ils parleront de nouvelles langues, ils prendront les serpens avec la main; et s'ils boivent quelque poison mortel, il ne leur fera point du mal; ils imposeront les mains sur les malades, et les malades seront guéris. (Marc. 16, 17.)

Pour prouver la divinité de leur Maître, les Apôtres renvoyent à ses miracles. *Vous savez*, disent-ils aux Juifs, *que Jesus de Nazareth a été un homme autorisé de Dieu parmi vous, par les guérisons, les prodiges et les merveilles que Dieu a opérés par son ministère au milieu de vous.* (Act. 2. 22.)

A son exemple, *ils prêchent partout, le Seigneur agissant pour eux, et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnent.* (Matt. 15. 20.) Loin d'inviter leurs auditeurs à examiner la vérité et l'évidence de leur doctrine, ils déclarent au contraire que la sagesse et le raisonnement n'ayant servi qu'à égarer les hommes, *il a plû à Dieu de sauver les croyans par la foi de la prédication.* (1. Cor. 1. 21.)

Les œuvres surnaturelles sont le seul genre de preuves auquel les hommes ayent été sensibles. L'Evangile nous atteste que ce sont les miracles de Jesus Christ qui lui ont attiré des disciples. Dans les Actes des Apôtres nous voyons les peuples croire à l'Evangile, à la vue des prodiges. Ils ont eu tort sans doute; si l'on veut s'en rapporter à vous, Dieu a trompé le monde, et le monde s'est laissé séduire.

Point du tout, répondez-vous; *Dieu vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur! Quand vous vous laissez duper c'est votre faute, et non la sienne.* (Lettre.) Oui, Mr. Dieu me doit compte des tromperies d'un imposteur, si cet imposteur prétendu se trouve revêtu d'un caractère de sainteté, de sagesse, de divinité si éclatant et si marqué, qu'il soit impossible de ne pas s'y rendre. Si

Dieu a permis qu'un tel homme annonçât des erreurs, je suis en droit de dire avec un pieux Auteur : Seigneur, si je suis trompé, c'est à vous que je dois m'en prendre : *Domine, si error est, à te decepti summus.* (Ricard de S. Victor.) Dieu sans blesser sa bonté, sa sagesse, sa justice, n'a pu permettre qu'un Législateur aussi divin que l'a été J. C. de votre propre aveu, enseignât autre chose que la vérité, ou abusât ses auditeurs par des prestiges. S'il l'a permis, il n'y a plus de providence, c'est le hasard qui conduit l'Univers.

Remarquez, Monsieur, que la conduite que nous attribuons à Dieu, est un plan suivi, et qui ne dément point sa sagesse ; celle que vous lui prêtez est une vraie comédie ; l'établissement de la plus sainte Religion qui fût jamais, est un cahos et une extravagance. Si on eût suivi vos idées, jamais il n'y auroit eu un Chrétien dans le monde. Dans notre système, nous sommes obligés de croire des mystères ; mais nous les croyons sur le témoignage de Dieu ; la raison elle-même nous invite à préférer ce flambeau à nos foibles lumières. Dans le vôtre, on rejette les mystères que l'on ne conçoit pas, pour admettre des absurdités cent fois plus inconcevables. Chez vous, c'est l'enthousiasme seul qui décide : l'Evangile vous paroît un Livre divin ; aux yeux d'un Juif, l'Evangile est une fable, et le Thalmud vient de Dieu ; selon le jugement d'un Mahométan, l'Evangile n'enseigne qu'une doctrine imparfaite, c'est l'Alcoran qui est descendu du Ciel. Quels principes pourront servir à vuider la contestation ! Chez nous, il est question d'abord de prouver la mission du Prédicateur, et de le prouver par des signes, dont le Juif, le Mahométan, l'Idolâtre, le Savant et l'Ignorant soient également touchés. Ce point unique, une fois vérifié, tout est décidé.

Remarquez encore, je vous prie, que la preuve que vous donnez de la divinité de l'Evangile, qui

est si frappante et si lumineuse pour tout homme instruit, est nulle pour un ignorant. Celui qui ne sait pas lire, est-il en état de comparer la morale de Jesus-Christ avec celle des philosophes; le ton modeste et insinuant de ses discours avec la pompe fastueuse de leur éloquence ? Est-il capable de faire le parallèle entre la vie et la mort de Jesus et celle de Socrate ? Connoît-il assez la grossièreté de l'esprit et des mœurs Judaïques, pour sentir les vues supérieures qu'a eues la Providence en faisant éclorre la révélation chez un peuple si méprisable ? En sait-il assez pour comprendre par l'enchaînement des dogmes, des préceptes, des faits de l'Evangile, que cette histoire n'a pu être composée par un imposteur, et surtout par des Auteurs Juifs ? Cette preuve, dont vous vous savez si bon gré, est donc défectueuse, elle ne peut faire impression sur les trois quarts du genre humain. Ce n'est point celle qui a converti le monde, et dont Dieu a voulu se servir.

Pourquoi vous y bornez-vous, Monsieur ? Vous convenez *qu'à rejetter* la révélation, *les difficultés ne sont pas moindres* qu'à l'admettre. (Lettre.) L'aveu est remarquable ; mais vous n'avez pas pris la peine d'exposer ces difficultés. Vous avez rassemblé avec grand soin toutes les objections que l'on peut faire contr'elle, et pas un mot des preuves qui l'établissent, pas un mot des inconvéniens où l'on tombe en la rejettant. Est-ce là instruire de bonne foi, et mettre le Lecteur en état de balancer également de part et d'autre les raisons et les difficultés ? Il m'a donc fallu suppléer à votre silence ; mais la vérité y perd ; vous eussiez fait sentir avec plus de force et d'éloquence que moi, les absurdités qu'il faut dévorer en rejettant la révélation ; et cette sincérité vous eût fait honneur.

Mais c'est à faire des objections que vous triomphez ; vous n'en avez omis aucune : votre Livre sera désormais le recueil des incrédules. Je

tâcherai, en y répondant, d'y mettre un peu plus d'ordre, et je m'engage à vous convaincre de trois choses. 1°. Que, comme en rejettant les mystères, vous êtes forcé d'en admettre plus que nous, de même, en refusant de croire aux miracles, vous les multipliez. 2°. Que la plupart de vos difficultés contre la Religion révélée, sont tout aussi fortes contre la Religion naturelle, et que vous êtes obligé d'y répondre aussi bien que nous. 3°. Que plusieurs sont une rétractation formelle de l'hommage que vous avez rendu à l'Evangile. Je vous en avertis d'avance, afin que vous y regardiez de plus près. Déja j'ai répondu à ce que vous avez dit pour prouver l'impossibilité et l'inutilité de la révélation; nous n'y reviendrons plus.

Dieu lui-même a parlé aux hommes; pourquoi donc n'en ai-je rien entendu? Il a chargé d'autres hommes de vous rendre sa parole. J'entends: ce sont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même; il ne lui auroit pas coûté davantage, et j'aurois été à l'abri de la séduction. (Emile, tome 3.)

Voilà en vérité, Monsieur, une façon singulière de raisonner. Dieu pouvoit me parler à moi-même, il ne l'a pas fait! Donc, je ne dois pas le croire lorsqu'il me parle par d'autres. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même, donc il devoit me parler lui-même. Ajoutez, pour rendre l'argument complet: *parce que Dieu doit faire ce que j'aime le mieux.*

Il ne lui en auroit pas coûté davantage; nous verrons tout à-l'heure le contraire. *J'aurois été à l'abri de la séduction.* Je me flatte de vous montrer que, quand Dieu vous parle par d'autres hommes, vous êtes autant à l'abri de la séduction, que s'il vous parloit à vous-même. Allons par ordre, s'il vous plaît.

Pourquoi faut-il des intermédiaires entre Dieu

et moi? (Lettre.) Parce que Dieu, m'ayant révélé une doctrine incompréhensible dans plusieurs points, l'examen de cette doctrine ne suffit pas pour me faire connoître si elle vient de Dieu, ou si elle n'en vient pas. Tous les examens possibles ne la rendront point claire; ils ne me mettront point en état de juger si elle est vraie ou fausse. Il faut donc que Dieu me prouve, par des signes extérieurs, que c'est lui qui parle, et qu'il veut que je me soumette. Or ces signes extérieurs ne peuvent être constatés que par la déposition ou l'attestation des sens. Ainsi, quand ce seroit à moi-même que Dieu auroit parlé, mes sens seroient nécessairement intermédiaires entre Dieu et ma raison. S'il a parlé et donné ces signes à d'autres, il faut que ces autres soient les témoins ou les intermédiaires entre Dieu et moi.

Mais enfin, vous voulez que Dieu vous parle à vous-même, j'y consens, Monsieur. S'il vous révèle une doctrine incompréhensible, je vous demande de quels signes il pourra se servir pour vous faire connoître qu'il veut que vous la croyez, si non des miracles? S'il faut que vous le voyez vous-même, et qu'ils soient faits pour vous seul, Dieu est donc obligé de les renouveller autant de fois qu'il y aura d'hommes a instruire. Au lieu que, dans notre système, un seul miracle bien avéré, suffit pour convaincre tout l'Univers; il faut dans le vôtre, que Dieu les multiplie à l'infini. *Il en coûteroit donc davantage* à Dieu pour vous parler à vous-même, que pour vous parler par d'autres hommes: l'indécence de cette expression ne doit pas m'être imputée.

Vainement contesterez-vous cette supposition, que Dieu vous révèle une doctrine incompréhensible; elle est prouvée d'avance, et je vous ai averti que tout ce que nous avons à dire, en est une suite nécessaire.

Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, dites-vous, *il ne le lui fait pas dire par un autre homme*,

il le lui dit lui-même, il l'écrit au fond de son cœur. (Emile, tome 2.) Je le veux encore pour un moment. Sera-t-il donc défendu d'aller instruire ces peuples sauvages, ces hommes abrutis auxquels Dieu n'a rien dit jusqu'ici, du moins qui n'ont pas entendu sa voix, qui n'ont point encore su lire les préceptes de la Loi naturelle au fond de leur cœur ? Lorsque vous direz à l'un d'entr'eux que ces préceptes sont gravés dans le cœur de tous les hommes, et que Dieu leur parle par la raison pour les leur enseigner ; s'il vous demande brusquement : *pourquoi donc n'en ai-je rien entendu ?* Que lui répondrez-vous ? Selon vos principes, ces malheureux sont très-bien fondés à rejetter toute instruction, et à ne point vouloir admettre la Religion naturelle. Ce que Dieu veut que je fasse, vous répondront-ils, il me le dira lui-même au fond de mon cœur ; je n'ai pas besoin des leçons d'un homme, il me faut celles de Dieu.

Et comment Dieu lui-même instruira-t-il immédiatement des hommes sourds à la voix de la nature, sinon par une voix plus puissante que la nature ? Comment ouvrira-t-il des yeux fermés aux lueurs de la raison, sinon par l'éclat plus vif d'une lumière surnaturelle ? Voilà donc autant d'aveugles et de sourds qu'il faut guérir par miracles : puisque les hommes ne doivent pas s'en mêler. Ainsi, pour épargner les prodiges, nous allons encore les multiplier. C'est le premier inconvénient dont je vous ai averti.

Mais vous l'avez prévenu, et votre expédient est admirable : *ou l'homme apprendra ses devoirs de lui-même, ou il est dispensé de les savoir.* (Emile, tome 3.) Par conséquent, dès qu'il est une fois devenu sauvage et barbare, Dieu doit plutot le laisser tel, que de lui envoyer quelqu'un pour l'enseigner, ou de faire un miracle pour l'éclairer. Si l'homme doit apprendre ses devoirs de

lui-même, par quelle autorité prétendez-vous enseigner la Religion naturelle à votre élève ?

Vous êtes cependant bien satisfait de votre objection ; vous la répétez, vous l'étendez, vous la tournez de cent façons. *Ce sont toujours des hommes qui nous attestent la parole de Dieu, et qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues.* (Emile, tome 3, Lettre.) Il seroit plus aisé de comprendre ce que vous voulez dire, si vous parliez plus exactement. Ce sont des hommes qui nous annoncent la parole de Dieu, et c'est Dieu qui atteste que c'est sa parole, et qu'ils sont ses Envoyés, par le pouvoir qu'il leur accorde de faire des œuvres surnaturelles. *Ils nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues* ! point du tout. Quand Moïse et Jesus-Christ ont parlé aux Juifs de la part de Dieu, ils leur ont parlé dans la langue des Juifs ; quand les Apôtres ont parlé ou écrit aux différens Peuples qu'ils vouloient instruire, ils se sont servis de la langue de ces Peuples, et souvent par miracle, sans l'avoir apprise ; quand les Apôtres ont chargé leurs Successeurs de prêcher après eux, ils ne leur ont pas commandé de le faire dans des langues étrangères à leurs Auditeurs.

C'est que vous vouliez faire une jolie anthithèse ; et pour y réussir, il a fallu abuser du langage. *Ce sont des hommes qui nous attestent la parole de Dieu ; souvent, au contraire, nous aurions besoin que Dieu nous attestât la parole des hommes.* Aussi l'a-t-il fait ; mais vous rejettez cette attestation, parce qu'il ne vous plaît pas de la trouver suffisante. En vain Dieu a fait des miracles pour attester que J. C. et les Apôtres annonçoient sa parole ; dès que la doctrine ne s'accorde pas avec vos idées, vous ne daignez pas seulement examiner l'attestation.

Mais il reste toujours une question à résoudre. Dieu peut-il attester sa parole aux Peuples grossiers, aux ignorans ? S'il le peut, de quel moyen

doit-il se servir pour le faire ? Voilà la difficulté dont vous ne nous tirez point.

Il est bien sûr au moins que Dieu eût pu nous donner sa parole , sans se servir d'organes si suspects. (Lettre.) Appellez-vous J. C. et les Apôtres des organes suspects ? S'il est sûr que Dieu pouvoit nous parler autrement , il n'est pas aussi sûr qu'il le devoit ; et puisqu'il a daigné se servir de tels organes , j'en conclus que cela convenoit. Dieu a créé les hommes sociables ; il a voulu que la Religion fût le lien de cette société. Conséquemment , il a réglé que les hommes apprendroient par d'autres hommes les devoirs de Religion , comme ils apprennent les autres devoirs de la vie sociale , comme vous voulez leur apprendre vous - même les vérités de la Religion naturelle. A cela nul inconvénient. Il y en a un très-grand au contraire , à vouloir que Dieu parle à chaque homme en particulier : outre que chaque particulier sera toujours aussi libre de rejetter la parole divine , si elle contredit ses idées , la Religion de chaque particulier ne sera plus la Religion de la société , et chacun s'en formera une à sa mode.

Vous voulez que Dieu ne parle aux hommes que par l'organe de leur raison. C'est ainsi qu'il leur a parlé à tous depuis le commencement du Monde jusqu'à Jesus-Christ. Vous savez comment ils ont été dociles à cette voix , et en quel état la Religion étoit réduite chez les Peuples les plus éclairés et les plus sages. Est-il surprenant que les hommes , n'ayant pas profité de ce moyen , Dieu , par un nouveau trait de bonté , ait voulu en employer un autre ?

Vous vous obstinez à n'envisager la Religion que comme un systême de Philosophie que l'on peut apprendre tout seul ; ce n'est point cela , Monsieur , c'est une nouvelle Alliance de Dieu avec les hommes. Telle est l'idée que nous en donnent J. C. et ses Apôtres. (Matth. 26 , 28 , etc.

1 Cor. 11, 25. 2 Cor. 3, 6. Hebr. 7., 22, etc.) Dieu n'a point voulu faire cette Alliance avec vous en particulier, mais avec le genre humain : il l'a fait traiter par un Corps d'Ambassadeurs, et leur donne des caractères pour se faire reconnoître. Vous ne voulez point de l'Ambassade, vous voulez que votre Christianisme soit de votre crû, et qu'il n'ait rien de commun avec celui du Peuple. Vous pouvez être sectateur de la Morale Chrétienne ; à la bonne heure; mais pour être Chrétien, vous ne l'êtes sûrement pas. On est Chrétien par la Foi, par le Baptême, par la soumission à l'Eglise.

Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : que d'hommes, dit-il, *entre Dieu et moi !* (Lettre, Emile, tome 3.) Tant mieux, peut-on lui répondre ; vous êtes d'autant plus assuré qu'ils n'ont pas pu s'accorder ensemble à vous tromper sur un fait aussi éclatant que la révélation. Vous comprendrez, Monsieur, mieux qu'un autre, la justesse de cette réponse. Vous ne pouvez ignorer les principes établis dans la *Dissertation sur la certitude des faits* insérée dans l'Encyclopédie, et composés par un de vos anciens associés. Vous me permettrez de vous les rappeller à mesure que vous m'en fournirez l'occasion.

Lorsque Dieu, maître du choix de ses moyens, en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir et de si profondes discussions, le Vicaire a-t-il tort de dire : voyons toutefois ; examinons, comparons, vérifions. Oh ! si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurois-je servi de moins bon cœur ? (Lettre.)

Oui, Monsieur, le Vicaire a tort, parce qu'il suppose une fausseté. Ce n'est point notre manière d'examiner la révélation qui exige beaucoup de savoir et de profondes discussions, c'est la vôtre. Selon vous, il faut examiner les différentes

doctrines que l'on dit révélées, les comparer; vérifier quelle est la plus digne de Dieu : voilà ce qui exige du travail, du savoir, des discussions, dont très-peu d'hommes sont capables. Selon nous, il n'est question que de s'assurer de ces deux faits : si Jesus-Christ et les Apôtres ont prêché; s'ils ont fait des miracles pour attester leur Mission.

Faut-il être savant pour se convaincre du premier, dont tous les Peuples, Juifs, Mahométans, Chrétiens, déposent de concert; dont parlent les Historiens, même Payens, dont on trouve sous ses yeux, même sans savoir lire, autant de monumens qu'il y a d'Eglises, d'Autels, de Croix, de Fêtes, de Cérémonies, dans toute l'étendue du Monde Chrétien? Jamais personne, de quelque Nation qu'il ait été, quelque Religion qu'il ait professé, dans quelque siècle qu'il ait vécu, n'a nié cette prédication. Y a-t-il un seul fait de l'histoire profane, aussi unanimément, aussi constamment, aussi universellement attesté? Vous l'avez remarqué vous-même, *les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de J. C. (Ibid.)*

Le second fait que Jesus-Christ et ses Apôtres ont fait des miracles pour prouver leur Mission, se démontre par les mêmes attestations que le premier. Ces miracles ont été avoués par les Juifs, par les Payens, par les Mahométans; et si vous doutez de cet aveu, vous pourrez le voir dans *l'Histoire de l'Etablissement du Christianisme, tirée des seuls Auteurs Juifs et Payens*, imprimée récemment. Ces miracles sont rapportés par mille témoins oculaires qui ont répandu leur sang pour attester qu'ils les avoient vus; les tombeaux, les cendres de ces témoins existent parmi nous. Ici les pierres parlent? Monsieur, nous n'avons pas besoin de Livres, comme vous le supposez, pour nous apprendre les prodiges opérés à l'établissement de l'Evangile. A moins qu'un déluge universel ne bouleverse de nouveau

la face de la terre, les monumens de la révélation ne pourront jamais être méconnus. L'Univers changé par les Apôtres et leurs Successeurs, voilà le Livre des ignorans, et c'est le mien.

Voulez-vous une preuve plus décisive à mon avis, c'est votre propre témoignage. Après avoir fait les plus grands efforts pour nous fait douter de ces prodiges, contre tous vos principes, malgré l'intérêt de système, en dépit de vos préjugés, la force de la vérité en a arraché l'aveu de votre bouche : vous convenez qu'il est impossible que *l'Histoire de l'Evangile soit inventée à plaisir.* Voilà le seul témoignage que j'oppose désormais à l'incrédulité. Au lieu de dire comme Dioclès : jamais Jupiter ne m'a paru plus grand que depuis que je vois Epicure à ses pieds; je dis : jamais les miracles de Jesus-Christ ne m'ont paru mieux prouvés, que depuis que Jean-Jacques Rousseau a été forcé d'en convenir.

Etoit-ce à vous, Monsieur, qu'il convenoit de nous objecter la difficulté de contester la révélation, vous qui avez fait de la Religion naturelle un mystère dont il est donné à si peu de gens de sonder les profondeurs ? Si, à la vue de vos démonstrations métaphysiques, et de tous les sophismes qu'on peut leur opposer, votre élève s'avisoit de dire : *oh, si Dieu eût daigné me dispenser de toutes ces discussions, l'en aurois-je servi de moins bon cœur ?* Quelle seroit votre réponse ?

Pour être sûr d'un miracle, il faut savoir, dites-vous, *quels faits sont dans l'ordre de la nature, et quels autres faits n'y sont pas, pour dire jusqu'à quel point un homme adroit peut fasciner les yeux des simples, peut étonner même les gens éclairés; chercher de quelle espèce doit être un prodige, et quelle authenticité il doit avoir, non-seulement pour être cru, mais pour qu'on soit punissable d'en douter; comparer les preuves des vrais et des faux prodiges, et trou-*

ver des règles sûres pour les discerner. (Emile, tome 3.)

Point du tout ; il n'est pas nécessaire d'entrer dans tout ce détail, pour savoir que la résurrection d'un mort est un miracle ; quand nous n'aurions, pour prouver le Christianisme, d'autre prodige que la Résurrection de Jesus-Christ, il n'en faudroit pas davantage. Bientôt je vous montrerai que, pour établir ce fait, il ne faut pas une authenticité plus grande que pour certifier tout autre fait sensible. Ce n'est point *un signe particulier fait devant peu de gens obscurs, et dont tout le reste des hommes ne saura jamais rien que par oui dire.* (Emile, tome 3.) C'est un fait vu par plus de cinq cents témoins à la fois, qui en ont déposé comme témoins oculaires, qui l'ont soutenu en face aux Juifs, dans le temps qu'il eût été facile de les démentir, si le fait eût été faux, qui ont donné leur vie pour sûreté de leur déposition. De pareils témoignages ne sont point des ouï-dire.

Il ne sert à rien d'opposer à un événement aussi éclatant les *prodiges que le peuple et les simples disent avoir vus* (Emile.) Des faits qui manquent de preuves, n'ébranlent point la certitude de ceux qui sont solidement appuyés.

Quand on vous dit que le fait de la révélation est attesté comme tous les faits historiques, comme l'existence de Sparte ou de Rome, vous feignez d'abord de vouloir plaisanter ; et voici ce que vous répondez. *Considérez donc, de grâce, qu'il est tout-à-fait dans l'ordre, que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par aucune autre voie ; je ne puis savoir que Sparte et Rome ont existé, que parce que des Auteurs contemporains me le disent ; et entre moi et un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires : mais pourquoi en faut-il entre Dieu et moi ! Et pourquoi en faut-il de si éloignés qui*

en ont besoin de tant d'autres ! Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau ? (Lettre.)

Oserois-je vous demander, Monsieur, pourquoi, au lieu de Moïse, vous n'avez pas parlé de Jesus-Christ ? *Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Jesus-Christ pour parler à Jean-Jacques Rousseau ?* Car enfin, la raison est égale. Mais alors vous eussiez révolté tout le monde ; on vous eût accusé de ne pas croire même à Jesus-Christ, tandis que vous protestez le contraire. Il s'agit bien clairement de la révélation chrétienne, dans l'endroit que vous voulez réfuter ; et vous nous renvoyez à Moïse. C'est une petite supercherie de votre part, je vous demande pardon, si j'ai l'indiscrétion de la dévoiler.

En voulant plaisanter, comment n'avez-vous pas vu le ridicule dont vous alliez vous couvrir ? Vous avez fait vous-même la comparaison que vous blâmez, en disant que *les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jesus-Christ.* Si donc, au lieu de vous parler de Sparte et de Rome, on vous avoit cité les faits de Socrate, qu'auriez-vous répliqué ?

Supposons qu'un incrédule profitant de votre réponse, attaque ainsi la preuve que vous avez donnée de la vérité de l'Evangile. *Considérez donc, de grâce ; qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains ; ces témoignages suffisent pour me faire croire les faits de Socrate, parce que ce sont des faits humains ; mais ils ne sont pas suffisans pour me persuader les faits de Jesus-Christ, qui sont des prodiges, des événemens surnaturels, ni par conséquent pour me convaincre de la vérité de l'histoire qui les rapporte.* A cela, Monsieur, que répondriez-vous ? Voilà comme vous êtes constant dans vos principes. Ce seroit donc à nous de nous égayer à vos dépens ?

Mais nous laissons les railleries à ceux qui n'ont rien de meilleur à dire. La remarque de l'incrédule seroit aussi fausse que la vôtre : nous le verrons dans un moment.

Il est tout-à-fait dans l'ordre, que des faits humains soient attestés par des témoignages humains ; ils ne peuvent l'être par aucune autre voie. Cela est vrai ; mais, par la même raison, il est tout-à-fait dans l'ordre qu'un fait public, sensible, palpable, comme la prédication et les miracles de Jesus-Christ et des Apôtres, soient attestés par le témoignage des sens, par la déposition des témoins oculaires, par leurs effets, par les monumens qui en subsistent ; et je vous soutiens qu'ils ne peuvent l'être par aucune autre voie. Ce sont des faits sensibles, palpables, dont par conséquent les sens sont juges naturels, et non recusables.

D'ailleurs, continuez-vous, *nul n'est obligé, sous peine de damnation, de croire que Sparte ait existé : nul, pour en avoir douté, ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait, dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales ; et toute preuve morale est susceptible de plus et de moins. Croirai-je que la Justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible.* (Lettre.)

Il n'est pas question de marquer exactement ce point, mais il s'agit de savoir si la preuve morale étant à ce point, Dieu n'est pas en droit d'exiger que je m'y rende, et de punir mon opiniâtreté si je refuse d'y acquiescer, tandis que je crois, sans craindre de me tromper, bien d'autres faits intéressans, infiniment moins constatés. Il s'agit de savoir, si celui qui ajoute foi sans répugnance aux faits de Socrate, est pardonnable de nier ou de révoquer en doute ceux de Jesus-Christ, qui sont, de votre aveu, beaucoup mieux attestés.

Vous ne pouvez donc, sans contredire cet aveu, disconvenir que la mission de Jesus-Christ et des Apôtres ne soit au plus haut point d'évidence et de certitude, dont la preuve morale puisse être susceptible. C'est l'évidence morale qui nous détermine pour toutes les actions de la vie, pour tous les devoirs de la société, pour nos intérêts les plus chers : pourquoi ne nous détermineroit-elle pas de même pour les devoirs de Religion ? C'est la seule espèce de preuve qui soit également à portée de tout le monde, des ignorans, comme des savans ; la seule sur laquelle portent tous les liens de la société : n'étoit-il donc pas convenable, nécessaire même, qu'elle servît de fondement à la Religion, qui oblige également tout le monde ?

Par un raisonnement semblable, vous sauverez de la damnation toutes les espèces d'impies qui rejettent même la Religion naturelle. Croirai-je, dit un Athée, que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su bien exactement si une démonstration métaphysique de son existence doit l'emporter sur les objections qui la combattent ? Croirai-je, dit un Matérialiste, que Dieu me damnera précisément pour n'avoir pas su comprendre si la matière étoit ou n'étoit pas capable de penser.

Vous leur répondrez sans doute que Dieu ne damnera personne pour des erreurs involontaires ; mais qu'il damnera sûrement les libertins et les opiniâtres, parce qu'ils errent de propos délibéré pour se mettre plus à l'aise, et se délivrer du frein que la Religion oppose à leurs passions.

La difficulté qui reste, est de savoir si les preuves qui suffisent pour constater un fait naturel, ne suffisent plus pour rendre un miracle croyable : *Qui est-ce qui m'osera dire combien il faut des témoins oculaires pour rendre un prodige digne de foi ?* (Emile, tome 3.) J'ose vous répondre, Monsieur, avec l'Auteur de la Dissertation sur la

certitude des faits, qu'il n'en faut pas davantage que pour attester tout autre fait sensible.

Vous prétendez prouver le contraire. Vous supposez un homme qui vient annoncer à Monseigneur l'Archevêque de Paris qu'il a vu de ses yeux le Diacre Pâris ressuscité ; sur quoi vous faites répondre par le Prélat : *Je sais que deux ou trois témoins, honnêtes gens et de bon sens, peuvent attester la vie ou la mort d'un homme, mais je ne sais pas encore combien il en faut pour constater la résurrection d'un Janséniste...... D'où je conclus*, ajoutez-vous, *que, selon tout hõmme sage, les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre, et purement surnaturels.* (Lettre.)

Vous avez tort, Monsieur, de prêter à Monseigneur l'Archevêque de Paris votre méthode de raisonner ; elle est trop défectueuse et trop fausse pour qu'il l'adopte jamais : premièrement, ceci est une nouvelle contradiction avec la preuve que vous avez donnée de la vérité des faits de Jesus-Christ, en les comparant à ceux de Socrate. En second lieu, on a démontré dans la Dissertation déja citée, le principe contradictoire au vôtre : *que les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, sont également suffisantes pour constater les faits d'un ordre surnaturel.* Le détail de cette démonstration seroit long ; je n'en prendrai que la substance. On s'est servi précisément de l'exemple que vous apportez de la résurrection d'un mort. On a montré que pour la prouver, il suffit de constater deux faits sensibles ; l'un la mort précédente d'un homme, l'autre sa vie actuelle. Sur quoi on vous demande, les mêmes sens qui ont jugé avec une certitude physique que cet homme étoit mort, ne sont-ils plus suffisans pour juger avec une égale certitude qu'il vit actuellement ?

Ces sens n'ont point changé de nature, et la vie d'un homme n'est pas plus difficile à constater que sa mort. Donc, le même nombre de témoins qui suffisoit pour prouver sa mort, doit suffire aujourd'hui pour prouver sa vie. La résurrection n'est qu'une conséquence nécessaire de ces deux faits; elle se démontre par ce raisonnement fort simple : *cet homme étoit mort*, cela est physiquement certain; *il vit aujourd'hui*, cela est vérifié de même : *dont il est ressuscité* : conséquence aussi certaine que les prémices.

Ainsi la jolie réponse que vous attribuez à Monseigneur l'Archevêque de Paris, et la conclusion que vous en tirez, sont également fausses. Cela ne nous surprend plus; c'est votre méthode ordinaire.

Vous attaquez la certitude des preuves de fait par des exemples. *S'il y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des Wampirs. Rien n'y manque; procès-verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est de plus complettes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux Wampirs? Serons-nous damnés pour n'y avoir pas cru?* (Lettre.)

Je vous nie d'abord que ces attestations soient aussi authentiques, ni la preuve juridique aussi complette que vous le prétendez, puisqu'après des informations exactes, les faits ne se sont pas trouvés suffisamment constatés. Quand ils le seroient, que prouveroient-ils? Qu'il a régné en Hongrie une maladie de cerveau causée par la peur, dont plusieurs personnes ont été attaquées; que les malades croyoient voir des esprits ou des revenans qui leur suçoient le sang? que l'effet de ce délire étoit de les consumer peu à peu, jusqu'à ce qu'ils en mourussent, et qu'effectivement plusieurs en sont morts. Voilà les seuls faits qui pourroient résulter de la preuve. Qu'il y eût du surnaturel dans tout cela, ce seroit une autre question qui est du ressort de la physique, et qui ne

se décide point par des attestations. L'histoire des Wampirs est donc une objection pitoyable comme les miracles de Jesus-Christ et ceux des Apôtres.

Quelqu'attestés que soient, dites vous, *au gré même de l'incrédule Cicéron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, et sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante et celle de tous les hommes, est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns.* (Lettre.)

Vous supposez très-gratuitement que les prodiges rapportés par Tite-Live étoient suffisamment attestés, et que Cicéron les a jugés tels. L'un et l'autre sont également faux. Cicéron les appelle en propres termes *des contes forgés à plaisir, commentitiis fabulis.* Tous ces prodiges, loin d'être rapportés par des témoins oculaires, ou confirmés par des monumens aussi anciens que le fait, ne sont appuyés que sur les *on dit.* La plupart même sont des phénomènes très-naturels, comme des pluies de pierres ou de sang, de monstres, etc. Ce n'est donc point l'expérience qui décide ici contre des témoignages, ce sont les témoignages qui manquent dans les uns, et qui ne prouvent point le surnaturel dans les autres. Aucune de ces deux exceptions ne peut être appliquée aux miracles qui prouvent la révélation.

Après avoir attaqué la certitude des faits naturels, voue en contestez les conséquences; vous prétendez qu'ils ne peuvent rien. *Reste enfin l'examen le plus important dans la doctrine annoncée; car, puisque ceux qui disent que Dieu fait ici bas des miracles, prétendent que le diable les imite quelquefois; avec les prodiges les mieux constatés, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant; puisque les Magiciens de Pharaon osoient, en présence même de Moïse, faire les mêmes signes qu'il faisoit par l'ordre exprès de Dieu, pourquoi dans son absence, n'eussent-ils pas, aux mêmes titres, prétendu la même au-*

torité ? Ainsi donc, après avoir prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour l'œuvre de Dieu. Que faire en pareil cas pour éviter le diable ? Une seule chose ; revenir au raisonnement, et laisser là les miracles. Mieux eût valu n'y pas recourir. (Emile, tom. 3. Lettre.)

Pour éclaircir plus aisément toutes ces difficultés, il eût fallu les séparer ; mais vous m'auriez accusé d'affoiblir vos raisons. Cette plainte n'aura pas lieu. Reprenons, Monsieur.

Reste l'examen le plus important dans la doctrine annoncée. Je vous ai prouvé, et même plus d'une fois, que dans le cas où Dieu a révélé une Doctrine incompréhensible. cas non-seulement possible, mais réel ; cas où nous sommes de notre propre aveu, l'examen de la doctrine est la chose du monde la plus inutile et la plus ridicule. De quoi peut servir un examen dont tout résultat doit être de dire : *je n'y comprens rien !* De ce résultat que conclurai-je ? Mon ignorance, et rien davantage. Si j'en conclus ; *donc cette doctrine est fausse* ; *donc je ne dois pas le croire* : quelles seront les prémices de ces deux conclusions ? Voici celles de la première. Je comprens tout, et il n'est aucune vérité que je ne comprenne ; or, je ne comprens pas cette doctrine : donc elle est fausse. L'Argument est en forme : je vous laisse tout le plaisir de vous prouver à vous même la majeure. Pour la seconde, le raisonnement ne sera pas moins fort. Je ne dois croire que ce que je conçois ; or je ne conçois pas cela ; donc je ne dois pas le croire. Vous me forcéz de répéter que j'ai démontré la fausseté de la première proposition.

Je vous ai représenté aussi plusieurs fois, que cet *examen de la Doctrine annoncée* est absolument impratiquable au peuple, c'est-à-dire, aux trois quarts du genre-humain, si Dieu n'a donné

d'autre moyen pour s'assurer de la vérité d'une Religion que cet examen, il veut que les trois quarts du genre-humain n'en ayent aucune, ou qu'ils la reçoivent aveuglement du premier imposteur qui voudra leur en donner une.

Puisque le diable imite quelquefois les miracles, avec les prodiges les mieux constatés, nous ne sommes non plus avancés qu'auparavant. Je nie absolument, Monsieur, que le diable puisse imiter assez parfaitement les miracles opérés au nom de Dieu, pour que l'on ne puisse plus distinguer l'opération divine de l'œuvre du démon : et j'ose vous défier de me citer un seul cas où il l'ait fait. Celui des Magiciens de Pharaon que vous apportez, prouve pour moi et contre vous ; ils ne purent contrefaire que quelques-uns des miracles de Moïse. En vain, ils voulurent tenter d'imiter les autres ; ils furent forcés d'avouer leur impuissance, et de faire cette confession humiliante : *le doigt de Dieu est ici.* (Exod. 8. 19.)

Par la même raison, je vous nie que dans aucun cas le démon puisse faire directement, pour prouver aucune fausse doctrine, de miracles tellement apparens, que l'on ne puisse en découvrir la fausseté. L'erreur seroit alors inévitable, et Dieu ne peut pas le permettre. Une preuve de l'impuissance du démon, c'est qu'il ne l'a jamais fait ; ce n'est pas sans doute faute de mauvaise volonté. Il n'est pas nécessaire d'examiner jusqu'où peut s'étendre le pouvoir naturel du démon, il suffit de savoir que Dieu ne lui permettra jamais d'en user, au point de rendre l'erreur inévitable.

Il est donc faux qu'après avoir prouvé la doctrine par le miracle, il faille prouver le miracle par la doctrine : jamais personne ne fut assez insensé pour procéder de cette manière. Si vous prétendez insinuer que nous le faisons, c'est une imputation calomnieuse: *Cela est formel*, dites-vous, *en mille endroits de l'Ecriture* ; (Emile,

tome 3, en note.) nous allons voir comme vous le prouvez.

Selon le précepte même de Moïse, qu'on me montre des miracles ; et je refuserai encore de croire une doctrine absurde et déraisonnable qu'on voudroit étayer par eux : et vous nous renvoyez au 13 chapitre du Deutéronome (Lettre.) Je vous proteste, Monsieur, que jamais Moïse n'a pensé à donner aux Juifs le précepte que vous lui attribuez. Voici ce qu'il dit, dans l'endroit même que vous citez. Au cas que je falsifie son texte, vous me releverez. *S'il s'élève au milieu de vous un Prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a eu un songe, et qu'il vous présente un signe ou un phénomène ; si ce qu'il a prédit, arrive, et qu'il vous dise allons honorer les Dieux étrangers que vous ne connoissez pas, et rendons-leur notre culte, vous n'écouterez point ce Prophète ou ce rêveur..... Ce Prophète ou ce forgeur de songes sera mis à mort.* (Deut. 13. vers. 1.) Est-il question là de miracles.

Vous savez que le nom de Prophète ne signifie rien autre chose qu'un homme qui prédit l'avenir ; que dans la rigueur du terme, on peut le donner à tout faiseur de pronostics. Vous savez encore que chez les Hébreux, on appelloit de ce nom, tout homme qui parloit en public, qui annonçoit quelque chose au peuple. Il n'est donc ici question que d'un Astrologue, d'un conteur de songes ou de visions, qui annonce au peuple un phénomène, qui veut faire croire que cette prédiction lui est venue par inspiration divine, et qui prétend s'en servir pour engager les auditeurs à l'idolâtrie. Encore une fois où sont les miracles ?

Mais je suis dans l'usage de vous accorder vos suppositions, quelques fausses qu'elles soient. Supposons donc encore que Moïse ait dit ce que vous lui prêtez ; voici quel seroit alors le sens de l'avis qu'il donne aux Juifs. Vous avez vu les miracles éclatans que Dieu a faits par mon ministère,

pour confirmer les Lois et la Religion que je vous ai donnée de sa part ; si donc il venoit dans la suite un faux Prophète qui fit des miracles apparens pour vous persuader l'Idolâtrie, n'y croyez pas ; tous ces miracles ne peuvent être que des prestiges. Dieu ne peut plus faire des miracles pour décréditer des vérités qu'il a établies lui-même par des miracles ; il se contrediroit lui-même.

Que pourriez-vous conclure de-là, Monsieur, contre les miracles opérés en faveur de la prédication de Jesus-Christ et des Apôtres, en faveur du Christianisme ? Dieu avoit-il fait des miracles éclatans pour confirmer l'idolâtrie ? S'étoit-il ainsi engagé à n'en point faire pour la détruire ?

Le Christianisme est donc maintenant dans le même cas où étoit la Religion des Hébreux ; Dieu a autorisé son établissement par des miracles incontestables. Si, aujourd'hui il vient un imposteur nous apporter de prétendus miracles pour prouver une doctrine contraire à celle de l'Eglise, ne sommes-nous pas en droit de le rejetter sans examen, et de lui dire : Dieu a fait des miracles pour établir son Eglise, et lui a promis son assistance jusqu'à la fin des siècles ; il n'en peut plus faire contr'elle, parce qu'il ne peut pas se contredire. Concluerez-vous de-là ; donc dans tous les cas, c'est la doctrine qui doit prouver les miracles et non les miracles qui doivent prouver la doctrine ? Telle est cependant votre manière de raisonner.

Mr. l'Archevêque de Paris vous avoit dit : que, *quand une doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine*, par conséquent sur des miracles, puisqu'ils font la preuve de la révélation, c'est le cas de la Religion des Hébreux et de celle des Chrétiens : remarquez cette hypothèse, *alors on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter, sans autre examen, les prétendus prodiges que des imposteurs*

imposteurs voudraient opposer à cette doctrine, c'est ce que l'on a fait à l'égard des miracles, que l'on prétendoit avoir été opérés pour prouver une doctrine contraire à celle de l'Eglise : *qu'il ne se trouve-là, ni abus de raisonnement, ni cercle vicieux*. (Lettre.)

Le Lecteur en jugera, répondez-vous d'un ton victorieux, *pour moi je n'ajouterai pas un mot.*

Votre triomphe ne sera pas long, Monsieur, je vais en démontrer le ridicule. Ce que l'on appelle vulgairement un argument *ad hominem*, est-il un abus du raisonnement, ou un cercle vicieux ? J'argumente ainsi contre un partisan du Diacre Paris : vous qui êtes Chrétien, vous croyez que Dieu a fait des miracles éclatans pour fonder son Eglise, et qu'il lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, donc Dieu ne peut sans se contredire et sans manquer à sa parole, faire aujourd'hui des miracles pour autoriser une doctrine contraire à celle de son Eglise. Donc, quand vous m'apportez des prétendus miracles pour en faire un pareil abus, je suis en droit de les rejetter sans autre examen. N'est-ce pas là un argument *ad hominem*, c'est-à-dire, un raisonnement tiré des propres principes de mon adversaire !

Montrez-nous que l'on peut en faire un semblable contre Jesus-Christ et ses Apôtres ; alors vous triompherez à votre aise, nous vous céderons le champ de bataille.

Vous vous contentez de le supposer ; mais vous vous êtes réservé la preuve. *Quand les Payens*, dites-vous, *mettoient à mort les Apôtres, leur annonçant un Dieu étranger, et prouvant leur mission par des prédictions et des miracles, je ne vois pas ce qu'on avoit à leur objecter de solide, et qu'ils ne pussent à l'instant retorquer contre nous.* (Emile, tom. 3. en note.)

Voyons, Monsieur, si, selon nos principes, les Payens ont eu raison de mettre à mort les

Apôtres et s'ils étoient dans le cas dont parle Moïse ; cela mérite assurement d'être examiné. Il seroit bon de savoir. 1°. En quel sens vous appellez *Dieu étranger*, le seul Dieu, Créateur du ciel et de la terre, que les Apôtres prêchoient aux Juifs et aux Payens; et si c'est de lui que parle Moïse, quand il défend d'annoncer *des Dieux étrangers*. 2°. Quel Dieu pouvoit être étranger à l'égard des Payens, qui multiplioient les Divinités selon leur caprice, qui adoptoient souvent celles de leurs voisins, qui dressoient même des Autels *aux Dieux inconnus*. 3°. Quel autre moyen Dieu devoit prendre pour retirer les Payens de l'idolâtrie, que de leur envoyer des hommes capables de s'attirer leur créance par des œuvres surnaturelles. Falloit-il leur adresser des Philosophes avec des argumens. Depuis quatre cens ans, les Philosophes enseignoient, argumentoient, disputoient, et ne convertissoient personne, la superstition et le libertinage alloient leur train.

Cela ne nous embarrasse guères; il ne falloit envoyer personne : il étoit beaucoup mieux de laisser subsister l'ignorance et les vices. Les Payens ont bien fait de mettre à mort ceux qui vouloient les éclairer.

Cependant, selon vous, *c'est-là du bon sens le plus simple, qu'on n'obscurcit qu'à force de distinctions tout au moins très-subtiles. Des subtilités dans le Christianisme ! mais Jesus-Christ a donc eu tort de promettre le Royaume des Cieux aux simples. Il a donc eu tort de commencer le plus beau de ses discours par féliciter les pauvres d'esprit ; s'il faut tant d'esprit pour entendre sa doctrine, et pour apprendre à croire en lui.* (Emile, tom. 3. en note.)

Je pourrois vous dire d'abord que, quand vous nous objectez des subtilités, on est forcé de vous en répondre; que des objections faites avec autant d'esprit, d'étude, de malignité que les vô-

tres, ne sauroient toujours être résolues par des réflexions simples, et à portée de tout le monde.

Je pourrois vous représenter que vous entendez mal les paroles de Jesus-Christ; *Bienheureux les pauvres d'esprit*; qu'il est question là de ceux qui ont l'esprit détaché des biens de ce monde, et non pas de ceux qui ont peu d'esprit; que dans une seule page où vous citez deux fois l'Ecriture, deux fois vous la prenez à contre-sens. Mais il faut vous répondre directement.

Quelle subtilité y a-t-il à soutenir que Dieu ne peut pas se contredire; que quand une fois il a fait des miracles pour établir la vérité, il n'en peut plus faire pour la détruire? Voilà toute notre réponse.

Il y a plus. Je soutiens que ce n'est point nous qui prouvons la Religion par des subtilités, que c'est vous-même. Pour apprendre à croire en Jesus Christ, nous disons qu'un simple n'a que le seul raisonnement à faire : Jesus-Christ et les Apôtres ont converti le monde, les ignorans aussi bien que les savans; donc ils ont fait et ils ont dû faire des miracles, parce que c'est la seule preuve proportionnée aux ignorans. Cela n'est pas fort subtil. Pour croire en Jesus-Christ, selon votre méthode, il faut comparer sa morale avec celle des Philosophes, ses discours avec les leurs, ses actions avec celles des plus fameux Sages de l'Univers, sa mort avec celles de tous les Héros. Il faut connoître le génie et les mœurs des Juifs, pour sentir qu'ils n'ont pas pu forger l'Evangile. Il faut en confronter les faits avec les dogmes et les préceptes, pour se convaincre que cette histoire ne sauroit être une fable. Pour croire seulement en Dieu, nous avons vu quel appareil et quelle étude il faut apporter. Comptons, Monsieur, combien dans un siècle vous pourriez faire des prosélites, et puis venez nous dire qu'il faut mesurer nos raisonnemens à la capacité d'un pauvre d'esprit.

Vous persistez à soutenir que les miracles ne conviennent point pour prouver la révélation. *C'est l'ordre inaltérable de la nature qui montre mieux l'Etre-Suprême ; s'il arrivoit beaucoup d'exceptions, je ne saurois plus qu'en penser.* (Emile, tom. 3.) Oui, sans doute, cet ordre montre l'Être-Suprême aux yeux qui sont assez clairvoyans et assez attentifs pour l'observer ; mais vous avez remarqué que le peuple et les hommes grossiers n'y font point attention. Plus cet ordre est inaltérable, plus les exceptions en sont frappantes, plus elles sont propres à réveiller les esprits pesans et stupides. Jamais ces exceptions n'ont été assez fréquentes pour nous faire douter des Lois de la nature ; Dieu n'en a point interrompu le cours, sans nous en avertir ; c'est à lui seul qu'il appartient de juger, quand est-ce qu'il convient d'avoir recours aux prodiges ; et il n'a jamais pu le faire pour un sujet plus grave que pour prouver la révélation.

La nature, vous en convenez, *n'obéit point aux Imposteurs.* (Emile, tome 3.) Puisqu'elle a obéi à Jesus-Christ et à ses Apôtres, sans leur opposer jamais de résistance, leur mission est à l'abri des soupçons de l'incrédulité. Ils n'ont point fait leurs miracles *dans des carrefours et des lieux cachés*, mais au milieu des rues et des places publiques, dans le Temple, aux yeux d'un peuple entier : si Jesus-Christ en a fait dans le désert, c'est en présence de cinq ou de sept mille hommes. Ils ne les ont point opérés à la vue d un petit nombre de spectateurs déja prévenus et disposés à tout croire, mais sous les regards des Prêtres, des Pharisiens, des Docteurs de la Loi, c'est à-dire, des ennemis les plus soupçonneux et les plus incrédules.

Aprés avoir attaqué les miracles, vous rejettez les prophéties. Elles ne font pas autorité pour vous. *Pour qu'elles la fissent*, dites-vous, *il faudroit trois choses, dont le concours est impos-*

sible ; savoir , que j'eusse été témoin de la prophétie , que je fusse témoin de l'événement , et qu'il me fut démontré que cet événement n'a pu quadrer fortuitement avec la prophétie. Car fût-elle plus précise , plus claire , plus lumineuse qu'un axiome de géométrie , puisque la clarté d'une prédiction faite au hasard n'en rend pas l'accomplissement impossible , cet accomplissement , quand il a lieu , ne prouve rien à la rigueur pour celui qui l'a prédit.

On ne sauroit , en vérité pousser plus loin la prévention ; 1°. il faut que vous soyez témoin de la prophétie et de l'événement , c'est-à-dire , que vous ne croyez aucun fait que ceux dont vous êtes témoin vous-même , et que , malgré la profession que vous avez faite d'admettre la preuve morale et la certitude historique, il n'en est cependant rien. Vainement on lit la prédiction que Jesus-Christ a faite de l'établissement de son Evangile par la prédication de ses Apôtres , malgré les persécutions et l'opposition de toutes les puissances de la terre. Vous ne lui avez point entendu prononcer vous-même cette prophétie , vous ne la croyez pas ; et c'est ainsi que vous ajoutez foi à l'histoire de l'Evangile , aux faits de Jesus-Christ , quoique mieux prouvés que ceux de Socrate ; 2°. au moins pour celle-ci vous êtes témoin de l'accomplissement ; et sur cet article , votre défiance n'a pas lieu. Mais quand vous n'en seriez pas témoin , un événement aussi éclatant , qui a changé la face de l'Univers ; n'en seroit pas moins certain ; 3°. il est évident , que, quand l'accomplissement d'une prophétie exige , comme dans celle-ci , le concours d'une infinité de circonstances que la prudence humaine ne peut pas prévoir, leur réunion ne sauroit être l'effet du hasard , ou bien il faut renoncer aux principes par lesquels vous avez prouvé qu'une intelligence a présidé à la création , et gouverne le monde. Le hasard peut encore moins rassembler ces circonstances quand

il s'agit d'un événement miraculeux, impossible selon le cours naturel des choses humaines, tel que l'établissement de l'Evangile. Il est donc très-faux qu'alors la clarté et le détail circonstancié de la prophétie n'en rendent pas l'accomplissement impossible par le hasard. Vos trois exceptions sont par conséquent aussi mal fondées l'une que l'autre.

Quand les preuves que nous croyons avoir de la révélation suffiroient pour nous convaincre, vous prétendez du moins qu'elles ne suffisent pas pour les peuples qui habitent un autre hémisphère. Un sauvage du Canada, que l'on veut amener à la foi de l'Evangile, est-il obligé de passer les mers pour venir vérifier les faits sur les lieux, ou doit-il se fier à la parole du Missionnaire qui l'instruit? Quels peuvent être, à l'égard de cet homme, les motifs de croire en Jesus-Christ. (Emile, tom. 3.)

Cette objection sur laquelle vous vous êtes étendu avec complaisance, et que j'abrège, n'est pas aussi insoluble que vous l'imaginez : 1°. s'il étoit vrai qu'il n'y eût absolument aucun motif raisonnable pour un sauvage de croire à l'Evangile, il ne seroit pas obligé d'y croire, et Dieu ne le damneroit pas pour n'y avoir pas cru; tout comme vous dites, qu'il ne sera pas damné, pour n'avoir pas connu et adoré Dieu, s'il n'a pas été capable de le connoître : et cette exception singulière ne prouveroit rien pour le reste des hommes.

2°. Il faut convenir que les preuves de la révélation sont beaucoup plus à portée des peuples qui vivent en société que des sauvages; mais il en est de même des preuves de la Religion naturelle. Vous aimeriez mieux sans doute être obligé d'instruire les premiers que les seconds : que s'ensuit-il de-là contre la nécessité de la Religion naturelle?

3°. Je soutiens qu'un sauvage qui ne croit en-

core rien, mais qui a du bon sens, est beaucoup plus susceptible de la foi, qu'un homme plus instruit, mais élevé dans une fausse Religion. Celui-ci a des préjugés à vaincre, il lui faut des motifs plus frappans; celui-là n'oppose aucun obstacle aux impressions de la vérité: un seul motif raisonnable suffit pour l'y attacher et le rendre fidèle. Vous comprenez que la première chose à faire pour l'instruire, est de lui persuader l'existence et les attributs de Dieu, non pas avec le secours de vos démonstrations, qui ne sont pas faites pour lui, mais par le spectacle de la nature et quelques retours sur lui-même. Peut-il saisir les premières vérités de la Religion naturelle, sans apercevoir le besoin qu'il avoit de cette instruction, sans être pénétré de reconnoissance envers la divine Providence qui la lui procure? Dieu, dont il éprouve à ce moment la bonté, ne lui auroit-il envoyé des extrêmités du monde un guide que pour le tromper et le conduire à l'erreur par les vérités de la Religion naturelle. Je prétends, Monsieur, que la foi fondée sur ce seul motif de la bonté de Dieu à son égard, est suffisamment certaine et capable de le conduire au salut, dès qu'il n'est point à portée de s'instruire plus à fond des preuves de la révélation.

Argumentez tant qu'il vous plaira sur les possibles, vous ne prouverez jamais qu'un sauvage qui croit de cette manière, se conduise contre les lumières de sa raison. S'il ne doit pas croire les mystères qu'on lui enseigne, parce qu'il ne les comprend pas, il ne doit pas croire non plus les attributs de Dieu, qu'il ne comprend pas mieux; et s'il doit rejetter la révélation, il doit aussi rejetter la Religion naturelle. En croyant donc, il agit sagement et sensement; s'il refusoit de croire, il seroit coupable; les difficultés que vous mettez dans sa bouche pour le révolter contre la doctrine chrétienne, seront dissipées avec l'objection suivante.

Ou toutes les Religions sont bonnes et agréables à Dieu, ou s'il en est une qu'il prescrive aux hommes, et qu'il les punisse de la méconnoître, il lui a donné des signes certains et manifestes pour être distinguée et connue pour la seule véritable. Ces signes sont de tous les temps et de tous les lieux, également sensibles à tous les hommes, grands et petits, savans et ignorans, européens, indiens, africains, sauvages. S'il étoit une Religion sur la terre, hors de laquelle il n'y eût que peine éternelle, et qu'en quelque lieu du monde un seul mortel de bonne foi n'eut pas été frappé de son évidence, le Dieu de cette Religion seroit le plus inique et le plus cruel des tyrans. (Emile, tome 3.)

Voudriez-vous, Monsieur; prendre la peine de répondre le premier à cette objection; elle tombe à plomb sur la Religion naturelle. Je n'ai besoin que de changer quelques termes pour vous le faire sentir. S'il est une Religion naturelle que Dieu prescrive aux hommes, il lui a donné des signes certains et manifestes pour être distinguée et connue pour la seule véritable. Ces signes sont de tous les temps et de tous les lieux également sensibles à tous les hommes, grands et petits, savans et ignorans, européens, indiens, africains, sauvages. S'il se trouve en quelque lieu du monde un seul mortel de bonne foi qui ne soit pas frappé de son évidence, le Dieu de cette Religion est le plus inique et le plus cruel des tyrans.

Or, selon vous, *il est* d'*une impossibilité démontrée qu'un sauvage puisse jamais élever ses réflexions jusqu'à la connoissance du vrai Dieu*, ni par conséquent jusqu'à la connoissance de la Religion naturelle. (Emile, tom. 2. Lettre.)

Aussi prétends-je, direz-vous, que *son ignorance ne lui sauroit être imputée à crime*, et qu'il ne sera pas puni pour n'avoir point eu de Religion. Mais nous vous disons de même que l'infidèle ou le sauvage ne sera pas puni pour

n'avoir pas reconnu la Religion révélée, s'il n'a point eu de moyen pour la connoître. C'est le sentiment unanime de tous les Théologiens Catholiques, après S. Thomas, que *l'infidélité négative n'est pas un péché*, ni par conséquent un sujet de damnation. Ainsi, voilà votre objection résolue par vous-même.

C'est donc très-mal-à-propos que vous faites une longue énumération de tous les Pays où les Missionnaires ne pénétrent point, et de tous les Peuples qui n'ont jamais entendu parler de Jesus-Christ; tout cet étalage d'érudition est déplacé, et ne fait rien contre nous, puisqu'encore une fois, aucun homme à qui l'Evangile n'a jamais été annoncé, ne sera damné pour n'avoir pas connu l'Evangile.

A quoi sert donc la révélation, direz-vous? Je vous demande à mon tour, à quoi sert donc la Religion naturelle, puisque sans elle le sauvage ne laissera pas, selon vous, d'être sauvé? *Tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre vie, si son aveuglement n'a pas été volontaire.* (Emile, tome 2. et Lettre.) Ce que vous répondrez pour la Religion naturelle, nous servira pour la Religion révélée. Nous reviendrons à ce sujet dans la cinquième Lettre.

Je me flatte, Monsieur, de vous avoir tenu fidèlement parole, d'avoir montré que vos plus fortes objections prouvent autant contre vous que contre nous, que les unes sont des contradictions avec vos principes, les autres de pures suppositions; que si elles ébranlent d'abord le Lecteur, c'est moins par leur solidité, que par l'air imposant et le ton de confiance avec lequel vous les proposez.

Je suis, etc.

LETTRE IV.

Sur la voie dont Dieu veut se servir pour nous faire connoître la révélation, ou sur l'autorité de l'Eglise.

Ce seroit en vain, Monsieur, que Dieu auroit éclairé les hommes par une lumière surnaturelle, s'il ne leur avoit donné des moyens sûrs pour connoître quelle est la doctrine qu'il les oblige de croire et de professer. Conséquemment, ce n'est pas assez d'avoir montré l'existence d'une révélation, et la solidité des preuves sur lesquelles elle est établie, il reste encore à savoir où l'on en peut trouver le dépôt, et ce qu'elle nous apprend. Il n'est que deux voies pour y parvenir : l'examen des dogmes qu'elle nous propose ; c'est le moyen auquel vous vous arrêtez, et dont se servent les Protestans : l'examen de la mission ou de l'autorité de ceux qui enseignent ; c'est la méthode qu'ont retenue les Catholiques.

J'ai déjà montré dans les Lettres précédentes, que dans l'hypothèse que Dieu a révélé des dogmes obscurs et incompréhensibles, hypothèse où nous sommes certainement, l'examen de ces dogmes est non-seulement impraticable, mais encore ridicule ; que quand il seroit proportionné aux savans, ce qui n'est point, il seroit impossible au peuple, c'est-à-dire, aux trois quarts du genre-humain. Dieu, en faisant prêcher la Religion Chrétienne, ne l'a point soumise aux recherches de la raison dont elle passe les lumières ; nous renvoyer à ce seul tribunal, c'est anéantir la foi et l'autorité de la parole divine. Cette Religion sainte doit se perpétuer par le même moyen dont Dieu s'est servi pour l'établir ; or elle s'est établie

par la croyance à la mission et à l'autorité de ceux qui l'ont prêchée : il ne s'agit donc encore aujourd'hui que de s'assurer si cette mission et cette autorité sont toujours subsistantes.

Il s'en faut donc beaucoup que la question de l'autorité de l'Eglise soit aussi obscure et aussi difficile que vous voulez le persuader. C'est un des articles sur lesquels vous défigurez le plus la croyance catholique. Vous trouvez mauvais que Mr. l'Archevêque de Paris, dans son Mandement, n'en ait point détaillé les preuves ; cela n'étoit point nécessaire, parce que ses Diocésains, auxquels il parloit, en sont convaincus. Mais je vous les donnerai, Monsieur, je m'y suis engagé d'avance.

Commençons par vous écouter vous-même, ou plutôt votre organe, que ce soit vous, ou que ce soit le Vicaire Savoyard qui parle, cela est fort égal. *Nos Catholiques*, dit-il, *font grand bruit de l'autorité de l'Eglise ; mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi grand appareil de preuves pour cette autorité qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine ? L'Eglise décide que l'Eglise a droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? Sortez de là, vous rentrez dans toutes nos discussions.* (Emile, tome 3. Lettre.)

Ce Vicaire est fort mal instruit ; l'autorité de l'Eglise ne demande point un grand appareil de preuves. Pour l'établir, il n'est question que de prouver la mission des Pasteurs et leur descendance incontestable des Apôtres.

Je vous ai montré que la Mission des Apôtres est certaine par les monumens qui en subsistent : or ces monumens attestent de même la mission de leurs successeurs : la mission de ceux-ci est donc aussi certainement établie que celle des Apôtres. de même que Jesus-Christ a envoyé ses Apôtres, ceux-ci ont envoyé des Pasteurs, et ils les ont envoyés pour remplir le même ministère dont ils

étoient eux-mêmes chargés. Le corps apostolique, c'est-à-dire, le corps des Envoyés de Jesus-Christ, n'a jamais été dissous ni interrompu ; ceux qui le composent aujourd'hui, remontent, par une succession continuelle de mission, jusqu'aux Apôtres et à Jesus-Christ. L'Eglise ne peut subsister sans la prédication de l'Evangile; et cette prédication, selon S. Paul, ne peut se faire sans mission : *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ?* (Rom. 10, 15.) Par conséquent, le corps des Envoyés doit subsister autant que l'Eglise, et sans ce corps, l'Eglise ne subsisteroit plus.

De ces vérités, le simple fidèle forme un raisonnement également clair et persuasif. Il est aussi certain que les Apôtres ont envoyé des Pasteurs pour leur succéder; qu'il est certain qu'ils ont fondé des Eglises : donc, il est aussi certain que les Pasteurs d'aujourd'hui sont envoyés par les Apôtres et par Jesus-Christ, qu'il est certain que ces Eglises ont toujours subsisté et subsistent encore : donc, ma foi est aussi certaine, aussi assurée en croyant à l'enseignement des Pasteurs de l'Eglise, qu'elle l'auroit été en croyant à la prédication même des Apôtres.

Il n'est ici besoin, Monsieur, ni de livres, ni d'érudition; le simple fidèle voit dans le ministère et la mission de ses Pasteurs, la même certitude qu'il aperçoit dans toutes les charges et les emplois de la Société, c'est-à-dire, une certitude morale poussée au plus haut point d'évidence auquel cette certitude puisse atteindre ; et ce privilége est tellement propre à l'Eglise Catholique, qu'aucune autre secte ne peut le lui disputer ni se l'approprier; je le montrerai bientôt.

Rien n'est donc plus clair que la fausseté de votre proposition : *Qu'il faut un aussi grand appareil de preuves pour cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine.* Les autres sectes ne peuvent établir leur doctrine que sur des textes de l'Ecriture ; et, se-

lon vous-même, il n'en est aucun sur lequel on ne puisse disputer, et qui n'engage à des discussions infinies. L'autorité de l'Eglise est démontrée par des simples faits sur lesquels on ne peut former aucun doute raisonnable.

Il est encore plus faux que nous fassions ce raisonnement : l'Eglise décide que l'Eglise a droit de décider, ni qu'aucun Théologien ait jamais procédé de cette manière : l'assertion vague que vous faites du contraire, est une calomnie. (Lettre.) Mais nous disons que, par une possession de plus de dix-sept cents ans, l'Eglise Catholique jouit du droit de décider; qu'elle l'a exercé depuis les Apôtres aussi constamment et aussi évidemment que le Parlement de Paris a exercé le sien depuis son institution : que si ce droit étoit abusif, c'est aux Apôtres mêmes, et à Jesus-Christ, qu'il faudroit imputer cet abus.

Comme les Apôtres ne pouvoient prêcher, ni dans tous les temps, ni dans tous les lieux, ils ont envoyé des Disciples pour fonder des Eglises, comme ils en avoient fondé eux-mêmes, pour y exercer le même ministère, la même autorité dont ils étoient eux-mêmes revêtus : ils ont ordonné aux fidèles d'écouter leurs Pasteurs et de leur obéir, comme on leur obéissoit à eux-mêmes. Ces Pasteurs, ainsi associés aux Apôtres, en ont choisi d'autres pour exercer, avec eux et après eux ; les fonctions apostoliques. Ce Corps des Envoyés de Jesus-Christ est donc perpétuel par sa nature avec tous ses privilèges. En se donnant de nouveaux membres, il leur transmet successivement la même autorité qu'il tient de Jesus-Christ. Cette autorité toujours solidaire, ne peut recevoir d'accroissement ni de diminution; elle est la même après dix-sept siècles. Si l'Eglise, au temps des Apôtres, a eu le droit de décider, elle le possède encore aujourd'hui ; si on conteste ce droit aux Apôtres mêmes, il faut donc supposer qu'ils l'ont usurpé, puisque certainement ils ont décidé.

Je pourrois me borner à cette preuve, elle suffit pour apaiser tout homme non prévenu; mais pour vous, Monsieur, il faut quelque chose de plus : après avoir établi l'autorité de l'Eglise sur le fait, il faut l'appuyer encore sur le droit, et vous montrer que ce que Jesus-Christ a fait, il a dû nécessairement le faire.

Lorsque Jesus-Christ a fondé son Eglise, ce n'étoit pas pour quelques jours ou quelques années. Ce grand ouvrage, annoncé depuis tant de siècles, préparé avec tant d'appareil, opéré par tant de prodiges, ne devoit pas être une institution passagère; mais un établissement durable. Convenoit-il à la sagesse de Dieu de bouleverser l'univers, pour ne montrer aux hommes qu'une lumière momentanée, prête à disparoître comme un éclair ? Or l'Eglise de Jesus-Christ ne pouvoit subsister sans une autorité toujours vivante pour enseigner, pour terminer les disputes, pour proscrire les erreurs : donc Jesus-Christ, dont la sagesse ne se démentit jamais, devoit établir cette autorité. Cette Eglise ne pouvoit subsister que par la profession constante de la doctrine de Jesus-Christ. Rappellez-vous, Monsieur, en quoi consiste cette doctrine, et ce que vous y avez remarqué vous-même; d'un côté, des dogmes incompréhensibles; de l'autre, une morale pure et parfaite : or une autorité visible étoit également nécessaire pour maintenir la foi de l'un et la pratique de l'autre; donc, la perpétuité de l'Eglise exigeoit nécessairement cette autorité.

Il étoit aisé de prévoir que l'orgueil de la raison s'éleveroit bientôt contre la croyance des Mystères; que l'audace des passions ne tarderoit pas à lutter contre la sévérité des préceptes : quel autre moyen de réprimer leurs attentats, qu'un tribunal toujours subsistant, chargé de conserver ce double dépôt, de prévenir toute altération dans la foi et toute corruption dans la morale, de condamner également les dépravateurs de l'une et de

l'autre. Les fastes de l'Eglise ne prouvent que trop bien la nécessité de cette précaution : l'histoire de dix-sept siècles n'est autre chose que le récit de ses combats ; ils ont commencé du temps même des Apôtres.

Vainement prétendriez-vous avec vos frères les Calvinistes, que l'Evangile suffit pour conserver la doctrine de Jesus-Christ et la société de ses Disciples ; c'est le sens même de l'Evangile qui est l'objet de toutes les disputes ; et, selon vos propres observations, cela ne pouvoit être autrement. Jamais on ne s'est avisé de croire qu'un Corps Politique pût subsister par le secours muet d'un Code des Lois, sans Magistrats chargés d'en faire l'application, et d'en fixer le vrai sens : il étoit réservé à la Réforme d'enfanter ce système ridicule, et de nous peindre Jesus-Christ comme le plus imprudent de tous les Législateurs.

Quand l'Evangile suffiroit seul pour fixer la croyance des savans, ce qui n'est pas, de quel usage peut-il être pour les ignorans, pour ceux qui ne savent pas lire ? *Comment entendront-ils* la doctrine de Jesus-Christ, *si personne ne la prêche* ? (Rom. 10, 15.) Et seront-ils obligés de croire le Prédicateur, s'il n'est revêtu d'une autorité divine ?

Mais il faut vous entendre parler vous-même, et voir un nouvel exemple des contradictions qui vous sont si familières. *Les Livres sacrés sont écrits en des langues inconnues...... ; ne voilà-t-il pas une manière bien simple d'instruire les hommes, de leur parler toujours une langue qu'ils n'entendent point ? On traduit ces Livres, dira-t-on ; belle réponse ! Qui m'assurera que ces Livres sont fidèlement traduits ; qu'il est même possible qu'ils le soient ; et quand Dieu fait tant que de parler aux hommes, pourquoi faut-il qu'il ait besoin d'interprète ?* (Emile, tome 3.) *Les Livres sont des sources de disputes intarissables... ; le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-*

même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer. (Lettre.)

On ne peut pas mieux prouver, ce me semble, qu'une Ecriture muette et souvent fort obscure, n'est pas l'unique moyen dont Dieu a voulu se servir pour nous enseigner les vérités révélées; qu'il falloit un oracle toujours vivant pour instruire les ignorans, et pour terminer les contestations qui pourroient naître sur le véritable sens des Livres saints; que toutes les disputes de Religion ne sont venues de que l'obstination de quelques hommes, à rejetter l'enseignement public de l'Eglise, pour s'attacher au sens particulier qu'ils donnoient au texte de l'Ecriture : en un mot, on ne peut condamner plus clairement le principe fondamental de la Réforme, que vous feignez cependant de suivre, (Lettre.) qu'il faut s'en tenir uniquement à l'Ecriture, pour savoir ce que l'on doit croire.

C'est donc avec raison que Mr. l'Archevêque de Paris vous a soutenu que *la constitution du Christianisme et l'esprit de l'Evangile tendent à démontrer l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise*; vous traitez cette proposition de *discours vague qui ne démontre rien.* (Lettre.) Je viens de vous faire voir le contraire.

Quand ces raisons ne seroient pas évidentes par elles-mêmes, les événemens nous en auroient fait sentir la vérité. Qu'est devenue l'unité de la foi chrétienne dans toutes les sectes qui ont rejetté l'autorité de l'Eglise, et qui ont prétendu que le texte seul de l'Ecriture devoit fixer leur croyance? Bientôt divisées en autant de partis qu'il s'est trouvé d'hommes capables de s'attacher des disciples, elles ont senti par leur propre embarras l'inconvénient de leur principe. Une division est devenue le germe d'une autre division, et un parti a produit de nouveaux partis. Etonnées de la rapidité du torrent qui les entraînoit, elles ont été

forcées d'y opposer une digue ; elles ont osé s'attribuer à elles-mêmes et à des Pasteurs sans mission, cette autorité qu'elles avoient contestée aux successeurs des Apôtres, et se contredire ainsi à la face de l'Univers. Cette inconséquence n'a rien opéré que leur honte et la confirmation du dogme catholique. Après avoir mis en pièces l'Evangile, il a fallu, par un enchaînement de conséquences, en venir à la tolérance universelle, à fraterniser avec les Juifs et les Mahométans, et nous verrons que cette belle ressource est la destruction infaillible de toute foi et de toute Religion.

Voilà, Monsieur, comme l'on s'égare, dès que l'on abandonne un moment le principe d'unité que Jesus-Christ a établi. C'est encore ce que vous a représenté M.r l'Archevêque de Paris, lorsqu'il vous a fait envisager *les erreurs et la foiblesse de l'esprit humain*, comme une nouvelle raison qui exige l'autorité de l'Eglise. Votre propre exemple en est une preuve trop frappante ; il devroit intimider pour jamais ceux qui seroient tentés de s'écarter de l'unique voie par laquelle Jesus-Christ a voulu nous conduire à la vérité.

Qu'avez vous donc fait en invectivant avec tant d'amertume contre les divisions en matière de Religion. Vous avez mis au grand jour les suites funestes de votre principe, qui est celui de tous les sectaires ; vous nous avez fait comprendre ce que nous savions déja, que du moment où l'on abandonne le centre d'unité dans la foi, c'est-à-dire, l'enseignement public et uniforme de l'Eglise, la Religion n'est plus qu'un chaos ; que ce lien sacré, loin de servir à réunir les hommes, ne sert plus qu'à les diviser et à faire leur malheur. C'est l'esprit particulier qui a été la source de toutes les hérésies, de tous les schismes et de leurs suites, et qui le sera jusqu'à la fin des siècles. A tous ces maux, la tolérance que vous prê-

chez, est un palliatif, et non un remède ; nous le verrons dans la lettre suivante.

Vous me demanderez peut-être pourquoi, en établissant l'autorité de l'Eglise je n'ai point suivi la méthode ordinaire des Théologiens qui la prouvent par l'Ecriture ? Faites réflexion, Monsieur, qu'il faut raisonner différemment selon les principes divers que suivent les adversaires que l'on veut convaincre. Lorsqu'il a été besoin d'établir l'autorité de l'Eglise contre les Protestans, comme leur dogme fondamental est que l'Ecriture seule doit servir à décider les questions en matière de foi ; les Contreversistes Catholiques se sont attachés principalement à démontrer l'autorité de l'Eglise par l'Ecriture. C'étoit alors, en termes de l'Ecole, un argument *ad hominem* ; mais ils n'ont pas prétendu renoncer aux autres preuves que l'on peut apporter de cette même vérité.

Quand il s'agit de la prouver à ceux qui n'admettent, ni l'autorité de l'Eglise, ni celle de l'Ecriture, il faut nécessairement suivre un ordre différent. Nous soutenons qu'alors il faut commencer par prouver l'autorité de l'Eglise, et nous la prouvons, comme je l'ai fait, par la mission même des Apôtres et de leurs successeurs, par la constitution du Christianisme, par la nécessité d'un centre d'unité dans la foi. Nous nous en servons ensuite pour appuyer tous les dogmes catholiques, et en particulier l'authenticité et la divinité de l'Ecriture ; nous prétendons même que cette authenticité et cette divinité ne peuvent être solidement établies sans l'autorité de l'Eglise. Ainsi le pensoit S. Augustin, lorsqu'il disoit : *Je ne croirois pas à l'Evangile, si l'autorité de l'Église Catholique ne m'y déterminoit.*

Que répliquent à cela les Protestans ? Ils nous reprochent de tomber dans un cercle vicieux, de prouver l'autorité de l'Eglise par l'Ecriture, et l'Ecriture par l'autorité de l'Eglise.

Le ridicule de cette accusation saute aux yeux. Ce que l'on appelle un argument *ad hominem*, est-il un cercle vicieux ? La preuve de l'autorité de l'Eglise contre les Protestans par l'Ecriture, est un argument de cette espèce, c'est-à-dire, tiré de leurs propres principes. Nous leur disons : vous, Messieurs, vous faites profession de regarder l'Ecriture comme un Livre divin, et comme la seule règle de votre foi : que vous ayez raison ou tort, c'est ce que nous n'examinons pas à présent ; or l'Ecriture enseigne l'autorité de l'Eglise, et on vous le montre par un grand nombre de passages : donc cette autorité est prouvée par vos propres principes. Si vous n'admettiez, ni l'Eglise, ni l'Ecriture, nous nous y prendrions autrement. Encore une fois, est-ce là un cercle vicieux ?

Quel est donc l'ordre que suit un Catholique dans l'examen des principes de sa foi. Convaincu en premier lieu de l'autorité de l'Eglise, par les principes évidens que j'ai tâché d'établir, et par le sentiment de son propre besoin, persuadé ensuite de la divinité des Ecritures par l'enseignement de l'Eglise, il voit avec satisfaction dans ces Ecritures mêmes, les passages qui attribuent à l'Eglise son autorité. Il en est confirmé plus efficacement dans sa croyance ; et indépendamment des preuves qu'il avoit déja, il croit l'autorité de l'Eglise, sur le témoignage de la parole de Dieu. Il ne tombe point alors dans le cercle vicieux, parce qu'il est parti d'abord d'un principe différent, et que deux preuves qui se soutiennent l'une et l'autre, ne portent point à faux, quand l'une des deux est encore soutenue suffisamment d'ailleurs.

Vous voyez, Monsieur, que, malgré tant de calomnies et de clameurs, il n'y a rien que de juste et de régulier dans cette méthode. Ces principes une fois établis, vos objections qui n'ont plus le mérite de la nouveauté, tombent déja

d'elles-mêmes, et ne sauroient plus nous arrêter long-temps.

Parmi tant de Religions diverses qui se proscrivent et s'excluent mutuellement, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. Pour la reconnoître, il ne suffit pas d'en examiner une, il faut les examiner toutes; et dans quelque matière que ce soit, on ne doit point condamner sans entendre. il faut comparer les objections aux preuves; il faut savoir ce que chacun oppose aux autres, et ce qu'il leur répond. (Emile, tome 3.)

Comment n'avez-vous pas aperçu que cette difficulté, si elle étoit solide, vous incommoderoit autant que nous ? Vous admettez du moins la Religion naturelle pour bonne et nécessaire; soutiendrez-vous que, pour être assuré de sa vérité, il faut examiner tous les systèmes des Athées, des Matérialistes, des Sceptiques, et toutes les sectes qui la méconnoissent; qu'on ne doit point les condamner sans les entendre, sans avoir comparé leurs objections à vos preuves ? Combien y a-t-il d'hommes capables de ce travail ? A quelle discussion condamnez-vous le genre-humain, vous qui ne voulez pas que l'on consulte les Livres, quand il s'agit de Religion ? Sans doute vous exceptez les vôtres de l'anathème. Dès qu'un homme non prévenu aura pesé vos démonstrations; qu'il en sentira la force et la solidité; qu'il sera convaincu; demanderez-vous de lui quelque chose de plus pour croire à la Religion naturelle ?

C'est donc une ridiculité de prétendre que, pour connoître la vraie Religion, il faut les examiner toutes; autant vaudroit soutenir qu'un enfant n'est pas sûr de connoître sa mère, tant qu'il n'a pas examiné toutes les femmes qui peuvent lui ressembler, et qu'un homme doit douter du témoignage de ses sens, jusqu'à ce qu'il ait répondu aux vaines subtilités des Pyrrhoniens.

Ah ! Monsieur, dans quelles absurdités l'esprit du système est capable de plonger les plus grands

génies ! Vouloir tout lire, tout savoir, tout examiner, c'est le grand secret pour n'avoir point de Religion ; et c'est par-là que l'on y parvient si rapidement aujourd'hui. De jeunes téméraires ou de vieux libertins, sans avoir fait aucune étude des fondemens de notre foi ; sans savoir qu'à peine leur Catéchisme, saisissent avec avidité tout ce que l'impiété y oppose ; sous prétexte de voir les objections aussi bien que les preuves, ils se contentent des premières, et ne cherchent la vérité que dans les sources de l'erreur.

Si l'examen des fausses Religions et de leurs prétendues preuves peut être nécessaire, c'est tout au plus aux Théologiens, à ceux qui sont chargés d'instruire. Cet examen n'est point à craindre pour eux, parce qu'ils sont assez aguerris pour n'être pas ébranlés par des sophismes, et cette étude ne sert qu'à confirmer leur foi : et aussi ne s'en dispensent-ils jamais, quoique vous les en accusiez. Nous lisons exactement les écrits de nos adversaires ; nous pesons leurs raisons ; nous répondons à leurs difficultés ; et j'espère que vous serez convaincu que j'ai lu très-attentivement les vôtres.

Je pourrois me dispenser de vous suivre dans toutes les fausses imputations que vous nous faites ; mais encore est-il bon de les parcourir rapidement, et de voir combien vous êtes équitable.

Où sont, dites-vous, *les Théologiens qui se piquent de bonne foi ? Où sont ceux qui, pour réfuter les raisons de leurs adversaires, ne commencent pas par les affoiblir.* (Emile, tome 3.) Ici, Monsieur, j'oserai me citer ; sans être grand Théologien, je me pique de bonne foi, et je ne crains pas que vous fassiez voir que, pour réfuter vos raisons, j'ai commencé par les affoiblir.

Quand vous avez voulu juger de la foi catholique sur le Livre de Bossuet, vous vous êtes trouvé loin de compte, après avoir vécu parmi nous ; la doctrine avec laquelle on répond aux Protestans,

n'est point celle que l'on enseigne au peuple. (*Ibid.*) La preuve du contraire est exposée à tous les yeux. Les Catéchismes de divers Diocèses sont imprimés; qu'on en cite un seul dont la doctrine soit contraire à l'exposition de la foi composée par M. Bossuet. Ménagez mieux votre réputation, Monsieur; quand vous voulez noircir les Catholiques, choisissez des accusations moins aisées à confondre.

Nous n'examinons point, dites-vous, *les raisons des Juifs dans leurs propres Livres.* (Emile, tome 3.) Vous ne connoissez donc pas la conférence de Limborch avec Orobio, où l'écrit de ce savant Juif est rapporté tout entier aussi bien que celui d'Acosta, ni l'un ni l'autre n'ont ménagé nos opinions; ils y parlent avec toute la fermeté de gens qui ne craignent rien, et qui ne se déguisent point; loin que l'on ait cherché à supprimer ce Livre, il a été réimprimé depuis vingt ans.

A Constantinople, les Turcs disent leurs raisons. (Emile, tome 3.) Vous leur faites un peu trop d'honneur; ils ne prennent pas la peine d'en dire nulle part; ils ne savent argumenter qu'à coups de sabre. Des gens qui étudient si peu, ne seront jamais des Docteurs fort redoutables. Si quelques-uns se sont hasardés à dire des raisons, les Théologiens n'ont pas été embarrassés d'y répondre.

Il y a du moins une différence entre les partisans des autres Religions et nous. Nous ne refusons jamais de montrer nos preuves ni de dire nos raisons; les Missionnaires Catholiques prennent la peine d'en aller instruire tous les peuples qui veulent les écouter et les examiner. Les Juifs, les Mahométans, les Idolâtres, n'ont jamais fait la même chose; ils n'ont point encore envoyé des députés pour nous informer de leurs raisons. La présomption est donc toute entière en notre faveur.

Nous avons, continuez-vous, *trois principa-*

les Religions en Europe ; l'une admet une seule révélation, l'autre en admet deux, l'autre en admet trois ; chacune déteste, maudit les deux autres, les accuse d'aveuglement ; d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entr'elles, s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien écouté leurs raisons ? Celle qui n'admet qu'une révélation est la plus ancienne, et paroît la plus sûre celle qui en admet trois est la plus moderne, et paroît la plus conséquente ; celle qui en admet deux et rejette la troisième, peut bien être la meilleure, mais elle a certainement tous les préjugés contr'elle, l'inconséquence saute aux yeux. (Emile, tom. 3.)

Si quelque chose saute aux yeux, c'est la prévention qui vous séduit, jusqu'à donner au Mahométisme la préférence sur le Judaïsme et sur le Christianisme ; jusqu'à supposer que le système de Religion, formé par le plus ignorant et le plus corrompu de tous les Législateurs, est cependant le plus conséquent ; tandis qu'il ést évident, par la lecture de l'Alcoran même, que ce n'est qu'un mêlange bizarre des deux dernières avec des absurdités sans nombre.

Autre fausseté, de dire que la révélation Judaïque est plus sûre que la révélation Chrétienne : comme vous n'en apportez aucune preuve, je vous renvoie au parallèle que Limborch a fait de l'une et de l'autre dans le Livre que j'ai cité.

Nouvelle injustice de votre part, d'assurer que la révélation chrétienne a tous les préjugés contre elle. Si vous entendez les préjugés des passions et du libertinage, vous n'avez pas tort ; si vous parlez des préjugés de la raison et du sens commun, vous tombez en contradiction, comme de coutume, puisque vous soutenez ailleurs *qu'il n'y a pas de révélation contre laquelle les mêmes objections n'aient autant et plus de force que contre le Christianisme.* (Emile, tome 3.) Enfin, vous n'expliquez point en quoi consiste l'inconsé-

quence prétendue que vous reprochez à celle-ci, et il ne nous est pas donné de dévoiler cet énigme.

Cependant vous persistez à soutenir la nécessité d'examiner les diverses Religions. *Quel est ici le raisonnement du Vicaire ? pour choisir entre les Religions diverses, il faut*, dit-il, *de deux choses l'une, ou entendre les preuves de chaque secte et les comparer, ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir, et le second justifie la croyance de chacun dans quelque Religion qu'il naisse.* (Lettre.)

Je vous ai fait voir qu'il n'est pas nécessaire d'entendre les preuves de chaque secte et les comparer; mais qu'il suffit de connoitre les preuves de la révélation chrétienne. J'ai démontré encore que ces preuves ne supposent point les connoissances que peu de personnes sont en état d'acquérir; c'est une preuve de fait à la portée des plus simples et des plus grossiers, et une preuve poussée à un degré d'évidence morale, qui équivaut à une certitude métaphysique. Il n'est aucun fait humain aussi solidement, aussi clairement établi. Il est vrai que les preuves que vous avez données de la révélation les exigent ces connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir : je vous l'ai fait sentir ; j'en ai conclu qu'elle est défectueuse ; que ce n'est point celle dont Dieu a voulu se servir. Je suis charmé que vous le reconnoissiez enfin vous-même, et que votre aveu confirme mon raisonnement. Je vous ai démontré encore que l'autorité de l'Eglise Catholique est établie sur la même preuve de fait que la révélation ; sur la mission successive des Pasteurs, qui remonte jusqu'aux Apôtres et à Jesus-Christ ; succession que personne ne leur a jamais contestée, parce qu'il étoit impossible d'en disconvenir. Le Chrétien Catholique est donc bien fondé à *s'en rapporter*

rapporter à l'autorité de ceux qui l'instruisent, parce que cette autorité lui est clairement démontrée.

L'argument du Vicaire est fort bon contre les autres sectes ; il n'en est aucune qui puisse attribuer à ses Pasteurs le privilége dont les nôtres jouissent. Ces hommes nouveaux ont reçu leur mission d'eux-mêmes ; la plupart ont fait profession de rejetter celle du Corps Apostolique ; ils ne tiennent plus ni aux Apôtres ni à Jesus-Christ. Leur ministère, né hors du sein de la Mère commune, est une production illégitime, une usurpation : jamais il n'aura le privilège de donner des enfans à Dieu, ni des associés à l'alliance qu'ils ont rompue. Malheur à ceux qui sont conduits par de tels guides. Nous voyons tous les jours des effets sensibles de ce défaut, le peuple même en est frappé. Chez les Protestans nos voisins, pour peu qu'un particulier ait des connoissances, il commence à avoir des doutes et des inquiétudes sur sa Religion. S'il se trouve à portée de voir l'exercice de la Religion Romaine, dont on lui a fait de si affreux portraits, son agitation augmente ; il vit dans le trouble et meurt dans la crainte. Le Peuple Catholique n'est ni incertain ni peiné ; la vue des Protestans et de leur culte ne lui inspire que de la pitié ; il sent ses avantages, il en bénit le Ciel ; il vit tranquille, et meurt plein d'espérance. Cette différence, Monsieur, n'est point un effet du hasard ; elle est fondée en raison ; elle justifie la conduite de Jesus-Christ, et démontre la fausseté de vos principes.

Supposons donc avec vous, qu'un simple fidèle n'ait d'autre raison pour se persuader qu'il est dans la véritable foi, que l'autorité de son Curé : *Mon Pasteur me dit d'ainsi croire, et ainsi je crois* ? (Emile, tom. 3) sa créance est-elle mal fondée ? n'est-elle appuyée que sur l'autorité d'un homme ?

Quelque peu instruit que soit un simple fidèle ; il ne peut ignorer que son Pasteur lui est envoyé par son Evêque, obligé de lui enseigner le Catéchisme du Diocèse, le même qu'il a appris dans son enfance, et ses pères avant lui : que si ce Pasteur s'écartoit en quelque chose de la doctrine qui a toujours été prêchée dans la Paroisse où il demeure, cent voix s'éleveroient à l'instant contre lui, qu'il seroit déféré à son Evêque, et sur le champ dépossédé. Ce fidèle ne peut donc douter que son Curé ne lui annonce les mêmes vérités qui sont enseignées, non-seulement par son Evêque, mais encore par le Souverain Pontife, pour lequel on lui ordonne de prier, et qu'on lui a toujours appris à respecter, comme le Chef visible de l'Eglise, et le Vicaire de Jesus-Christ. Un simple fidèle est donc certain qu'il entend, par la bouche de son Curé, la doctrine de l'Eglise Universelle, la doctrine du Corps des Evêques, successeurs des Apôtres. Quand même ce simple fidèle ne seroit pas en état de rendre raison de sa croyance, et de faire ainsi l'analyse de sa foi, cela n'empêche pas qu'il ne soit réellement dirigé par une autorité supérieure à celle de son Curé, par l'autorité de l'Eglise universelle.

Que l'on nous montre la même unité solidaire de ministère et de doctrine dans toutes les autres sectes de l'Univers ; on pourra comparer alors la foi du Chrétien Catholique à la croyance aveugle des autres Peuples. Un protestant écoute son Ministre, et son Ministre le renvoie à l'Ecriture, qu'il n'est pas en état de lire ni d'entendre. Un Turc écoute son Iman, qui le renvoie à l'Alcoran : quelle certitude l'un ou l'autre peuvent-ils avoir de la vérité de la doctrine ?

Continuons d'écouter votre oracle. *Il cite en exemple la Religion Catholique, où l'on donne pour Loi l'autorité de l'Eglise ; et il établit là-dessus ce second dilemne : ou c'est l'Eglise qui s'attribue à elle-même cette autorité, et qui dit ;*

je décide que je suis infaillible ; donc je le suis ? et alors elle tombe dans le sophisme appelé cercle vicieux : ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu ; et alors il lui faut un aussi grand appareil de preuves, pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine. (Lettre.)

Tout ceci est déja réfuté d'avance. Ce n'est point l'Eglise qui s'attribue à elle-même son autorité : elle en a fait usage depuis Jesus-Christ ; elle la tient par conséquent de lui. C'est Jesus-Christ qui, en envoyant ses Apôtres, les a chargés d'enseigner, de baptiser, de remettre les péchés, d'ouvrir et de fermer la porte du Ciel. Les Apôtres ont donné la même commission à ceux qu'ils ont associés à leur ministère ; ceux-ci à d'autres sans interruption jusqu'à nous.

Cette mission des Apôtres et de leurs successeurs est absolument nulle, si les Peuples ne sont pas fondés à y croire avec une entière certitude ; or on ne peut se fier à leurs enseignemens, s'ils n'ont qu'une autorité humaine. Quelle sera donc la ressource des Peuples ignorans et grossiers que Jesus-Christ a ordonné d'instruire, et qui ne sont pas en état de connoître par eux-mêmes la vérité ou la fausseté de la doctrine qu'on leur annonce ! S'ils ne peuvent fonder leur foi sur le caractère de ceux qui parlent au nom de Jesus-Christ, sur quoi la fonderont-ils ? Oui, Monsieur, je le soutiens ; si Jesus-Christ n'a pas donné à ses Envoyés un caractère divin ; s'il ne leur continue son assistance jusqu'à la fin des siècles, la foi est impossible, Jesus-Christ lui-même est venu en vain, Dieu n'a voulu ; ni éclairer, ni sauver le genre humain.

Il ne faut aucun appareil de preuves pour montrer que l'Église conserve encore aujourd'hui cette autorité, ou, si vous voulez, cette même infaillibilité qu'elle a reçue, et qu'elle a dû recevoir à sa naissance. Les Pasteurs d'aujourd'hui sont-ils

les successeurs des Apôtres ? Voilà toute la question. Or il n'est pas plus difficile de prouver que Clément XIII. est le successeur de Saint Pierre, que de montrer que Louis XV. est le successeur du premier Roi qui a fondé la Monarchie Française.

Voici donc tout le raisonnement qu'un Catholique est obligé de faire pour se démontrer à lui-même l'infaillibilité de l'Eglise. Dieu a envoyé Jesus-Christ et les Apôtres : premier fait éclatant dont tout l'Univers dépose. Les Apôtres ont successivement envoyé des Pasteurs ; et c'est ainsi que les nôtres leur ont succédé : second fait dont tout le monde convient. Donc Dieu veut m'instruire par eux, comme il a instruit les premiers fidèles par les Apôtres. Mais je ne puis être instruit sûrement et sans danger d'erreur, si Dieu ne continue à mes Pasteurs l'assistance qu'il a donnée aux Apôtres : donc Dieu la leur continue en effet. Quel est l'homme assez grossier, pour qu'il ne puisse ainsi raisonner ? Et quel appareil faut-il pour le faire ?

Mais, suivant la loi que je me suis imposée avec vous, Monsieur ; supposons encore, quoique faussement, que l'autorité de l'Eglise ne puisse être prouvée que comme tout autre dogme particulier, et suivant la méthode des Protestans, par l'Ecriture ; du moins le Catholique n'a que ce seul point à examiner ; dès qu'il est une fois décidé, tout le reste se termine par une simple conséquence : tout ce que l'Eglise enseigne est la vraie doctrine de Jesus-Christ. Dans les autres sectes chrétiennes, la discussion recommence sur chaque article en particulier : selon vous-même, (Lettre.) il faut savoir les langues, voir quel est le sens que les Auteurs sacrés ont donné aux termes dont ils se sont servis, s'il est bien rendu dans les versions, s'il n'a pas changé par trait de temps, etc. La vie suffit à peine pour achever l'examen, et il n'aboutit ordinairement qu'à mul-

tiplier les doutes et à faire des incrédules.

Vous insistez encore. *Il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, et le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Église chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Protestans.* (Lettre.) Vous devez sentir maintenant, Monsieur, combien tout cela est faux. La preuve de l'autorité de l'Église chez les Catholiques consiste dans un raisonnement fort simple et à portée des plus grossiers; la vérité de la doctrine chez les Protestans ne peut être examinée que par la discussion des passages de l'Écriture: travail immense, qui ne convient qu'à de savans Théologiens, dont le peuple est aussi incapable chez les Protestans que chez nous. C'est donc aux Protestans à vous répondre et non pas à nous.

Comment donc se déterminera-t-il, le peuple, *d'une manière raisonnable, autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous? Voilà, Monsieur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu, et auquel je doute qu'on puisse répondre.* Vous ajoutez dans une note : *c'est ici une de ces objections terribles, auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher.* (Lettre.)

Vous comptez en vérité beaucoup sur l'indulgence de vos lecteurs; pour un homme qui traite si durement les Théologiens, vous les avez bien peu lûs. Cette objection, à laquelle on n'a jamais touché, vient cependant encore d'être discutée tout récemment par Mr. l'Évêque du Puy, dans ses réponses à un savant de Genève : (Controv. pacif. sur l'autorité de l'Église.) et il n'a fait que dévélopper les principes déja établis par Mr. l'Évêque de Meaux dans sa Conférence avec le Ministre Claude. (Cinquième réflexion.) Vous pourrez encore la retrouver dans Papin (Tome 1.) et d'autres Controversistes.

Cet argument terrible dont vous croyez nous écraser, est déja réfuté d'avance par ce qui a été dit. Un Catholique se détermine d'une manière raisonnable par l'autorité de ceux qui l'instruisent, (j'entends de ses Pasteurs,) parce que cette autorité lui est démontrée par la preuve de fait, par leur mission successive, qui remonte jusqu'aux Apôtres. Un Turc, de même, ne seroit pas coupable de s'arrêter à l'autorité de ceux qui l'instruisent, s'il pouvoit s'assurer qu'ils ont une mission divine. Mais où sont les preuves de cette mission? De qui Mahomet tenoit-il la sienne? de son sabre et de l'imbécilité de ses Disciples : voilà tout le miracle.

Si le fils d'un Chrétien, dites-vous, *fait bien de suivre, sans un examen profond et impartial, la Religion de son père, pourquoi le fils d'un Turc feroit-il mal de suivre de même la Religion du sien? Je défie tous les intolérans du monde de répondre à cela rien qui contente un homme sensé* (Emile, tome 3.)

Votre manière ordinaire de triomper, Monsieur, est de tourner le dos à l'ennemi, et de faire semblant de ne pas le voir. Pour accepter votre défi, l'on n'a pas besoin de beaucoup de bravoure. Le fils d'un Chrétien Catholique fait bien de suivre la Religion de son père, non pas parce que son père l'a professée avant lui, mais parce qu'elle lui est enseignée par un corps de Pasteurs dont il connoît la mission divine, comme il a été dit. Le fils d'un Turc ne fait point mal de suivre la Religion de son père, tant qu'il n'est pas en état d'examiner si elle est bien ou mal fondée : mais dès qu'il est parvenu à un âge raisonnable et à une capacité suffisante pour en connoître la fausseté, s'il ne l'examine pas, il est coupable; s'il l'examine de bonne foi, il la trouvera destituée de preuves.

Nous ne disconvenons pas que le malheur d'être né élevé dans une fausse Religion, ne soit une

tentation terrible ; que les engagemens de la naissance et les préjugés de l'éducation ne diminuent beaucoup aux yeux de Dieu la faute que l'on peut commettre en y persévérant. Qu'en conclurons-nous ? Que cette faute est nulle : que Dieu ne l'imputera Point à ceux qui auroient pû s'instruire ? est-ce raisonner ?

Il est de mauvaise grâce de dire que *la foi des enfans et de beaucoup d'hommes est une affaire de geographie. Seront-ils récompensés d'être nés à Rome plutôt qu'à la Mecque ? On dit à l'un que Mahomet est le Prophète de Dieu, et il dit que Mahomet est le Prophète de Dieu ; on dit à l'autre que Mahomet est un fourbe, et il dit que Mahomet est un fourbe : chacun des deux eût affirmé ce qu'affirme l'autre, s'ils se fussent trouvés transposés. Peut-on partir de deux dispositions si semblables pour envoyer l'un en paradis, et l'autre en enfer.* (Emile, tome 3.)

C'est encore ici une objection à laquelle vous répondrez, s'il vous plaît ; la Religion naturelle, tout comme la Religion révélée, peut être une affaire de géographie. Tel sauvage qui vit en brute dans les forêts de l'Amérique, auroit pû connoître aussi parfaitement que vous la Religion naturelle, s'il fût né ailleurs, et l'eût peut-être observée plus fidèlement. Serez-vous mieux récompensé que lui ? Si vous dites que non ; à quoi sert donc la Religion naturelle ? Mieux vaut l'ignorer que la connoître : avec cette connoissance, on est exposé à la damnation, tandis que le salut d'un sauvage est en sûreté par son ignorance. Le sort des hurons est préférable à celui de votre élève. Dites donc avec nous, *ô altitudo* ! et convenez que les décrets de Dieu sont impénétrables.

Je vous ai déja répondu que Dieu n'envoyera point l'un en paradis, précisément parce qu'il est né Chrétien, si ce n'est les enfans baptisés, mais parce qu'il a vécu en Chrétien : ni l'autre en enfer, précisément parce qu'il a été Turc ou

Payen, mais parce qu'il n'a pas suivi les lumières que Dieu lui a données.

On ne doit pas être surpris, si vous avez formé un traité de tolérance et de fraternité avec les Turcs; (Lettre.) selon vos principes, vous ne pouvez le refuser, même aux idolâtres, sans une injustice criante. Vous ne voulez d'autre preuve de la révélation, ni de la vérité d'une Religion, que l'examen de la doctrine qu'elle propose; chez les Chrétiens, et à plus forte raison chez les Turcs et chez les Payens, le peuple est incapable de cet axamen; vous le soutenez, et nous en convenons. Donc chez les uns et les autres, le peuple est réduit à n'avoir d'autre Religion que celle qu'il plaît à ses Docteurs de lui donner; par conséquent à être Athées, si on lui enseigne l'Athéisme. Tout cela se suit parfaitement; et voilà où conduisent vos merveilleux principes.

Mais changez de méthode, Monsieur, revenez aux épreuves de la révélation que Jesus-Christ et les Apôtres ont données; examinez le caractère et la mission de ceux qui l'annoncent; alors la foi du seul Chrétien Catholique est raisonnable et certaine; la croyance de tous les autres peuples est aveugle et téméraire : le premier seul peut être moralement certain de ces trois faits : qu'il est enseigné par le corps des Pasteurs; que ce corps a succédé aux Apôtres; que les Apôtres ont été envoyés de Dieu pour instruire. Trouvez, si vous pouvez; la même certitude dans aucune autre secte.

Vous démontrez donc vous-même la fausseté de votre système par l'absurdité des conséquences qui en découlent; je n'ai cessé de vous le représenter. Selon vous, si Dieu a fait une révélation, il n'a donné pour la reconnoître qu'un seul caractère, qui est hors de la portée des trois quarts du genre humain. Ils sont donc très-légitimement fondés à n'y pas croire; Dieu ne peut, sans injustice, et sans tyrannie, les punir de n'y

avoir pas déféré. Aussi croyez-vous qu'*un homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi, sera sauvé!* (Lettre.) Vous n'en exceptez pas même l'idolatrie. Dieu a instruit les hommes; mais ses instructions réservées pour un petit nombre de têtes savantes, sont fort inutiles au peuple : ces savans voyent la vérité, mais pour eux seuls, ils sont sans caractère et sans autorité pour faire respecter leurs leçons. Le peuple qui doit se défier d'eux, parce qu'ils sont *hommes et menteurs*, ne leur doit aucune croyance. (*Ibid.*)

Vous conviendrez du moins que ce systéme n'est pas celui de Jesus-Christ ni des Apôtres. Jesus-Christ a promis le salut, mais *à ceux qui croiroient et seroient baptisés*, et point à d'autres. Selon S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, non pas en professant l'erreur, mais *en parvenant à la connoissance de la vérité. J. C. est le seul nom qui ait été donné aux hommes sous le Ciel pour être sauvés :* et vous prétendez qu'il est indifférent au peuple d'invoquer Jesus-Christ ou Mahomet. Selon vous, Dieu n'a montré la vérité qu'aux savans; selon Jesus-Christ, *Dieu l'a cachée aux sages et aux prudens, pour la révéler aux petits et aux ignorans.* Selon vous, Dieu ne s'est point embarrassé de la croyance ni du salut du peuple; selon Saint Paul, *Dieu a choisi ce qui paroît insensé aux yeux du monde, pour confondre les puissans et les sages.* (Marc. 16. 16. 1. Tim. 2. 4. Act. 4. 12. Luc. 10. 21. 1. Cor. 27.) Etoit-ce la peine de prouver avec tant d'emphase la divinité de l'Evangile, pour le contredire ensuite avec si peu de ménagement.

Vous avez encore ajouté dans une note, que les Théologiens, *pour se tirer d'affaire*, ont recours à *je ne sai quelle foi infuse qu'ils obligent Dieu de transmettre à l'enfant.* (Lettre.) Lisez, Monsieur, lisez plus attentivement les Théolo-

giens, ou cessez de les calomnier. Il est faux qu'ils ayent jamais imaginé une foi infuse transmise des pères aux enfans ? (je parle des Théologiens Catholiques.) C'est par le baptême, et non par la naissance que Dieu donne la foi infuse avec l'habitude des autres vertus chrétiennes. Il est encore plus faux qu'ils admettent cette foi infuse pour suppléer aux preuves de la révélation, et *pour se tirer d'affaire*. Ils soutiennent que cette habitude infuse est nécessaire pour que l'acte de foi du Chrétien soit surnaturel ; mais jamais ils n'ont fondé la certitude de cet acte, sur un autre motif que sur la certitude même des preuves de la révélation. Nous savons très-bien que vous n'admettez, ni foi surnaturelle, ni vertus infuses, ni l'opération de Dieu pour sanctifier les ames. Chez vous, c'est la raison qui opère le salut, la grâce n'y entre pour rien ? les savans seuls sont les élus. Mais nous ne nous sentons, ni assez habiles pour prétendre à cette béatitude, ni assez intrépides pour vous suivre au travers de tant d'erreurs et d'absurdités.

De ce que nous avons dit, il résulte, Monsieur, que toutes vos objections contre l'autorité de l'Église portent sur de fausses suppositions, et que plusieurs peuvent se retorquer contre vous avec avantage. Vous auriez donc pû vous dispenser de répéter ce que tant d'Écrivains Protestans ont déjà dit avant vous. Poussés à bout par les réponses qu'on leur à données, ils ont pris depuis long-temps le parti de garder le silence ; et vous auriez sagement fait de les imiter.

Je suis, etc.

LETTRE V.

Sur la tolérance.

Il n'y a pas encore long-temps, Monsieur, que l'on s'est avisé d'agiter la question qui va nous occuper; et la discussion n'en seroit pas nécessaire, si l'on vouloit suivre de bonne foi les conséquences qui découlent des vérités démontrées dans les Lettres précédentes. Si Dieu a voulu éclairer le monde par la prédication de Jesus-Christ et des Apôtres; s'il a établi un ministère visible pour étendre par tout l'Univers, et pour en perpétuer la croyance des vérités révélées, comme nous l'avons prouvé, tout homme à portée de vérifier ces deux faits, est coupable de ne pas se soumettre à l'autorité de l'Eglise; il méprise la parole de Dieu, il désobéit à ses ordres; il s'expose volontairement à la damnation éternelle. L'Eglise revêtue d'une autorité divine pour enseigner tous les hommes est en droit d'exiger qu'ils obéissent à sa voix; s'ils y résistent, de les traiter comme des rebelles, de les retrancher de sa société et du nombre de ses enfans, de les regarder comme hors de la voie du salut.

Ces conséquences n'ont été méconnues que par ceux qui avoient le plus vif intérêt de les révoquer en doute, et en particulier par les deux sectes fameuses qui ont divisé la société chrétienne au seizième siècle: elles osèrent ériger un tribunal contre celui qui étoit établi par Jesus-Christ, condamner les successeurs des Apôtres et leurs propres juges, en mépriser les anathêmes. Mais bientôt le même principe qui les avoit séparées de la société des fidèles, forma dans leur propre sein des nouvelles divisions. Des Docteurs

aguerris à leur École, tournèrent contr'elles les mêmes armes dont elles s'étoient servies contre l'Eglise Romaine; et leurs enfans n'eurent pas pour elles plus de respect, qu'elles n'en avoient eu pour leur mére.

Dans la confusion que leur causoient ces désunions si contraires à l'esprit de l'Evangile, il fallut, pour en couvrir le scandale, recourir à la tolérance mutuelle, c'est-à-dire, approuver un désordre qu'il n'avoit pas été possible d'empêcher. De quel droit un Protestant refuseroit-il aux autres sectes le privilège dont il s'est prévalu contre l'Eglise Romaine, et la même liberté qu'il s'est arrogée, de ne croire que ce qu'il juge à propos? La tolérance que l'on veut faire passer aujourd'hui pour un dogme sacré, est donc la dernière ressource d'un parti poussé à bout par ses propres principes, le remède extrême appliqué à un mal désespéré, et qui ne sert qu'à le rendre incurable.

On se bornoit d'abord à accorder la tolérance aux différentes sectes chrétiennes, par un enchaînement de conséquences, vous prétendez qu'on doit l'étendre aux Juifs et aux Mahométans : et j'espère de montrer, qu'en raisonnant toujours de même les Payens, les Matérialistes, les Athées, ne sauroient en être exclus. Voilà, Monsieur, la gradation qu'il faut nécessairement faire, dès que l'on abandonne un moment le centre d'unité et de vérité établi par Jesus-Christ.

Il est à propos d'avertir qu'il n'est point ici question d'une tolérance purement civile, qui est du ressort du Gouvernement et des Magistrats; mais d'une tolérance ecclésiastique et théologique qui consiste à croire que les hérétiques, de toutes les sectes, les Juifs, les Mahométans même, quoique hors de l'Eglise, sont néanmoins dans la voie du salut; *que tout homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi, peut être sauvé.* (Lettre.) Qu'on peut être, sans consé-

quence pour le salut, Turc à Constantinople, Juif à Amsterdam, Calviniste à Genève, Catholique à Rome : que ces différentes Religions sont une affaire de pure police, autant de lois nationales qui n'obligent que ceux qui vivent dans les Pays où elles sont établies : que la Religion naturelle est la seule nécessaire, la seule indispensable.

Cette doctrine vous paroît si essentielle au bonheur de l'Univers, que vous vous croyez obligé de l'enseigner, *malgré les bûchers et les chaînes.* (Lettre.) Quiconque ne l'admet pas, se rend l'ennemi du genre humain; (*Ibid.*) quiconque ose dire : *hors de l'Église point de salut*, doit être chassé de l'Etat, et banni de la société. (Contrat social, ch. 8.)

Vous nous permettrez, Monsieur, d'appeller de cet arrêt; pour penser comme vous, il faudroit renier Jesus-Christ et l'Evangile, tomber en contradiction, mettre la Religion naturelle en péril : vous nous dispenserez d'acheter par des absurdités et par des crimes l'honneur d'être de votre vis.

Je dis d'abord que pour admettre la tolérance telle que vous l'enseignez, il faut renoncer à l'Evangile. Vous savez ce que Jesus-Christ a dit à ses Apôtres, en leur donnant leur mission : *Prêchez l'Evangile à toute créature; celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé; celui qui ne croira pas, sera condamné.* (Matt. 16. 16.) Il ne nous appartient pas de révoquer cette sentence. *Que celui qui n'écoutera pas l'Eglise, soit à votre égard comme un Payen et un Publicain.* (Marc. 18, 17.) Vous voyez que Jesus Christ lui-même a osé dire : *hors de l'Église point de salut.* Le voilà donc, selon vous, ennemi du genre humain, digne d'être chassé de l'État, et sans doute crucifié. Les Juifs n'ont fait qu'exécuter la sentence que vous auriez prononcée contre lui. Jamais nous n'aurons le courage de traiter ainsi notre maître.

Les Apôtres n'ont pas été plus tolérans ; ils se disent envoyés *pour faire rendre obéissance à la foi chez toutes les Nations.* (Rom. 1 , 5.) Saint Paul ordonne *d'éviter un hérétique*, de le regarder comme un *homme pervers et condamné par son propre jugement.* (Tit. 3. 10.) Saint Jean défend de le recevoir chez soi , même de le saluer. (*Joan.* 10.) Ce n'est pas notre faute si cette doctrine ne s'accorde pas avec la vôtre.

Non content de contredire ouvertement les enseignemens de Jesus-Christ et des Apôtres , vous condamnez encore leur conduite. Si tous les hommes peuvent se sauver , dans quelque Religion qu'ils professent, qu'étoit - il nécessaire d'en établir une nouvelle ? Les Juifs pouvoient se sauver avec leur Religion nationale , pourquoi la leur faire quitter ? Les Payens pouvoient être gens de bien , et se sauver de même , à quoi servoit - il de les éclairer ? La prédication de l'Evangile n'étoit propre qu'à troubler le repos du genre humain. Jesus-Christ prévoyoit les mouvemens et les divisions que sa doctrine alloit causer sur la terre; il les a distinctement prédits. Il a déclaré qu'il *étoit venu apporter , non la paix , mais le glaive ; mettre la séparation entre le père et l'enfant* , allumer la guerre ; non-seulement entre les peuples divers , mais dans le sein d'une même famille. (Matt. 10 , 34.) Il a soigneusement averti ses Disciples des contradictions qu'ils auroient à essuyer ; malgré cette connoissance , il n'a pas laissé de prêcher et de les envoyer. Si la paix doit être préférée à la vérité , et la Religion nationale à l'Evangile , Jesus-Christ et ses Apôtres ont été des séditieux , que l'on a bien fait de punir. Vous vous contentez de dire qu'*ils ne vous semblent guères plus sages que les conquérans* , (Lettre.) vous pouviez ajouter qu'ils ont été cent fois pires ; jamais conquérant n'a causé dans l'Univers une révolution aussi universelle ; les divisions

dont ils ont semé le germe, dureront autant que le monde.

Faites attention, je vous prie, qu'ils ont attaqué de front cette tolérance que vous conseillez. Elle régnoit sur la terre avant leur prédication; les Juifs, contens de leur loi pour eux-mêmes, ne pensoient point à la proposer aux autres. Les Romains, loin d'asservir à leur opinion les peuples qu'ils avoient conquis, adoptoient souvent leurs Dieux et leurs cérémonies : les Grecs n'avoient jamais envoyés des Missionnaires aux Perses ni aux Egyptiens. Toutes les Nations erroient chacune à sa mode, et regardoient leur Religion particulière comme une loi nationale. C'est précisément ce que vous souhaitez.

Au milieu de ce calme que vous regardez comme la souveraine félicité, Jesus-Christ vient annoncer son Evangile, et envoye le prêcher; non à un seul peuple, mais à toutes les Nations; ses Apôtres entreprenent d'y assujettir les Juifs et les Romains, les Grecs et les Barbares; ils prétendent que tout homme obéisse à leur voix; plus de salut qu'en Jesus-Christ; plus d'espérance qu'en l'Evangile; plus de vraie Religion que le Christianisme : et par un malheur qui vous arrache aujourd'hui des larmes, ils persuadent, ils convertissent, tout cède à leurs efforts. Peut-on assez regretter ces temps heureux, où il n'étoit point question de Religion universelle, où l'on pouvoit être Juif, Payen, Idolâtre, Athée impunément, selon le pays où l'on se trouvoit; aller au Ciel par le mensonge aussi aisément que par la vérité; se sauver par le libertinage aussi sûrement que par la vertu? Convenez-en, Monsieur, il n'y a point de milieu; ou votre doctrine est insoutenable, ou l'Evangile mérite l'exécration du genre humain.

Voyons cependant si votre système se fait et se soutient. Il est contraire à l'Evangile, cela est clair; mais est-il au moins conforme à la raison?

Vous prêchez la tolérance mutuelle aux Juifs, aux Chrétiens, aux Mahométans ; voudriez-vous nous dire pourquoi vous ne parlez pas des Idolâtres ! Ils doivent être tolérés selon vos principes. *Je pense*, dites-vous, *que l'essentiel de la Religion consiste en pratique ; que non-seulement il faut être homme de bien, miséricordieux, humain, charitable ; mais que quiconque est vraiment tel, en croit assez pour être sauvé.* (Lettre.) Un Idolâtre peut être tout cela, et quelques-uns ont paru tels ; ils en croyoient donc assez pour être sauvés. Vous faites consister la Religion humaine et sociale, à croire que tous les hommes sont frères, ont une origine commune ; que notre ame est immortelle ; qu'il y a une providence et une vie à venir. (Lettre.) Les Payens ne nient aucun de ces articles ; qu'est ce qui pourroit donc empêcher de les croire dans la voie du salut ! Selon vous encore, *un homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi, peut être sauvé...... ; un fils n'a jamais tort de suivre la Religion de son père. (Ibid.*) Un homme né et élevé dans l'idolâtrie, est donc aussi assuré de son salut, que le Chrétien le plus éclairé et le plus vertueux. Pourquoi n'avez-vous pas compris les Idolâtres dans une association de laquelle dépend, si l'on vous en croit, la tranquillité et le bonheur du genre humain ? Ne péchez vous point en cela contre la charité chrétienne dont vous êtes l'Apôtre et le vengeur ?

Il est vrai que les Payens ne confessent point l'unité de Dieu, que vous regardez cependant comme un des dogmes de la Religion naturelle. Cela ne fait rien. *Si nos dogmes sont tous de la même vérité, tous ne sont pas de la même importance. Il est fort indifférent à la gloire de Dieu qu'elle nous soit connue en toutes choses, mais il importe à la société humaine et à chacun de ses membres, que tout homme connoisse et remplisse les devoirs que lui impose la loi de Dieu envers*

son prochain et envers soi-même. Qu'il y ait un seul Dieu suprême, ou qu'il y ait des Divinités subalternes qui président à certaines parties de la nature; qu'il faille n'adorer qu'un seul Dieu, ou partager son culte entre ces Divinités particulières; *je ne vois pas que la decision de ces questions, en apparences essentielles, importe plus à l'espèce humaine; que de savoir quel jour de la lune on doit célébrer la Pâque... Que chacun pense là-dessus comme il lui plaira, j'ignore en quoi cela peut intéresser les autres; quant à moi, cela ne m'intéresse point du tout. Mais ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains, duquel nous sommes tous les enfans; qu'il nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bienfaisans et miséricordieux, de tenir nos engagemens envers tout le monde, même envers nos ennemis et les siens, que l'apparent bonheur de cette vie n'est rien; qu'il en est un autre après elle, dans laquelle cet Être suprême sera le Rémunérateur des bons, et le Juge des méchans. Ces dogmes et les dogmes semblables sont ceux qu'il importe d'enseigner à la jeunesse, et de persuader à tous les citoyens* (Emile, tome 4.) Voilà votre morale; qu'un Idolâtre en soit persuadé, il est suffisamment orthodoxe, vous lui ferez grâce sur son idolâtrie.

Vous ferez encore sans doute un accueil plus favorable aux Déistes; ils admettent la Religion naturelle; ils se croient obligés à être gens de bien; du moins ils le disent; ils sont tolérans; ce sont les croyans par excellence.

Restent les Matérialistes, les Athées, les Pyrrhoniens; qu'en ferons-nous ? Selon vous, il faut les punir. *Quiconque combat* les dogmes essentiels dont on vient de parler, *mérite chatiment sans doute; il est le perturbateur de l'ordre et l'ennemi de la société.* (Emile, tome 4.) En soutenant

que *chacun n'a que son jugement pour maître*; vous ajoutez, *quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune manière sur les actions, et qui ne tendent point à transgresser les Lois.* (Lettre.) Or les opinions des Spinosistes, des Pyrrhoniens, des Athées, tiennent à la morale, influent infiniment sur les actions, sont contraires aux Lois. Ailleurs vous ordonnez *que si quelqu'un dogmatise contre la Religion universelle, il soit banni de la société, comme ennemi de ses Lois fondamentales :* (Lettre.) or les Impies dont nous parlons, dogmatisent contre la Religion naturelle, qui est la Religion universelle.

Mais, Monsieur, qu'importe à la société qu'un homme croie les dogmes de la Religion naturelle, pourvu qu'il en remplisse tous les engagemens; qu'il en pratique fidèlement tous les devoirs? Qu'un Athée soit juste et bienfaisant, par l'espérance d'être heureux en l'autre vie, ou par le désir d'être tranquille dans celle-ci, en quoi cela nous intéresse-t-il? Il est faux qu'il soit perturbateur de l'ordre, ni ennemi de la société; dès qu'il se conduit à l'extérieur en bon citoyen, les Lois ni la Police n'ont rien à voir à sa croyance.

Qu'il croie ce qu'il voudra, direz-vous, mais qu'il ne dogmatise point. Celui qui dogmatise contre la Religion universelle, détruit les liens de la société; il en est donc l'ennemi: fort bien. Sur le même principe, tous ceux qui donnent quelqu'atteinte à ces liens sacrés qui enseignent une doctrine capable de les affoiblir, ne sont-ils pas aussi ennemis de la société, et dignes d'être punis comme tels? Or quiconque ose parler ou écrire contre une Religion révélée, autorisée par les Lois, dont un des principaux objets est de resserrer les nœuds qui unissent les hommes entre eux, ne se rend-il pas coupable de cet attentat? Ne travaille-t-il pas à diminuer la subordination et la soumission aux Puissances légitimes que

l'Evangile nous prêche avec tant de force ? Celui qui enseigneroit, par exemple, *que l'esprit du Christianisme est trop favorable à la tyrannie, que les vrais Chrétiens sont faits pour être esclaves*, (Contrat social, l. 4, c. 8.) ne tiendroit-il pas un langage séditieux et digne d'attirer sur lui tout le poids de l'Autorité Souveraine ? Le Gouvernement seroit donc aussi bien fondé à sévir contre lui que contre les Athées ? En ordonnant de punir ces derniers, *vous rendez à l'intolérance le poignard* que vous feignez de lui ôter. Le même motif qui engage à exterminer les ennemis de la Religion sociale et des Lois, oblige de châtier tous ceux qui se rendent complices du même crime : ou il n'en faut tolérer aucun, ou il faut les tolérer tous ; on vous défie d'établir entr'eux une *règle* fixe d'exception ou de différence.

Sapper ouvertement les fondemens de la société, c'est un grand crime ; c'en est peut-être un moindre de les miner sourdement et de les ébranler ; mais c'est toujours un crime, il mérite toujours la vengeance publique. Le gouvernement ne doit point souffrir que l'on touche en aucune manière à un point si essentiel ; dès que vous mettez des bornes à son pouvoir ; dès que vous rallentissez son activité et son zèle, vous autorisez la licence, et la licence ne respecte point de Lois.

Pourquoi doit-on punir les Athées ? Est-ce parce que leurs opinions sont fausses ? Par cette raison, il faudroit punir toutes les erreurs. Est-ce parce qu'elles sont damnables ? Mais, selon vos principes, si un Athée est *homme de bien, il en croit assez pour être sauvé* ? (Lettre.) et selon les nôtres, toute erreur volontaire sur la Religion, exclud du salut. Est-ce parce qu'elles sont contraires aux Lois ? Mais quiconque attaque une Religion autorisée par les Lois, pêche contre les Lois. Est-ce parce qu'elles sont pernicieuses à la société ? Mais toute doctrine contraire à une Religion qui est utile à la société, ne peut être avan-

tageuse à la société. Or nous verrons, par vos propres aveux, que le Christianisme est très-utile à la société. Par conséquent. dès qu'on ne doit point tolérer les Athées, on ne doit tolérer aucun des ennemis de la Religion.

Voilà, Monsieur, ce qu'il eût fallu éclaircir, avant que de déclamer contre l'intolérance. Jusqu'à ce que vous ayez mieux ajusté votre système, il demeure prouvé qu'il est contradictoire; ou il ne faut point admettre la tolérance, ou elle doit être universelle; si elle est universelle, elle anéantit toute Religion.

Mais fût-elle moins pernicieuse, je la soutiens encore impraticable, si ce n'est aux fourbes et aux hypocrites. Regarder le Christianisme comme une Religion nationale, une Loi de pure Police extérieure, c'est me persuader qu'il ne m'oblige qu'autant que je suis dans le Pays où cette Loi est en vigueur; qu'ainsi je dois croire chez les Chrétiens que Jesus-Christ est le Fils de Dieu, le Sauveur des hommes; parmi les Juifs, qu'il est un imposteur; avec les Turcs, qu'il n'est que le précurseur de Mahomet; ou plutôt, je ne dois rien croire, mais seulement me comporter à l'extérieur comme si je croyois. Loin d'être obligé de verser mon sang pour confesser Jesus-Christ, comme l'Evangile me l'ordonne, je dois, pour me conformer à la Police extérieure des différentes Nations, l'adorer en France, le renier en Turquie, et le blasphémer dans une Synagogue. Ainsi, en nous accusant d'hypocrisie, vous nous l'enseignez, vous la réduisez en système, vous nous voulez faire jouer une personnage dont les Payens même ont eu horreur: vous savez qu'ils regardoient avec mépris ceux d'entre les Chrétiens qui n'avoient pas le courage de persévérer dans leur Religion: et voilà la sainte morale que l'on professe avec la Religion naturelle.

Ainsi êtes-vous forcé de convenir que jamais aucune secte, aucun parti, n'a pu se résoudre

à cette tolérance, selon vous si nécessaire; et l'on peut vous prédire, qu'excepté les libertins déclarés, personne ne s'y résoudra jamais.

A Dieu ne plaise, dites-vous, *que jamais je prêche aux hommes le dogme cruel de l'intolérance; que jamais je ne les porte à détester leur prochain, à dire à d'autres hommes : vous seriez damnés.* (Emile, tome 3.) Voilà, Monsieur, le grand secret que vous avez trouvé pour rendre notre doctrine odieuse, la déguiser, et nous calomnier. Il est absolument faux qu'elle nous porte à détester le prochain quel qu'il soit. L'Eglise Catholique est si éloignée de ce sentiment, qu'elle prie et invite tous les fidèles à prier pour les hérétiques et pour les infidèles, afin que Dieu les éclaire, et se fasse connoître à eux : c'est le sens de la Prière que nous faisons tous les jours à Dieu, en lui disant, selon l'ordre de Jesus-Christ : *Votre Nom soit sanctifié.* (On sait que l'Eglise prie spécialement pour cet objet le jour du Vendredi-Saint.)

Il est encore plus faux que nous disions à personne : *vous serez damné*; rien n'est plus contraire à ce que l'on enseigne communément sur le sort des différentes sectes qui sont hors du sein de l'Eglise.

1°. Pour ce qui regarde les Hérétiques qui sont baptisés et qui croient en Jesus-Christ, nous sommes persuadés que tous ceux qui vivent de bonne foi dans leurs erreurs, qui croient, par une ignorance invincible, être dans la voie du salut; qui seroient prêts a rentrer dans l'Eglise Romaine, si Dieu leur faisoit connoître qu'elle seule est la véritable Eglise; nous sommes persuadés que ces ames simples et droites sont, par la disposition de leur cœur, autant d'enfans de l'Eglise Catholique. C'est le sentiment de tous les Théologiens, après Saint Augustin, qui enseigne que l'Eglise de Jesus-Christ, semblable aux épouses de Jacob, donne des enfans à son époux, non-

seulement par elle-même, mais encore par le secours de ses servantes : *Sive per se, sive per uteros ancillarum.*

2°. Quand il est question des infidèles, vivant sans Religion, comme les Sauvages, s'ils sont assez abrutis pour être incapables de s'élever par eux-mêmes à la connoissance de Dieu et des principes de la Loi naturelle (supposition très-hasardée), nous présumons que Dieu les traitera comme les imbécilles et les enfans morts sans Baptême : et il s'en faut beaucoup que nous condamnions ceux-ci aux supplices de l'enfer, quoique vous nous en accusiez, comme nous le verrons ci-après.

3°. Si on parle des Infidèles qui ont quelque connoissance de Dieu et de la règle des mœurs, ou ils suivent en toutes choses les mouvemens de leur conscience, ou ils ne les suivent pas. Dans le second cas, ils sont coupables ; ils seront par conséquent punis, non pas pour leur infidélité, que l'on suppose involontaire, mais pour leur résistance à la voix intérieure : et vous êtes obligé de dire la même chose, si vous croyez sincèrement l'obligation où sont tous les hommes d'observer la Religion naturelle dès qu'ils la connoissent.

4°. Si ces infidèles suivent exactement et en toutes choses la Loi de Dieu écrite au fond de leur cœur, dans cette supposition, qui nous paroît presqu'impossible, en vain vous nous demanderez comment Dieu pourvoira à leur salut, comment il justifiera à leur égard la volonté sincère où il est de sauver tous les hommes, quels moyens sa providence emploiera pour les éclairer ? Nous vous répondrons que nous n'en savons rien ; que la révélation ne nous l'apprend point ; que Dieu ne nous doit point compte de sa conduite ; mais que nous savons seulement qu'il ne fera injustice à personne. Si quelque Théologien a cru et enseigné que les Infidèles dont

nous parlons sont condamnés au feu éternel, son sentiment particulier ne fait règle pour personne : l'Eglise ne l'a point ainsi décidé.

Voilà, Monsieur, comme nous sommes cruels, barbares, ennemis du genre humain, obstinés à damner tout le monde : jugez de l'équité de vos accusations. Vous les continuez cependant.

Le devoir de suivre et d'aimer la Religion de son Pays, ne s'étend pas jusqu'aux dogmes contraires à la bonne morale, tel que celui de l'intolérance. C'est ce dogme horrible qui arme les hommes les uns contre les autres, et les rend tous ennemis du genre humain. (Emile, tome 3. en note.) Par conséquent, avant que l'Evangile ne nous eût enseigné ce dogme horrible, les hommes ne s'armoient point les uns contre les autres, la terre étoit le séjour de la paix, de la justice, de la charité mutuelle ; les guerres, où l'intérêt de Religion n'entroit pour rien, devoient être beaucoup moins sanglantes. Point du tout, vous nous apprenez tout le contraire ; que le Christianisme a rendu les Gouvernemens moins sanguinaires et les mœurs plus douces ; qu'il a fait ce que les sciences et les lettres n'ont jamais pu faire chez aucune des Nations policées. Nous verrons cet important aveu dans la Lettre suivante.

C'est le dogme horrible de l'intolérance, c'est-à-dire, de la nécessité de croire en Dieu et en Jesus-Christ, pour être sauvé, qui conduit nos Missionnaires chez les peuples barbares ; qui leur fait tous les jours braver la mort pour instruire, pour civiliser, pour apprivoiser des hommes sauvages et abrutis. Comment un dogme si pernicieux en Europe, peut-il être si salutaire en Amérique ? Comment peut-il inspirer la haine de l'humanité et le courage de se sacrifier pour elle ?

Mais cela ne vous touche point : *les Missionnaires ne vous semblent guères plus sages que les Conquérans* ; (Lettre.) c'est-à-dire que ceux qui éclairent les hommes, ne valent pas mieux

que ceux qui les exterminent. En effet, pourvu que la tolérance nous délivre en Europe des entraves de la Religion, qu'importe que le reste de l'Univers soit dans la barbarie; tel est le zèle que la tolérance inspire pour l'humanité.

Ce dogme de l'intolérance *est contraire à la bonne morale*; et il est enseigné dans l'Evangile, dont vous avez canonisé la morale; n'importe, la tolérance donne le droit de se contredire quand on juge à propos, et c'est un privilège dont vous faites un fréquent usage.

Tous les partis ont été persécuteurs et persécutés. (Lettre.) Soit. Donc les Sociniens, et les Déistes aujourd'hui persécutés, seroient à leur tour persécuteurs, s'ils étoient les maîtres. Ils doivent donc nous savoir gré de leur épargner ce ridicule, en les empêchant, autant que nous pourrons, de s'emparer de l'autorité.

Un de leurs dogmes fondamentaux est la tolérance; cela est vrai: mais ce dogme qui ne se lit point dans l'Evangile, ne peut être fondé que sur l'intérêt présent. Or les intérêts changent avec le temps, et très-certainement alors le dogme changera aussi; nous avons pour nous l'expérience.

Fut-il jamais un parti plus éloquent à prêcher la tolérance, que les Calvinistes dans les commencemens; on sait comment ils l'ont observée dans les Pays où ils se sont trouvés les plus forts. Est-il à présumer que les Sociniens et les Déistes leurs enfans seroient plus débonnaires, s'ils se sentoient capables d'écraser leurs ennemis? Vous conviendrez, Monsieur, que s'ils pensent tous comme vous il n'y a guères d'apparence. *Vous haïssez encore plus les intolérans que les esprits forts*: (Lettre.) c'est-à-dire, en bon Français, que vous haïssez encore plus les Catholiques que les Athées. Dans l'incertitude de ce que nous aurions à redouter de votre haine, si par malheur nous étions forcés de vivre sous vos lois, il

il est de la prudence de conserver nos avantages; et jusqu'à ce que vous nous ayez prouvé l'épée à la main, comme ont fait vos pères, que l'Evangile veut qu'on vous souffre, nous ne verrons point cela dans l'Evangile. Puisque l'intolérance est une maladie attachée à toute Religion dominante, comme vous le prétendez, ce n'est pas la peine de changer nos principes. Il vaut encore mieux être Catholiques intolérans par un raisonnement suivi, que de devenir Déistes intolérans par inconséquence.

J'ai montré que le fondement sur lequel on établit la tolérance, prouve qu'elle doit être universelle et sans exception; qu'il faut tolérer par gradation les Calvinistes, les Sociniens, les Déistes, les Matérialistes, les Athées, d'autres l'ont prouvé avant moi, et mieux que moi. (Voyez Popin, sur la tolérance, 2. part.) Voudriez-vous former une société religieuse avec ces derniers? Non sans doute: vous ordonnez *qu'ils soient bannis de la société.* (Lettre.) La tolérance toujours prêchée par les plus foibles, et jamais accordée par les plus forts, n'est donc qu'une chimère dont on amuse les simples, et dont les hommes instruits ne sont plus la dupe.

Quant au terme odieux de *persécution* dont vous vous servez indistinctement, il est bon de l'éclaircir. Peut-on l'appliquer généralement à toute Religion qui prend la voie de l'autorité pour se maintenir et arrêter la licence? Si, maître d'empêcher la profession de l'athéisme, vous jugiez à propos de le punir par les lois, vous croiriez-vous pour cela *persécuteur*? Vous ordonnez qu'on punisse, qu'on bannisse de la société quiconque dogmatise contre la Religion universelle. Il y a donc, de votre propre aveu, des cas où l'on peut sévir contre les ennemis de la Religion, sans que cette sévérité puisse être traitée de persécution.

La charité n'est point meurtrière, l'amour du

prochain ne porte point à le massacrer. (Lettre.) Non ; mais l'amour du prochain doit céder à l'amour de la justice et de la tranquillité publique : celle-ci exige souvent que l'on punisse de mort ceux qui entreprennent de la troubler. Ce n'est point alors *faire à l'humanité une plaie cruelle*, *ni offrir à Dieu des sacrifices de sang humain*, c'est purger le corps politique d'un sang impur ; c'est retrancher un membre pourri dont la contagion pourroit infecter tout le reste. Vous ne soutiendrez pas, je pense, qu'en envoyant Cartouche sur la roue, l'on ait fait une plaie à l'humanité.

Vous voyez, Monsieur, que c'est une mauvaise méthode de commencer par déclamer sans avoir pesé auparavant les conséquences de ce qu'on veut dire ; mais vous l'avez reconnu vous-même, *la malignité est aveugle*, *et la passion ne raisonne pas*. Mettez dans la bouche d'un Athée la tirade que vous faites contre les persécutions, (Lettre.) vous sentirez que tout l'odieux retombe sur vous.

Moins un culte est raisonnable, *plus on cherche à l'établir par la force*. (*Ibid.*) Si on excepte le Mahométisme, nous ne connoissons aucun culte qui se soit établi par la force. Ils se maintiennent tous par la force, lorsqu'ils l'ont acquise, mais un culte naissant est toujours un parti foible. La Religion, une fois autorisée par le Souverain, devenue partie des lois d'une Nation, se maintient, comme toutes les autres lois, par la punition des infracteurs. Vous ne pouvez blâmer cette conduite sans vous contredire, mais cela ne vous fait pas de peine. *Je ne crois pas*, dites-vous, *qu'on puisse légitimement introduire en un Pays des Religions étrangères*, *sans la permission du Souverain ; car, si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux lois, et qui désobéit aux lois, désobéit à Dieu.* (Lettre.) Il y a une restriction à mettre à ce principe ; mais

vous, Monsieur, qui n'en mettez jamais aux vôtres, voudriez-vous nous dire pourquoi l'on a tort de punir, selon les lois, celui qui attaque une Religion autorisée par les lois ?

Ainsi l'intolérance et l'inconséquence ont la même source. Tout au contraire, l'intolérance est une conséquence très-juste du principe que je viens de citer d'après vous ; c'est la tolérance que vous prêchez encore malgré ce principe, qui est une inconséquence.

Je dis qu'il y a une exception à faire à ce principe trop général : *on ne peut légitimement introduire en un Pays des Religions étrangères sans la permission du Souverain.* S'il étoit vrai dans toute la rigueur, on en concluroit que Jesus-Christ même n'a pas pu légitimement prêcher sa Religion, sans l'aveu des Magistrats, ni les Apôtres, malgré les Edits des Empereurs. Il s'ensuivroit que Dieu ne pouvoit plus envoyer personne pour extirper l'idolâtrie, dès quelle étoit autorisée par les lois civiles. Il faut donc dire seulement que l'on ne peut introduire une nouvelle Religion, sans la permission du Souverain ; *à moins que l'on ne soit spécialement envoyé de Dieu pour cela, et que l'on ne soit en état de prouver sa mission.* Sans cette restriction, vous mettez les lois civiles au-dessus de l'autorité de Dieu même.

La plûpart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme, et se maintiennent par l'hypocrisie. (Lettre.) Il est vrai que c'est l'histoire du culte Calviniste que vous faites semblant de suivre. Il s'est établi par une haine furieuse et fanatique contre l'Eglise Romaine ; il s'est maintenu ensuite par la voie d'autorité qu'il avoit rejettée pour s'établir : contradiction grossière, et par conséquent hypocrisie, s'il en fut jamais. Il est vrai encore que, si jamais le culte que vous enseignez, vient à s'établir, il ne pourra le faire que par les mêmes moyens, en rejettant les mystères pour croire des absurdités, en prêchant la tolé-

rance pour s'établir, et en y renonçant pour se maintenir : tout cela est démontré. Mais il en est d'autres qui ont suivi une méthode différente. Quand Dieu se servit de Jesus-Christ et des Apôtres pour établir un culte nouveau, ils n'employèrent ni le fanatisme, ni l'hypocrisie ; vous avez reconnu vous-même que Jesus-Christ n'a été, ni *un enthousiaste, ni un ambitieux sectaire.* Ils se dirent envoyés de Dieu, ils le prouvèrent par des œuvres surnaturelles, et moururent constamment pour attester la vérité de leur mission. Ils ne commencèrent point par demander la tolérance pour eux et pour leurs disciples ; mais ils demandèrent, en vertu de l'autorité de Dieu dont ils étoient revêtus, *l'obéissance à la foi chez toutes Nations.* (Rom. 1, 5.) Ils n'enseignèrent point que l'on pouvoit se sauver dans toutes les Religions, mais qu'il falloit *renoncer à l'idolâtrie, croire en Jesus-Christ, faire pénitence, pour éviter le Jugement de Dieu.* (Act. 17, 30.) Si vous traitez cette conduite de fanatisme vous vous en rendez coupable vous-même.

On pourroit passer sous silence le merveilleux traité de paix que vous faites conclure entre les Juifs, les Chrétiens et les Turcs. (Lettre.) C'est un chef-d'œuvre de politique, auquel il ne manque que de bon sens : aussi vous commencez par bannir les Théologiens de l'assemblée ; la précaution est sage ; c'est très-bien fait de les éloigner, quand on veut déraisonner en liberté. S'il s'en trouvoit là quelqu'un, il vous représenteroit, que s'accorder sur la Religion, sans s'informer *de ce qui est agréable à Dieu*, c'est transiger sur les intérêts d'un tiers, sans daigner le consulter, et malgré sa réclamation ; que Dieu ayant manifesté de la manière la plus authentique sa volonté sur cet article, il est ridicule de supposer que c'est encore une question, et que l'on ne peut pas savoir *quel culte lui est le plus agréable.*

Il vous feroit observer que si vous prenez pour

règle *l'utilité des hommes*, il faut donc s'attacher à celle de toutes les Religions qui peut être la plus utile, par conséquent à celle qui enseigne la morale la plus pure : que dans ce cas la victoire du Christianisme est incontestable, et que votre prétendue *Religion humaine* ne peut être ni raisonnable, ni sociale, qu'autant qu'elle sera Chrétienne.

Il ajouteroit que regarder ce que vous appellez *la Religion nationale*, comme une affaire de pure police, et la suivre cependant *en sincérité de cœur*, c'est une chimère ; que la Police n'a pour objet que les actions extérieures, et notre conduite envers les hommes ; qu'elle n'a aucune inspection sur nos sentimens, au lieu que la Religion doit nous lier envers Dieu, qui seul peut soumettre nos esprits et nos cœurs ; que n'avoir de la Religion que l'extérieur, c'est, selon vous-même, n'en point avoir du tout. Il vous diroit que suivre en sincérité de cœur une Religion que l'on sait être *fondée sur l'erreur et le mensonge*, (Contrat social, l. 4. c. 8.) c'est une hypocrisie dont un honnête homme est incapable.

Mais il ne seroit pas écouté. Il faut donc supposer le traité conclu, et vous entendre plaider la cause des Calvinistes Français. Je puis vous protester qu'ils n'eurent jamais un Avocat plus infidèle : il semble que vous n'ayez épousé leurs intérêts que pour les trahir. Reprenons vos principes.

Je ne crois pas qu'on puisse légitimement introduire en un Pays des Religions étrangères sans la permission du Souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux lois ; et qui désobéit aux lois, désobéit à Dieu... Je conviens sans détour, qu'à sa naissance, la Religion Réformée n'avoit pas droit de s'établir en France, malgré les lois. (Lettre.) Voilà de terribles aveux, en avez-vous senti les conséquences.

Si la Religion Réformée n'avoit pas droit de

s'établir en France malgré les lois, le Gouvernement avoit donc droit de s'y opposer, et de sévir contre ses sectateurs ; *ils désobéissent aux lois.* La liberté de conscience qu'ils demandoient, étoit donc, à parler franchement, la liberté de désobéir aux lois, puisque c'étoit là la liberté de s'établir malgré les lois : il eût fallu abroger les lois pour la leur accorder. Le Gouvernement étoit donc bien fondé à la leur refuser, et puisqu'ils l'ont demandée les armes à la main, il est clair qu'ils ont été des séditieux, contre lesquels le Gouvernement a dû s'armer pour les remettre dans l'obéissance.

Voilà donc les Protestans responsables de tous les troubles qui ont agité le Royaume à leur naissance, et de tout le sang qui a été répandu : car enfin, sur qui le ferons-nous tomber ? Sur le parti des Protestans, qui avoient tort, de votre aveu, ou sur le Gouvernement qui tenoit le parti des lois et de la Religion dominante.

Il est bien différent, dites-vous, *d'embrasser une Religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul est punissable.* (Lettre.) Les Réformés embrassent une Religion nouvelle ; le Calvinisme étoit inconnu avant Calvin, ils renonçoient à la Religion de leurs pères, *ils étoient donc punissables*, et si leurs enfans étoient aujourd'hui assez sages pour se réunir à l'Eglise, ils ne feroient que reparer la faute et le scandale. Deux siècles de duree n'ont point effacé la tache que vous reconnoissez vous même dans l'apostasie de leurs ayeux. *Un fils n'a jamais tort de suivre la Religion de son père.* Mais si le père a eu tort, a été punissable en l'embrassant ; comment le fils a-t-il raison d'y persévérer ? Une erreur héréditaire est-elle moins une erreur ? L'opiniâtreté peut-elle la rendre excusable.

La raison de la tranquillité publique est toute contre les persécuteurs. (Lettre.) Mais ici c'étoit

les Protestans qui troubloient la tranquillité publique en voulant *s'établir malgré les Lois.* Les efforts que faisoit le Gouvernement pour les dompter, n'étoient donc pas une persécution, mais une rigueur légitime. S'il ne peut réprimer une sédition, un attentat contre les Lois, sans être persécuteur, son autorité est nulle. A proprement parler, ce sont les Protestans armés contre les Lois et contre leur Souverain, qui étoient les persécuteurs.

Jamais les Protestans n'ont pris les armes en France, que lorsqu'on les y a poursuivis; si l'on eût pu se résoudre à les laisser en paix, ils y seroient demeurés; c'est-à-dire, que si l'on eut pû se résoudre à casser les lois, pour laisser les Protestans s'établir en paix, ils n'auroient pas pris les armes pour obtenir leur établissement; cela se conçoit; et c'eût été de leur part une rare modération. Mais enfin on les a poursuivis dès leur naissance parce que leur établissement étoit contre les lois, et ils ont pris les armes pour se maintenir, dès qu'ils se sont sentis assez forts pour le faire.

Il est encore faux que les Protestans libres de s'établir, eussent laissé en paix les Catholiques. La Religion Romaine leur paroissoit une idolâtrie, qu'il falloit anéantir à quelque prix que ce fut: l'on sait jusqu'où les chefs de la réforme ont poussé là-dessus le fanatisme, et quels principes ils suggéroient à leurs sectateurs. Il est encore trop tot pour le nier, les monumens en sont trop récens et trop multipliés.

La Religion n'excite jamais de troubles dans un État, que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par prinsipe, ne peut vivre en paix avec qui que ce soit. Selon vous-même, Monsieur, le parti dominant est en droit de tourmenter le parti foible, lorsque le parti foible cherche à *s'établir malgré les lois.* Le parti dominant est encore

bien plus autorisé à le faire, lorsque le *parti foible est intolérant*, comme l'étoient les Calvinistes à l'égard des Catholiques en France, dès la naissance de la réforme. Si vous en doutez, lisez ce qu'ont fait les premiers dans les Villes dont ils s'étoient rendus les maîtres, où libres d'exercer en paix leur Religion, ils ont cependant pillé les Eglises, brisé les Autels et les Images, et réduit les Catholiques au désespoir. Pour ne pas vous citer un Auteur suspect, je vous renvoie à Bayle dans l'article *Mâcon*. Si donc les Calvinistes n'étoient pas intolérans par principe, ils l'étoient par contradiction; lequel vaut mieux.

Quand vous aurez justifié tous les excès dont leurs propres Historiens conviennent, nous répondrons alors à ceux que vous nous objectez. (Lettre.)

Mais tout culte légitime, c'est-à-dire, tout culte où se trouve la Religion essentielle, et dont par conséquent les sectateurs ne demandent que d'être soufferts et vivre en paix, n'a jamais causé, ni révoltes, ni guerres civiles, si ce n'est lorsqu'il a fallu se défendre et repousser les persécuteurs. (Lettre.)

Tout ceci n'est qu'un tissu de suppositions démenties par l'Histoire. Vous tombez d'abord en contradiction, en appellant culte légitime celui qui demande à *s'établir malgré les Lois*. Vous avancez contre la vérité que les Calvinistes n'ont demandé qu'à être soufferts et vivre en paix, ils le demandèrent d'abord, et furieux de ne pas l'obtenir, ils ne ménagèrent plus rien, et mirent tout à feu et à sang. Vous supposez encore faussement qu'ils n'ont jamais été les aggresseurs lorsqu'ils se sont trouvés les plus forts. Enfin vous oubliez ce que vous avez dit ailleurs, que la véritable cause des guerres de Religion étoit les cabales de la Cour, et les intérêts des Grands. *Des intrigues de cabinet brouilloient les affaires, et puis les Chefs amusoient les peuples au nom de Dieu.*

(Lettre.) Les Calvinistes ainsi ameutés, demandoient donc autre chose qu'à *être soufferts et à vivre en paix.*

On ne peut donc justifier plus mal que vous le faites, l'établissement des Calvinistes en France, on ne peut pas prouver plus mal que le parti dominant devoit les souffrir : on ne peut même avouer plus clairement qu'ils se sont établis contre toutes les lois divines et humaines ; qu'oserez-vous demander aujourd'hui pour eux ?

Mais, lorsque transmise des pères aux enfans, cette Religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Française, et que le Prince eut solennellement traité avec cette partie, par l'Edit de Nantes, cet Edit devint un contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé que du commun consentement des deux parties ; et depuis ce temps, l'exercice de la Religion Protestante est, selon moi, légitime en France. (Lettre.)

C'est une grande question, Monsieur, de savoir si un édit extorqué les armes à la main, arraché du Souverain par la nécessité des circonstances, est une loi si inviolable, que le Souverain ne puisse plus y donner atteinte, lors même qu'il croira que le bien de ses peuples et la tranquillité de son Royaume l'exigent; c'est une autre grande question d'examiner si la diversité des Religions dans un Royaume, et surtout de Religions aigries l'une contre l'autre par le souvenir du passé, n'est pas toujours un grand mal ; et si pour en prévenir les suites, le Souverain n'est pas en droit de retrancher ce mal que la foiblesse des Gouvernemens précédens avoit laissé introduire.

C'est enfin une troisième question de savoir si les Calvinistes ont été jusqu'ici assez soumis et assez tranquilles, pour que l'on n'ait rien à craindre d'eux dans un temps de fermentation intérieure, et dans le cas où ils se croiroient en état de bouleverser le Royaume, comme ont fait leurs pères.

Comme ces questions ont plus de rapport à la politique qu'à la Religion, vous me permettrez de laisser à d'autres le soin de les décider. Je parle volontiers de Religion, parce que je l'ai étudiée, et que je suis chargé de l'enseigner; mais je ne me mêle point de politique, parce que je n'y entends rien, et que je ne suis point fait pour y entendre. Entre nous, Monsieur, si vous et bien d'autres faisiez de même, les choses n'en iroient pas plus mal.

Ici, comme ailleurs, vous ne raisonnez pas conséquemment. Selon vous, *la forme du culte est la police des Religions, et non leur essence, et c'est au Souverain qu'il appartient de règler la police de son Pays.* (Lettre.) Le Souverain est donc en droit d'interdire par fait de police l'exercice de la Religion Protestante en France: jamais il n'a prétendu se priver, par l'édit de Nantes, du droit de règler la police dans ses Etats, ni par conséquent de défendre un jour ce qu'il croyoit devoir permettre pour lors.

Vous accordez au Souverain le droit d'empêcher l'établissement de nouvelles Religions; c'est sans doute parce que cela intéresse le bien et la tranquillité de l'Etat. Or cette tranquillité ne peut-elle pas exiger de même que l'on supprime une Religion déja établie? Par quelle raison contestera-t-on au Souverain le droit de le faire, lorsqu'il le jugera nécessaire ou utile? Rien de suivi, rien de lié dans vos opinions, partout elles se démentent et se détruisent.

Quand vous auriez raison pour le fond, vous auriez encore tort pour la forme. Ce n'est point à un etranger, à un Républicain, à un homme sans caractère de venir diriger le Conseil de nos Rois. Il lui convient encore moins de reprocher à ceux qui nous gouvernent, que *ce sont leurs préjugés et leurs courtes vues qui sont le malheur des Nations.* (Lettre.) Il est surprénant, qu'avec une vue si longue, vous ne vous apperceviez pas que ce ton

indécent n'est propre qu'à indisposer tout le monde contre la cause que vous voulez soutenir; qu'il nous fait sentir que le parti dont vous êtes, n'a pas dégénéré de son ancien génie.

Je laisse à part la harangue funèbre du Parsis de Surate. (*Ibid.*) C'est un sermon fort éloquent sur la tolérance; mais les tours de phrase ingénieux, le style oriental, les figures brillantes, ne sont pas des raisons. Je crois avoir suffisamment répondu à toutes celles que vous avez dites.

Si la France eût professé la Religion du Prêtre Savoyard, cette Religion si simple et si pure qui fait craindre Dieu et aimer les hommes, des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs Français. (Lettre.) Nous avons vû, Monsieur, par vos propres aveux, à qui l'on doit imputer les fleuves de sang qui ont inondé les champs Français. Il est singulier que vous nous reprochiez encore les maux que vos pères nous ont faits. Si la France eût professé la Religion du Prêtre Savoyard, nous serions aujourd'hui sans Religion. Avec le beau système de la tolérance, la France seroit devenue le réfuge de tous les visionnaires et de tous les libertins de l'Univers, toujours prêts à s'y introduire. Nous serions réduits à tolérer l'Athéisme, et à vivre en société avec des Monstres. Après avoir oublié les lois de l'Evangile, nous aurions vu abolir nos propres lois, les séditions renaître sans cesse, le trône dont la Religion est le plus ferme appui, toujours chancelant et peut-être renversé, les peuples devenir la proie et le jouet du premier usurpateur. Instruits par l'exemple de nos voisins et par nos propres dangers, nous bénissons le Ciel d'avoir sauvé par un même prodige la Religion et la Monarchie.

Je passe aux prétendus abus que vous imputez à la Religion; c'est ce qui fera le sujet de la Lettre suivante.

Je suis, etc.

LETTRE VI.

Sur les abus et les maux que l'on attribue à la Religion.

Vous m'avez dispensé, Monsieur, de chercher des réponses aux reproches que vous faites si souvent à la Religion, en prenant la peine de la justifier vous même contre les Philosophes qui la calomnient. Sur cet important article, vous avez eu soin de vous réfuter d'avance, et de nous guérir des préventions que vous vous efforcez de nous inspirer. L'apologie de la Religion sera plus puissante dans votre style, que dans le mien, et fera plus d'impression sur le Lecteur. C'est donc vous même qui répondrez à vos propres objections ; je ne ferai qu'ajouter à vos réflexions quelques autorités respectables ; ainsi j'aurai l'agrément de mettre ici fort peu du mien.

« Un des sophismes les plus familiers au parti » philosophiste, est d'opposer un peuple supposé » de bons Philosophes à un peuple de mauvais » Chrétiens ; comme si un peuple de bons Philosophes étoit plus facile à trouver qu'un peuple » de vrais Chrétiens. Je ne sais si, parmi les individus, l'un est plus facile à trouver que l'autre ; mais je sais bien que dès qu'il est question » de peuples, il en faut supposer qui abuseront » de la Philosophie sans Religion comme les nôtres abusent de la Religion sans Philosophie, et » cela me paroît changer beaucoup l'état de la » question. » (Emile, tom. 5. en note.)

Remarquez s'il vous plaît, Monsieur, que vous avez souvent fait le même sophisme dont vous dévoilez ici l'artifice. Vous ne faites que substituer le terme de *Religion naturelle*, à celui de Philosophie. Vous opposez un peuple supposé

d'hommes qui suivent parfaitement la Religion naturelle à un peuple de gens qui suivent mal la Religion révélée ; comme si un peuple vertueux par la seule raison étoit plus facile à former qu'un peuple sanctifié par le Christianisme. J'ajoute donc, en me servant de vos propres expressions, qu'il est fort incertain, si, parmi les individus, l'un est plus facile à trouver que l'autre; mais je sais bien que, dès qu'il est question de peuples, il en faut supposer qui abuseront de la raison sans révélation, comme les nôtres abusent de la révélation et de la raison ; et cela me paroît changer beaucoup l'état de la question. Le Lecteur fera de lui-même l'application de ce qui va suivre.

» Bayle a très-bien prouvé que le fanatisme est » plus pernicieux que l'athéisme, et cela est in- » contestable : mais ce qu'il n'a eu garde de dire, » et qui n'est pas moins vrai, c'est que le fana- » tisme, quoique sanguinaire et cruel, est pour- » tant une passion grande et forte qui élève le » cœur de l'homme, qui lui fait mépriser la » mort, qui lui donne un ressort prodigieux, et » qu'il ne faut que mieux diriger pour en tirer » les plus sublimes vertus ; au lieu que l'irréli- » gion, et en général l'esprit raisonneur et philo- » sophique, attache à la vie, efféminé, avilit » les ames, concentre toutes les passions dans la » bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection » du *moi* humain, et sappe ainsi, à petit bruit, » les fondemens de toute société ; car ce que les » intérêts particuliers ont de commun est si peu » de chose, qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont » d'opposé. »

Je ne puis me dispenser de vous interrompre, pour observer l'indécence et l'injustice qu'il y a d'appeller *fanatisme* en général toute espèce de zèle pour la Religion, tandis que l'on ne doit donner ce nom odieux qu'au zèle aveugle, outré, qui n'est point fondé sur une connoissance réfléchie des preuves de la Religion et de ses pré-

ceptes. Mais pourroit-on traiter ainsi, par exemple, la fermeté de tant de Martyrs à confesser Jesus Christ au milieu des plus affreux supplices, et qui leur a fait pratiquer les plus héroïques vertus? Fermeté appuyée sur la conviction des faits miraculeux dont ils avoient été les témoins oculaires, ou dont ils voyoient des monumens incontestables. Je ne dis point, Monsieur, qu'il y ait une affectation maligne de votre part à confondre deux choses si différentes, comme a fait Bayle; mais il me semble qu'il eût été beaucoup mieux de les distinguer. Le zèle éclairé est une vertu, une très-grande vertu, qui ne peut faire que du bien, et qui en a plus fait que tous les Philosophes de l'Univers: le zèle faux et aveugle est un très-grand vice, et qui ne peut faire que du mal. C'est celui-là seul que l'on doit nommer fanatisme. Je continue à vous copier.

» Si l'athéisme ne fait pas verser le sang des » hommes, c'est moins par amour pour la paix, » que par indifférence pour le bien; comme que » tout aille, peu importe au prétendu sage, » pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet. » Ses principes ne font pas tuer les hommes, » mais ils les empêchent de naître, en détruisant » les mœurs qui les multiplient, les détachant » de leur espèce, en réduisant toutes les affec- » tions à un secret égoïsme, aussi funeste à la » population qu'à la vertu. L'indifférence phi- » losophique ressemble à la tranquillité de l'Etat » sous le despotisme; c'est la tranquillité de la » mort; elle est plus destructive que la guerre » même.

» Ainsi le fanatisme, quoique plus funeste » dans ses effets immédiats que ce qu'on appelle » aujourd'hui l'esprit philosophique, l'est beau- » coup moins dans ses conséquences. D'ailleurs, » il est aisé d'étaler de belles maximes dans les » Livres; mais la question est de savoir si elles » tiennent bien à la doctrine, si elles en décou-

» lent nécessairement ; et c'est ce qui n'a point
» paru clair jusqu'ici. Reste à savoir encore, si
» la Philosophie à son aise et sur le trône, com-
» manderoit bien à la gloire, à l'intérêt, à l'am-
» bition, aux petites passions de l'homme, et si
» elle pratiqueroit cette humanité si douce qu'elle
» nous vante la plume à la main.

» Par les principes, la Philosophie ne peut
» faire aucun bien que la Religion ne le fasse
» encore mieux, et la Religion en fait beaucoup
» que la Philosophie ne sauroit faire.

» Par la pratique, c'est autre chose, mais
» encore faut-il examiner. Nul homme ne suit
» de tout point sa Religion quand il en a une ;
» cela est vrai : la plupart n'en ont guères, et ne
» suivent point du tout celle qu'ils ont ? cela est
» encore vrai : mais enfin, quelques-uns en ont
» une, la suivent du moins en partie et il est
» indubitable que des motifs de Religion les em-
» pêchent souvent de mal faire, et obtiennent
» d'eux des vertus, des actions louables, qui
» n'auroient point eu lieu sans ces motifs. »

Il y a, Monsieur, bien de la mauvaise humeur dans les portraits que vous faites là du genre humain : *la plupart n'ont gueres de Religion, et ne suivent point du tout celle qu'ils ont ;* si cela est vrai dans tous les lieux que vous avez habités, et à l'égard de tous ceux que vous avez connus, vous êtes né malheureux ; mais il est encore des climats et des peuples chez lesquels cela est très-faux. Les hommes ne seront jamais des Anges, mais parce qu'ils sont sujets à quelques vices, cela ne prouve pas qu'ils n'aient souvent beaucoup de vertu. Je supprime les traits de satyre, qui ne font rien à notre sujet.

» Nos Gouvernemens modernes doivent incon-
» testablement au Christianisme leur plus solide
» autorité et leurs révolutions moins fréquentes ;
» il les a rendus eux-mêmes moins sanguinaires ;
» cela se prouve par le fait, en les comparant

» aux Gouvernemens anciens. La Religion, » mieux connue, écartant le fanatisme, a donné » plus de douceur aux mœurs chrétiennes. Ce » changement n'est point l'ouvrage des lettres; » car, partout où elles ont brillé, l'humanité » n'a pas été plus respectée, les cruautés des » Athéniens, des Egyptiens, des Empereurs de » Rome, des Chinois, en font foi. Que d'œu- » vres de miséricorde sont l'ouvrage de l'Evan- » gile! Que de restitutions, que de réparations » la confession ne fait-elle point faire chez les » Catholiques? Chez nous, combien les appro- » ches des temps de communion n'opèrent-elles » point de réconciliations et d'aumônes! Combien » le Jubilé des Hébreux ne rendoit-il pas les » usurpateurs moins avides? Que de misères ne » prévenoit-il pas, etc.? »

Il ne sera pas hors de propos d'appuyer le témoignage que vous rendez à la Religion Chrétienne, par celui d'un homme qui se piquoit, comme vous, de raisonner profondément, et que l'on ne peut pas accuser de prévention.

» Pendant que les Princes Mahométans donnent » sans cesse la mort et la reçoivent, la Religion » chez les Chrétiens rend les Princes moins timi- » des, et par conséquent moins cruels. Le Prince » compte sur ses Sujets et les Sujets sur le Prince. » Chose admirable : la Religion Chrétienne, » qui ne semble avoir d'objet que la félicité de » l'autre vie, fait encore notre bonheur dans » celle-ci.

» C'est la Religion Chrétienne qui, malgré la » grandeur de l'Empire et le vice du climat, a » empêché le despotisme de s'établir en Ethiopie, » et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de » l'Europe et ses lois....

» Que l'on se mette devant les yeux, d'un côté » les massacres continuels des Rois et des Chefs » Grecs et Romains; et de l'autre, la destruction » des Peuples et des Villes par ces mêmes Chefs,

» Thimur et Gengiskan, qui ont dévasté l'Asie,
» et nous verrons que nous devons au Christia-
» nisme et dans le Gouvernement, un certain
» droit politique, et dans la Guerre un certain
» droit des gens, que la nature humaine ne sau-
» roit assez reconnoître. » (Esprit des Lois,
l. 24, C. 3.)

Après ce préliminaire, nous pouvons examiner sans crainte les abus que vous voulez reprocher au Christianisme ; ils ne balanceront jamais les avantages dont nous venons de parler. Commençons par supposer vraies toutes vos accusations ; le remède que vous proposez, de s'en tenir à la Religion naturelle, est-il raisonnable, l'homme abuse de la révélation : donc il faut se borner à la Religion naturelle dont il peut abuser de même, dont il a déja fait le plus énorme abus. Voyez, Monsieur, le bel expédient.

Vous ne disconviendrez sûrement pas que l'abus de la Religion naturelle n'ait enfanté l'idolâtrie, et par conséquent tous les désordres dont elle a été la source. Nous avons vu dans la seconde Lettre, que ces maux ont été beaucoup plus funestes que tous ceux que vous pouvez nous imputer ; qu'ainsi, l'abus de la Religion naturelle est beaucoup plus pernicieux au genre humain, et plus a craindre que l'abus de la révélation.

Mais ces abus sont-ils aussi certains et aussi grands que vous le prétendez ? Un des pricipaux, selon vous, est d'insister beaucoup sur la nécessité de la Foi, s'embarrasser des œuvres. *Bien différens de vos Chrétiens en effigie... qui vivent en gens persuadés que non-seulement il faut confesser tel et tel article, mais que cela suffit pour aller en Paradis; et moi je pense au contraire que l'essentiel de la Religion consiste en pratique ; que non-seulement il faut être homme de bien, miséricordieux, humain, charitable, mais que quiconque est vraiment tel, en croit assez pour être sauvé.* (Lettre.)

S'il y a des Chrétiens qui aient les sentimens que vous leur prêtez, ou ils n'ont jamais su leur Religion, ou ils en contredisent formellement les maximes. Il suffit d'ouvrir l'Evangile, pour être convaincu que la foi la plus pure ne peut pas nous sauver sans les œuvres; et jamais la vérité ne fut plus souvent répétée dans les Chaires Chrétiennes. Mais s'ils sont répréhensibles de donner dans cet excès, êtes-vous moins condamnable de donner dans l'erreur opposée? Le même Evangile qui nous commande la pratique des vertus, ne nous commande pas moins formellement la croyance des dogmes. C'est ici que doit s'appliquer la maxime de Jesus-Christ, qu'il faut faire l'un, et ne pas omettre l'autre. (Matth. 13, 23.) Se borner à un seul de ses devoirs, c'est n'être Chrétien qu'à demi; manquer en un point essentiel, qui est la foi, c'en est assez pour être exclu du salut.

Il n'est donc pas nécessaire de nous informer si vous êtes aussi saint que vous vous en vantez? Cette discussion seroit odieuse; il est seulement question de savoir, si c'est bien servir le Christianisme, que de le réduire tout entier à la doctrine des mœurs; et si en se donnant la liberté d'en rejetter les dogmes, on en est mieux disposé à conserver la morale? Sur cet article important, vous me permettrez de copier. M. de Meaux, dans le sizième avertissement aux Protestans.

» Que si l'on se met à raisonner (et on ne le » fait que trop), sur la doctrine des mœurs, sur » les inimitiés, sur les usures, sur la mortifica- » tion, sur le mensonge, sur la chasteté, sur » les mariages; avec ce principe, qu'il faut ré- » duire l'Ecriture Sainte à la droite raison, où » n'ira-t-on pas? N'a-t-on pas vu la poligamie » enseignée par les Protestans, et en spéculation, » et en pratique? Et ne sera-t-il pas aussi facile » de persuader aux hommes que Dieu n'a pas » voulu porter leurs obligations au-delà des

» régles du bon sens, que de leur persuader qu'il
» n'a pas voulu porter leur croyance au-delà du
» bon raisonnement ? Mais quand on en sera là,
» que sera-ce que ce bon sens dans les mœurs,
» sinon ce qu'a déja été ce bon raisonnement dans
» la croyance, c'est-à-dire, ce qu'il plaira à un
» chacun ? Ainsi nous perdrons tous les avantages
» des décisions de Jesus-Christ : l'autorité de sa
» parole, sujette à des interprétations arbitraires
» ne fixera non plus nos agitations que feroit la
» liberté naturelle de notre raisonnement, et nous
» nous verrons replongés dans les disputes inter-
» minables qui ont fait tourner la tête aux Philo-
» sophes : de cette sorte, il faudra tolérer ceux
» qui erreront dans les mœurs, comme ceux qui
» erreront sur les mystères, et réduire le Chris-
» tianisme comme font plusieurs, à la généralité
» de l'amour de Dieu et du prochain, en quelque
» sorte qu'on l'applique et qu'on le tourne après
» cela. Combien ont dogmatisé les Anabaptistes
» et les autres enthousiastes ou prétendus inspirés
» sur les sermens, sur les châtimens, sur la ma-
» nière de prier, sur les mariages, sur la magis-
» trature, et sur tout le gouvernement ecclésiasti-
» que et séculier, choses si essentielles à la vie
» chrétienne ? Les Sociniens, qui ne vantent avec
» les indifférens que la bonne vie et la voie étroite
» dans les mœurs, combien se mettent-ils au
» large, lorsqu'ils ne soumettent aux peines de
» la damnation et à la privation de la vie éter-
» nelle, que les habitudes vicieuses ? » (Histoire
des Variations, tome 4.)

M. de Meaux rapporte en détail les erreurs monstrueuses que les Sociniens vos amis ont enseigné en fait de morale ; il fait voir que ceux des Protestans qui ont le plus secoué le joug de l'autorité, sont aussi visiblement ceux qui se sont le plus égarés, non-seulement sur les mystères de la Religion, mais encore dans la doctrine des mœurs qu'ils se vantent de mieux observer que

les autres. Comme vous adoptez leurs principes sur le dogme, il est a présumer que vous les suivez aussi sur la morale. Ainsi, vous ne trouverez pas mauvais que nous doutions un peu de cette sévérité des mœurs dont vous faites parade.

Mais, Monsieur, fussiez-vous un prodige de vertu, l'exemple d'un particulier ne fait pas règle; il faut envisager les peuples. Depuis que les Calvinistes sont devenus si indifférens pour le dogme, et si accommodans en matière de doctrine, leurs mœurs se sont-elles épurées ? Nos voisins, aujourd'hui Sociniens ou Déistes, sont-ils plus vertueux que leurs pères zélés Protestans ? Nous savons qu'en penser. Il y a long-temps que l'on a dit parmi eux que la réforme avoit besoin de réforme, mais non pas de celle que vous proposez ; elle est encore plus mal imaginée que la première.

Mon Maître, dites-vous, *a peu subtilisé sur le dogme, et beaucoup insisté sur les devoirs*; *il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œuvres.* (Lettre.) Le Maître que vous outragez et que j'adore, n'a point subtilisé sur le dogme; mais il a enseigné le dogme aussi expressément que la morale ; il a prescrit la foi aussi étroitement que les œuvres. Il a déclaré que *celui qui croira à l'Evangile sera sauvé, et que celui qui ne croira pas sera condamné.* (Marc, 16, 16.) Jugez si cet arrêt ne vous regarde point.

Il m'a dit par lui-même et par ses Apôtres, que celui qui aime son frère a accompli la Loi. Celui qui aime son frère a accompli la Loi en ce qui regarde son frère ; mais cette Loi ne nous prescrit-elle rien à l'égard de Dieu ? Le commandement d'aimer Dieu est avant celui qui ordonne d'aimer son prochain ; et croira-t-on aimer Dieu, quand on refuse de lui obéir et de se soumettre à sa parole ? Je vous sais gré au reste de connoître que Jesus-Christ nous parle par ses Apotres : de même que Jesus-Christ nous parle par eux,

les Apôtres nous parlent par leurs successeurs ; parce qu'ils ont envoyé leurs successeurs pour enseigner, comme Jesus-Christ les avoit envoyés eux-mêmes.

Je mets, avec Saint Paul, la foi même au-dessous de la Charité. (Lettre.) Ce n'est pas la peine de citer Saint Paul exprès pour le contredire. Ce grand Apôtre a commandé la foi aussi bien que la charité ; il a dit, en termes exprès, que *sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu.* (Hébr. 11. 6.) Selon vous, la foi est non-seulement inutile, mais impossible ; on ne peut croire que ce qui est évidemment démontré. Selon Saint Paul, au contraire, *la foi est la condition des choses que l'on ne voit point.* (*Ibid.* v. 1.)

Par la manière dont vous citez et dont vous expliquez l'Ecriture, vous nous montrez l'usage, ou plutôt l'abus que l'on en fait chez les Protestans. On y trouve tout ce que l'on veut, même qu'il ne faut pas croire en Dieu, et que la foi n'est pas nécessaire. Il n'est pas surprenant qu'ils ne veuillent d'autre règle que l'Ecriture ; c'est un joug qui ne les incommode point.

C'est un grand bien, dites-vous, *à faire aux peuples, que de leur apprendre à raisonner sur la Religion.* (Lettre.) C'est effectivement le grand secret de les en débarrasser bien vîte. Heureusement les peuples ont autre chose à faire : vous avez reconnu vous-même que la plupart n'en sont pas capables ; qu'ils ne sont pas seulement en état de s'élever par eux-mêmes jusqu'à la connoissance de Dieu. (*Ibid.*) Au lieu de leur apprendre à raisonner sur la Religion, il est beaucoup mieux de leur apprendre à la pratiquer.

Vous voulez que l'on raisonne sur la Religion ; cependant vous ne voulez point de Livres ni d'argumens. *Les Livres sont des sources de disputes intarissables..... N'argumentez point sur des argumens, et ne vous fondez point sur des discours.* (*Ibid.*) Et sur quoi voulez-vous donc que

l'on se fonde ? La révélation ne prouve rien, si les dogmes ne sont évidens : les miracles sont des imposteurs, on peut les contrefaire ; l'enseignement des hommes est nu ; *les hommes sont menteurs* ; on ne doit pas même se fier à la raison, *trop souvent elle nous trompe.* (Emile tome 3.) Cependant les peuples doivent raisonner sur la Religion ; faut-il donc qu'ils raisonnent sans raison, et qu'ils argumentent sans argumens ?

Celui qui aime la paix, ne doit point recourir à des Livres ; c'est le moyen de ne rien finir. (Lettre.) Par conséquent, il ne faut point recourir à l'Evangile, qui est un Livre ; on peut désormais s'en passer. *Le langage humain n'est pas assez clair ; Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.* (*Ibid.*) Ceci n'est pas du Calvinisme, Monsieur ; vous êtes un faux frère qui trahissez la cause commune : autrefois c'étoit l'Ecriture seule, par conséquent, un Livre qui devoit décider de notre foi : les Théologiens Catholiques blasphémoient, quand ils osoient avancer que l'Écriture ne suffit pas sans l'enseignement de l'Église. Mais enfin ce blasphème prétendu peut aujourd'hui se tolérer ; ainsi la charité chrétienne, en établissant la tolérance, *a couvert la multitude des péchés.*

Supposons qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il est jour, on se moquera de lui ; mais laissez à ce particulier le temps et les moyens de se faire une secte, tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disoit vrai. (*Ibid.*) Quoi ! Un particulier qui publie qu'il est jour à minuit, se fera une secte ? Vous croyez donc tous les hommes aussi insensés que lui. *On s'en moquera*, dites-vous, et vous avez raison ; mais si l'on se moque de lui, comment aura-t-il des partisans ? Jamais un cerveau troublé n'a séduit personne. Objectez tant qu'il vous plaira que des imposteurs sont venus à bout de persuader

des absurdités à certains peuples, ce ne sont point des propositions aussi évidemment fausses que celle-ci; *il est jour à minuit*; ce sont des dogmes compliqués dont le peuple n'est pas en état de juger; mais les rêveries d'un fou n'inspirent que la pitié et le mépris.

Saint Thomas demande si, par la succession des temps, les articles de foi se sont multipliés, et il se déclare pour l'affirmative. (Lettre.) Le Lecteur verra en quel sens, par les propres termes de la proposition de ce Saint Docteur. *Les articles de foi*, dit-il, *se sont multipliés par la succession des temps, non pas quant à la substance* (Remarquez ces termes); *mais quant à leur explication et à la profession plus expresse que l'on a faite : tout ce que nous croyons aujourd'hui* (Remarquez encore), *a été cru de même par nos Pères implicitement, et sous un moindre nombre d'articles.* (*Secundâ, Secundæ, Quæst.* 1. art. 7.) Le Lecteur jugera encore de la justesse de votre conclusion; *c'est-à-dire, que les Docteurs renchérissant les uns sur les autres, ne savent plus que n'en ont dit les Apôtres et Jesus-Christ* : au reste, il n'est pas surprenant, que, faisant parler l'Ecriture à votre gré, vous fassiez la même chose de Saint Thomas.

Mais vous avez de plus graves accusations à faire contre nous, ou plutôt contre la Religion; c'est peu de nous imputer des abus, vous prétendez qu'on doit attribuer à la révélation une grande partie des malheurs du genre humain. *Les révélations*, selon vous, *rendent l'homme orgueilleux, intolérant, cruel.* (Emile, tom. 3.)

C'est un moyen bien singulier d'inspirer de l'orgueil à l'homme, que de lui apprendre qu'il est né pécheur, incapable de parvenir par ses propres forces à la connoissance de la vérité, ni à pratique de la vertu; que, sans la grâce et les mérites d'un Médiateur Dieu et homme, il étoit perdu pour jamais.

Quant au reproche d'intolérance, nous y avons répondu dans la Lettre précédente, de même qu'à l'accusation de cruauté : nous avons vu même que la charité des tolérans n'est pas tellement sincère et universelle, qu'elle ne souffre des exceptions.

Il paroît certain, je l'avoue, que si l'homme est fait pour la société, la Religion la plus vraie est aussi la plus sociale et la plus humaine....; mais ce sentiment tout probable qu'il est, est sujet à des grandes difficultés, par l'historique et les faits qui le contrarient. (Lettre.)

Avant que d'examiner ces faits en détail, vous voulez bien que je vous oppose de nouveau quelques réflexions tirées de l'esprit des Lois. « C'est » mal raisonner contre la Religion, que de ras- » sembler dans un grand ouvrage une longue énu- » mération des maux qu'elle a produits, si l'on » ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. » Si je voulois raconter tous les maux qu'ont pro- » duit dans le monde les Lois civiles, la Monar- » chie, le Gouvernement Républicain, je dirois » des choses effroyables. »

» Si M. de Montesquieu n'avoit pas écrit avant vous, l'on croiroit qu'on fait ici votre histoire.

» La question, continue-t-il, n'est pas de sa- » voir, s'il vaudroit mieux qu'un certain homme » ou qu'un certain peuple n'eût point de Reli- » gion, que d'abuser de celle qu'il a ; mais de sa- » voir quel est le moindre mal, que l'on abuse » quelquefois de la Religion, ou qu'il n'y en ait » point du tout parmi les hommes. » (Esprit des Lois, Liv. 24, Chap. 2.)

Comme ces réflexions ne sauroient vous être inconnues, avant que de détailler vos griefs, vous auriez bien fait de montrer si c'est l'auteur de l'esprit des Lois qui se trompe, comme cela lui arrive quelquefois, ou si c'est vous qui *raisonnez mal*.

Je conviens que vous avez rapporté quelques-uns des biens dont la Religion est la source, et

j'ai été charmé de faire remarquer ce trait de votre bonne foi ; mais pour traiter exactement la question, il falloit encore examiner si les maux que vous lui imputez, peuvent l'emporter sur le bien : là-dessus on ne peut manquer d'apercevoir d'abord, que quand les hommes font le bien par Religion, elle en est la véritable cause, parce qu'alors ils agissent par son esprit, et conformément à ses principes : quand ils font le mal par le même motif, ce n'est pas à elle que l'on doit s'en prendre, parce que loin de porter au mal, elle le défend.

Vous me direz que ces maux viennent de l'intolérance, que nous prétendons être un devoir de Religion ; mais je vous ai montré que la Religion même naturelle est intolérante dans certains cas, que ce n'est donc point un défaut attaché à la révélation ; et que la tolérance universelle seroit le plus grand de tous les maux.

Il ne vous en a pas couté beaucoup de rassembler des faits, pour montrer que l'abus de la Religion a souvent causé de grands maux : Bayle s'étoit chargé avant vous de cette tache odieuse ; quand même vous auriez fait un choix plus heureux, vous sentez déja combien votre travail est ridicule, mais il s'en faut beaucoup que ces faits prouvent ce que vous prétendez.

Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres peuples, et ils commencèrent leur établissement par détruire sept Nations, selon l'ordre expres qu'ils en avoient reçu. (Lettre.) Quand vous parlez de sept ations, il semble d'abord que les Juifs ayent dépeuplé sept Royaumes aussi vastes que la France. Mais vous savez que la Palestine n'est pas un Pays fort étendu, que les Chananéens qui l'habitoient, n'étoient, à proprement parler, qu'une seule nation distribuée en sept départemens : jamais on ne s'est avisé de regarder les treize Cantons Suisses comme treize Nations différentes.

Vous savez aussi quelle étoit la cause de l'inimitié des Juifs contre les autres peuples ; c'est l'Idolâtrie à laquelle ceux-ci étoient livrés pour lors. Vous savez enfin quelle étoit la raison de l'ordre sévère qu'avoient reçu les Juifs, d'exterminer les Chananéens, c'étoit le danger que les Juifs, mêlés avec les Idolâtres, ne quittassent bientôt le culte du vrai Dieu, pour embrasser les superstitions de leurs voisins, danger trop bien prouvé par les égaremens réitérés auxquels les Juifs se livrérent dans la suite. Le culte du vrai Dieu étoit-il un objet assez peu important, pour lui préférer la conservation d'un peuple abominable dont les crimes avoient irrité le Ciel, et dont la malice étoit incorrigible ? Cette conservation étoit-elle plus essentielle au bonheur de l'Univers que la vraie Religion ? Dieu qui vouloit détruire les Chananéens, étoit le maître de le faire par tel moyen qu'il jugeoit à propos, les Juifs ne furent que les instrumens de sa vengeance. Prétendez-vous, contre le texte de l'Ecriture, que les Chananéens méritoient un traitement plus doux.

Envisageons, si vous voulez, leur destruction comme un mal physique, il fut bientôt réparé avec avantage. Les Juifs qui ne pouvoient peupler dans le désert, sinon par miracle, furent bientôt multipliés dans la Palestine; et rendirent ce Pays plus fertile et plus florissant, qu'il n'avoit jamais été sous les Chananéens : donc, à n'envisager que le bien physique de l'Univers, l'établissement des Juifs ne fut pas un mal.

Tous les Chrétiens ont eu des guerres de Religion, et la guerre est nuisible aux hommes. Vous avez pris la peine de nous apprendre la véritable cause des guerres de Religion parmi nous, et on la savoit déja. *Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerre de Religion, vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la Cour et dans les intérêts des Grands. Des intrigues de cabinet brouilloient les affaires,*

et puis les Chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. (Lettre.) La Religion n'étoit donc que le prétexte, et au defaut de celui-là, on auroit bien su en trouver d'autres. Pourquoi rejetter sur la Religion les malheurs de ces guerres, dont vous convenez qu'elle n'étoit pas la cause ! Ce qui est arrivé chez nous est probablement arrivé de même chez les autres peuples ; et l'abus que l'on a fait de la Religion, ne prouve autre chose, sinon que la malice humaine abuse de tout.

Plusieurs sectes vantent le célibat, et le célibat est si nuisible à l'espèce humaine, que s'il étoit suivi partout, elle périroit. (Lettre.) Si cette objection avoit acquis un dégré de force à chaque fois qu'elle a été répétée, il y a long-temps qu'elle seroit devenue insoluble ; pas une brochure, pas un misérable écrit contre la Religion où elle ne soit ressassée ; mais vous, Monsieur, qui êtes original en tout, qui n'êtes point fait pour copier personne, comment avez vous pu vous résoudre à la réchauffer encore.

Il n'y a plus rien de nouveau à vous dire, parce que tout a été dit ; je suis donc réduit à répéter, comme vous, et c'est un fade personnage.

On a dit que la Religion, loin de commander à personne le célibat, défend au contraire de s'y engager sans une vocation particulière et sans une inclination décidée ; qu'il y auroit de l'injustice, de l'inhumanité même de refuser à une personne née avec cette inclination, la liberté de la suivre ; qu'il est faux que ce soit alors *offenser la nature*, c'est suivre au contraire le goût qu'elle a inspiré.

On a dit que l'Eglise exige à la vérité le célibat de ses Ministres, mais que loin de forcer personne à se consacrer au saint ministère, elle ne le permet qu'après des épreuves sérieuses, et à un âge où l'on est en état de sentir toutes les consequences de cette démarche ; que si cet engagement étoit à charge, ce seroit à ceux qui l'ont

pris de s'en plaindre ; et tout au contraire ils attestent qu'ils y trouvent leur bonheur.

On a dit que si une loi si sage est sujette à des inconvéniens, ils viennent moins de la loi même que de l'abus qu'en font les gens du monde : que le nombre des Ministres nécessaire au culte des Autels étant très-borné, c'est au gouvernement, de concert avec les Supérieurs Ecclésiastiques, à prendre les moyens pour empêcher qu'ils ne soient trop multipliés.

On a dit que le danger prétendu de voir diminuer la population par cette voie, est imaginaire ; que toutes choses d'ailleurs égales, il est faux que les Pays Protestans soient plus peuplés que les Pays Catholiques. Dire que *si ce célibat étoit suivi par tout, l'espèce humaine périroit*, c'est faire une supposition chimérique, parce qu'il est impossible que le plus grand nombre des hommes soit porté d'inclination à l'embrasser.

On a dit qu'autant le célibat ecclésiastique et religieux est innocent, louable et utile, autant le célibat voluptueux et de libertinage est pernicieux et digne de l'attention de la police ; que la plûpart de ceux qui blâment le premier sont coupables du second, et se flétrissent par leur propre censure.

Cette réponse vous met en colére, car vous vous y mettez aisément ; dès que vous sentez que vous avez tort, vous prenez le parti de nous injurier. *Quoi, disent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal ! Pourquoi donc ne se marient-ils pas ? Ah ! Pourquoi ! Parce qu'un état si saint et si doux en lui-même, est devenu par vos sottes institutions un état malheureux et ridicule, dans lequel il est désormais presqu'impossible de vivre, sans être un frippon ou un sot. Sceptre de fer, lois insensées ! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, et c'est par nous que le cri de la nature s'élève contre vo-*

tre barbarie. Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misère où vous nous avez réduits. (Lettre, en note.)

Voici de grands mots, Monsieur, mais il n'est pas aisé de voir ce qu'ils signifient, ni à qui vous en voulez. C'est sans doute aux Célibataires de profession, aux Ecclésiastiques, aux Religieux; mais qu'appellez-vous sottes institutions, sceptre de fer, lois insensées, dont vous les rendez responsables? Je ne présume point que vous ayez en vue l'indissolubilité du mariage, ni la loi de se borner à une seule épouse : c'est Jesus-Christ, c'est l'Evangile qui l'ont établi, ou plutôt confirmé; et si vous traitiez de sottes institutions les préceptes de ce divin Législateur, dont vous avez exalté la sagesse, nous n'aurions plus rien à vous répondre. Voulez-vous parler des désordres trop communs parmi les personnes mariées et des malheurs qui en sont la suite? C'est leur faute, et non la notre; nous sommes les premiers à les leurs reprocher. Accusez-vous le luxe qui rend de jour en jour les alliances plus difficiles et les charges de la société plus pesantes? Nous sommes encore de votre avis; mais le luxe n'est pas notre ouvrage. Que tant de riches célibataires soient moins voluptueux, ils seront moins jaloux de l'indépendance et des commodités de leur état, ils deviendront meilleurs citoyens. Le peuple, qui ne connoît point le luxe, a moins d'éloignement pour le lien conjugal, il en porte plus aisément le joug, mais le luxe ne peut justifier personne : un vice, quoiqu'universel, ne sera jamais une excuse légitime pour aucun particulier. Attribuez-vous le mal à la constitution du Gouvernement? Mais il y a des célibataires, et des célibataires libertins dans les Etats Républicains, comme dans les Monarchies; parmi les Protestans, aussi bien que chez les Catholiques. Expliquez-vous donc; puisque ceux qui embrassent le célibat par vertu sont coupables,

faites-nous comprendre comment ceux qui y demeurent par libertinage, peuvent être innocens ?

Je ne me retracterai donc pas, Monsieur; vous n'avez pas été heureux dans le choix de vos objections contre la Religion. Les maux dont vous l'accusez, ne sont pas plus vrai que les abus; et quand ils le seroient, vous ne nous avez pas indiqué un remède capable de les prévenir, mais plutot de les augmenter.

Je suis, etc.

LETTRE VII.

Sur la création et la chûte de l'homme.

Vous avez attaqué, Monsieur, deux Dogmes particuliers que la révélation nous enseigne; la création et la chûte de l'homme : il est à propos de voir si vous avez été bien fondé. Vous vous êtes contenté de dire d'abord : *Si Dieu a créé la matière, les corps, les esprits, le monde, je n'en sais rien. L'idée de création me confond et passe ma portée, je la crois autant que je la puis concevoir* : (Emile, tom. 3.) c'est-à-dire, que ne la concevant point, vous ne la croyez pas non plus. Mais vous n'en êtes pas demeuré là, vous avez essayé ensuite de donner les raisons de votre incrédulité; il s'agit de les examiner.

Si l'existence éternelle et nécessaire de leur matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres.... C'est de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain. (Lett.)

Je vous avoue sans balancer, que la création n'est point une idée qui se présente naturellement à l'esprit humain. puisqu'aucun des anciens Philosophes ne s'en est douté, et que tous l'ont com-

battue. Le pouvoir de créer est un des attributs de la Divinité, ou plutôt une des propriétés de sa puissance. Comme vous convenez que cette Puissance infinie nous est très-imparfaitement connue, il n'est pas étonnant que nous ayons la vue trop bornée pour y apercevoir le pouvoir de créer. Il est donc très-probable que si Dieu ne nous eût point révélé la création, jamais les Métaphysiciens les plus profonds n'y auroient pensé.

Mais je ne conviendrai point que la création renferme d'aussi grandes difficultés que l'existence éternelle et nécessaire de la matière. Celle-ci renferme clairement contradiction; et vous avouez que l'idée de la création n'est pas clairement contradictoire.

Vous savez que l'on démontre en Métaphysique que l'existence éternelle et nécessaire est évidemment la plénitude de l'Etre; que la plénitude de l'Etre est la souveraine perfection; qu'il est par conséquent impossible que ce qui existe éternellement et nécessairement ne renferme pas en soi toute perfection. Je pense, comme vous, que Clarke est celui qui a mis cette vérité dans la plus grande évidence. Il n'est pas moins clair que la matière ne renferme point toute perfection dans son essence, qu'elle ne peut même y renfermer la pensée, quoi qu'en disent certains raisonneurs que vous avez très-bien réfutés. Il est donc évident que la matière ne peut avoir une existence éternelle et nécessaire.

On vous accorde encore moins que *la co-existence des deux principes*, Dieu et la matière, *semble expliquer mieux la constitution de l'Univers* que la création; (Lettre.) si la matière existe éternellement et nécessairement, elle est indépendante, elle n'est point soumise au pouvoir de Dieu. Il est impossible de concevoir que Dieu ait pu disposer de la matière pour en former le monde, si elle ne dépend point de lui. Par conséquent, l'Univers, formé d'une matière éter-

nelle, n'est pas plus facile à comprendre que l'Univers créé par un pouvoir infini.

Faites attention, je vous prie, que tous les anciens Pères de l'Eglise ont fait usage de ce raisonnement, pour prouver, contre les Philosophes, la création de la matière.

Si la matière existe éternellement et nécessairement, elle est immuable; sa disposition fait partie de son essence, et ne peut pas plus changer qu'elle; ayant telle disposition par elle-même, elle l'a nécessairement. Donc, dans cette hypothèse, Dieu n'a pas pu donner une nouvelle conformation à la matière.

Enfin, ce que vous ajoutez, n'est pas plus vrai : que *cette co-existence de deux principes semble lever des difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, entr'autres l'origine du mal.* (*Ibid.*) Toute la difficulté d'expliquer l'origine du mal, consiste à pouvoir l'accorder avec la bonté infinie du Créateur. Or, les partisans du Manichéisme vous prouveroient que l'existence éternelle de la matière ne lève point cette difficulté. Un Dieu infiniment bon, diroient-ils, connoissant les maux qui naîtront nécessairement des imperfections de la matière, devoit plutôt s'abstenir de former l'Univers que d'y souffrir tant de défauts, et de produire des créatures qu'il ne pouvoit pas empêcher d'être malheureuses.

L'hypothèse des deux principes ne peut donc aucunement soulager la raison humaine; elle ne fait que substituer des absurdités à un dogme incompréhensible. Il y a moins d'inconvéniens d'admettre la création, que l'éternité de la matière.

Mais vous n'êtes pas bien sûr si Dieu nous a effectivement révélé la création, *quoiqu'elle soit clairement énoncée dans nos traductions de la Genèse.* Il faudroit savoir encore si elle est dans l'original. *Il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, et même avoir été contemporain de Moïse,*

pour savoir certainement quel sens il a donné au mot qu'on rend par le mot créa.

Tout cela peut être nécessaire dans le système Protestant que vous faites profession de suivre, et que vous trahissez en ce moment; mais je vous montrerai tout-à-l'heure que cela n'est point nécessaire dans la croyance catholique.

Ce terme, continuez-vous, *est trop philosophique, pour avoir eu dans son origine l'acception commun et populaire que nous lui donnons maintenant sur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer et tromper même les Septante déja imbus des questions de la Philosophie Grecque; rien n'est moins rare que des mots dont le sens change par trait de temps, et qui font attribuér aux anciens Auteurs qui s'en sont servis, des idées qu'ils n'ont point eues. Il est très-douteux que le mot grec ait eu le sens qu'il nous plaît de lui donner, etc.* (Lettre.)

Vous êtes ici mal servi par votre mémoire. Il est fâcheux que dans le seul endroit où vous étalez un peu d'érudition critique, elle se trouve fautive. Vous oubliez que le mot grec employé par les Septante, ne répond point au terme *créa*, qu'ils ont traduit simplement : *au commencement Dieu fit le Ciel et la Terre.*

Tant mieux, répondrez-vous peut-être; j'ai donc pour moi les Septante : Monsieur, l'autorité des Septante toute nue est fort légère : ce n'est point sur la capacité des Interprètes que porte la certitude de notre foi.

Sans me piquer d'entendre parfaitement l'Hébreu, je vous confesserai sans façon, que le terme dont se sert Moïse, ne signifie point nécessairement la création proprement dite, qu'il est quelquefois employé dans l'Ecriture pour le verbe *faire*, comme les Septante l'on traduit. Je vais même plus loin, au hasard d'en être blâmé. Je suis persuadé qu'aucune Langue, pas même celle des Hébreux, n'a eu un terme propre et consa-

cré uniquement à exprimer la création ; la raison en est simple. Puisque c'est une idée qui ne vient point naturellement à l'esprit, surtout à ceux qui ne sont point Philosophes, il s'ensuit qu'aucun Peuple n'a pensé à l'exprimer dans sa Langue ; et quand Moïse a voulu écrire, il ne pouvoit se servir que des termes usités dans la sienne.

Malgré tous ces aveux, je n'en soutiens pas moins que la création est révélée dans le premier verset de la Genèse, parce que c'est ainsi que l'Eglise l'entend et l'a toujours entendu. Les plus anciens Pères se sont servis de ces paroles, pour prouver aux Payens la création absolue de l'Univers. Quand elle n'y seroit pas aussi clairement enseignée, on la verroit au verset. 3 : *Dieu dit, que la lumière soit, et la lumière fut.* Et dans le Psaume 148, verset 9 : *Il a dit, et toutes choses ont été faites ; il a ordonné, et tout a été créé.* Si ce n'est pas là exprimer la création proprement dite, avec toute l'énergie dont le langage humain peut être capable, les livres ni les paroles ne servent plus à rien.

Vous dites, Monsieur, *que la création est clairement énoncée dans nos traductions de la Genèse :* j'en conclus qu'elle l'est tout aussi clairement dans l'original ; le Latin *creavit*, et le Français *créa*, ne signifient pas plus nécessairement la création, que le terme Hébreu auquel ils correspondent, puisqu'ils sont souvent employés dans un autre sens. On dit en Latin *principem creare*, et en Français, *créer une Charge, un Office.*

Mais je vous l'ai déja declaré ; ce n'est point sur la lettre nue d'un ou de plusieurs passages de l'Ecriture, que la foi d'un Catholique est fondée, c'est sur le sens de ces passages, fixé par la croyance constante et universelle de l'Eglise. L'Eglise, en me mettant l'Ecriture à la main, est chargée de m'en apprendre le vrai sens ; sans cette instruction, ce Livre Divin, loin d'éclai-

rer ma foi, ne serviroit qu'à multiplier mes doutes, et la révélation seroit nulle pour moi.

Ainsi, tandis que je vous vois hésiter en bon Protestant, vous tourmenter, ou en faire semblant, pour savoir ce que signifie l'Hébreu; si Moïse lui a donné tel sens; s'il est bien rendu dans les versions; si l'acception des termes n'a point changé par la succession des temps; discussions qui reviennent sur chaque mot, et qui ne finissent point; je m'en tiens tranquillement au sens de l'Eglise, et j'y crois sans craindre de me tromper.

Je sais que cette méthode vous déplaît souverainement; cent fois vos frères les Protestans l'ont traitée d'insensée, d'absurde et de fanatique. Ces termes ne nous effrayent point. Je vous ai montré, dans la quatrième Lettre, que ce procédé est le seul sensé, le seul certain, le seul proportionné à tout le monde; et je n'aurois eu besoin pour le faire, que de vos propres aveux.

M. de Beausobre a prouvé que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne Théologie Judaïque. M. de Beausobre, tout habile qu'il étoit, n'a pas toujours raison. Les Savans entêtés d'un système et frappés d'une idée, la retrouvent partout, et y rapportent tout. Celui dont nous parlons trouvoit le Manichéisme et les deux principes dans les écrits de ceux même qui n'y avoient jamais pensé; tout comme vous attribuez aux Pères de l'Eglise les opinions mêmes qu'ils ont réfutées! nous en verrons bientôt un exemple. Si les anciens Théologiens Juifs n'ont point eu de notion de la création, ce n'est que depuis le temps qu'ils ont cessé de lire Moïse pour étudier la Philosophie Grecque.

Beaucoup d'hommes pleins de respect pour nos Livres sacrés, n'ont cependant point reconnu, dans le récit de Moïse, l'absolue création de l'Univers. Nous ne connoissons point ces hommes pleins de respect pour nos Livres sacrés, et qui

n'y voient point la création : vos amis les Sociniens, dont vous voulez parler, ne nous ont jamais paru des hommes pleins de respect pour les Livres sacrés. La manière dont ils en tordent le sens, est la meilleure preuve de ce qui a été dit, que le texte de l'Ecriture seul, fût-il cent fois plus clair, ne sera jamais suffisant pour établir quelque dogme que ce soit, à moins que le sens n'en soit déterminé par une autorité divine ; et ce que vous avez dit vous-même, suffit pour nous le faire comprendre.

Dans l'une de vos notes, vous accusez Tertulien d'un sophisme très-familier, selon vous, aux Péres de l'Eglise. *Il définit le mot Dieu selon les Chrétiens, et puis il accuse les Payens de contradiction; parce que, contre sa définition, ils admettent plusieurs Dieux.* (Lettre.) Sans doute ce trait de satyre, décoché en passant contre les Péres de l'Eglise, étoit nécessaire pour votre défense ; car vous aviez déclaré, en commençant votre Lettre, que vous ne vouliez que vous défendre. L'accusation est aussi mal fondée, qu'elle est étrangère à votre sujet. Tertulien ne fait point un sophisme ; voici son raisonnement : la seule idée juste et raisonnable que l'on puisse avoir de Dieu, est de le concevoir comme l'Etre Souverain, qui n'a ni supérieur ni égal. Donc, dès qu'il aura des égaux, il ne sera plus Dieu : donc admettre plusieurs Dieux, c'est n'en admettre aucun. Vous raisonneriez ainsi vous-même contre un Polythéiste, et vous raisonneriez bien. Si vous soutenez que les Payens n'admettoient pas le principe de Tertulien, je vous prierai de me dire ce que signifioient les épithètes *optimus maximus*, que les Romains donnoient au Dieu suprême ? Ce titre n'est-il pas équivalent à celui de *summum magnum*, sur lequel Tertulien a si souvent argumenté contre les Payens.

Dans une autre note, vous accusez encore les Péres de l'Eglise d'avoir admis l'éternité de la

matière. Vous citez Saint Justin Martyr, Origène, Saint Clément d'Alexandrie. (Lettre.) J'avoue, Monsieur, qu'avec une citation si vague, il est aisé de mettre un Ecrivain en défaut. Pour la refuter en détail, il faudroit une Bibliothèque, et elles ne sont pas communes dans les solitudes du Mont-Jura. Il faut parcourir sept à huit volumes in-folio, disserter, confronter des passages; ainsi d'un seul trait de plume, vous taillez à un Théologien de la besogne pour six mois. Heureusement, je suis dispensé d'entreprendre une si longue tâche; comme vous avez copié l'objection d'après le Clerc, j'en serai quitte aussi pour copier en substance la réponse qu'on lui a donnée.

Saint Justin, dans son exhortation aux Grecs, n°. 22, enseigne que *la différence qu'il y a entre le Créateur et l'ouvrier, consiste en ce que le premier n'a besoin que sa propre puissance pour produire des Etres, au lieu que le second a besoin de matière pour faire son ouvrage.* Et n°. 23, il prouve que *si la matière étoit incréée, Dieu n'auroit point de pouvoir sur elle, et qu'il ne pourroit pas en disposer.* Voilà comme S. Justin a cru l'éternité de la matière.

Origène, dans son Commentaire sur le premier Chapitre de la Genèse, et sur Saint Jean, tome I. n°. 18. prouve en termes exprès, que la matière n'est point incréée, et au second Livre des Principes, Chapit. 1. n°. 4, il taxe d'impiété l'opinion qui admet la matière co-éternelle à Dieu.

Saint Clément d'Alexandrie, dans son Exhortation aux Gentils, enseigne que *la seule volonté de Dieu est la création du monde : qu'il a tout fait seul, parce qu'il est seul vrai Dieu : que sa volonté seule opère, et que l'effet suit son seul vouloir.* Remarquez cette affectation de répéter le mot *seul.* Tout cela se peut-il dire, si Dieu a eu besoin de matière pour agir ?

Il est vrai qu'Origène a été accusé d'avoir pensé

que Dieu a créé la matière de toute éternité ; mais cette accusation n'est rien moins que prouvée, comme le remarquent très-bien les savans Editeurs des Œuvres d'Origène ; quand elle le seroit, vous n'en pourriez tirer aucun avantage ; puisqu'il a constamment soutenu que Dieu est le Créateur de la matière.

Il est vrai encore que Saint Justin, dans l'endroit cité, et Saint Clément, dans le cinquième Livre des Stromates, rapportent le sentiment d'Héraclite sans l'improuver ; mais ils rapportent de même les extravagances de plusieurs autres Philosophes, sans les réfuter en détail ; en conclurez vous qu'ils les admettent ? Héraclite, selon Saint Clément d'Alexandrie, ne soutenoit pas seulement l'éternité de la matière, mais l'éternité du monde ; et Saint Clément ne l'improuve point. Ce Père a-t-il aussi admis l'éternité du monde ? *Ah, Monsieur !* pour me servir de vos propres paroles, *vous lisez bien légèrement, vous citez bien négligemment* les écrits que vous accusez si hardiment. Passons aux difficultés que vous formez contre la chûte de l'homme.

Le Principe fondamental de toute morale, sur lequel vous raisonnez dans tous vos écrits, *est que l'homme est un Etre naturellement bon, aimant la justice et l'ordre* ; *qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain* ; vous en concluez que le péché originel n'est point prouvé par la nature même de l'homme. (Emile, tome I.)

Si vous prétendiez seulement qu'à considérer l'homme en lui-même, le mélange de bien et de mal qui s'y trouve, n'est point tel que l'on puisse évidemment en conclure une chûte originelle ; que, quoique les Payens même ayent soupçonné cette chûte, leur raisonnement n'est pas une démonstration ; qu'absolument parlant, Dieu a peut-être pu créer l'homme à peu près tel qu'il est, je ne disputerois point contre vous. Je n'ai

pas la témérité d'avancer que Dieu ne pouvoit créer l'homme sujet à la mort ni à la concupiscence. Quand il est question de décider ce que Dieu a pu faire, il faut y regarder plus d'une fois.

Mais de ce que Dieu auroit pu le faire (ce qui n'est pas démontré), en conclure qu'il l'a fait, qu'il est faux que l'homme ait été créé plus parfait qu'il n'est, et qu'il soit déchu de cette perfection par le péché, seroit-ce raisonner ? Bâtir sur cette supposition de la bonté absolue de l'homme, démentie par la révélation, des systèmes de morale et un plan d'éducation en l'air, n'est-ce pas employer ses talens à pure perte? Nous examinerons ce plan dans la Lettre suivante; il faut résoudre à présent vos difficultés.

1°. *Il s'en faut bien*, selon vous, *que cette doctrine du péché originel ne soit contenue dans l'Ecriture, ni si clairement, ni si durement, qu'il a plû au Rhéteur Augustin et à nos Théologiens de la bâtir.* (Lettre.)

Voici, Monsieur, la seule de vos objections qui soit bien placée pour le fond, quoique fort incivile pour la forme. Il faut commencer, sans doute, par s'assurer si Dieu a véritablement révélé le péché originel; si cette révélation n'étoit pas certaine, toutes les conséquences que l'on en tire, porteroient à faux.

Pour la prouver, il n'est pas nécessaire de faire une grande dépense d'érudition théologique. Deux ou trois passages suffiront au Lecteur judicieux; un plus grand nombre seroit fort inutile pour vous qui les savez déja. Psaume 50 verset 7. *J'ai été conçu dans l'iniquité, et formé en péché dans le sein de ma mère.* J'imagine que vous n'adoptez pas l'interprétation ridicule que les Rabbins donnent à ces paroles. Rom. 5. 12 : *Comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché; de même la mort a passé chez tous les hommes par celui en qui tous ont*

péché. Ephes. 2, 3 : *Nous étions par nature*, ou par naissance, *enfans de colère.* 2. Cor. 5. 14. *si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts.* Je ne vous citerai, ni Latin, ni Grec, ni Hébreu : si vous doutez de la fidélité de ma traduction, vous pourrez consulter les originaux.

Je sais qu'il n'est aucun de ces passages sur lequel on ne puisse ergotiser ; qu'en rassemblant toutes les subtilités d'Origène, des Pélagiens, des Protestans, en épiloguant sur chaque mot, l'on peut venir à bout d'en obscurcir le sens. Mais, Monsieur, en vrai Catholique, je ne crois point que le texte seul de l'Ecriture, sans autre secours, soit capable de fixer notre foi. Vous m'avez confirmé vous même dans cette persuasion, en disant *que le langage humain n'est pas assez clair ; que Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos Langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer ; qu'il n'y a point de vérité si clairement énoncée, où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire* ; (Lettre.) réflexion que je trouve d'autant plus juste, que vous la vérifiez souvent par votre exemple. Il se pourroit faire que vos fréres les Protestans ne s'en accommodassent pas : mais ce n'est point à moi à vous concilier avec eux.

Faites attention que je pourrois vous apporter en preuve tous les textes de l'Ecriture où il est parlé de la Rédemption de Jesus-Christ, où il est dit qu'il nous a délivrés de la puissance du démon, etc. tous ceux encore qui établissent la nécessité du Baptême ; ces deux dogmes supposent nécessairement le péché originel. Notre Religion est un systéme bien lié ; quiconque attaque un seul article, ébranle la foi de tous les autres. Si la révélation du péché originel est fausse, toute la croyance Chrétienne est nulle.

Ce n'est donc pas seulement sur la lettre de quelques passages isolés, qu'est fondée la révélation du péché originel, mais sur l'économie de

notre Religion, sur la foi constante de l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'à nous. Quand Saint Augustin confondit les Pélagiens, il ne fit que leur opposer le même langage dont l'Eglise s'étoit déja servie contre Origène. On a cru le péché originel, non pas parce que Saint Augustin l'enseignoit, mais parce qu'on le croyoit déja avant lui, parce que cette croyance remonte de siècle en siècle jusqu'aux Apôtres et jusqu'à Jesus Christ. Si Saint Augustin s'étoit avisé de la combattre; l'on n'auroit pas eu plus de respect pour son opinion que l'on n'en a eu pour celle de Julien son adversaire. Vous assurez donc, contre la vérité, que cette doctrine est l'ouvrage du *Rhéteur Augustin*, comme il vous plaît de le nommer. Ce titre de mépris que j'ai appelé incivil, méritoit une épithète plus forte. Apprenez, Monsieur, que, quand Saint Augustin n'auroit été recommandable que par ses talens, vous lui devriez des égards; que quand même ce seroit un génie médiocre, vous devriez encore du respect à ses vertus.

2°. *Ce dogme* du péché originel *est sujet*, selon vous, *à des difficultés terribles.* (Lettre.) Je conviens que tout est difficulté dans la Religion et dans la nature. Notre esprit est très-borné et ses lumières fort incertaines, vous le reconnoissez : voilà pourquoi nous soutenons la nécessité d'une révélation surnaturelle, et d'une autorité toujours vivante pour dissiper nos doutes, et fixer nos incertitudes. Les difficultés que renferme encore cette révélation, ne vous paroissent terribles, que parce que vous perdez de vue les principes que vous avez établis vous-même.

Ce dogme obscurcit la justice et la bonté de l'Etre-Suprême; c'est-à-dire, qu'il ne s'accorde pas avec les idées que vous vous formez de cette justice et de cette bonté; je le crois, mais vous oubliez ce que vous avez dit ailleurs, que nous ne pouvons avoir des attributs de Dieu, que des idées très-obscures et très-imparfaites : comment

ces idées peuvent-elles nous servir de règle pour juger certainement ce que Dieu a pu et a dû faire ? (Voyez la première Lettre.)

Le moyen de concevoir , dites-vous , *que Dieu crée tant d'ames innocentes et pures* , *tout exprès pour les joindre à des corps coupables* , *pour leur y faire contracter la corruption morale* , *et pour les condamner toutes à l'enfer* , *sans autre crime que cette union qui est son ouvrage ?*

Vous parlez peu exactement , Monsieur ; je ne sais pas d'abord ce que vous entendez par *corps coupables* , et sûrement vous ne le savez pas mieux que moi. Dieu ne crée point des ames exprès , pour leur faire contracter la corruption morale : cette corruption n'est point sa première intention ; il a même voulu en premier lieu , que cette corruption ne fût pas, puisqu'il avoit créé l'homme innocent , avec toutes les facilités nécessaires pour se conserver dans cet état : c'est le péché libre d'Adam qui a dérangé cette économie. Dieu pouvoit empêcher ce péché sans doute ; mais le devoit-il ? Convenoit-il à ses desseins qu'il le fît ? Qu'en savons-nous vous et moi ? Je soutiens qu'il ne le devoit pas, puisqu'il ne l'a pas fait ; vous avez enseigné vous même que l'abus que l'homme fait de sa liberté, ne peut point être imputé à la Providence. (Emile , tome 3.)

Il n'est pas plus vrai que Dieu condamne à l'enfer les ames , sans autre crime que leur union avec le corps ; il auroit fallu dire au moins, *sans aucun crime propre et volontaire ;* encore votre position ne seroit - elle pas juste. Dieu ne condamne point les ames à l'enfer pour le seul péché originel , comme il y condamne ceux qui ont péché librement ; il les prive seulement de la béatitude surnaturelle , qu'il ne leur doit pas. Si plusieurs Théologiens ont enseigné que les ames coupables du seul péché originel sont condamnées aux flammes de l'enfer , nous ne sommes pas obligés de suivre leur opinion , l'Eglise ne l'a point

autorisée comme un dogme de foi, ni condamné le contraire : c'est la foi seule de l'Église que j'entreprends de justifier.

Mais Dieu peut-il, sans injustice, punir les enfans du péché de leur père ? Oui, Monsieur, et pour concevoir en quel sens, il n'y a qu'à jetter les yeux sur la conduite que tient tous les jours la justice humaine, et dont personne ne se trouve scandalisé. Le Roi ennoblit un de ses sujets et ses descendans, sous condition qu'il lui sera fidèle. Ce sujet manque-t-il de fidélité ; le Roi le dégrade, lui et sa postérité, confisque ses biens, etc. Voilà donc des enfans qui portent la peine du péché de leur père, qui naissent roturiers et pauvres, parce qu'ils ont un père coupable. Qu'y a-t-il en cela d'injuste, d'absurde, de révoltant ?

Il n'est ici question que de la révocation d'un privilège purement gratuit. Or, nous soutenons que telle est précisément la punition que Dieu a tirée du péché originel. Dieu n'a fait que priver la postérité d'Adam d'un privilège qu'il avoit accordé gratuitement à notre premier père : l'immortalité, l'empire absolu sur les passions, le droit à la béatitude surnaturelle, ne sont point des apanages nécessaires de notre nature, mais une pure grâce dont Dieu avoit favorisé l'homme innocent : quelle injustice Dieu lui a-t-il fait, en le révoquant après sa chûte ?

Vous voyez, Monsieur, en quel sens on doit entendre ces paroles de l'Ecriture qui vous ont si fort scandalisé, que Dieu *punit l'iniquité des pères sur les enfans, jusqu'à la troisième génération.* (Exode, 20. 5. Voyez la première Lettre ci-devant.) Il s'agit dans cet endroit de la manière dont Dieu traitoit la Nation Juive, lorsqu'elle étoit tombée dans l'Idolâtrie. Il retiroit de dessus elle cette protection spéciale et miraculeuse qu'il lui accordoit, tandis qu'elle demeuroit fidèle : alors cette Nation malheureuse tomboit entre les mains de ses ennemis, essuyoit les

fléaux de la guerre, de la servitude, de la misère; alors les enfans se trouvoient enveloppés dans le malheur général de la Nation. Rien de surprenant dans cette conduite : Dieu seul Roi, seul Monarque de la Nation Juive, la traitoit comme peut faire en pareil cas tout autre Souverain irrité contre ses sujets criminels de lèze-Majesté.

5°. *Mais le Baptême efface le péché originel : il nous rend l'innocence primitive ; nous en sortons aussi sains de cœur, qu'Adam sortit des mains de Dieu.* Ce péché ne peut donc plus être la source de notre penchant au mal. (Lettre.)

La conséquence seroit sans réplique, si le Baptême, en effaçant la tache du péché, en détruisoit encore tous les effets ; mais il ne nous affranchit, ni de la concupiscence, ni de la nécessité de mourir, qui sont les peines du péché. Il nous rend l'innocence et le droit à la béatitude surnaturelle, mais non pas les autres privilèges que Dieu y avoit attachés dans Adam. Ce n'est donc pas mal raisonné, comme vous nous en accusez, d'attribuer encore les vices des peuples, non au péché originel déja effacé, mais aux effets toujours subsistans de ce péché.

Vous prenez vous-même le soin de confirmer ma réponse, en vous objectant que les effets du Baptême ne paroissent par nul signe extérieur ; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infidèles. Sans convenir de l'égalité, j'admets le fait, et je prends acte de votre aveu.

Vous pressez la même difficulté, pour la rendre plus embarrassante ; et vous affectez de n'y pas répondre, pour nous en laisser le soin ; je m'en charge volontiers, Monsieur : *avec les secours que vous avez dans la morale évangélique, outre le Baptême, tous les Chrétiens devroient êtres des Anges : et les Infidèles, outre leur*

corruption originelle, livrés à des cultes erronés, devroient être des démons.

Ce raisonnement seroit solide, si d'un côté les secours de la Religion étoient tels que les Chrétiens n'eussent pas la liberté d'y résister, et si de l'autre la nature humaine étoit tellement corrompue dans les Infidèles, qu'il ne leur restât ni étincelle de raison; ni sentiment de la conscience. Or vous comprenez que ni l'un ni l'autre n'est soutenable.

Que répondre, ajoutez-vous, *à ceux qui me feroient voir que relativement au genre humain, l'effet de la rédemption, fait à si haut prix, se réduit à peu près à rien?* Je réponds encore pour vous, qu'il n'est pas à craindre que jamais personne vous fasse voir un fait aussi faux. L'efficacité de la redemption consiste en ce que Dieu, touché par les mérites de Jesus-Christ, a donné à tous les hommes les moyens de le connoître, et de parvenir au salut; moyens dont un très-grand nombre a déja profité, dont un plus grand nombre peut profiter encore, et profitera jusqu'à la fin des siècles. Est-ce là une rédemption qui se réduit à peu près à rien?

4°. *Selon le dogme catholique, nous sommes pécheurs à cause du péché de notre premier père; mais notre premier père pourquoi fût-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raison, par laquelle vous expliquerez son péché, ne seroit-elle pas applicable à ses descendans sans le péché originel?* (Lettre.)

Il est étonnant qu'un Auteur aussi grave que vous, Monsieur, se joue ainsi sur une pure équivoque. *Nous sommes pécheurs à cause du péché de notre premier père.* Si par *pécheurs*, vous entendez *enclins au péché*, cela est vrai; si vous entendez *capables de pécher*, cela est faux. Nous sommes enclins au péché par la concupiscence qui est l'effet du péché originel, et nous sommes capables de pécher, par le libre arbitre, qui est

un apanage de notre nature. Notre premier père au contraire étoit capable de pécher comme nous, parce qu'il avoit le libre arbitre ; mais il n'étoit pas enclin au péché autant que nous, parce qu'il n'avoit pas une concupiscence effrénée, comme nous l'avons.

Le péché originel, continuez-vous, *explique tout, excepté son principe, et c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.* Si par le principe du péché, vous entendez *l'inclination au péché*, ou la concupiscence, le péché originel l'explique fort bien, et mieux que votre système ; si vous entendez *la capacité de pécher* ou le libre arbitre, le péché originel ne l'explique point, et ne doit point l'expliquer.

Vous ne savez voir que l'homme entre les mains du diable, et moi je vois comment il y est tombé. Assurément la découverte est rare de voir comment l'homme capable de pécher par son libre arbitre, est tombé entre les mains du diable. Personne ne l'auroit deviné sans vous. Dispensez-moi, je vous prie, de rélever toute la tirade que vous ajoutez sur le même ton, et de montrer le ridicule du triomphe que vous vous attribuez pour avoir si bien *remonté au principe.* (Lettre.)

5°. Mais il n'est pas vrai, à ce que vous prétendez, que la concupiscence soit un effet du péché originel. *Regimber contre une défense inutile et arbitraire, est un penchant naturel..... conforme à l'ordre des choses et à la bonne constitution de l'homme ; puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même et pour le maintien de tous ses droits, tel qu'il les a reçus de la nature.* (Lettre, en note.) Ce que nous appellons la concupiscence, n'est rien autre chose que cet amour vif de l'homme pour soi-même et pour sa liberté.

Vous supposez très-mal-à-propos, d'abord que la défense faite à notre premier père, étoit une défense inutile, Dieu ne se devoit-il pas à lui-même

d'exiger d'Adam une marque d'obéissance, comme un hommage à son pouvoir souverain ? Cet hommage peut-il être regardé comme arbitraire et superflu ?

C'est un penchant naturel à l'homme d'aimer sa liberté et de regimber contre toute loi qui la gêne ; mais ce penchant peut être plus ou moins violent, plus ou moins soumis à la raison. Dieu, en créant l'homme, le lui a-t-il nécessairement donné dans le dégré de vivacité où nous l'éprouvons ? Ce dégré est-il tellement nécessaire à notre conservation, qu'elle fût impossible, si nous avions plus d'empire sur nous-mêmes ? Vous l'affirmerez sans doute, pour ne pas reculer, mais sur quel fondement ?

Les anciens Philosophes, vous le savez, en ont jugé autrement: En réfléchissant sur la tyrannie de nos penchans, ils ont conjecturé que la nature humaine étoit déchue d'un état plus parfait. J'ai déja observé que leur raisonnement n'étoit pas démonstratif ; c'est par la révélation que nous connoissons le péché et la dégradation de l'homme ; sans cette révélation, nous ne saurions pas certainement si la concupiscence est un effet du péché ou un apanage de la nature. Car encore une fois, Monsieur, je ne suis, ni aussi téméraire que ceux qui prétendent que Dieu ne pouvoit créer Adam avec la concupiscence ; ni aussi hardi que vous, qui insinuez que Dieu ne pouvoit le créer sans elle, parce qu'elle étoit nécessaire à sa conservation. Dieu seul sait ce qu'il peut faire ; la révélation se borne à m'apprendre ce qu'il a fait, et je m'en tiens là. Elle m'enseigne que Dieu avoit affranchi l'homme de la concupiscence et de la mort ; par conséquent, quoique l'une et l'autre soient, absolument parlant, naturelles à l'homme, elles ne la sont cependant point dans l'hypothèse présente, mais une suite du péché.

6°. *L'ordre enfreint par Adam, paroît moins une véritable défense qu'un avis paternel ; c'est*

un avertissement de s'abstenir d'un fruit qui donne la mort. Cette idée est assurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu, et même au texte de la Genèse, que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous prescrire. (Lettre, en note.)

Si je vous connoissois moins instruit, je serois tenté de croire que vous n'avez pas lu le texte de la Genèse, ou que vous ne sentez pas la force des termes. Voici le texte ; je le traduirai sur l'original, pour ne pas vous donner lieu de chicaner sur les versions ; vous verrez que la nôtre est très-fidèle. Gen. 2, 16 : *Le Seigneur Dieu commanda à l'homme, et lui dit : tu mangeras de tous les fruits du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la science du bien et du mal.* Ch. 3. 11 : *qui est-ce qui t'a fait connoître ta nudité, sinon parce que tu as mangé du fruit dont je t'avois défendu de manger ?* Je puis vous attester que la Langue Hébraïque n'a point de terme plus fort pour exprimer un ordre rigoureux, ou une défense sévère.

Quand cela ne seroit pas, qu'auriez-vous gagné ? Si l'ordre de Dieu n'étoit qu'un avis paternel, pourquoi Dieu prononce-t-il contre Adam cette sentence terrible ? Gen. 3, 17 : *Parce que tu as écouté la voix de ton épouse, et que tu as mangé du fruit que je t'avois défendu, en te disant, tu n'en mangeras pas, la terre sera maudite quand tu la cultiveras ; tu mangeras ses fruits avec douleur tous les jours de ta vie ; elle te produira des ronces et des épines, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre dont tu as été tiré.* Pourquoi Dieu chasse-t-il Adam du Paradis, et en rend-il l'entrée inaccessible ? *De peur qu'il ne porte la main sur l'arbre de vie, et que mangeant de son fruit, il ne vive éternellement.* ℣. 22. N'auriez-vous pas eu plutôt fait de dire franchement que toute cette histoire de la Genèse est une fable, puisqu'elle

puisqu'elle s'accorde si peu avec les idées que vous vous formez de la bonté de Dieu ? Vous voyez qu'il parle ici de la bonté de Dieu. Vous voyez qu'il parle ici pour le moins aussi durement que S. Augustin et les Théologiens. Dieu est bon et infiniment bon ; il est juste et infiniment juste ; mais nous n'avons de sa bonté et de sa justice que des idées imparfaites, vous en convenez ; devez-vous donc être surpris si la conduite de Dieu ne paroît pas toujours conforme à ces idées ?

7°. *A considérer dans toutes ses circonstances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères ; cependant, selon eux,* les Docteurs, *quelle effroyable punition !... Etre condamné lui et toute sa race à la mort en ce monde, et à passer l'éternité dans l'autre dévoré des feux de l'enfer.* (Lettre, en note.)

Vous êtes mal instruit de notre croyance, Monsieur ; je vous ai déja dit que les Docteurs (du moins les Docteurs Catholiques), n'enseignent point qu'Adam ait été condamné avec toute sa race, pour le seul péché originel, à être dévoré des feux de l'enfer pendant toute l'éternité. Saint Thomas, et le torrent des Théologiens, après le très-grand nombre des Pères de l'Eglise, soutiennent formellement le contraire. Ils disent, et ils le prouvent, que la seule peine réservée au péché originel pour l'autre vie, est la privation de la béatitude surnaturelle, ou de la vision intuitive de Dieu. Si quelques-uns ont jugé à propos d'embrasser le sentiment contraire, ce n'est pas une règle à suivre, l'Eglise ne l'a point adopté.

Nous convenons qu'Adam et toute sa race ont été condamnés à la mort temporelle ; mais cette mort est la destinée naturelle de l'humanité ; elle n'est une peine dans l'hypothèse présente, que parce qu'Adam en avoit été affranchi par un privilège purement gratuit.

Nous avouerons encore que cette peine, ajoutée à une vie malheureuse, est effroyable ; mais

nous ne vous accorderons pas ce que vous assurez avec tant de confiance, que l'on ne peut trouver dans toutes les circonstances du péché d'Adam, qu'une faute des plus légères. Pour en juger surement, il faudroit des connoissances que vous ne pouvez pas avoir; il faudroit estimer l'importance et le motif de la Loi, la puissance des secours accordés pour l'accomplir, le degré de force de la tentation : et quel autre que Dieu peut en juger? Il y a donc beaucoup de témérité à prononcer sur ce qui passe vos lumières : mais vous vous êtes fait un plan de censurer la conduite de Dieu avec autant de liberté, que vous blâmez celle des hommes.

Vous dites : le péché d'Adam ne paroît qu'une faute légère ; donc Dieu n'a pas pu le punir sévèrement. Un Chrétien dit, au contraire : Dieu a puni très-sévèrement le péché d'Adam, la révélation me l'enseigne ; donc ce péché est une faute très-griève. Quel est le raisonnement le plus solide? Vous vous appuyez sur l'idée que vous vous formez de la chûte d'Adam, dont vous ne pouvez connoître ni la nature ni les circonstances ; le Chrétien se fonde sur la déclaration précise de la révélation. Vous attaquez donc une chose claire par une chose obscure, au lieu de vous servir de ce qui est clair pour juger de ce qui est obscur.

Remarquez, Monsieur, le peu de solidité de vos objections. Elles consistent à prouver que la doctrine du péché originel ne s'accorde pas avec la bonté et la justice de Dieu tels que vous les concevez. Pour sentir la force de votre raisonnement, il faut le former de cette manière : j'ai de la justice et de la bonté de Dieu, des idées claires, justes, certaines : or le dogme du péché originel ne s'accorde point avec ces idées ; donc il est faux. Votre majeure, qui fait toute la force de l'argument, est justement la proposition contradictoire au principe que vous avez posé ailleurs, (Voyez la première Lettre.) et qui sert de

fondement à mes réponses. Ce que vous ajoutez de plus, n'est qu'une fausse imputation d'une doctrine que nous ne soutenons pas.

Voilà donc à quoi se réduisent ces *difficultés terribles* que vous vouliez opposer à la croyance catholique. L'effort n'a pas dû être douloureux : les Théologiens ne les ont pas ignorées, et n'ont jamais été embarrassés d'y répondre. Nous avançons, Monsieur, vers une matière qui doit vous intéresser davantage ; c'est votre plan d'éducation : nous y donnerons une attention particulière.

Je suis, etc.

LETTRE VIII.

Sur la manière d'enseigner la Religion, ou sur le nouveau plan d'éducation proposé dans Emile.

Vous ne pouviez, Monsieur, exercer vos talens sur un sujet plus essentiel au bonheur de la société, que l'éducation de la jeunesse ; mais il seroit à souhaiter que, moins jaloux de donner un système nouveau, vous vous fussiez attaché à réformer ce qu'il y a de défectueux dans l'usage reçu. Si votre travail avoit eu moins d'éclat, il auroit eu peut-être plus d'utilité ; rien n'eût mieux prouvé votre zèle pour le bien de l'humanité, que de sacrifier la gloire de nous étonner à la satisfaction de nous instruire. Les hommes ne passent point dans un moment d'une extrémité à l'autre : à supposer que l'éducation parmi nous soit aussi essentiellement défectueuse que vous le prétendez, c'est une vaine entreprise de vouloir la conduire tout-à-coup au souverain degré de la perfection. Il faut donner quelque chose

à la foiblesse naturelle et à l'empire de la coutume : révolter le public sous prétexte de le réformer, est le vrai moyen de ne pas réussir. Avant que de créer des Anges et des Héros pour les siècles futurs, il seroit à propos d'essayer de former des hommes pour la génération présente.

Mais enfin vous vouliez penser de source, et créer un système : s'il étoit vrai et utile, peu importeroit qu'il fût inoui : c'est donc à en examiner les effets, que nous devons nous arrêter. Avant que de voir ce que l'on en doit penser, sachons d'abord ce que vous en pensez vous-même.

Vous paroissez convaincu qu'il est à-peu-près impraticable : *Je sens ses difficultés, j'en conviens; peut-être sont-elles insurmontables..... Je montre le but qu'il faut qu'on se propose : je ne dis pas qu'on y puisse arriver, mais je dis que celui qui en approchera d'avantage aura le mieux réussi.* (Emile, tome 1.) Quand on pourroit le mettre en usage, nous n'en serions pas plus avancés; vous doutez encore de son efficacité. Vous voulez empêcher les hommes de devenir méchans; mais vous n'avez pas osé affirmer *que dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible.* (Lettre.) En vérité, Monsieur, jamais doute ne fût mieux fondé.

Enfin, pour nous éclaircir entièrement sur le mérite de votre méthode, vous nous la présentez comme un rêve. *On n'étudie plus, on n'observe plus, on rêve, et l'on nous donne gravement, pour de la philosophie, les rêves de quelques mauvaises nuits. On me dira que je rêve aussi, j'en conviens; mais ce que les autres n'ont garde de faire, je donne mes rêves pour des rêves, laissant chercher au Lecteur s'ils ont quelque chose d'utile aux gens éveillés.* (Emile, tome 1, en note.) Cette sincérité est estimable : mais si, las de rêver si long-temps, vous aviez voulu vous éveiller avant la fin du Livre, vous nous eussiez rendu service.

Ce seroit donc employer le temps assez mal-à-propos, que de discuter dans le détail toute la suite de cette méthode, il faudroit un Livre plus gros que le votre ; il suffira d'examiner ce qui peut intéresser la Religion : c'est l'unique objet que je me suis proposé.

Vous convenez que votre systême est fondé sur la supposition de la bonté originelle de l'homme ; supposition qui n'est dans la spéculation qu'une simple possibilité. supposition que la révélation contredit formellement ; nous l'avons vu. Votre aveu suffit donc pour le faire proscrire : vous ne niez point que la méthode que vous proposez, ne soit extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, vous n'osez en garantir le succès. Qui est-ce qui sera jamais assez imprudent pour en faire l'épreuve, et courir le risque auquel elle expose.

A Dieu ne plaise que je soutienne que la manière dont on élève aujourd'hui la jeunesse, soit sans defaut ; mais au lieu de recourir à des nouveaux systêmes, il seroit peut-être plus convenable de revenir aux anciens. Nos pères nous valoient, pour le moins ; et si on nous eût élevés comme eux, il est à présumer que nous vaudrions autant qu'eux.

Je ne prétends pas insinuer non plus que votre plan ne renferme plusieurs observations très-utiles ; d'autres vous ont précédé dans ce travail : et il y auroit bien du malheur, si quatre volumes ne contenoient que des idées fausses ; mais pour le fond, il est certainement défectueux : j'ai deja montré que votre aveu suffit pour le faire rejetter.

Une des principales leçons que vous donnez, c'est qu'il ne faut point parler de Dieu ni de la Religion à un enfant avant l'âge de dix-huit à vingt ans. Selon vous, avant cet âge, il ne peut avoir une idée juste de Dieu : *tout enfant qui croit en Dieu, est Idolâtre ou Antropomorphite, parce*

qu'il s'en fait toujours quelqu'image. (Emile, tom. 2. et Lettre.) Vous ne voulez pas que la jeunesse ait une Religion, avant que son jugement soit en état d'en sentir la vérité.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire une observation. Pour les trois quarts et demi du genre humain, l'éducation ne peut être poussée que jusqu'à la douzième ou la quinzième année tout au plus ; passé cet âge, un jeune homme prend l'essor et embrasse un état : l'un la profession des armes, l'autre le négoce, celui-ci les arts, plusieurs se marient. Laisserons-nous nos concitoyens dans ces états divers, sans connoissance de Dieu et sans Religion, ou les ramenerons nous sous la férule à vingt-cinq ans pour en faire des Chrétiens ?

Or les trois quarts et demi du genre humain sont un objet ; cela valoit bien la peine d'y penser : et si une portion si considérable de l'humanité se passe de la connoissance de Dieu, en attendant qu'elle ait le loisir de l'acquérir par système, il est fort dangereux que le reste ne se persuade qu'il peut bien s'en passer aussi.

Je vous fais grâce assurément, quand je vous accorde pour le commun des hommes, douze à quinze années d'éducation. Vous savez que le peuple, c'est-à-dire, les trois quarts au moins de notre espèce, n'y sauroit employer tout ce temps-là. Dès qu'un enfant est capable de travailler, la nécessité le force de le faire pour gagner sa vie, et dès qu'il est occupé de ce soin, plus d'instruction particulière. L'on ne peut mettre en usage, pour tous ces malheureux, votre beau plan d'éducation négative ; leurs pères et mères ont autre chose à faire. Les voilà donc parvenus à l'âge des passions, sans ressource contr'elles, puisqu'ils sont sans Religion. Or, des passions naissantes sont-elles une situation bien favorable pour recevoir les premières teintures de Religion ? Exposerons-nous de sang froid les trois

quarts de nos frères à demeurer jusqu'à la mort, sans connoissance de Dieu, sans espérance d'une autre vie, eux qui ne peuvent avoir d'autre consolation dans celle-ci ? Vivront-ils sans mœurs, sans conscience, sans préservatif contre le crime ? Que deviendra la société ?

Est-il bien vrai qu'avant vingt ans un enfant ne soit pas en état de connoître Dieu, ni avoir une Religion ? Chez la plûpart des peuples policés, un jeune homme à quatorze ou quinze ans est autorisé par les lois à disposer de lui-même, et à prendre des engagemens. Dès-lors il est membre de la société, obligé d'en remplir les devoirs, par conséquent de les connoître : seroit-il plus difficile de connoitre et d'observer ceux de la Religion, qui sont la base des premiers ?

Il est étrange, Monsieur, qu'ayant étudié si attentivement le génie des enfans, ils vous semblent si stupides. Que l'on interroge ceux qui ont travaillé toute leur vie à en élever, tous attesteront que dès l'âge que nous appellons l'âge de raison, c'est-à-dire celui où elle commence à se développer, plusieurs enfans sont capables de réflexion, font souvent des questions dont la sagesse étonne, saisissent les élémens des sciences avec une facilité surprenante. Vous avouez qu'il y a des génies précoces, qui ne semblent pas passer par l'enfance, *qui sont hommes presqu'en naissant.* (Emile, tom. I.) Ceux-là du moins ne mériteroient-ils pas une exception ? Croirons-nous que Dieu, qui veut être connu, ait rendu cette connoissance si difficile, qu'il faille être philosophe, et grand philosophe pour l'acquérir ? Dès l'âge le plus tendre on voit des naturels heureux ; des enfans qui semblent nés pour la vertu ; leur ame s'épanouit au récit des actions du Sauveur, et aux leçons de son Evangile. Aurons-nous la barbarie d'étouffer ce germe naissant, de refuser à ces ames innocentes la satisfaction d'élever leurs mains vers leur Créateur ? Lui qui déclare qu'il

veut être loué *par la bouche des enfans.* (Ps. 83.) Rejettera-t-il ces tendres hommages, parce qu'ils ne sont pas encore aussi éclairés qu'ils pourroient l'être ? Je sais, Monsieur, que je vous parle une langue étrangère ; peut-être vous n'avez jamais goûté les attraits de la piété ; mais ce que vous ne sentez pas, l'humanité le sent ; et tout cœur qui n'est pas encore gâté, se ferme d'avance à vos dangereuses leçons.

De l'aveu de tout le monde, l'enfance est le temps précieux pour enrichir la mémoire, pour faire provision de termes et d'idées, pour prendre de chaque science les premiers élémens. Par quelle fatale distinction les termes, les idées, les élémens de la Religion seroient-ils exclus de cette acquisition, et laissés à part comme un meuble inutile ? Ces idées ne seront pas plus exactes que celles des autres sciences que l'on enseigne à un enfant ; mais elles se développeront avec le temps. Toujours feront-elles dans l'esprit une impression profonde ; et c'est tout ce que l'on demande. Si les passions parviennent à les étouffer pour quelques momens, elles se reveilleront dans la suite. Combien de libertins sont revenus de leurs égaremens par le secours des principes de Religion qu'ils avoient reçus dans leur première enfance ! Si votre système étoit vrai, il ne faudroit rien enseigner du tout aux enfans.

Vous dites qu'il y a des vertus que l'on doit apprendre aux enfans par imitation, en les pratiquant devant eux. *Dans un âge où le cœur ne sent rien encore, il faut bien faire imiter aux enfans les actes dont on veut leur donner l'habitude, en attendant qu'ils le puissent faire par discernement et par amour du bien.* Vous observez très-à-propos que *l'homme est imitateur.... ; que le goût de l'imitation est de la nature bien ordonnée.* (Emile, tome 1.) Pourquoi donc n'apprendroit-on pas aux enfans, par cette voie, la Religion, qui est une vertu ? Pourquoi ne leur feroit-

on pas imiter de bonne heure les pratiques de piété dont il est essentiel de leur donner une forte habitude, en attendant qu'ils les puissent faire par discernement et par amour pour Dieu ? *L'homme est imitateur* : voilà toute la magie de l'éducation : qu'un enfant n'ait sous les yeux que des modèles de vertu, il ne sera jamais vicieux ; s'il est environné d'exemples de piété, il prendra du goût pour elle.

Mais vous l'avez démontré, c'est tout dire ! *tout enfant qui croit en Dieu, est idolâtre ou Antropomorphite* : voilà de terribles mots ; vous attestez chacun de vos Lecteurs, *si lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en est pas toujours fait quelque image.* (Lettre.) Ici, Monsieur, je suis plus hardi que vous, et c'est l'être beaucoup ; j'atteste tout homme qui croit en Dieu à l'âge de cinquante ans ; je vous atteste vous-même, si toutes les fois que vous vous formez l'idée de Dieu, d'un esprit, de votre ame, votre imagination ne joue point à l'instant, et ne vous présente pas d'abord une espèce de figure indéfinissable ? Qu'est-ce que prouve cette illusion de l'imagination que la raison désavoue ? Etes-vous pour cela Idolâtre ? Par une terreur panique de cette idolâtrie prétendue, faut-il s'abstenir toute la vie de penser à Dieu ?

Ce ne sont pas seulement les enfans, selon vous, qui ne peuvent croire en Dieu sans s'en former une image ; c'est encore le peuple, et généralement tous ceux qui ne sont pas philosophes. *Ce mot* esprit, *n'a aucun sens pour quiconque n'a pas philosophé ; un esprit n'est qu'un corps pour le peuple et pour les enfans.* (Emile, tome 2.) Par conséquent, ce n'est pas seulement aux enfans qu'il faut éviter de faire connoître Dieu, c'est encore au peuple et à quiconque n'a pas philosophé, crainte de faire des Idolâtres et des Antropomorphites. Ainsi voilà, par votre arrêt, les trois quarts et demi du genre humain condamnés à ignorer

toute leur vie s'il y a un Dieu. Que dis-je, les trois quarts ? Sur mille hommes, à peine en trouverons-nous un qui ait philosophé. Ainsi, la connoissance de Dieu doit être accordée tout au plus à la millième partie de notre espèce. Est-il possible, Monsieur, qu'avec autant de pénétration que vous en avez, vous n'ayez pas senti la conséquence de vos principes ?

Vous vous évertuez pour prouver que la connoissance de Dieu n'est pas toujours nécessaire ; que Dieu peut bien ne pas l'exiger des enfans. Supposons-le pour un moment. Donc il ne faut pas la leur donner ? C'est mal conclure. Quand cette connoissance ne seroit pas nécessaire, il suffit qu'elle soit utile. Or, une idée confuse de la Divinité ne peut-elle pas servir à préserver un enfant du vice : et à tout prendre, ne vaut-il pas mieux avoir une Religion imparfaite, que de n'en pas avoir du tout ? *Tous les peuples du monde*, dites-vous, *sans en excepter les Juifs, se sont représentés Dieu corporel, et combien de Chrétiens, surtout de Catholiques, sont encore aujourd'hui dans ce cas-là ?* (Emile, tome 2. et Lettre.) L'accusation est fausse dans tous ses points ; mais je veux bien encore la supposer vraie. Cette idée grossière de Dieu a cependant contribué et contribue à les rendre vertueux ; pourquoi ne produiroit-elle pas le même effet dans les enfans, en attendant que la raison parvienne à une connoissance de Dieu plus distincte ?

Si Dieu n'exige pas d'être connu de ceux qui n'en sont pas capables, il l'exige du moins de ceux qui peuvent le connoître ; par conséquent, il veut qu'on le fasse connoître à tous ceux qui en sont susceptibles, selon le degré de leur capacité. S'il ne punit pas ceux qui l'auront ignoré sans qu'il y ait eu de leur faute, il punira certainement les Précepteurs qui auroient négligé de le faire connoître à leurs éléves. Parce que les enfans ne sont pas encore en état de recevoir les

notions sublimes de la Divinité telles que les peut avoir un Philosophe, s'ensuit-il qu'il faut les priver des notions imparfaites dont la raison naissante est déja susceptible ? L'inconvénient que je vous ai déja objecté, revient ici de nouveau : tant de nations sauvages et barbares qui jamais ne connoitroient Dieu par elles-mêmes, à ce que vous prétendez ; le bas peuple parmi nous, dont vous exagérez si fort la stupidité, ne doivent point être instruits de l'existence de Dieu, de peur qu'ils ne s'en forment une fausse idée. Quelle différence mettez-vous entre les peuples grossiers et les enfans ? Aucune ; parce que les premiers seront enfans jusqu'à la mort. Vous les condamnez donc à mourir sans connoître Dieu ; et de peur de les rendre idolâtres, il faut bien se garder de les faire Chrétiens.

Voyez, Monsieur, combien je suis facile à votre égard ; vous devez m'en savoir gré. Je vous passe qu'un enfant ne soit pas capable à quinze ans de connoître Dieu par lui-même ; je vous passe que Dieu ne l'exige point de lui ; je vous passe qu'il ne puisse penser à Dieu sans s'en former une image : avec toutes ces suppositions, vous n'avez encore rien prouvé, parce que vous avez trop prouvé. Dès que vous concluez qu'il ne faut point parler de Religion aux enfans, il en faut encore moins parler au peuple grossier : mais le salut du peuple ne paroît pas moins inquiéter beaucoup.

Pour moi, Monsieur, j'en suis occupé, et cet objet m'intéresse vivement. Je demande toujours : ce pauvre peuple qui ne sait ni penser ni raisonner, qui n'est pas capable, selon vous, de s'élever à la connoissance de Dieu, ni de se faire une Religion, (Lettre.) qui a l'intelligence trop épaisse pour sentir la force de vos démonstrations, qu'en ferons-nous ? Demeurera-t-il sans Religion ? De qui la recevra-t-il ; des savans ? Mais *les hommes sont menteurs*, (*Ibid.*) et les savans

le sont autant et souvent plus que les autres : sera-t-il obligé de les croire ? De Dieu ? Mais Dieu ne peut révéler que ce que l'on peut comprendre ; et, selon vous, le peuple ne peut rien comprendre, pas seulement les preuves de l'existence de Dieu. Des lois civiles ? Mais les lois civiles n'ont pour objet que les actions extérieures ; jamais Législateur, jamais Souverain, ne s'est avisé de commander aux peuples de croire et d'espérer en Dieu, sous des peines afflictives. Vous, qui aimez tant le genre humain, le laisserez-vous ainsi presque tout entier sans daigner pourvoir à son sort ? Pas un mot dans vos écrits pour prescrire à ces malheureux ce qu'ils doivent faire. Heureusement Dieu y a pourvu, et nous avons déja vu comment.

Toujours, par le même principe ; vous soutenez qu'un enfant à dix ans n'est pas capable de discerner le bien et le mal, le vice et la vertu. *Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes, et surtout dans le Dialogue du maître et de l'enfant, sur ce qui est mal.* (*Ibid.*) Tel est votre style, Monsieur ; vous avez tout prouvé, tout démontré, tout mis en évidence : rien de si aisé à dire ; vos admirateurs vous croient sur votre parole, et c'est tout ce que vous prétendez. Malgré le ton décisif de vos assertions, je n'ai vu aucune démonstration dans vos ouvrages, si ce n'est sur des articles déja démontrés avant vous.

Voyons, je vous prie, cette prétendue démonstration. Vous dites qu'un maître ne fera jamais comprendre à son élève de dix ans, pourquoi c'est un mal de mentir et de desobéir ; que Loke lui-même y seroit fort embarrassé : vous êtes bien curieux de savoir quelle raison l'on pourroit lui en donner, parce que vous n'en donnez aucune : voilà toute votre preuve. (Émile, tome I.) Sans avoir l'habileté de Loke ni la vôtre, ne peut on pas dire à un enfant ? si quelqu'un vous mentoit quand

vous l'interrogez, cela ne vous feroit-il pas de la peine ? Ne seriez-vous pas fâché que l'on vous trompât quand vous souhaitez de savoir quelque chose ? Devez-vous faire à un autre la peine que vous ne voulez pas que l'on vous fasse à vous-même ? Vous comprenez que vous ne devez pas maltraiter votre domestique ou votre camarade, parce que vous ne voudriez pas en être maltraité; vous ne devez donc pas lui mentir ni le tromper, puisque vous ne voulez pas qu'on vous trompe.

Il comprendra de même que, puisqu'il veut être obéi par son chien, quand il lui commande, et puisqu'il le punit de sa désobéissance, il doit obéir lui-même à son maître, ou être puni de sa désobéissance. Vous me direz que la comparaison n'est pas exacte; j'en conviens, mais elle suffit pour réveiller dans un enfant le sentiment intérieur, qui est, selon vous-même, l'interprète de la Religion et de la Loi naturelle. Quelle autre raison pourriez-vous donner vous-même à un homme de trente ans ?

Vous avez donc tort d'avancer que *vouloir apprendre aux enfans à dire la vérité, n'est autre chose que leur apprendre à mentir.* (Emile, tome. 1.) Vous avez tort encore de supposer démontré que l'on ne peut pas donner à un enfant une connoissance, au moins imparfaite, de Dieu et des principaux devoirs de la morale ; c'est plutôt le contraire qui est démontré par raison et par expérience. Si on le peut, pourquoi ne le feroit on pas ?

Votre raison est simple; *c'est que je veux que la jeunesse ait une Religion; et que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité.* (Lettre.) C'est-à-dire, suivant la méthode que vous prescrivez partout, que vous ne voulez pas que votre élève croie autre chose que ce qui lui sera démontré; qu'ainsi vous voulez réduire toute sa Religion à un système de Philosophie.

Nous avons déja vu les absurdités et les inconvéniens de ce système ; ce qu'il y a de plus frappant, c'est que vous l'abandonnez vous-même, dès qu'il n'est plus question de former un savant, un philosophe. Il semble que vous vous soyez attaché à rétracter dans le quatrième volume, tout ce que vous aviez dit dans les précédens contre la méthode ordinaire d'enseigner la Religion.

En parlant de l'éducation des filles, vous pensez que l'idée de la Religion est au-dessus de leur conception. *C'est pour cela même*, ajoutez-vous *que je voudrois en parler à celles-ci de meilleure heure, car s'il falloit attendre qu'elles fussent en état de discuter méthodiquement ces questions profondes, on courroit risque de ne leur en parler jamais... ; leur croyance est asservie à l'autorité. Toute fille doit avoir la Religion de sa mère, et toute femme celle de son mari.... Hors d'état d'être juges elles-mêmes, elles doivent recevoir la décision des pères et des maris, comme celle de l'Eglise...... ; puisque l'autorité doit régler la Religion des femmes, il ne s'agit pas tant de leur expliquer les raisons qu'on a de croire, que de leur exposer nettement ce qu'on croit.* (Emile, tome 4.)

Ha, Monsieur. que ce malheureux sexe est à plaindre ! Ce n'est point *l'évidence et la raison qui règlent sa foi* ; (*Ibid.*) sa croyance *est asservie à l'autorité. Pour croire en Dieu, il faut* que les femmes *renoncent au jugement, qu'elles ont reçu de lui.* (*Ibid.* tome 3.) Tous les articles de leur Religion sont pour elles des mystères, par conséquent des absurdités : elles sont obligées de le croire sur la parole de leurs maris, *de soumettre à l'autorité des hommes l'autorité de Dieu, parlant à leur raison.* (*Ibid.*)

Mais, répondront-elles ; car elles savent répondre ; nous ne sommes ni des brutes ni des automates, nous avons reçu de Dieu un jugement aussi bien que les hommes : *il nous faut des rai-*

sons pour soumettre notre raison, (*Ibid.*) et on ne nous en dit point ; on ne prend pas seulement la peine de nous *expliquer les raisons que l'on a de croire*. Nos maris sont des impies qui veulent que nous ajoutions foi à leur parole comme à celle de Dieu ; que nous ayons pour eux une obéissance aveugle ; que nous leur rendions un culte qui n'est dû qu'à Dieu. (*Ibid.* tome 4, Lettre,) Selon les principes de M. Rousseau, nous serons des imbécilles, des fanatiques, des hypocrites : on nous fait mentir en disant notre Catéchisme ; (Emile, tome 4.) ce que nous gagnons à le savoir dès l'enfance, c'est d'apprendre à mentir de bonne heure, etc. (Tome 2.)

Bien vous en prendra, si aucune d'elles n'a lu votre livre ; elles auroient le troisième volume tout entier à vous objecter : que répondriez-vous ? Rien ; il ne faut pas répondre aux femmes.

Si l'examen des principes de la Religion est au-dessus de la conception des femmes, vous conviendrez sans doute qu'il n'est pas moins hors de la portée du peuple : il faut donc parler de Religion de bonne heure aux personnes du commun : *S'il falloit attendre qu'elles fussent en état de discuter méthodiquement ces questions profondes on courroit risque de ne leur en parler jamais.* Or, selon vous-même, *c'est le peuple qui compose le genre humain ; ce qui n'est pas peuple, est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter.* (Tome 2.) C'est tout au plus la millième partie de notre espèce ; laissons-la de côté pour un moment.

Selon la méthode que vous prescrivez pour les femmes, la croyance du genre humain *doit donc être asservie à l'autorité*, non pas à une autorité humaine, telle que celle des pères et des maris, mais à une autorité divine, qui est celle de l'Eglise : le peuple, hors d'état d'être juge lui-même, doit recevoir la décision des Pasteurs de l'Eglise, comme celle de Dieu. Mais, en le soumettant à

cette autorité, il faut le traiter avec plus d'humanité que vous ne traitez les femmes ; il faut lui en dire les raisons. Non-seulement on doit lui exposer nettement ce qu'il doit croire, mais lui apprendre encore pourquoi il doit le croire ; c'est parce que Dieu, connoissant l'incapacité où nous sommes de juger par nous-mêmes de ce que nous devons croire, a établi un ministère public, une autorité visible pour nous enseigner : et cet établissement est prouvé par la prédication de Jesus-Christ et des Apôtres, et par la mission successive des Pasteurs qui tiennent aujourd'hui leur place.

Ainsi, Monsieur, après avoir tant déclamé contre la voie d'autorité en matière de Religion, vous êtes forcé d'y revenir pour les femmes, et par conséquent pour le peuple. La raison plus forte sur vous que l'intérêt de système, vous réduit enfin à convenir que c'est l'unique voie d'instruction proportionnée à la capacité du peuple, *et c'est le peuple qui compose le genre humain.* Toutes les objections que vous avez faites contre cette méthode, retombent sur vous de tout leur poids ; vous êtes obligé de contredire tous vos principes et de vous refuter vous-même.

L'usage établi d'enseigner la Religion au peuple de bonne heure, est non-seulement convenable, mais nécessaire ; si on ne lui en parle dès l'enfance, il est en danger de ne la connoître jamais ; votre méthode n'étant pas faite *pour le peuple*, elle ne convient point *au genre humain.*

Pour qui avez vous donc travaillé ? Pour qui avez vous bâti à grands frais un plan d'éducation et de Religion ? Pour *ce qui n'est pas peuple* ; mais *c'est si peu de chose*, selon vous, *que ce n'est pas la peine de le compter* ; croirons-nous que Dieu ait arrangé ses desseins comme vous avez dirigé votre travail, uniquement pour ceux *qui ne valent pas la peine d'être comptés* ? Non, Monsieur, Dieu a voulu instruire l'humanité, et

non pas par une poignée d'esprits vains qui se croyent d'une espèce particulière. Il est le père de tous, il n'a pas donné une Religion pour le peuple, et une autre Religion pour les savans. Il ne veut pas sauver les uns par la foi, et les autres par la raison, les hommes par la lumière naturelle, et les femmes par l'autorité de sa parole; la première n'ayant servi qu'à égarer l'homme et à former des faux sages, *il lui a plu de sauver le monde*, et tout le monde, *par la folie de la prédication.* (Cor. 1. 21.)

Reconnoissez donc, Monsieur, la bizarrerie de votre système, vous nous objectez que *la révélation rend l'homme orgueilleux;* (Emile, tom. 3.) et vous avez l'orgueil de croire que Dieu a fait pour vous et pour un petit nombre de savans, une exception à ses lois; qu'en arrangeant le salut du monde, il vous a distingué de la foule, qu'en exigeant des autres la soumission à sa parole, il vous a laissés les maîtres de n'obéir qu'à vos propres lumières. Pour nous, nous n'avons pas la vanité de prétendre à ce privilége, quoique chargés d'enseigner le peuple; nous nous faisons un devoir de croire aussi humblement que lui, et aimons mieux nous sauver en croyant avec la multitude, qu'en raisonnant avec des Philosophes. Nous commençons donc par subir nous-mêmes la loi que Dieu nous ordonne de proposer en son nom, tandis que du haut de votre tribunal vous imposez aux femmes et au simple peuple le joug de la foi dont vous vous dispensez.

Mais ce n'est pas de votre main qu'ils doivent le recevoir, parce que vous êtes sans caractère pour les y soumettre. Vos leçons n'étant point faites pour l'humanité, vous êtes forcé d'en convenir; vous pouviez vous dispenser de les donner.

Aussi votre manière d'enseigner est-elle directement contraire à celle que J. C. a ordonné de suivre. Quand il jugea à propos de tracer un plan d'éducation, (car il en a fait un, c'est l'Evan-

gile,) et d'envoyer des Précepteurs au genre humain encore enfant, il ne leur commanda point d'argumenter; il ne donna point pour lettres de créance l'art de bâtir des systèmes et de forger des syllogismes, mais le pouvoir d'étonner la raison par des prodiges. Un d'entr'eux qui enseignoit pour le moins aussi savamment que vous, disoit franchement, *qu'il n'avoit point employé, en prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu, afin que la foi ne fût point établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.* (1. Cor. 2, 4.)

Comme vous prenez une route opposée, il est à présumer que vous aurez aussi un succès différent. Les leçons de S. Paul faisoient des Chrétiens et des sages, les votres formeront des incrédules et des insensés. Voilà l'important service que votre plan d'éducation doit rendre à la société, d'apprendre à des jeunes téméraires à croire en Dieu comme vous y croyez, c'est-à-dire, comme il leur plaira et autant qu'ils le jugeront à propos; de leur donner une Religion comme la votre, qui consiste à ne croire aucun des dogmes de l'Evangile; en un mot, de produire un nombre de génies aussi singuliers que vous. Le Ciel nous en préserve, Monsieur! si jamais votre doctrine est suivie, le genre humain est perdu.

Rassurons-nous; Dieu ne permettra pas que l'incrédulité devienne un mal épidémique, votre système aura le sort de tant d'autres que notre siècle enfante tous les jours. Vous grossirez le nombre de tous ces Auteurs savans par inspiration, qui enseignent ce qu'ils n'ont jamais appris; la science du gouvernement, sans avoir gouverné; l'art militaire, sans avoir été présens à une seule bataille; la navigation, sans avoir vu la mer, si ce n'est en peinture. Ils démontrent tout sur le papier, font des dissertations à perte de vue, blâment à tort et à travers. Le lecteur ignorant

les admire, croit entendre des oracles ; l'homme du métier hausse les épaules, jette le livre et maudit l'éloquence de l'Auteur.

Vous savez, Monsieur, qu'un foible très-commun est de vouloir tout réformer, de parler de tout sans avoir rien examiné ; de Théologie, sans avoir lû l'Evangile ; de Religion, sans savoir son Catéchisme ; de suppléer aux raisons par le style cinique et le ton décisif. Vous avez invectivé très-vivement contre ce mauvais ton, et malheureusement vous n'avez pas su assez vous en préserver. Pour réparation des censures que vous faites de la génération présente, vous avez quelquefois la complaisance d'en copier les travers. *Si les enfans parlent chez nous comme des hommes, c'est parce que les hommes sont encore enfans.* (Lett.) Tant mieux pour vous ; ils sont d'autant moins capables de sentir le défaut de vos raisonnemens. Vous devez la meilleure partie de votre réputation à l'enfance de ceux qui vous admirent : au défaut des vérités vous leur donnez de l'esprit et des phrases, et ils s'en amusent.

Une des commodités du Christianisme moderne est de s'être fait un jargon de mots sans idées, avec lesquels on satisfait à tout, hors à la raison (Lettre.) Jamais le Christianisme ancien, non plus que le Christianisme moderne, ne s'est piqué de satisfaire à la raison dans le sens que vous l'entendez. S. Paul ne s'en piquoit pas, il le déclare. Si son autorité ne vous touche point, j'en ai une plus puissante à vous opposer, c'est la votre. Permettez que je copie de nouveau la confession que vous avez faite, vous verrez que bon gré malgré vous professez aussi le Christianisme moderne. *Que si je viens à découvrir successivement ces attributs* de Dieu, *dont je n'ai nulle idée absolue, c'est par des conséquences forcées, c'est par le bon usage de ma raison : mais je les affirme sans les comprendre, et c'est dans le fond n'affirmer rien.* (Emile, tome 3, Lettre.) Affir-

mer des attributs sans les comprendre, sans rien affirmer dans le fond, sans pouvoir les découvrir autrement que par des conséquences forcées, sans en avoir aucune idée absolue, je vous le demande, cela satisfait-il la raison ? Vous êtes donc coupable aussi bien que nous de ce *jargon de mots sans idées*. Et remarquez, je vous prie, que vous appellez cela vous-même *faire un bon usage de la raison*; en quoi je suis de votre avis, et j'ai débuté avec vous par le prouver.

Il n'est pas nécessaire de faire de plus longues observations sur votre traité d'éducation ; il n'est que trop prouvé que le mal qu'il est capable de faire, ne peut être racheté par aucun bien. C'est dommage qu'un grand nombre d'observations très-sages sur la marche qu'il faut suivre avec les enfans pour leur enseigner les sciences et les arts, soient noyées dans un chaos de réflexions vagues, métaphysiques, obscures et souvent fausses sur la nature de l'homme, sur ses devoirs, sur sa destinée. Pour vouloir trop approfondir votre sujet, vous le perdez à tout moment de vue, vous changez en spéculations creuses un traité qui devroit consister principalement en préceptes et en pratiques. Vous ne parlez qu'à des sublimes intelligences sur une matière qui intéresse tous les hommes ; vous négligez ainsi d'instruire ceux qui ont le plus besoin d'instructions et des lumières. Je suis mortifié de vous dire qu'il me paroît que vous avez manqué le but, et qu'avec moins d'esprit vous auriez peut-être eu plus de succès.

Je suis, etc.

LETTRE IX.

Sur l'accord du Christianisme avec la saine Politique.

C'est malgré moi, Monsieur, que je me trouve engagé à traiter avec vous un sujet qui n'est point de ma compétence, et qui passe de beaucoup mes foibles lumières. Je vous ai déja déclaré que je n'entends rien en politique, et qu'il ne me convient point d'en parler. Rien ne me paroît plus sage que de laisser le soin d'éclaircir les différentes matières à ceux qui sont obligés par état d'en faire une étude particulière, d'abandonner la science du gouvernement à ceux que Dieu a établis pour gouverner, la Jurisprudence aux Magistrats, la Théologie au Clergé. La vanité met souvent la plume à la main de gens qui ne connoissent, ni leur talent, ni le sujet sur lequel ils s'avisent d'écrire, leur mauvais succès doit servir de préservatif contre cette maladie.

Pour ne pas m'exposer au même ridicule, j'éviterai toute spéculation générale sur la politique, je me contenterai de suivre pied à pied ce que vous avez dit sur la Religion dans le huitième chapitre du quatrième livre du Contrat social, mais sans copier exactement tous vos termes, cela nous meneroit trop loin. J'espère vous faire voir qu'il n'y a presque pas une phrase qui ne mérite la censure, que de tous vos ouvrages c'est le plus imparfait et le moins refléchi, qu'il semble que vous n'y ayez d'autre but que de détruire toute subordination et toute Religion.

Vous commencez, Monsieur, selon votre méthode ordinaire, par une fausseté historique et une contradiction. C'est une fausseté d'avancer que *les hommes n'eurent point d'abord d'autres*

Rois que les Dieux, ni d'autres Gouvernemens que le Théocritique. Chez les premiers hommes les pères furent les vrais Souverains dans leur famille, et l'histoire du genre humain nous apprend que telle est la source et le modèle des premiers Gouvernemens. Pour nous faire douter de ce fait, vous vous êtes contenté de tourner en ridicule *le Roi Adam et l'Empereur Noé.* (Contrat social.) Ainsi vous croyez anéantir l'autorité de la Bible par une froide raillerie.

Il faut, ajoutez-vous, *une longue altération de sentiment et d'idées pour qu'on puisse se résoudre à prendre son semblable pour maître, et se flatter qu'on s'en trouvera bien.* Ce ne sont point les enfans qui ont pris leur père pour maitre, c'est Dieu et la nature qui ont établi cette autorité. La reconnoissance dûe au père pour les soins de l'éducation, les lumières que l'âge et l'expérience lui donnent pour connoître le bien de sa famille, l'affection naturelle qui le porte à y travailler aux dépens de son repos, sont autant de liens qui retiennent les enfans dans la plus juste et la plus utile de toutes les dépendances.

Mais, selon vous, *les enfans ne restent liés au père, qu'aussi long-temps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver; sitôt que le besoin cesse; ils rentrent dans l'indépendance.* (Contrat social.) Si nous naissons indépendans, nous ne naissons pas sociables; la société ne peut subsister sans subordination. Quand même le besoin absolu de se conserver ne subsisteroit plus pour réunir les hommes, le désir naturel du bien être ne suffit-il pas pour les retenir en société?

Toute cette doctrine est une contradiction avec ce que vous dites: *que la plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille.* Si cette société est naturelle, comment l'indépendance peut-elle être notre état naturel?

De cela seul qu'on mettoit Dieu à la tête de chaque société politique, il s'ensuivit qu'il y eut

autant de Dieux que de peuples.. de divisions nationales résulta le Polythéisme. Vous oubliez, Mr., que vous avez donné ailleurs une origine fort différente au Polythéisme : il est né, disiez-vous, de ce que l'homme a cru animés *tous les Etres dont il sentoit l'action.* (Emile, tome 3.) C'est donc une physique grossière, et non pas la politique qui a enfanté le Polythéisme. D'ailleurs le fait est contraire à l'histoire. Les Nations déja divisées, reconnoissent encore le seul vrai Dieu : et de ce qu'on met Dieu à la tête de chaque société politique, il ne s'ensuit point que l'on doive reconnoitre plusieurs Dieux.

La fantaisie qu'eurent les Grecs de retrouver leurs Dieux chez les peuples barbares, vint de celle qu'ils avoient aussi de se regarder comme les Souverains naturels de ces peuples. Voici en peu de mots deux nouvelles suppositions. Les Grecs ne crurent jamais retrouver leurs Dieux chez les Perses, et ils les retrouvèrent chez les Romains, dont ils ne se regardèrent jamais comme souverains.

Mais c'est de nos jours une érudition bien ridicule que celle qui roule sur l'identité des Dieux des diverses Nations; comme si Moloch, Saturne et Chronos pouvoient être le même Dieu : comme si le Baal des Phéniciens, le Zeus des Grecs et le Jupiter des Latins, pouvoient être le même; comme s'il pouvoit rester quelque chose commune à des Etres chimériques, portant des noms différens! Vous vous trompez, Monsieur, ces noms ne sont point différens; Moloch, Baal, Zeus, Jupiter signifient tous *l'Etre souverain*, *l'Etre suprême*, comme *Dieu* chez nous : par conséquent dans leur origine, ils ne désignent point un Etre chimérique. Saturne et Chronos sont encore le même nom; tous deux signifient *le temps*, dont l'imagination des Poëtes a fait un personnage. Il ne faut pas décrier un genre d'érudition, parce que ce n'est pas celui auquel vous vous êtes ap-

pliqué, et parce que vous n'en avez aucune connoissance ; c'est traiter l'érudition comme vous traitez la politique et la vraie Religion.

Que si l'on demande comment dans le Paganisme il n'y avoit point de guerres de Religion : Je réponds que les Dieux des Payens n'étoient pas des Dieux jaloux. Il ne convient qu'au seul vrai Dieu de l'être. Vous eussiez parlé aussi juste, en disant qu'en général les Payens n'étoient pas fort jaloux de leurs Dieux.

Moïse même et le peuple Hébreu se prêtoient quelquefois à cette idée en parlant du Dieu d'Israël. La possession de ce qui appartient à Chamos votre Dieu, disoit Jephté aux Ammonites, ne vous est-elle pas légitimément dûe ? Nous possédons au même titre les terres que notre Dieu vainqueur s'est acquises. Nonne ea quæ possidet Chamos Deus tuus, tibi jure debentur? Il est clair que ce raisonnement de Jephté est un argument par supposition ; ou, comme l'on parle vulgairement, un argument *ad hominem.* C'est ainsi que l'ont entendu tous les Interprètes. Loin d'établir aucune parité entre le Dieu d'Israël et ceux des autres Nations, les Hébreux ont toujours regardé ceux-ci comme des vaines Idoles ; et c'est ainsi que l'on nomme Chamos et Moloch. 3. Reg. 11. 7.

Mais quand les Juifs, soumis aux Rois de Babylone, et dans la suite aux Rois de Syrie, voulurent s'obstiner à ne reconnoître aucun autre Dieu que le leur, ce refus, regardé comme une rébellion contre le vainqueur, leur attira les persécutions qu'ont lit dans leur histoire, et dont on ne voit aucun autre exemple avant le Christianisme. Vous traitez l'histoire sans aucune exactitude, Monsieur, les Juifs emmenés captifs par les Rois d'Assyrie, n'essuyèrent pour leur Religion que des persécutions particulières et passagères, et vécurent assez tranquilles. Au contraire, Cambise ayant conquis l'Égypte anéantit, autant qu'il

qu'il peut, les monumens de la Religion des Egyptiens. Il n'y eut donc jamais rien de constant là-dessus dans la politique des Rois ni des conquérans.

L'obligation de changer de culte étant la loi des vaincus, il falloit commencer par vaincre avant que d'en parler. Vous supposez cette obligation mal-à-propos. Les Romains vainqueurs des Carthaginois et des Gaulois ne les obligèrent point à changer de culte.

Enfin, les Romains ayant étendu avec leur Empire, leur culte et leurs Dieux, le Paganisme ne fut enfin dans le monde connu, qu'une seule et même Religion. Tout ceci est encore démenti par l'histoire. 1°. Les Romains n'eurent jamais le zèle d'étendre leur culte et leurs Dieux, puisque de votre aveu, ils adoptoient souvent ceux des Nations vaincues; il est certain que les Gaulois, les Ibères, les Bretons et plusieurs aux Nations, conservèrent leur Religion particulière long-temps après avoir été conquis. 2°. Jamais le Paganisme ne fut une seule et même Religion, chaque peuple se faisoit des Dieux et des cérémonies selon ses idées; j'en appelle au témoignage de Cicéron. (*De natura Deorum.* Liv. 1, N. 82 et 84.)

Ce fut dans ces circonstances que Jesus-Christ vint établir sur la terre un Royaume spirituel... ce qui causa les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples Chrétiens. Jesus-Christ n'a rien recommandé plus expressément que l'obéissance à César, comment sa Religion peut-elle détruire l'unité de l'Etat et causer des divisions intestines? Ce n'est encore ici qu'un léger trait de votre haine contre le Christianisme; mais vous démentirez bientôt cette accusation.

Or cette idée nouvelle d'un Royaume de l'autre monde n'ayant jamais pu entrer dans la tête des Payens, ils regardèrent toujours les Chrétiens comme des rebelles. Telle fut la cause des persécutions. Ce n'est point à cette raison que Tacite

attribue la première persécution qui fut suscitée contre les Chrétiens par Néron : et plus de trente ans après, Pline, le jeune, avoue encore qu'il ne comprenoit rien aux procédures que l'on formoit contr'eux. Les Empereurs ni les Magistrats Romains n'avoient pas la moindre connoissance de ce que Jesus-Christ avoit dit sur un Royaume spirituel : et l'accusation de rebellion ou de sédition ne se trouve dans aucun des Procès verbaux dressé contre les Martyrs, on les accuse seulement de désobéir aux lois des Empereurs touchant la Religion. Vous ne nous débitez donc que des imaginations.

Ce que les Payens avoient craint, est arrivé, alors tout a changé de face, les humbles Chrétiens ont changé de langage : et bientôt on a vû ce prétendu Royaume de l'autre monde devenir sous un chef visible, le plus violent despotisme dans celui-ci. Ç'a été, Monsieur, un grand malheur pour le Paganisme, que vous n'ayez pas vécu dans le temps des persécutions ; vous auriez mieux fait comprendre aux Empereurs ce qu'ils avoient à redouter du Christianisme ; vous auriez redoublé leur zèle et leur fureur contre cette Religion ; peut-être que, malgré les promesses de Jesus-Christ, vous vous seriez flatté d'en empêcher l'établissement, et vous auriez maintenu l'Idolâtrie pour le plus grand bien de l'humanité.

Vous calomniez les Chrétiens en les accusant d'avoir changé de conduite et de langage. Assez forts pour faire trembler l'Empire dès la fin du second siècle, ils demeurèrent toujours également soumis : et après la conversion de Constantin, rien ne changea, ni dans la croyance, ni dans la règle des mœurs.

Cependant il y a toujours eu un Prince et des lois civiles, et il a résulté de cette double puissance, un perpétuel conflit de Jurisdiction qui a rendu toute bonne politique impossible dans les Etats Chrétiens ; et l'on n'a jamais pu venir à

bout de savoir auquel, du maître ou du Prêtre, on étoit obligé d'obéir.

La règle en est clairement établie dans l'Evangile : il ordonne *de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* S'il y a eu quelquefois des démêlés entre la puissance Séculière et la puissance Ecclésiastique, ils sont nés plutôt des passions et de l'imprudence de quelques particuliers, que de l'incompatibilité des lois. Malgre cet inconvénient, si c'en est un, les États Chretiens sont mieux policés que tous les autres : les Souverains y sont mieux obéis, plus assurés de leur couronne, et les sujets plus tranquilles et plus heureux que dans quelqu'autre domination ancienne ou moderne dont nous ayons connoissance. L'expérience et les faits déposent donc également contre vos préventions.

Mahomet eut des vues très-saines, il lia bien son système politique. Ce n'est plus une nouveauté de vous voir préférer Mahomet à Jesus-Christ. C'étoit une grande merveille, en vérité, de mettre de l'unité dans un Gouvernement absolument despotique, qui domine sur les esprits aussi bien que sur les corps : c'étoit une politique bien rafinée, que de dire à tout le monde : pensez, croyez, agissez comme moi en toutes choses, sinon je vous sabre. Un Ours et un Lion, s'ils savoient parler, en diroient bien autant.

Parmi nous, les Rois d'Angleterre se sont établis Chefs de l'Eglise, autant en ont fait les Czars ; mais par ce titre ils s'en sont moins rendus les maîtres que les ministres. Il n'est pas surprenant que ne voulant de la Religion que par politique, et ne connoissant d'autre règle de foi que la volonté du Prince, le pouvoir des Rois d'Angleterre et des Czars vous paroisse encore trop borné. N'est-il pas singulier que, déclamant partout contre le despotisme, vous vouliez absolument l'établir sur l'article de la Religion : c'est-à-dire, sur l'objet où il doit le moins avoir lieu?

De tous les Auteurs Chrétiens, le Philosophe Hobbes est le seul qui ait bien vu, le mal et le remède.... Ce n'est pas tant ce qu'il y a d'horrible et de faux dans sa politique, que ce qu'il y a été juste et de vrai, qui l'a rendue odieuse. Beau modèle à citer et à copier, que Hobbes ! S'il y a de l'horrible et du faux dans son système, il y en a bien davantage dans le vôtre qui est bâti sur le même fondement, et qui pousse encore plus loin que lui, la haine contre toute Religion.

On réduiroit aisément les sentimens opposés de Bayle et de Warburthon.... On prouveroit au premier, que jamais Etat ne fut fondé, que la Religion ne lui servit de base; et au second que la Loi Chrétienne est au fond plus nuisible qu'utile à la forte constitution de l'Etat. Cependant ce n'est point sur la Religion que vous fondez la base des Etats; vous voulez au contraire que la Religion se plie au gré des lois civiles, emprunte d'elles son autorité, au lieu de leur en communiquer aucune. Ce système est donc le plus favorable de tous au sentiment de Bayle.

Nous verrons comment vous défigurez le Christianisme, pour prouver la seconde proposition que vous avancez ici.

La Religion peut se diviser en deux espèces, celle de l'homme et celle du citoyen. Distinction ridicule. Dieu a fait l'homme pour être citoyen. Dieu n'obligera donc jamais l'homme à lui rendre un culte incompatible avec les devoirs du citoyen; toute Religion qui ne convient pas au citoyen, ne peut convenir à l'homme.

La première sans Temples, sans Autels, sans Rites, bornés au culte purement intérieur du Dieu Suprême, et aux devoirs éternels de la morale, est la pure et simple Religion de l'Evangile, le vrai Théisme, ce qu'on peut appeller le droit divin naturel. Vous avez apparemment supposé, Monsieur, que vos lecteurs n'auroient aucune connoissance de l'Evangile, en soutenant qu'il ne

nous enseigne d'autre Religion que le droit divin naturel ou le Déisme, car il faut nommer les choses par leurs noms. Il auroit du moins fallu prouver qu'il nous prescrit un culte sans Temples, sans Autels, sans Rites, sans aucune pratique extérieure; on vous eût accordé la gloire de l'entendre mieux que les Apôtres et leurs Disciples. Ils nous ont prescrit des Prières, un Sacrifice, des Sacremens; ils en ont eux-mêmes établi l'usage; et je vous ai montré qu'un culte purement intérieur ne convenoit point à l'homme et ne pouvoit subsister. Mais il y a de bonnes raisons pour prêcher ce culte purement intérieur; on se débarrasse par-là du joug incommode de la Religion publique : voilà où l'on voudroit parvenir.

L'autre inscrite dans un seul pays, lui donne ses Dieux, ses Patrons propres et Tutélaires : elle a ses dogmes, ses rites, son culte extérieur prescrit par des lois : hors la seule Nation qui la suit, tout est pour elle infidèle, étranger, barbare; elle n'étend les devoirs et les droits de l'homme qu'aussi loin que ses Autels. On conçoit bien que tout ceci est un portrait d'imagination; mais il faut voir où il aboutira. *Telles furent*, dites-vous, *toutes les Religions des premiers peuples.* Je vous ai montré le contraire : les Grecs ne regardoient point comme barbares les Egyptiens, quoique ceux-ci eussent une Religion différente de la leur : les Romains, à leur tour, ne traitèrent jamais les Grecs de barbares, quoiqu'ils eussent chacun des Dieux tutélaires différens, et quelques cérémonies particulières.

Il y a une troisième sorte de Religion plus bizarre, qui, donnant aux hommes deux législations, deux Chefs, deux Patries, les soumet à des devoirs contradictoires...; tel est le Christianisme Romain. Il y a ici plusieurs remarques à faire : 1°. Ces prétendus devoirs contradictoires, c'est ce que Jesus-Christ même a prescrit, en

disant : *rendez à César ce qui est à César ; et à Dieu ce qui est à Dieu.* Par conséquent, c'est de la Religion même, telle que Jesus-Christ l'a prêchée, que l'on dit qu'elle rompt l'unité sociale ; qu'elle met l'homme en contradiction avec lui-même. 2°. C'est Jesus-Christ même qui, en établissant sur la terre un Royaume spirituel, a donné aux hommes deux Patries, deux Chefs, deux législations : ainsi c'est de la Religion même de Jesus-Christ que l'on prononce ici qu'*elle ne vaut rien ; qu'elle est si évidemment mauvaise ; que c'est perdre le temps que de s'amuser à la démontrer.* 3°. C'est bien évidemment dans l'Evangile que Jesus-Christ a parlé de ce Royaume qui n'est pas de ce monde, et qu'il a donné les deux législations : et où chercherons-nous donc cette Religion pure et simple, ce vrai Théisme que l'on a nommé la Religion de l'homme et de l'Evangile ? Y a-t-il une différence entre la Religion de l'Evangile et celle que Jesus-Christ a prêchée ? On ne se figureroit jamais que dans un même Livre, dans un même Chapitre, un Ecrivain puisse rassembler des idées aussi contradictoires.

La seconde est bonne, en ce qu'elle réunit le culte divin et l'amour des lois. Il est faux, Monsieur, que la Religion des premiers peuples, par exemple des Grecs et des Romains, ait réuni le culte divin et l'amour des lois. On pratiquoit le culte divin tel qu'il étoit prescrit par les lois, ou plutôt par l'usage ; mais on n'observoit pas les lois, parce que la Religion le commandoit. Ainsi la Religion empruntoit toute son autorité des lois, et les lois n'en recevoient aucune de la Religion. Vous savez très-bien que la morale payenne n'avoit aucun rapport avec la Religion. C'est l'Evangile qui nous a fait de l'obéissance aux lois, un devoir de Religion, et qui nous commande les vertus morales, comme agréables à Dieu, et c'est par là que le Christianisme est de

toutes les Religions la plus avantageuse au bien et à la tranquillité des Etats.

C'est une espece de Théocratie, dans laquelle on ne doit point avoir d'autre Pontife que le Prince, ni d'autres Prêtres que les Magistrats. Voilà cependant ce qui n'a été pratiqué chez aucun peuple, ni chez les Egyptiens, ni chez les Grecs, ni chez les Romains. Lorsque les Pontifes se furent acquis une certaine autorité, les Empereurs réunirent à leur dignité celle de Souverain Pontife; mais ils ne touchèrent point au Sacerdoce inférieur.

Mais elle est mauvaise, en ce qu'étant fondée sur l'erreur et le mensonge, elle trompe les hommes, les rend crédules et superstitieux, et noie le vrai culte de la Divinité dans un vain cérémonial. .... elle rend un peuple sanguinaire, intolérant, etc.

Vous ne nous avez pas laissé le temps d'oublier que vous parlez ici en général de toute Religion nationale, par conséquent, du Christianisme en tant qu'il est Religion nationale. Ainsi, le Protestantisme même se trouve enveloppé dans la condamnation. Il est fondé sur l'erreur et le mensonge, tout comme le Judaïsme, le Mahométisme et le Paganisme. Il rend l'homme sanguinaire, quoique vous ayez dit ailleurs que le Christianisme a *adouci les mœurs et rendu les Gouvernemens moins sanguinaires*. Mais s'il falloit compter vos contradictions, ce ne seroit pas une petite affaire.

Reste donc la Religion de l'homme, ou le Christianisme, non pas celui d'aujourd'hui, mais celui de l'Evangile, qui en est tout-à-fait différent. Vous auriez parlé plus clairement, si vous aviez dit, conformément à vos principes, que la Religion de l'homme est la seule Religion naturelle, car c'est celle-la seule qui convient à l'homme, selon vous. Or, c'est une dérision pure d'appeller la Religion naturelle la Religion de l'Evangile :

il est bien vrai que l'Evangile nous enseigne très-clairement et très-expressément tous les devoirs de la Religion naturelle, et que jamais l'on n'a pu les bien apprendre que là. Mais il nous prescrit d'autres devoirs dont vous ne voulez pas convenir.

Mais cette Religion n'ayant nulle rélation particulière avec le Corps Politique, laisse aux lois la seule force qu'elles tirent d'elles-mêmes, sans leur en ajouter aucune autre; et par-là un des grands liens de la société particulière reste sans effet. Bien plus; loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'Etat, elle les en détache, comme de toutes les choses de la terre: je ne connois rien de plus contraire à l'esprit social.

Voici la conclusion à laquelle nous avons dû nous attendre depuis long-temps. La Religion des Prêtres ne vaut rien; elle impose des devoirs contradictoires: la Religion nationale, sociale, civile, politique, tout comme il vous plaira, ne vaut rien; elle est fondée sur l'erreur et le mensonge: la Religion humaine et naturelle ne vaut pas mieux; elle détache les cœurs des citoyens de l'Etat; elle est contraire à l'esprit social: donc le mieux est de n'en point avoir du tout.

Nous vous avons, Monsieur, une obligation essentielle d'avoir parlé si clairement: nous comprenons enfin quel peut être, sinon le bruit, du moins l'effet de vos instructions; c'est d'ôter aux hommes la seule Religion qui peut les rendre bons citoyens, pour leur en donner une qui, de votre aveu, *n'a aucune rélation particulière avec le Corps Politique qui détache le cœur des citoyens de l'Etat, qui est contraire à l'esprit social.*

De cet important aveu, nous tirons un raisonnement clair et simple: Dieu ne nous a fait hommes, que pour nous rendre sociables; la sociabilité est un des attributs essentiels de l'humanité: donc la Religion qu'il nous prescrit, est celle qui est la plus favorable à l'esprit social. Or vous con-

venez que la Religion purement naturelle n'est point celle-là : donc la Religion que vous nous prêchez n'est point celle que Dieu a voulu nous donner. La vôtre peut être bonne pour les Ourang-Outangs, pour les sauvages habitans des bois, qui vivent sans société ; mais elle ne vaut rien pour des hommes.

Une société de vrais Chrétiens ne seroit plus une société d'hommes ; c'est-à-dire, qu'une société de Chrétiens, tels que vous les imaginez, et tels que Jesus-Christ n'a jamais pensé à les former, ne seroit plus une société d'hommes ; cela est très-vrai. Aussi soutenons-nous que vous vous faites du Christianisme une idée fausse, et que pour le rendre odieux, vous le défigurez : nous en allons voir la preuve.

Le Christianisme est une Religion toute spirituelle, occupée uniquement des choses du Ciel ; la patrie du Chrétien n'est pas de ce monde. Vous raisonnez, Monsieur, sur de pures équivoques. Vous vous exprimeriez beaucoup mieux, en disant que le Christianisme nous occupe des choses d'ici-bas, de manière que nous ne perdions pas de vue les choses du Ciel. Il nous commande de remplir tous les devoirs de la société civile ; et pour les remplir exactement, il faut être occupé des choses d'ici-bas : le faire avec indifférence pour le succès, ce seroit le faire négligemment. Jamais l'Evangile n'a défendu de souhaiter la prospérité de l'État, ni de s'en réjouir ; nous devons la regarder comme un bienfait de Dieu, dont nous devons le remercier. Saint Paul ordonne de prier pour cet objet, et l'Eglise le fait tous les jours. Si donc il dépend d'un Chrétien d'empêcher l'Etat de dépérir, il le doit en conscience, et se sacrifier même pour le bien public. Vous nous faites du Christianisme une peinture de pure imagination.

Nous disons que notre vraie patrie, notre patrie éternelle, est le Ciel ; mais ce sentiment ne nous dispense point d'être attachés à celle que nous

avons sur la terre : un mauvais sujet, un mauvais citoyen, ne fut jamais un bon Chrétien.

S'il se trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, il aura bon marché de ses pieux compatriotes. Si ceux qui sont en charge font leur devoir, ils veilleront pour empêcher qu'un ambitieux n'usurpe l'autorité. Jamais la charité chrétienne n'a défendu de prendre des mesures contre les citoyens remuans ou séditieux ; elle veut le bien public préférablement à l'intérêt particulier. Dieu n'ordonne point de respecter une autorité usurpée, tandis qu'il subsiste dans l'Etat une Puissance légitime; il ne défend point de punir un usurpateur. Le chasser, ce n'est point troubler le repos public, c'est l'assurer au contraire, et la douceur chrétienne n'est point contraire à la justice.

Survient-il quelque guerre étrangère, les citoyens marchent sans peine au combat ; ils font leur devoir, mais sans passion pour la victoire, etc. Nouvelles suppositions. Un Militaire attaché à ses devoirs par principe de Religion, sera vigilant, actif, laborieux, brave, appliqué à son métier, ne négligera dans une action rien de tout ce qui peut contribuer à la victoire. On doit la désirer comme un bien public et comme le salut des citoyens ; on ne doit l'attendre de la Providence, qu'en faisant tout ce que l'on peut humainement pour se la procurer. Des Soldats Chrétiens ne sont, ni des Stoïciens, ni des Statues, ils sont intrépides par principes, et déterminés à vaincre ou à mourir.

C'étoit un beau serment à mon gré, que celui des Soldats de Fabius : ils ne jurèrent pas de mourir ou de vaincre, mais ils jurèrent de revenir vainqueurs, et tinrent parole, jamais des Chrétiens n'en eussent fait un pareil; ils auroient cru tenter Dieu. Le serment des Soldats de Fabius ne leur auroit pas donné la victoire, si elle n'eût pas été possible humainement. Des Soldats Chrétiens

pourroient encore le faire en sous-entendant *sous le bon vouloir de Dieu.*

Le Christianisme ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie, pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais Chrétiens sont faits pour être esclaves. Le Christianisme prêche la dépendance, mais il est faux qu'il prêche la servitude : confondre celle-ci avec l'obeissance légitime, c'est tenir un langage séditieux : partout où le Christianisme est dominant, l'esclavage a été aboli. Loin que son esprit soit favorable à la tyrannie, point de Gouvernement moins tyrannique que celui des Puissances Chretiennes ; et vous avez reconnu vous-même que cette Religion a donné plus de douceurs aux mœurs et aux Gouvernemens. Votre aveu et l'expérience, qui est le meilleur maître en fait de politique, déposent également contre vos principes.

Les troupes chrétiennes sont excellentes, *nous dit-on ; je le nie ; je ne connois point de troupes chrétiennes.* Cela n'est pas surprenant. Dès que vous commencez par vous figurer le Christianisme, selon vos idées particulières, tel qu'il n'a jamais été, tel qu'il ne sera jamais, et contre l'esprit même de l'Evangile, vous ne trouverez de Chrétiens nulle part. Mais n'est-il pas bien singulier que depuis dix-huit cents ans que le Christianisme est établi, il n'ait pas encore été connu, et qu'il ait fallu attendre que vous vinssiez le faire connoître ?

Vous voulez bien que je vous oppose de nouveau ce que M. de Montesquieu a dit de Bayle, qui soutenoit la même thèse que vous. « M. Bayle, » après avoir insulté toutes les Religions, flétrit » la Religion Chrétienne : il ose avancer que de » véritables Chrétiens ne formeroient pas un Etat » qui pût subsister. Pourquoi non ? Ce seroit des » Citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, » et qui auroient un très-grand zèle pour les

» remplir. Ils sentiroient très-bien les droits de
» la défense naturelle ; plus ils croiroient devoir
» à la Religion, plus ils penseroient devoir à la
» patrie. Les principes du Christianisme bien gra-
» vés dans le cœur, seroient infiniment plus forts
» que ce faux honneur des Monarchies, ces ver-
» tus humaines des Républiques, et cette crainte
» servile des Etats despotiques. Il est étonnant
» que ce grand homme n'ait pas su distinguer les
» ordres pour l'établissement du Christianisme,
» d'avec le Christianisme même, et que l'on puisse
» lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa pro-
» pre Religion. »

Il est fâcheux, Monsieur, qu'en suivant l'exemple de Bayle, vous ayez donné lieu au même reproche.

Ce que vous dites des Croisades est inintelligible. Les Croisés combattoient pour chasser les Infidèles de la Terre Sainte, et pour en rendre plus aisé le pélérinage, qui étoit alors la dévotion commune, et non pas pour autre chose.

Sous les Empereurs Payens les Soldats Chrétiens étoient braves, tous les Auteurs Chrétiens l'assurent, et je le crois : c'étoit une émulation d'honneur contre les troupes payennes. Dès que les empereurs furent Chrétiens, cette émulation ne subsista plus ; et quand la Croix eut chassé l'Aigle, toute la valeur Romaine disparut. Vous pouvez ajouter que les Auteurs Payens ne sont jamais disconvenus de la bravoure des Soldats Chrétiens, et ils n'auroient pas manqué de le faire, s'il y avoit eu lieu. C'est une prévention et une injustice, d'attribuer à l'établissement du Christianisme la diminution de la valeur Romaine. On peut voir dans Ammien Marcellin, si elle étoit encore la même sous Julien, quoique Payen, que sous Jules-César. C'est le luxe, et non la Religion, qui affoiblit la discipline militaire, et énerva le Soldat. Dans les Etats, même Chrétiens, n'a-t-on pas vu les mêmes vicissitudes dans la discipline et la

valeur des armées, sans que ce changement puisse être attribué à la Religion !

Les sujets ne doivent compte au Souverain de leurs opinions, qu'autant que ces opinions importent à la Communauté. Selon vos propres principes, il n'est point d'opinions particulières en matière de Religion qui n'importent à la Communauté. Il lui est très-important de savoir si un sujet professe la Religion nationale, ou s'il se borne à la Religion de l'homme ; puisque la première attache fortement les cœurs des citoyens à l'Etat ; au lieu que la seconde les en détache, et leur donne un esprit contraire à l'esprit social : vous en êtes convenu.

D'ailleurs, tout homme à système particulier ne se contente pas d'y croire seul ; il veut parler, dogmatiser, écrire, blâmer, décrier ceux qui peuvent lui être contraires, se faire des partisans, cabaler : c'est l'histoire de tous les sectaires. Tel qui feint de vouloir penser seul, est dévoré par l'envie secrette de faire adopter ses idées, et déchire avec fureur tous ceux qu'il croit capables de dévoiler ses erreurs. Le Gouvernement ne sait que trop par expérience que la révolte contre l'ordre civil est la suite nécessaire de la haine contre la Religion de l'Etat ; que les ennemis de celle-ci ne veulent, ni frein, ni maître, que tout mauvais Chrétien est encore plus mauvais Citoyen.

Il y a donc une profession de foi purement civile, dont il appartient au Souverain de fixer les articles... sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas. Sans examiner la vérité ou la fausseté du principe, il me paroît que les conséquences qui en résultent, ne vous sont pas favorables. La profession de foi civile en France est la Religion Catholique avec tous ses dogmes, sa morale, sa discipline ; le Souverain a juré à son sacre de la maintenir dans tous ses Etats ; il peut donc en bannir quiconque ne la croit pas, et les Magis-

trats, revêtus de son pouvoir, ne sont, ni injustes, ni incompétens, quand ils observent cette Jurisprudence. S'ils peuvent traiter ainsi les nationaux mêmes, à plus forte raison doivent-ils sévir contre les étrangers qui ne se soumettent point à cette police.

Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois. Combien de coupables dignes de mort selon cette décision! On vit à l'extérieur comme le reste de la Nation; l'on observe quelques devoirs publics de Religion: cependant on empoisonne la société par des ouvrages détestables; on les imprime furtivement; on les fait arriver de chez l'étranger. Pour se soustraire aux poursuites de la police, on les désavoue: n'est-ce pas là mentir devant les lois?

Les dogmes de la Religion civile doivent être en petit nombre.... l'existence de la Divinité, etc. Quant aux dogmes négatifs, je les borne à un seul, c'est l'intolérance. Voyez, Monsieur, les inconséquences continuelles de votre système. Vous ne voulez pour *Religion civile* que la seule Religion naturelle; et c'est, de votre aveu, celle qui mérite le moins ce nom: *elle n'a nulle rélation particulière avec le corps politique: elle ne donne aux lois civiles aucune force nouvelle; elle détache le cœur des citoyens de l'Etat, elle est contraire à l'esprit social.* Vous établissez pour un des dogmes fondamentaux de cette Religion, *la sainteté du contrat social et des lois*: voudriez-vous nous dire sur quoi vous appuyez cette sainteté des lois, et quelle en est la sanction? Dès que je ne crois en Dieu qu'autant qu'il plaît au Gouvernement, est-il bien prouvé que Dieu me punira, si je n'obéis pas aux lois? Vous supposez vous-même que l'on n'est pas obligé d'obéir à une loi qui vous semble injuste, par exemple, à la loi

qui ordonne de professer la Religion Catholique : par la même raison, tout Mécréant qui commence par se persuader que telle loi civile est injuste, pourroit-il se croire obligé à l'observer ? Voilà donc les lois réduites à leur seule force coactive, et tout hypocrite assez habile pour se soustraire à la peine temporelle, peut être un scélérat sans conséquence. Voilà la sainte Religion que vous avez puisée dans l'Evangile ?

Ceux qui distinguent l'intolérance civile et l'intolérance théologique ; se trompent à mon avis : ces deux intolérances sont inséparables. Il est impossible de vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés. Or, comme MM. les Prédicateurs du Déisme et de la Religion naturelle nous croient tous damnés comme autant de faussaires et d'hypocrites, il est impossible que jamais ils puissent vivre en paix avec nous, il faut de deux choses l'une, ou qu'ils nous exterminent ; ou qu'ils soient exterminés. Voilà une belle manière de nous persuader la tolérance, que de nous déclarer que jamais on ne pourra se résoudre à nous tolérer.

Partout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelqu'effet civil : et sitôt qu'elle en a, le Souverain n'est plus Souverain, même au temporel : c'est-à-dire, que le Souverain n'est plus despote ; vous avez raison. Mais entreprendrez-vous de nous prouver que c'est un mal ? Partout vous réclamez les droits de l'humanité contre le despotisme des Princes. Or est-il un frein plus puissant contre cet abus du pouvoir, que la Religion et la puissance Ecclésiastique ? Montesquieu, dont vous estimez les talens, d'accord avec vous sur le principe, reconnoit que les coups frappés en différens temps sur les diverses Jurisdictions, sont autant de pas vers le despotisme : il n'a garde par conséquent de nous faire envisager la puissance Ecclésiasti-

que, comme dangereuse ou pernicieuse au bien d'un Etat.

Pourra-t-on se le persuader, Monsieur, que vous soyez l'Apologiste et l'Apôtre du despotisme? Vous voulez que le Souverain le porte jusqu'à dominer sur nos esprits et sur nos cœurs, jusqu'à nous prescrire telle Religion qu'il lui plaira, jusqu'à exercer sur nous un empire qui ne peut appartenir qu'à Dieu. Les Turcs même le poussent à peine jusques-là. Quel est donc le dénouement de cette contradiction? Le voici. Qu'il n'y ait plus de Religion publique qui nous incommode, et tout est bien.

Pour prouver votre thèse de la prétendue souveraineté des Prêtres, vous citez en note le droit que le Clergé a usurpé, selon vous, de passer seul le contrat du mariage. Il est évidemment faux que le Clergé dispose seul du mariage, ni qu'il ait usurpé ce droit. Un contrat si essentiel demande également l'attention des deux puissances, et le concours égal de leur autorité. Sans les lois qu'elles ont portées de concert sur cet article, le mariage deviendroit un libertinage et une prostitution. Le Clergé ne sauroit abuser de son pouvoir, puisqu'il ne peut faire exécuter des lois de pure discipline, que sous le bon vouloir et l'autorité du Souverain. N'a t-il pas fallu cette autorité pour faire recevoir les règlemens les plus sages du Concile de Trente.

Si, dans les difficultés survenues entre les deux puissances, le Clergé a ordinairement obtenu ce qu'il demandoit, c'est qu'il avoit la justice, et la raison de son côté; c'est à leur force seule que le Gouvernement a cédé. Malgré les déclamations réitérées de quelques faux sages, l'Eglise, a toujours été, et sera toujours, le plus ferme appui du trône.

Quiconque ose dire, hors de l'Eglise point de salut, doit être chassé de l'Etat. .... La raison sur laquelle on dit qu'Henri IV embrassa la Re-

ligion Romaine, la devroit faire quitter à tout honnête-homme, et surtout à tout Prince qui sait raisonner. Je vous ai montré, Monsieur, que Jesus-Christ même et ses Apôtres ont osé dire : *hors l'Eglise point de salut*, que votre décision retombe directement sur eux. Disons mieux, elle ne retombe que sur vous ; on ne peut voir sans indignation, qu'en nous renvoyant à l'Evangile, vous osiez condamner, comme pernicieuse, la doctrine qu'il nous enseigne.

Vous nous permettrez de vous dire qu'Henri IV. raisonna mieux que vous ; son raisonnement en a fait un grand homme et un grand Roi. Heureux seroient ceux qui le blâment, s'ils pouvoient penser aussi sensément que lui.

Il s'en faut beaucoup, Monsieur, que j'aye relevé dans ce Chapitre, tout ce qu'il y a de répréhensible. Mais je crois en avoir assez dit pour montrer qu'il n'y a, ni suite, ni liaison, ni justesse dans vos idées ; que partout vous posez des principes et des conséquences contradictoires ; qu'avant que d'écrire sur des matières aussi essentielles que la Religion et la Politique, il eût fallu méditer davantage, ne point se laisser éblouir par les premières lueurs de vraisemblance, résister un peu plus souvent à la tentation de blâmer et de réformer.

Je suis, etc.

LETTRE X.

Sur l'Apologie de M. Rousseau.

Rien n'est moins agréable ni moins utile, Monsieur, que la discussion qui me reste à finir avec vous : dès que vos opinions sont fausses et pernicieuses, comme je crois l'avoir démontré, peu importe de savoir si en les soutenant, vous avez violé les lois et la bienséance. Pour le faire voir, il faut en revenir à des faits personnels auxquels je voudrois pouvoir m'abstenir de toucher. Mais, comme sous prétexte de vous justifier, vous avez traité sans ménagement les Magistrats et le Clergé, en examinant votre apologie, je suis forcé de faire la leur, et de vous montrer que vous êtes aussi injuste dans l'attaque, que foible et mal fondé dans la défense.

Commençons par votre profession de foi : elle étoit déja connue par celle du Vicaire Savoyard que vous avez composée ou publiée, tout comme il vous plaira. Vous y avez ajouté de nouveau le sceau de votre approbation, en déclarant que vous la *tiendrez toujours pour l'écrit le meilleur et le plus utile dans le siècle où vous l'avez publiée.* (Lettre.) On auroit tort de ne pas déférer à une sanction si authentique, et de vous troubler dans l'estime dont vous êtes pénétré pour vos productions.

Je suis Chrétien, et sincèrement Chrétien, selon la doctrine de l'Evangile. Vous auriez dû dire, selon une partie de la doctrine de l'Evangile, puisque vous soutenez que *l'Evangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.* (Emile, tome 3. Lettre.) Vous ne recevez donc pas tout l'Evangile.

Votre Christianisme n'est pas gênant ; les Juifs, les Mahométans, les Idolâtres, sont aussi Chrétiens que vous ; pas un seul qui ne consente à recevoir l'Evangile, pourvu qu'on lui permette d'en rejetter ou d'en retenir ce qu'il lui plaira.

Je suis Chrétien, non comme un Disciple des Prêtres, mais comme un Disciple de Jesus-Christ. Disciple fort docile, en vérité, que celui qui dit à son maître qu'*il enseigne des choses qui répugnent à la raison ; que l'on croiroit plutôt à la magie, que de reconnoître la voix de Dieu dans de pareilles leçons ; que la tête lui a tourné, etc.* Est-ce que vous vous jouez du langage ? Ou supposez-vous vos Lecteurs assez stupides pour ne pas comparer vos feintes démonstrations de respect avec les outrages sanglans que vous lui faites ? Je vous épargne ici, Monsieur, un parallèle odieux : mon dessein n'est point de vous blesser, mais de vous représenter la contradiction de vos sentimens.

Vous n'êtes point Disciple des Prêtres ; mais quiconque ne l'est point, n'est pas Disciple de Jesus-Christ : c'est aux Prêtres que Jesus-Christ a donné commission d'enseigner sa doctrine ; et jamais vous ne la recevrez sûrement par un autre canal : c'est à eux qu'il a dit, dans la personne de ses Apôtres : *Allez, enseignez toutes les Nations... je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (Matth. 28, 19.) Les Apôtres ne devoient point enseigner par eux-mêmes jusqu'à la consommation des siècles, mais par leurs Successeurs. Il leur a dit encore : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise.* (Luc. 10, 16.)

Je reste inviolablement attaché au culte de mes pères. Vous nous en imposez, Monsieur ; votre Religion n'est point celle de vos pères. Vos pères étoient Calvinistes, et vous êtes plus que Socinien. (Soutenir qu'il faut se borner à la Religion naturelle, c'est enseigner le Déisme.) Vos pères

croyoient des mystères ; ils en faisoient du moins profession, et vous n'en croyez point ; ils ne doutoient pas de la révélation, et vous en doutez. Vos pères, tout hardis qu'ils étoient, n'ont jamais avancé que l'Evangile fût plein de choses qui répugnent à la raison ; jamais ils n'ont conseillé d'honorer Mahomet ; jamais ils n'ont placé ce faux Prophète à côté de Moïse et de Jesus-Christ, et sur la même ligne ; jamais ils n'ont dit que la tête a tourné à Jesus-Christ. Si vos pères vivoient, ils seroient aussi scandalisés que nous de vos opinions ; ils vous traiteroient comme Servet, dont vous outrez même les sentimens.

Comme eux, je prends l'Ecriture et la raison pour les règles uniques de ma croyance. Selon vous cependant ; *il ne faut point recourir à des livres*, ni par conséquent à l'Écriture. (Lettre.) Vos pères n'ont point eu la même règle de croyance que vous. Ils n'ont voulu d'autre règle que l'Ecriture ; mais jamais ils n'ont enseigné que le sens en dût être fixé par les seules lumières de la raison, ni qu'il fût impossible à un homme sensé d'admettre ce qu'il ne conçoit pas dans l'Evangile. Il est vrai que vous raisonnez mieux qu'eux ; vous poussez leur principe jusqu'où il peut aller ; vous en démontrez les conséquences qu'on leur a objectées, et qu'ils n'ont pas voulu voir : mais enfin vous ne croyez pas comme eux.

Selon vos principes, l'Ecriture et la raison ne sauroient marcher de concert, puisque l'Ecriture *renferme des choses qui répugnent à la raison.* Dès que la raison est juge de ce que l'on doit croire ou ne pas croire dans l'Ecriture, c'est la raison seule qui est la règle ; l'Ecriture n'est plus qu'un Livre comme un autre. De la manière que vous l'expliquez, ce n'est pas tant l'Ecriture qui est la règle de votre croyance, que la Bibliothèque des Frères Polonois : voilà où vous avez puisé une partie de votre système de Religion.

Comme eux, je recuse l'autorité des hommes,

Vos pères se sont très mal trouvés de recuser ce que vous appellez l'autorité des hommes, et qui est en effet l'autorité de Dieu. Dès qu'ils ont eu brisé ce frein si nécessaire à la raison humaine, ils n'ont plus suivi de route certaine, chacun est devenu l'arbitre de sa foi et l'artisan de sa Religion : vous nous montrez aujourd'hui en quel état elle est réduite parmi leurs enfans.

Lorsque d'injustes Prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma foi, et viendront me dire arrogamment, rétractez-vous, déguisez-vous, expliquez ceci, désavouez cela; leurs hauteurs ne m'en imposeront point. (Lettre.) Où avez-vous trouvé des Prêtres qui vous aient dit de vous déguiser? Est-il permis de leur prêter cette indigne conduite? Vous qui réclamez sans cesse la charité, l'humanité, la justice, qui en faites aux autres de si éloquentes leçons, en avez-vous oublié les lois? Est-ce par des calomnies que l'on mérite le titre que vous vous arrogez si faussement d'ami de la vérité et de la vertu?

S'ils veulent me retrancher de l'Eglise, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Non, Monsieur, ils ne vous retrancheront plus de l'Eglise, vous vous en êtes retranché vous-même il y a long-temps, ou plutôt vous n'en avez jamais été membre.

Mon vœu le plus ardent et le plus sincère est d'avoir Jesus-Christ même pour arbitre et pour juge entr'eux et moi. (*Ibid.*) Y pensez-vous à la manière dont vous avez traité ce Juge redoutable? Mais il a pardonné à ceux qui l'ont crucifié et blasphémé ; plusieurs se sont convertis : puissiez-vous, après avoir imité leur crime, imiter aussi leur pénitence?

Que si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul, comme ils ne cessent de le dire ; si, lorsque j'ai eu le courage de le publier et de me nommer, j'ai attaqué les lois et troublé l'ordre pu-

blic, c'est ce que j'examinerai tout-à-l'heure. (*Ibid.*) Vous n'avez cependant pas jugé à propos de tenir parole, et vous avez eu vos raisons. Pour votre justification pleine et entière, il falloit discuter cette question importante : comment vous, Monsieur, étranger, sans mission, sans caractère, avez été en droit d'enseigner et d'imprimer le Déisme en France, malgré les lois ecclésiastiques et civiles du Royaume ? Quand vous seriez venu à bout de prouver ce privilège, ce n'étoit pas assez. Il falloit montrer clairement comment cette conduite peut s'accorder avec ce que vous avez dit : *Je ne crois pas qu'on puisse légitimément introduire en un Pays de Religions étrangères, sans la permission du Souverain; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux lois; et qui désobéit aux lois, désobéit à Dieu.* (Lettre.) Le Déisme est une Religion étrangère en France, vous n'en doutez pas : en voulant l'y introduire, comment n'avez-vous pas désobéi aux lois et à Dieu ? Eclaircissez ce mystère, ou montrez les lettres-patentes que vous ayez obtenues du Souverain.

De plus, les formes nationales doivent être observées, dites-vous encore ; *c'est sur quoi j'ai beaucoup insisté.* (*Ibid.*) La forme nationale de France, c'est la Religion Catholique avec ses dogmes, sa morale, sa discipline : l'avez-vous observée pendant votre long séjour à Paris ? En recommandant aux autres cette sage police, vous avez trouvé bon de vous en dispenser.

Encore une fois, Monsieur, deux mots d'apologie sur cet article n'eussent pas été déplacés dans une Lettre qui renferme tant d'inutilités. Vous eussiez confondu par-là Mr. l'Archevêque de Paris qui vous a censuré, et le Parlement qui vous a décreté; vous eussiez rétabli votre réputation flétrie par arrêt ; vous eussiez justifié vos amis, et tous ceux qui vous imitent ; cela eût mieux valu que des déclamations et des invecti-

ves contre les Prêtres. Vous prouvez fort au long que vous n'êtes pas un hypocrite, cela peut être, mais le point capital étoit de montrer que vous n'êtes pas un séditieux.

Cependant après avoir battu la campagne pendant l'espace de trente pages, vous répetez l'accusation, et voici tout ce que vous répondez : *J'en dis autant à ceux qui m'accusent d'avoir dit ce qu'il falloit taire, et d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague et téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi sur ce qui est utile ou nuisible, indisposent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné* (Lettre.) Vos intentions sont sûrement excellentes ; mais votre conduite est détestable. *Est-ce troubler l'ordre, que de renvoyer chacun aux lois de son pays!* Vous y renvoyez les autres, en vous réservant le privilège de n'y être pas soumis vous-même. Loin d'obéir aux lois civiles et ecclésiastiques de France, tandis que vous y étiez, vous n'avez cessé de parler ni d'écrire contre les unes et les autres. Voilà toute votre justification.

Comme vous vous sentez beaucoup plus de talens pour attaquer que pour vous défendre ; vous revenez à la charge. *Que ceux qui m'accusent d'être sans Religion, parce qu'ils ne conçoivent pas que l'on puisse en avoir une, s'accordent au moins, s'ils peuvent, entr'eux. Les uns ne trouvent dans mes livres qu'un système d'Athéisme ; les autres disent que je rends gloire à Dieu dans mes livres, sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété, et mes sentimens d'hypocrisie. Mais, si je prêche en public l'Athéisme, je ne suis donc pas un hypocrite, et si j'affecte une foi que je n'ai pas, je n'enseigne donc pas l'impiété. En entassant des imputations contradictoires, la calomnie se découvre elle-même ; mais la malignité est aveugle, et la passion ne raisonne pas.* (Lettre.)

Vous ne devez imputer qu'à vous-même la con-

tradiction des accusations formées contre vous. Il est tout simple que des principes et un système contradictoire inspirent à vos Lecteurs des sentimens opposés, selon la manière dont ils les envisagent. Cette contradiction dont vous triomphez, est un mystère fort aisé à éclaircir.

Vous avez une Religion ; sans doute, vous le protestez, et j'y ajoute foi. Vous croyez un Dieu, sa providence, la spiritualité et l'immortalité de l'ame, la vie à venir. Vous rendez hommage à la sainteté de la morale de l'Evangile, parce que votre raison vous démontre la vérité de tout cela. Vous prouvez même ces vérités essentielles avec toute la force et l'énergie de votre style ; en cela vous rendez gloire à Dieu, et on bénit votre zèle.

Mais ce symbole ne renferme rien que la Religion naturelle ; les Juifs, les Mahométans, les Payens fraterniseront volontiers avec vous, dès que vous ne leur présenterez l'Evangile que comme un recueil de morale tel que le Manuel d'Epictète, quoique plus parfait. Elevé dans les principes du Calvinisme, vous en avez retenu ce qui peut s'accorder avec vos idées, et quelques termes religieux auxquels vous donnez un sens à votre mode. Vous appellez votre croyance, qui n'est qu'un système de Philosophie, Religion révélée, Religion divine, véritable foi, pur Christianisme, vrai culte de Dieu. Mais, Monsieur, vous abusez des termes, en appellant foi et révélation ce que la raison vous démontre ; vous vous formez ainsi un Dictionnaire particulier et un jargon inintelligible à la plûpart des Lecteurs. Ceux qui en comprennent le sens, ne sont point édifiés de tout ce manége.

Une remarque à faire, c'est que votre système est à-peu-près la Religion actuelle de plusieurs Protestans Suisses, surtout des Protestans lettrés; (*Voyez* la Profession de foi des Ministres de Genève à la suite de la Lettre de M. Rousseau à M.

M. d'Alembert, les Écrits de ceux de Neuf-Châtel contre la Doctrine du Sieur Petit-Pierre, le Catéchisme en cinq Volume in-8°. imprimé à la Neuve-Ville en 1751, etc.) c'est le Socinianisme outré dont vous avez voulu justifier vos Frères, mais dont vous auriez dû commencer par vous préserver vous-même. C'est la conséquence nécessaire du principe d'où les Protestans sont partis. On le leur a prédit il y a long-temps, et la prophétie n'est que trop bien accomplie. Quoi qu'il en soit, c'est encore une espèce d'hypocrisie qui ne vous fait pas honneur; justifier les autres du Socinianisme, et puis le professer vous-même dans leur communion, cela ne s'accorde pas; mais ce n'est encore là que le moindre des inconvéniens.

Le principe fondamental sur lequel vous avez édifié votre système, est que *nous ne pouvons et ne devons croire que ce qui nous est démontré.* C'est aussi le grand argument des Déistes, des Matérialistes, des Athées; c'est la base de leur opinion aussi bien que de la votre. Nous ne pouvons et nous ne devons croire que ce qui est démontré: or, selon certains Déistes, la providence de Dieu ni la vie à venir ne nous sont pas démontrées; donc nous ne devons pas les croire. La distinction de l'esprit et de la matière n'est point démontrée, selon les disciples de Spinosa; donc on peut se dispenser de les croire. L'existence de Dieu, dit un Athée, n'est pas assez démontrée; si elle a ses preuves, elle a aussi ses difficultés insolubles: on ne doit donc point m'obliger à la croire. Ces Messieurs, que vous avez fréquentés, vous voyant d'accord avec eux sur le principe, peuvent-ils se persuader que vous ne le soyez pas aussi sur les conséquences? Il faudroit pour cela supposer que vous ne savez pas raisonner.

Vous ne prêchez que la tolérance en fait de Religion, c'est une suite nécessaire de votre bel axiome: puisque l'on ne doit obliger personne à

croire ce qui ne lui est pas démontré, pourquoi tourmenteroit-on quelqu'un sur l'existence de Dieu qu'il proteste en conscience ne lui être pas démontrée ? Or la tolérance, ou si vous voulez l'impunité, est tout ce que demandent les Athées aussi bien que les scélérats. Jamais ils n'ont présenté requête pour que l'Athéisme fût autorisé par Edit du Souverain, enregistré dans ses Cours. Autant de traits vous lâchez contre l'intolérance, autant d'invectives vous faites contre l'Eglise, autant de service vous rendez aux Impies de toute espèce, et déja ils ont dit tout cela avant vous. Imagineront ils que vous êtes contr'eux, tandis que vous combattez pour eux et que vous leur mettez les armes à la main ? Ils sentent bien au fond de leur cœur que la tolérance est la même chose que l'indifférence pour toute espèce de Religion ; que cette indifférence est l'anéantissement formel de toute Religion ; et jamais ils ne soupçonneront que vous ne le sentiez pas vous même.

Vous faites bien pis, Monsieur, car vous ne savez vous arrêter que lorsqu'il est impossible d'aller plus loin. Vous prétendez être en droit de prêcher hautement, publiquement et partout ce que vous pensez, et même y être obligé en conscience, *c'est*, dites-vous, *un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent* : et vous citez là-dessus un passage de Saint Augustin, qui dit que *la vérité nous appelle tous avec force à la publier de concert* etc. (Lettre.) Vous accordez ainsi aux impies plus qu'ils n'auroient jamais osé demander. Si tout le monde est en droit et dans l'obligation de prêcher ce qu'il prend pour la vérité, un Athée est légitimement autorisé à enseigner l'Athéisme ; parce que selon lui, c'est la vérité, et, selon vous, *les hommes ne doivent point être instruits à demi*. (*Ibid.*) Tous les Mécréans dont vous plaidez la cause avec tant de vivacité, ne peuvent donc se dispenser de vous regarder comme leur frère, même comme leur protecteur.

Vous comprenez, Monsieur, quels sentimens inspire contre vous aux gens de bien une si scandaleuse fraternité. Voilà le dénouement de la contradiction dont vous paroissez surpris dans les accusations formées contre vous.

Ce n'est presque pas la peine de répondre au passage de Saint Augustin. Ce Saint Docteur ne s'attendoit sûrement pas à être jamais cité, pour prouver qu'on doit professer l'Athéisme quand on le croit vrai. On doit publier la vérité ; mais un visionnaire doit-il publier tout ce qu'il lui plait de prendre pour la vérité. On doit prêcher la vérité, quand on a mission pour cela, et Saint Augustin étoit dans le cas : mais si tout le monde veut monter en chaire, quelles absurdités ne serons-nous pas exposés à entendre ! Nous voilà de pair avec les Quakers d'Angleterre.

Vous vous fâchez cependant, et vous tournez en ridicule la maxime que l'on vous crie de toutes parts, à ce que vous prétendez : *Que toute vérité n'est pas bonne à dire.* (Lettre.) Monsieur, toute maxime est vraie ou fausse, selon le sens que l'on veut lui donner. On abuse de celle-ci, sans doute, si on en conclud qu'il est donc permis d'enseigner le mensonge. Mais vous abusez encore plus étrangèment de celle que vous y opposez, puisqu'elle fait l'apologie de tous les fanatiques et de tous les séditieux de l'Univers.

Pour vous faire comprendre le ridicule de vos principes, permettez-moi de jouer un moment le rôle odieux d'un Athée, d'emprunter un style que je désapprouve, et daignez répondre à vos propres argumens.

» Vous avez montré aux Catholiques que *leur » croyance n'est qu'apparente*, *que leurs mœurs » sont comme leur foi*, (Lettre.) *que l'apparence » de la Religion ne sert qu'à les dispenser d'en » avoir une.* Pour le prouver, vous leur avez im» puté charitablement tous les vices, vous les leur » avez reproché très-éloquemment, d'où vous

» avez conclu très-chrétiennement qu'ils ne
» croyent pas à leur Religion ; je suis de votre
» avis. Mais oseriez-vous me soutenir que vos
» Sociniens et vos Déistes, avec leur Religion si
» raisonnable et si sainte, soient eux-mêmes des
» Saints. J'en connois plusieurs qui ne valent pas
» mieux que moi. Leur croyance est donc fort in-
» différente à leur conduite, et n'influe en rien
» sur leurs actions ; la mienne par conséquent,
» n'intéresse en rien la société ; c'est très-injuste-
» ment que vous voulez m'en bannir.

» Entreprendrez-vous de nous persuader que
» vos Ministres Protestans par bienséance, mais
» Sociniens par principes, quand ils savent
» raisonner, et tolérans par nécessité, soient
» meilleurs que les Prêtres Catholiques ? Dans le
» seul Comté de Neuf-Châtel, je vous ferai
» voir que plusieurs ont été interdits, destitués,
» chassés pour leurs mauvaises mœurs ; bien plus
» criminels d'être libertins, quoique mariés, que
» les Prêtres qui ne le sont pas. Soutiendriez-
» vous encore que certains Princes et leurs Mi-
» nistres, que l'on sait être dans vos sentimens,
» soient moins ambitieux, plus justes, plus hu-
» mains, plus zélés pour le bonheur des peuples,
» que les Souverains de la Communion Romaine ?
» Quelle réforme a donc opéré sur vos mœurs,
» la foi d'un Dieu, d'une providence, d'un autre
» vie ; en un mot, cette *Religion si simple et si*
» *pure* que vous prêchez ? (Lettre.) Quand vous
» seriez aussi Athée que moi, pourriez-vous faire
» pis ?

» Et vous, Jean-Jacques Rousseau, homme
» religieux et craignant Dieu, Apôtre et Martyr
» d'une nouvelle espèce, oserez-vous m'assurer
» que vous croyez à cette morale que vous me
» vantez ? C'est-elle, sans doute, qui vous a ins-
» piré d'aller à Paris échauffer les esprits contre
» le Clergé et contre le Gouvernement, attaquer
» une Religion nationale, plus ancienne que la

» Monarchie. Chez un peuple moins débonnaire, » vous seriez allé en cérémonie rejoindre Servet » et Vanini. Votre Evangile apprend-il aux hom- » mes à braver les lois, à troubler la société? Mes » principes me le défendent à moi, et valent » mieux que votre Religion.

» Spinosa, mon maître, fut un citoyen doux » et tranquille : pendant son séjour à Paris, il » n'eut rien à demêler avec le Parlement, ni avec » l'Archevêque ; il respecta l'ordre public et la » police ; il ne s'avisa point de faire imprimer en » France avec privilège des États de Hollande. » Epicure, mon patron, fut le plus paisible Phi- » losophe de son siècle ; contre ses principes, il » fréquenta les Temples, honora les Dieux d'A- » thènes, n'invectiva jamais contre les Prêtres » ni contre les Magistrats. L'Athée Spinosa, l'im- » pie Epicure, furent plus vertueux que vous.

» Vous avez le front d'appeller Jesus votre » Maître, et vous faites tout le contraire de ce » qu'il a enseigné et de ce qu'il a fait. Il a or- » donné de *payer le tribut à César, d'obéir aux* » *Scribes et aux Pharisiens assis sur la chaire de* » *Moïse*, (Matt. 22, 21 et 23, 2.) et vous ne » respectez ni César, ni l'Eglise, ni la chaire, ni » le trône. Jesus condamné à mort injustement, » a subi son arrêt sans dire un mot contre ses » Juges ; Agneau innocent, il a prié pour ses bour- » reaux ; et vous Lion furieux, vous vous ruez sur » quiconque se trouve en votre chemin. Pour re- » mercier le Parlement de vous avoir traité avec » trop d'indulgence, vous rugissez de loin con- » tre lui, vous le représentez comme un tribunal » sans équité et sans humanité.

» Jean-Jacques, vous êtes un fourbe, vous ne » croyez ni à Jesus ni à sa Doctrine ; vous ne crai- » gnez ni Dieu ni les hommes ; vous n'êtes ni » Chrétien ni sociable. Le plus puissant motif qui » me retient dans l'Athéisme, est la crainte de » vous ressembler.

» Falloit-il encore ajouter le ridicule à la mau-
» vaise foi ? En admettant un Dieu, vous ne vou-
» lez pas que les hommes se soumettent à sa voix
» contre le témoignage de leur raison, et vous
» voulez que je croie à votre parole contre le té-
» moignage de vos œuvres ? Vous accusez les Ca-
» tholiques d'inconséquence entre leur foi et leurs
» mœurs, et vous jouez précisément la même
» comédie.

» Supposons encore que vous et tous les Soci-
» niens, tous les Déistes du monde, soyez aussi
» honnêtes gens que vous le prétendez, de quel
» droit me forcerez-vous de croire ce que vous
» croyez, ou ce que vous faites semblant de
» croire ? Avez-vous inspection sur moi ? Pourvu
» que je ne fasse de mal à personne, que vous
» importe ce que je pense ? Ne me sera-t-il pas
» permis de me damner à ma mode ? Et faut-il
» que j'apprenne de vous la route par laquelle je
» dois aller en enfer ? (Lettre.)

» Vous voulez que je croie un Dieu, et quelle
» idée m'en donnez-vous ? Celui que vous prêchez
» est un Être plus bizarre que les plus folles Di-
» vinités du Paganisme. Il fait enseigner la sa-
» gesse par des insensés, il établit la vérité par
» l'imposture, il parle sans exiger qu'on le croie,
» il commande sans vouloir être obéi, il tend
» aux hommes des piéges inévitables. Il punira
» les Catholiques pour avoir été trop crédules,
» il récompensera les Sociniens et les Déistes de
» ce qu'ils sont entêtés et opiniâtres. Si j'admet-
» tois jamais un tel monstre, c'est alors que je
» croirois blasphémer.

» Vous n'oseriez m'opposer ce qu'on vous a dit
» à vous-même, et dont vous vous êtes moqué :
» *que je dois garder mes sentimens pour moi*
» *seul, que j'attaque les lois et l'ordre public*,
» *lorsque j'ai le courage de les publier*. (Lettre.)
» *Quoi ! Vous me ferez mentir pour être Orto-*
» *doxe, et dire, pour vous plaire, ce que je ne*

» *pense pas!* (*Ibid.*) *Vos préjugés sont-ils si res-*
» *pectables, qu'il faille leur sacrifier la raison,*
» *la vertu, la justice, et tout le bien que la vé-*
» *rité peut faire aux hommes?* La vérité ne
» peut être nuisible, et *les hommes ne doivent*
» *point être instruits à demi; parler au public*
» *avec franchise, avec fermeté est un droit com-*
» *mun à tous les hommes, et même un devoir*
» *en toute chose utile.* (Lettre.)

» Qui êtes-vous, pour m'imposer silence? Se-
» lon vous, l'Archevêque de Paris n'a pas le droit
» de condamner un étranger, un hérétique
» qui professe le Déisme dans son Diocèse,
» (*Ibid.*) et le Ministre de Mothier-Travers aura
» celui de me fermer la bouche dans sa Paroisse?
» Le Parlement de Paris est injuste en condam-
» nant au feu une Doctrine contraire aux lois de
» France, et en décrétant l'Auteur? Et la Sei-
» gneurie de Neuf-Châtel sera équitable en pros-
» crivant la mienne?

» Ah, Déistes artificieux! Vous prêchez la to-
» lérance à Paris pour y être souffert, et la tyran-
» nie en Suisse pour y être des maîtres: c'est donc
» ainsi que vous dupez le public? Les Catholi-
» ques, en ne tolérant rien, suivent du moins
» leurs principes; en réfusant de me tolérer, vous
» démentez tous les votres. Oui, je prêcherai,
» j'écrirai, j'imprimerai l'Athéisme, malgré vos
» Ministres et vos Magistrats; et s'ils me chas-
» sent de leur territoire, j'irai, sur le modèle
» de votre charité chrétienne, apprendre à tout
» l'Univers que vous êtes des menteurs et des
» hypocrites.»

Vous vous souviendrez, Monsieur, que c'est un Athée qui parle, et que ces Messieurs ont le privilège de tout dire. Un homme qui croit en Dieu, se gardera bien de vous adresser jamais un langage si brutal. Mais laissant à part le mauvais ton que cet impie peut avoir pris à votre école, il seroit à propos de répondre à ses mauvaises

raisons, et surtout de le faire d'une manière qui pût s'accorder avec vos principes. Ces réponses nous serviroient pour vous repliquer à vous-même. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, nous sommes dispensés de rien opposer à vos invectives. Vous nous apprenez où vous avez puisé vos préventions, et quelle est la voie qui vous a égaré.

J'ai fréquenté, dites-vous, *des hommes de toute espèce; j'ai vû des gens de tous les partis, des croyans de toutes les sectes, des esprits forts de tous les systêmes..... des libertins, des Philosophes.* (Lettre.) Ah, Monsieur, la mauvaise compagnie! Il n'est pas surprenant que vous y ayez appris à penser si mal du genre humain. *J'ai vû dans la Religion, la même fausseté que dans la politique.* (Lettre.) Effectivement, dans votre monstrueux Traité du Contrat social, vous avez raisonné sur la Politique, précisément comme vous faites ici sur la Religion; les excès où vous vous emportez contre tous les Gouvernemens, sont le meilleur préservatif que l'on puisse opposer aux sophismes que vous faites contre la révélation. Dans l'une et l'autre matière, mêmes principes, même méthode, c'est-à-dire, contradictions partout. On vous les a déja reprochées; et si vous aviez autant d'amour pour la vérité, que vous en affectez, les conséquences où vous avez été entraîné par l'impétuosité de votre génie, vous auroient déja ouvert les yeux, et vous auroient fait retourner en arrière.

Parce que vous avez jugé que tous les Gouvernemens connus sont sujets à des inconvéniens, ne sont pas aussi parfaits qu'on pourroit le souhaiter dans la spéculation, vous avez conclu qu'ils étoient tous mauvais, tous pernicieux, qu'il falloit les retrancher, et ramener l'homme à sa liberté, ou plutôt à son indépendance naturelle; indépendance qui n'exista jamais que dans votre cerveau, et qui seroit la source des plus grands malheurs. Votre raisonnement est aussi juste que

celui-ci : l'homme abuse tous les jours de sa raison, elle ne sert qu'à le plonger dans l'erreur, à lui faire faire des fausses démarches : donc il faut le ranger avec les bêtes, et l'atteler comme elles à la charrue. Et qui sera le conducteur ?

Vous demandez à quel égard on peut traiter d'impie la Doctrine du Vicaire Savoyard, qui est la votre : *est-ce apprendre au peuple à ne rien croire, que de le rappeller à la véritable foi qu'il oublie ?* (Lettre.) Oui, Monsieur, c'est apprendre au peuple à ne rien croire, que de lui enseigner à ne croire que ce qui est démontré, tandis que vous prouvez fort au long qu'il n'est pas seulement capable de comprendre les démonstrations de l'existence de Dieu. (Lettre.) C'est se jouer du terme de *véritable foi*, que de s'en servir pour exprimer la conviction où nous sommes de ce qui nous est démontré.

Est-ce troubler l'ordre, que de renvoyer chacun aux lois de son pays ? En y renvoyant les autres, vous n'en avez observé aucune. Tandis que vous avez demeuré parmi nous, et sous la protection de nos lois, vous n'avez cessé de déclamer contre elles. Si un Français s'avisoit d'en aller faire autant à Genève, il seroit pour le moins fustigé ou enfermé, et l'on feroit bien. Les sages Genevois, autrefois vos concitoyens, ne seroient pas si patiens que nous.

Est-ce anéantir tous les cultes, que borner chaque peuple au sien ? Est-ce ôter celui qu'on a, que ne vouloir pas qu'on en change ? Si vous n'avez rien prétendu autre chose, qu'aviez-vous besoin d'écrire ? Sans que vous vous en mêliez, chaque peuple est déterminé à garder son culte, et à n'en pas changer. Vous avez donc eu d'autres intentions.

Est-ce se jouer de toutes les Religions, que respecter toutes les Religions ? Vous n'en avez respecté aucune. Vous leur reprochez à toutes l'erreur, le mensonge, l'absurdité, le fanatisme,

l'hypocrisie, la barbarie, l'effusion du sang humain, et tous les maux de l'Univers. Quand vous auriez encore feint de respecter les autres, avez-vous respecté la nôtre, en écrivant contre elle et contre ses Ministres, tout ce que la plus violente passion peut inspirer ?

Quand même vous les auriez ménagés davantage, n'avez-vous pas dû prévoir les pernicieux effets de tout ce que vous avez dit contre la révélation, sous prétexte de proposer vos doutes ? Les jeunes libertins, qui dévorent vos ouvrages, plutôt qu'ils ne les lisent, retiendront avec grand soin toutes vos objections contre la Religion révélée ; mais ils ne prendront pas la peine de méditer vos démonstrations sur la Religion naturelle. Celle-ci est un frein trop foible contre la fougue des passions qu'ils cherchent à justifier. L'unique fruit qu'ils remportent de leur lecture, est un mépris décidé de la Religion publique et des lois qui l'autorisent. Vous formez ainsi tout-à-la-fois de mauvais Chrétiens et de mauvais citoyens ; vous vous rendez coupable d'une imprudence que vous avez blâmée vous-même. *Tant qu'il reste*, dites-vous, *quelque bonne croyance parmi les hommes, il ne faut point troubler les ames paisibles, ni allarmer la foi des simples par des difficultés qu'ils ne peuvent résoudre, et qui les inquiètent sans les éclairer.* (Emile, tome 3.) Voilà précisément ce que vous avez fait. Malgré les erreurs, les abus, les maux que vous imputez au Christianisme, vous ne soutiendrez pas qu'il ne reste encore quelque bonne croyance parmi ceux qui la professent, surtout quant à la morale, que vous regardez comme l'essentiel. Vous ne nierez pas que le plus grand nombre ne soit de simples fidèles qui suivent leur Religion de bonne foi : pourquoi donc troubler ces ames paisibles ? Pourquoi les allarmer par des difficultés qu'elles ne peuvent résoudre, qui les inquiètent sans les éclairer ? Pourquoi les exposer ainsi à la tentation

la plus dangereuse et la plus inévitable ? Pourquoi, en un mot, faire un livre qui ne peut produire d'autre effet que de tranquilliser ceux qui n'ont point de Religion, et de l'arracher à ceux qui en ont une ?

Vous vous faites un mérite de n'avoir jamais attaqué personne. *J'ai dit à mon siècle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier.* (Lettre, en note.) Vous soutenez qu'il est permis à tous les hommes de parler au public avec franchise, avec fermeté, mais non pas de censurer un particulier. Peut-être la maxime, prise à rebours, seroit-elle bien aussi juste : montrer à un particulier qu'il se trompe, est la correction fraternelle que l'Evangile nous ordonne ; mais réprimander le public, ne convient qu'à ceux qui sont chargés par état de le faire. Du moins votre rare modération s'est démentie à l'égard du Clergé, et votre fermeté stoïque n'a point été à l'épreuve de l'humeur.

Parce que l'on vous a reproché l'impiété, vous prétendez faire retomber cette accusation sur le Clergé. *Les Impies sont ceux qui s'osant porter pour interprêtes de la Divinité, pour arbitres entre elle et les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dûs.* (Emile, tome 4. et Lettre.) Mais si Dieu a voulu honorer des hommes du titre sacré de ses Interprêtes, de quel droit les accuserez-vous d'impiété pour avoir porté ce titre, dès qu'ils s'efforcent d'en remplir les devoirs ? Si vous aviez lu l'Evangile pour vous instruire, et non pas pour le contredire, vous vous souviendriez que Jesus Christ a dit à ses Apôtres : *Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé.* (*Joan.* 20, 21.) Nierez-vous que Jesus-Christ ait été envoyé aux hommes pour être l'Interprête de la Divinité ? Saint Paul étoit-il un impie, lorsqu'il disoit : *Que l'homme nous regarde comme les Ministres de Jesus-Christ, et les dispensateurs des Mystères de Dieu. Nous sommes*

Ambassadeurs pour Jesus-Christ ; c'est Dieu qui parle par notre bouche. (Cor. 4 , 1. 2. Cor. 5 , 20.) Où sont ceux qui exigent pour eux-mêmes les honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu : nouvelle calomnie , Monsieur ; vous devriez vous souvenir que *récriminer , n'est pas se justifier.*

Ce n'est ici qu'une suite des reproches amers que vous faites au Clergé : déja vous avez dit ailleurs qu'*il y a peu de Prêtres qui croient en Dieu.* (Lettre.) Ils y croient plus sincèrement que vous ; ils ne se rendent point , comme vous , juges et arbitres de ce que Dieu peut ou ne peut pas nous révéler : dès qu'il a parlé , ils se croient obligés d'ajouter foi à sa parole , et de l'enseigner à tous les hommes ; ils y croient plus efficacement que vous , parce qu'ils croient ; ils se consacrent à un ministère pénible et laborieux ; ils emploient tout ce qu'ils ont de forces et de talens pour faire connoître Dieu à ce pauvre peuple que vous méprisez , au salut duquel vous n'avez pas daigné consacrer une seule de vos instructions. Ils y croient plus utilement que vous ; leur foi les engage à soulager les pauvres et les malades , à consoler les affligés , à plaindre et à ramener les pécheurs , *à faire du bien à tous* comme leur Maître , à supporter patiemment vos outrages , à prier Dieu qu'il vous éclaire. Un simple Curé de Village , un Vicaire de Paroisse , fait plus de bonnes œuvres dans une semaine , que vous n'en ferez peut-être dans vingt ans. Interrogez , Monsieur , interrogez les Peuples Catholiques de ces montagnes que nous habitons vous et moi , qui n'ont d'autre appui , d'autre conseil , d'autre ressource , d'autre ami que leur Pasteur ; vous apprendrez d'eux si les Prêtres sont tels que vous les représentez ; s'ils ne sont pas plus estimés , plus respectés que vos Ministres. Vous avez dit vous-même , par la bouche du Vicaire Savoyard , qu'*un Curé est un Ministre de charité , comme un Magistrat est un Ministre de justice.* (Emile ,

tome 4.) Les Curés ne sont-ils donc pas Prêtres !

Vous continuez sur le même ton : *Les Impies sont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre, et veulent ouvrir et fermer le Ciel à leur gré.* Dites plutôt : les Impies sont ceux qui méconnoissent le pouvoir que Dieu a donné à ses Ministres, qui osent démentir Jesus Christ, qui leur a dit : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux : tout ce que vous lierez sur la Terre sera lié dans le Ciel : et tout ce que vous délierez sur la Terre sera délié dans le Ciel.* (Emile, tome 4. Voyez la... Lettre.) Jamais ils n'ont prétendu ouvrir ni fermer le Ciel *à leur gré*, mais selon l'esprit de Jesus-Christ, et selon les règles qu'il a prescrites. N'est-il pas singulier que vous refusiez aux Pasteurs établis par Jesus-Christ, une autorité sur les fidèles que vous accordez de votre chef aux pères et aux maris à l'égard des femmes !

Les Impies sont ceux qui font lire des libelles dans les Eglises.... A cette idée horrible, tout mon sang s'allume, et des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Des larmes de pénitence seroient beaucoup plus utiles. Voilà donc tout le crime du Prélat respectable que vous outragez ; il a démasqué vos erreurs dans l'assemblée des fidèles ; il a voulu préserver son troupeau du poison dont vous aviez entrepris de l'infecter. Il a eu tort sans doute ; il falloit vous laisser dogmatiser à votre aise, vous permettre d'enseigner publiquement l'irréligion.

Mais le Clergé doit se consoler en voyant la manière dont vous traitez les Magistrats. Ils sont incompétens pour juger un étranger ; ils sont téméraires, injustes, violens, barbares en condamnant vos ouvrages. (Lettre.) C'est-à-dire, que tout étranger est en droit de séjourner à Paris aussi long-temps qu'il lui plaira, sans être soumis à aucune loi ni à aucun tribunal ; il peut enseigner, écrire, imprimer tout ce qu'il juge

à propos, sans être exposé à aucune peine ni aux recherches de la Police. Chez quel peuple avez-vous trouvé cette Jurisprudence établie? Si vous avez fondé votre Contrat Social sur de pareils principes, ce doit être un édifice bien mal construit. Vous nous reprochez de n'avoir point d'écoles de droit naturel ni de droit des gens; (*Ibid.* en note.) elles seroient à la vérité très-nécessaires, mais seulement pour ceux qui pensent comme vous.

Vous voyez, Monsieur, que sur aucune matière, vous ne demeurez dans les bornes du vrai; toujours emporté par l'impétuosité de votre caractère, vous courez sans apercevoir les abîmes creusés sous vos pas. Vous êtes l'exemple le plus frappant des excès où peut tomber un génie supérieur, dès qu'il n'est plus retenu par le frein de l'autorité; et c'est la leçon la plus utile que l'on puisse tirer de vos ouvrages.

Cette lecture, loin d'ébranler, dans un esprit droit ou dans un homme instruit, la foi à la révélation, doit servir à l'affermir: voici le résultat qu'il en tire. Si le Déisme étoit un système raisonnable, Monsieur Rousseau étoit l'homme du monde le plus capable de le mettre dans tout son jour; il avoit toute la pénétration possible pour en saisir les principes, pour en développer les conséquences, la plus brillante élocution pour nous le faire goûter, tout le zèle imaginable pour nous persuader. Avec des talens si rares, il n'a formé qu'une hypothèse absurde, un plan décousu et contradictoire, un édifice où rien ne se soutient; un cahos plutôt qu'un système. Donc le Déisme ne sera jamais autre chose; l'excès même de ses égaremens est la démonstration la plus complette de la vérité et de la certitude de notre Religion.

Avant que de finir, il est bon de mettre sous les yeux du Lecteur deux portraits tracés par vous-même, en lui laissant la liberté d'en faire l'application.

» Je consultai les Philosophes ; je feuilletai » leurs livres ; j'examinai leurs diverses opinions. » Je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques, même dans leur scepticismes prétendu, » n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant » les uns des autres ; et ce point, commun à tous, » me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. » Triomphans quand ils attaquent, ils sont sans » vigueur en se défendant. Si vous pesez leurs » raisons, ils n'en ont que pour détruire ; si » vous comptez les voix, chacun est réduit à la » sienne ; ils ne s'accordent que pour disputer. » Les écouter, n'étoit pas le moyen de sortir de » mon incertitude. Je conçus que l'insuffisance de » l'esprit humain est la première cause de cette » prodigieuse diversité de sentimens, et que l'orgueil est la seconde. (Emile, tome. 3.)

» Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la » nature, sèment dans les cœurs des hommes de » désolantes Doctrines, et dont le scepticisme » apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. » Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent » impérieusement à leurs décisions tranchantes, » et prétendent nous donner, pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes » qu'ils ont bâtis dans leur imagination: du reste, » renversant, détruisant, foulant aux pieds tout » ce que les hommes respectent, ils ôtent aux » affligés la dernière consolation de leur misère ; » aux puissans et aux riches le seul frein de leurs » passions ; ils arrachent du fond des cœurs les » remords du crime, l'espoir de la vertu, et se » vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre » humain. Jamais disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes : je le crois comme eux ; et » c'est, à mon avis, une preuve que ce qu'ils enseignent, n'est pas la vérité. » (Emile, tom. 3.)

Je ne sais, Monsieur, si je m'abuse, mais je

crois avoir exécuté ce que j'avois promis. J'ai suivi, selon l'ordre des matières, vos raisons, vos objections, vos invectives, et j'ai fait voir qu'autant de fois vous avez attaqué notre croyance, autant de fois vous avez eu tort. Vous n'aviez pas peur, disiez vous, que l'on réfutât vos preuves; (Lettre.) je crois cependant ma réfutation complette; et pour me servir de vos termes, je la crois *à couvert de toute réplique où règne le sens commun.* Si vous apercevez du faux ou du foible dans mes réponses, vous devez au Public l'attention de l'en avertir. Vous le ferez sans doute avec plus de modération; de mon côté je m'imposerai la loi de vous repliquer avec tous les égards et la politesse qui conviennent à mon état, et qui sont dûs à vos talens. En attendant que vous me procuriez cette satisfaction.

Je suis, etc.

LETTRE XI.

En réponse à celles écrites de la Montagne.

Monsieur,

Le public étoit bien persuadé que vous ne tiendriez pas la résolution où vous étiez de ne plus écrire : les promesses d'Auteur sont un peu sujettes à caution; une plume aussi féconde que la vôtre, n'est pas faite pour demeurer long-temps oisive. Il faut avouer que les circonstances ont été heureuses pour vous procurer des Antagonistes dignes de vous : le Consistoire et le Conseil de Genève, des Prélats du Clergé de France, une tête couronnée. Il y a tant de gloire à lutter contre de pareils adversaires, que quand vous auriez également tort contre tous, on devroit vous le

pardonner. A la vérité, l'on ne sait pas trop comment accorder toutes ces brillantes disputes avec la modestie que vous affichez, et l'amour de l'obscurité dont vous faites des protestations si solennelles : vous méprisez sagement des aggresseurs du commun, de petits démélés littéraires, pour vous mesurer avec ce qu'il y a de plus grand dans le monde : ainsi, du fond de votre retraite, vous attirez encore les regards de l'Europe entière. Cette modération n'est pas si mal entendue, mais elle ne nous semble pas fort méritoire.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous féliciter des événemens qui ont fait naître vos *Lettres écrites de la Montagne.* Vous nous y apprenez des faits dont il est utile d'être instruits, vous y rétractez l'apologie que vous aviez faite des Ministres Protestans : pour les punir de vous avoir censuré, vous dévoilez enfin leurs véritables sentimens, vous démontrez la contradiction de leurs principes, vous poussez presque la sincérité jusqu'à convenir que nous raisonnons mieux qu'eux : enfin, par de nouvelles objections contre les preuves de la révélation, vous nous donnez lieu d'ajouter ce qui pouvoit manquer encore à l'éclaircissement de cette question importante.

La dispute entre vous et le Conseil de Genève est totalement étrangère à celle qui nous occupe. Comme celle-là fait l'objet de vos six dernières Lettres, nous nous arrêterons uniquement aux trois premières. Nous commencerons, si vous le voulez bien, par tirer les conséquences qui résultent de vos aveux : nous releverons ensuite quelques nouvelles faussetés qui vous sont échappées, enfin nous viendrons à vos objections.

Vous convenez d'abord qu'il y a des erreurs dans vos livres. (Première Lettre.) « J'en aper» çois moi même, dites-vous, en assez grand
» nombre ; je ne doute pas que d'autres n'en voyent
» beaucoup davantage, et qu'il n'y en ait bien plus
» encore que ni moi ni d'autres ne voyons point.»

Puisque vous avouez en même-temps que l'erreur, en fait de Religion, est toujours importante, et peut être dommageable ; (Première Lettre.) il est du bien public de dévoiler les vôtres, pour prévenir le mal qu'elles pourroient faire : si par hasard je réussis à les mettre en évidence et à détromper le Lecteur, vous ne m'en saurez pas mauvais gré ; c'est déja un avantage.

Vous démontrez que le principe fondamental de la réforme ayant été de n'admettre d'autre Juge en matière de foi que la raison, de rejetter toute autorité ; (Première Lettre.) lorsque les Protestans reviennent à cette voie d'autorité, font des décisions synodales, des professions de foi, censurent des opinions, prescrivent aux fidèles ce qu'ils doivent croire, ils renoncent au principe de la réformation. (*Ibid.*) Vous pouviez dire qu'ils le renversent de fond en comble. Les jugemens dogmatiques ne peuvent être supportables que selon les principes de l'Eglise Catholique. « Qu'on me » prouve aujourd'hui (*Ibid.*) qu'en matière de » foi, je suis obligé de me soumettre aux décisions » de quelqu'un, dès demain je me fais Catholi- » que, et tout homme conséquent et vrai fera » comme moi. » Ce sont vos paroles.

Vous reconnoissez donc qu'autant les Ministres sont injustes selon leurs propres principes de rejetter votre Doctrine, autant les Pasteurs Catholiques étoient obligés, selon les leurs, de la censurer : par-là vous avouez, et l'imprudence de votre procédé, en faisant paroître dans un Royaume Catholique un livre qui en attaque la croyance, et l'injustice de vos invectives contre le respectable Prélat qui vous a condamné. Avez-vous pû vous plaindre de ce que M. l'Archevêque de Paris agissoit contre vous selon les principes de sa foi, et selon les règles de son Eglise ?

Par cette même déclaration, vous établissez une vérité bien plus essentielle, que *tout homme conséquent et vrai* doit choisir, ou d'être Catho-

lique; ou d'être Déiste : il n'y a pas de milieu pour quiconque sait raisonner; celui que les Protestans ont voulu tenir, est ridicule et contradictoire. En matière de foi, il faut, ou admettre une autorité vivante pour décider de la Doctrine, ou il faut s'en tenir à la raison seule : dans le premier cas, le Catholicisme est établi; dans le second, la raison va droit au Déisme, comme vous y êtes allé vous-même. Le point où vous montrez que les Protestans sont parvenus, en est la preuve complette : (Lettre.) mais jusqu'à ce que vous ayez fait voir que le Déisme est la seule Religion que Jesus-Christ a voulu établir, vous trouverez bon que nous demeurions attachés à la foi de l'Eglise qu'il a fondée.

Vous faites remarquer (Lettre.) que ce ne sont pas seulement les Ministres d'aujourd'hui qui abandonnent, dans la pratique, le principe auquel leur Religion doit son existence, que cette contradiction est aussi ancienne que la réforme. Vous confirmez ainsi le reproche que les Catholiques ont fait aux premiers réformateurs, et auquel ceux-ci n'ont rien pû répondre. Vous nous donnez lieu de douter s'il est possible que des hommes éclairés, professent de bonne foi une Religion dont les principes et la pratique sont nécessairement contradictoires. « Aussi, ajoutez-vous, (*Ibid.*) quelle » prise n'ont-ils pas donné en ce point aux Ca- » tholiques, et quelle pitié n'est-ce pas de voir » dans leurs défenses ces savans hommes, ces » esprits éclairés qui raisonnoient si bien sur tout » autre article, déraisonner si sottement sur ce- » lui-là? Ces contradictions ne prouvoient cepen- » dant autre chose, sinon qu'ils suivoient bien » plus leurs passions que leurs principes. Leur » dure orthodoxie elle-même étoit une hérésie. » C'étoit bien-là l'esprit des Réformateurs, mais » ce n'étoit pas celui de la réformation. » Il faut que vous ayez été bien en colère contre vos frères, pour reveler ainsi l'ignominie de votre mère.

« (Lettre.) La Religion Protestante est tolé-
» rante par principe, elle est tolérante essentiel-
» lement, elle l'est autant qu'il est possible de
» l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère
» pas, est l'intolérance. » Fort bien; la réflexion est juste, quoiqu'ancienne. La tolérance est le seul dogme essentiel à la réforme, elle ne peut subsister que par lui : fût-on Athée, pourvû qu'on soit tolérant, l'on en croit assez pour être sauvé chez les Protestans. *Tolérance universelle* : voilà pour ceux qui savent penser tout le symbole de *la sainte et bienheureuse Réformation.* Je n'avois pas osé dire tout cela dans ma cinquième Lettre : mais enfin vous nous l'apprenez, il ne nous conviendroit pas de vous démentir.

A la vérité, ce secret n'est pas encore révélé au peuple : dans la manière d'enseigner et dans la pratique, les Protestans sont beaucoup plus intolérans que l'Église Romaine : on peut le démontrer par leurs Catéchismes mêmes. (Dans le grand Catéchisme de Berne, enseigné dans le Comté de Neuf-Châtel et dans tout le Pays de Vaud, on dit : que le Pape est l'Antechrist; que la Messe est une maudite Idolâtrie; que les Papistes baptisent avec un mélange d'eau, d'huile, de sel et de crachat, qu'ils sont plus cruels que les Juifs envers Jesus-Christ; qu'ils adorent le pain; qu'ils appellent le Pape *le très-grand Dieu sur terre*, etc. On y reproche des erreurs aux Luthériens et aux autres Sectes. Ce Catéchisme est reconnu pour symbolique par la Compagnie des Pasteurs de Neuf-Châtel, dans *leur Mémoire Historique et raisonné*, présenté au Conseil d'Etat en 1761 : on connoît les inscriptions injurieuses aux Catholiques qui se lisent à Genève, à Neuf-Châtel ou ailleurs. Remplir la tête des enfans de préventions contre les autres Communions, est-ce inspirer la tolérance ? Les Catholiques n'invectivent point, dans leurs Catéchismes, contre les Protestans.)

Selon vous, « les Ministres ne savent plus ce

» qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils » disent. (Troisieme Lettre.) On leur demande » si Jesus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre. » (*Ibid.*) On leur demande quels mystères ils ad- » mettent, ils n'osent répondre..... Leur intérêt » temporel est la seule chose qui décide de leur » foi. (Troisième Lettre.) On ne sait ce qu'ils » croient, ni ce qu'ils ne croient pas : on ne sait » pas même ce qu'ils font semblant de croire : » leur seule manière d'établir leur foi, est d'atta- » quer celle des autres ». Le portrait ne paroît pas flatté Pour nous, timides Catholiques, nous craindrions de blesser la charité, en les peignant sous ces couleurs : mais vous devez les connoître mieux que nous.

Voilà cependant les hommes dont vous étiez autrefois l'apologiste, dont vous avez fait l'éloge, tant que vous avez espéré leur suffrage. Vous l'ont-ils refusé, tout leur mérite s'est éclipsé. Cela décrédite un peu vos Jugemens ; on voit que vous distribuez l'encens ou le blâme, selon la mesure de votre intérêt, Vos sentimens sont comme la foi des Ministres, ils varient selon les circonstances.

Le tableau des Patriarches de la réforme n'est pas moins brillant sous votre pinceau. (Troisième Lettre.) Ils se disent d'abord envoyés pour réformer l'Eglise ; on leur demande des preuves de leur mission, ils répondent qu'il n'en faut point d'autre que l'évidence de leur Doctrine. Réponse dont vous faites sentir le ridicule en ce que toutes les sectes prétendoient également leur Doctrine évidente. (*Ibid.*) Mais vous omettez une circonstance essentielle. Quand Muncer, avec ses Anabaptistes, commença de prècher une Doctrine contraire à celle de Luther, ce fier réformateur lui demanda hautement des preuves de sa mission, des miracles manifestes. (Sleidan, L. 14. Edit. de 1555.) Ainsi il soumettoit les autres a une épreuve dont il trouvoit bon de se dispenser lui-même.

Calvin n'agissoit pas moins conséquemment ; après avoir bien déclamé contre l'autorité de l'Eglise et contre la tyrannie Papale, il s'arrogea lui-même à Genève un despotisme cent fois plus absolu et plus tyrannique. « Quel homme, dites-» vous, (Troisième Lettre.) fut jamais plus tran-» chant, plus impérieux, plus décisif, plus di-» vinement infaillible à son gré que Calvin, pour » qui la moindre opposition, la moindre objection » qu'on osoit lui faire, étoit toujours une œuvre » de Satan, un crime digne de feu ? Ce n'est pas » au seul Servet qu'il en a couté la vie pour avoir » osé penser autrement que lui. » Et voilà l'Apôtre suscité de Dieu pour réformer l'Eglise.

Cette contradiction, toujours inhérente à la réforme, a subsisté jusqu'à nous, et fournit de temps en temps de nouvelles scènes. La condamnation du Ministre Petit-Pierre dans le Comté de Neuf-Châtel est récente, et ne sauroit vous être inconnue. « Quel triomphe sur nous, dit naïve-» ment un de ses Juges, (Voyez l'écrit intitulé : » *mes réflexions*, pièce justif.) ne donnerions-» nous pas par-là à nos voisins de l'Eglise Ro-» maine, qui sans cela n'ont déja que trop mau-» vaise opinion de notre réforme ? » Et comment les Catholiques pourroient-ils en avoir bonne opinion, lorsque ceux même qui ont été élevés dans son sein, comme vous, Monsieur, conviennent qu'elle s'est établie par la plus ridicule de toutes les comédies ?

Sans l'épouvantail de l'Eglise Romaine, il y a long temps que le grand ouvrage de la réforme seroit plus avancé. La crainte de donner aux Catholiques de nouveaux sujets de triomphe, engage à conserver sinon l'ancienne Doctrine, du moins l'ancien langage. *Si nous tolérons que l'on enseigne la durée bornée des peines de l'enfer, que diront les Catholiques ?* Voilà la loi qui a dicté la condamnation de Petit-Pierre. Ainsi l'Eglise Romaine, en maintenant parmi ses enfans l'unité de

la foi, en conserve encore les restes chez ses ennemis malgré eux ; elle en obtient par la honte, ce qu'ils ne veulent pas lui accorder par respect.

Selon vous, les Catholiques prirent le change à la naissance de la réforme. (Troisième Lettre, Voyez l'écrit intitulé : *mes reflexions*, pièces justificatives.) « Au lieu de chicaner les preuves de » leurs adversaires, ils devoient leur dire... vous » nous faites une guerre ouverte, vous soufflez » le feu de toutes parts... vous voulez absolument » convertir, contraindre même. Vous dogmatisez, vous prêchez, vous censurez, vous anathématisez, vous excommuniez, vous punissez, vous mettez à mort, vous exercez l'autorité des Prophètes, et vous ne vous donnez que pour des particuliers, etc. „ Prenez garde, je vous prie. Ces faits que vous supposez certains, et qui le sont en effet, sont contraires à ce que vous avez soutenu ailleurs. Vous avez dit. (A M. de Beaumont.) que les Protestans ne demandoient d'abord qu'à être soufferts et à vivre en paix ; qu'ils n'ont usé de violence que quand il a fallu repousser les persécuteurs : ici vous convenez que les Catholiques pouvoient leur reprocher d'allumer le feu de la persécution dès leur naissance. Le mal incurable de la réforme vous a gagné ; les contradictions y sont inévitables ; Calvin, Luther, les Ministres, vous même y tombez tous, dès que vous voulez entrer dans quelque discussion théologique.

« Le Clergé Romain rit et les laisse faire » (Seconde Lettre.) Non, Monsieur, nous ne rions point : nous pleurons sur l'aveuglement de nos frères ; mais peut-être Dieu veut se servir de son excès même pour le guérir.

Vous faites un autre aveu sur le personnage que vous avez fait jouer au Vicaire Savoyard. (Seconde Lettre.) « Ce qu'on auroit pû me reprocher, peut- „ être, étoit un défaut de convenance en faisant „ parler un Prêtre Catholique, comme jamais

„ Prêtre Catholique n'a parlé. „ Effectivement ; vous l'avez fait parler en vrai Protestant, ou plutôt vous lui prêtez un langage qui n'est d'aucune Religion existante ni possible. En voulant le travestir, vous lui avez fait contracter votre mauvaise habitude de tomber dans des contradictions fréquentes : j'en ai rélevé plusieurs.

Enfin vous convenez que les Catholiques pourront aisément réfuter vos Lettres, (Troisième Lettre.) parce que vous n'avez point affaire ici aux Catholiques, et que vos principes ne sont pas les leurs. Vous pouviez ajouter même que vous changez de principes selon les occurences, tout comme vous changez les faits. N'importe ; j'admets la possibilité de la réfutation ; je me flatte même de l'avoir effectué d'avance, en détruisant le principe fondamental sur lequel porte tout votre systême, tous vos raisonnemens, toutes vos objections. Je ne réfuterai pas assurement ce que vous prouvez contre les Protestans, qu'ils sont toujours en contradiction avec eux mêmes ; je le pense comme vous, j'en suis convaincu depuis long - temps, et je réponds qu'ils n'entreprendront pas de montrer le contraire.

Quelqu'opposés que soient d'ailleurs les Catholiques et les Protestans, ils conviennent (ou du moins ceux-ci convenoient autrefois,) que Dieu a pu nous révéler et nous a révélé des dogmes incompréhensibles, des mystères ; que pour nous obliger à les croire, il a fallu qu'il autorisât la mission de ses envoyés par des œuvres surnaturelles, par des miracles, qu'il a ainsi caractérisé en effet la mission de Jesus-Christ et des Apôtres. Il est vrai qu'en admettant ce principe, les Protestans se percent de leurs propres traits, puisque les réformateurs n'ont point ainsi prouvé leur mission. Vous l'avez démontré, et bien d'autres l'avoient fait avant vous : c'est l'affaire des Protestans de sauver cet inconvénient comme ils pourront.

Mais

Mais la prétention des Catholiques demeure en son entier ; vous n'avez point encore montré qu'elle renferme contradiction, vous ne le montrerez jamais. Ce principe contradictoire au vôtre une fois établi, votre système tombe nécessairement, et toutes vos objections ne peuvent le soutenir.

« Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière „ de foi, je suis obligé de me soumettre aux dé- „ cisions de quelqu'un ; dès demain je me fais „ Catholique, et tout homme conséquent et vrai „ fera comme moi ». Déja la preuve est toute faite. Je vous ai montré dans la quatrième Lettre, que cette obligation découle par une chaîne des conséquences du principe fondamental que j'ai prouvé contradictoirement contre vous dans la première. Dès que Dieu nous a révélé des mystères incompréhensibles dont notre raison ne peut voir immédiatement ni la vérité ni la fausseté, il n'a pu nous les rendre croyables que par des preuves extérieures, par le caractère divin dont il a revêtu ses envoyés. Or, ses envoyés sont un corps perpétuel et toujours subsistant ; nous lui devons aujourd'hui la même docilité, la même soumission qui lui étoit dûe au moment qu'il reçut sa mission de Jesus-Christ. Je ne répéterai point ce que j'ai dit pour le faire voir.

La seconde chose que nous avons à faire, est de révéler quelques propositions fausses, outrées, indécentes qui vous sont échappées dans la mauvaise humeur où vous étiez contre les Protestans, et dont vous n'aurez pas de peine à convenir lorsque la bile sera calmée.

Vous étiez convenu (Première Lettre.) que les erreurs des Auteurs sont souvent indifférentes, mais qu'il en est aussi de dommageables, même contre l'intention de celui qui les commet ; que telles sont fréquemment celles où l'on tombe sur la Religion. Ensuite vous soutenez (*Ibid.*) que l'erreur sur le dogme n'est nuisible qu'à ceux qui

errent. Voilà une petite contradiction. A la vérité, l'erreur purement intérieure, qui n'est point connue du public, ne peut nuire qu'à ceux qui errent, mais l'erreur publiée, consignée dans des Livres qui courent l'Univers, n'est-elle nuisible qu'à celui qui l'a commise ? Est-il vrai que les tribunaux humains ne peuvent étendre leur compétence sur ces sortes d'erreurs ? C'est le sophisme éternel de tous ceux qui dogmatisent. Ils ne prétendent, disent-ils, qu'à la liberté de penser : et qui jamais s'est informé de leurs pensées ? La liberté de croire ce qu'on veut, est-elle aussi la liberté de prêcher, d'écrire, d'imprimer impunément ?

Mais si vous avez enseigné des erreurs, elles sont involontaires ; si vous avez nui, c'est innocemment, le Magistrat ne peut point vous punir pour cela ; *on ne doit punir dans le mal que la volonté.* (Première Lettre.) Faux principe : le Magistrat ne punit point la volonté ni l'intention, parce qu'il ne peut pas les connoître ; il punit le délit extérieur qui est le seul de son ressort. Quelle affreuse police ne viendroit-on pas à bout d'introduire, si l'intention présumée innocente pouvoit justifier le crime ? Un assassin en sera quitte pour dire qu'il a poignardé son ennemi, pour l'empêcher de commettre un forfait qui l'auroit conduit sur la roue. On fait tous les jours le procès à un meurtrier involontaire ; quand il est bien prouvé que sa faute est casuelle et imprévue, l'on a encore recours à des Lettres de grâce pour l'absoudre entièrement. A plus forte raison, s'il étoit prouvé qu'il a dû prévoir le meurtre, et qu'il a dû s'abstenir de l'action dont ce malheur s'est ensuivi, il ne seroit pas absous. Dieu seul est juge de l'intention ; mais les hommes ne doivent point la présumer bonne lorsque l'action est mauvaise. Vous prétendez enseigner autant d'erreurs qu'il vous plaira, sans que personne ait droit de vous juger coupable parce que vous avez bonne

intention ; l'on en laisse à Dieu le jugement, et on vous punit de votre doctrine manifestée.

Vous n'avez point blessé la Religion, vous n'avez attaqué que le fanatisme aveugle, la superstition cruelle, le stupide préjugé. (Première Lettre.) Mais s'il vous plaît d'appeller fanatisme, superstition, préjugé, le fond même de la Religion, serez-vous justifié par l'abus des termes ? Avec des mots vous tranchez la question.

Bientôt vous expliquez ce que vous entendez par superstition. « Le Christianisme dogmatique ,, ou théologique est, par la multitude et l'obs- ,, curité de ses dogmes, surtout par l'obligation ,, de les admettre, un champ de bataille toujours ,, ouvert entre les hommes, et cela sans qu'à ,, force d'interprétations et de décisions l'on puisse ,, prévenir de nouvelles disputes sur les décisions ,, mêmes. ,, (Première Lettre.) Si toutes les institutions contre lesquelles on peut disputer, sont mauvaises et doivent être abolies, tout est mauvais, il faut tout détruire dans l'Univers. On dispute sur les mœurs, on dispute sur les Gouvernemens ; les retrancherons-nous pour empêcher les disputes ?

» Le meilleur expédient est de laisser le Chris- ,, tianisme tel qu'il est dans son véritable esprit, ,, sans autre obligation que celle de la conscience, ,, sans autre gêne dans les dogmes que les mœurs ,, et les lois. ,, Soit pour un moment, et alors on ne disputera plus. Mais déja l'on dispute contre tous les dogmes du Déisme ou de la Religion naturelle que vous appellez le vrai Christianisme, l'existence de Dieu, son unité, sa providence, la spiritualité, l'immortalité, la liberté de notre ame, les peines et les récompenses de l'autre vie ; pas un de ces points, contre lequel on n'ait fait des Livres, contre lequel on n'en fasse tous les jours. Si nous ne retenons aucun de ces dogmes, sur quoi portera la sanction des Lois ?

Voyez le Dictionnaire Philosophique, l'élixir

de l'esprit humain, où toute l'essence de la philosophie moderne est fondue comme dans un creuset. On nous y enseigne doctement que l'Athéisme n'est point une erreur si dangereuse; qu'une société d'Athées peut très-bien subsister; que le Sénat Romain, ce qu'il y a de plus grand dans l'histoire, étoit une assemblée d'Athées. On nous y apprend que nous ne sommes pas certains, par la raison naturelle; si nous avons une ame, que la liberté est un mot vuide de sens: nous ne sommes pas au bout; ce précieux recueil ne fait que commencer. L'Auteur est sûrement un grand homme; car il n'y a qu'un grand homme qui ait le privilége de déraisonner ainsi.

Vous connoissez un autre grand homme, si ce n'est pas le même, qui ne peut pas vous pardonner *de croire en Dieu.* Le pardonnera-t-il à d'autres? Voilà donc tout homme qui croit en Dieu exposé à être traité comme les Théologiens auxquels vous ne pardonnez pas. Bel expédient pour finir les disputes! De-là il résulte un terrible embarras pour le pauvre Chrétien qui ne croit que *le pur Evangile.* Selon un grand homme, dira-t-il, la spiritualité de l'homme n'est ni connue ni démontrée par la raison, mais seulement par la révélation. Selon un autre grand homme, M. Rousseau, Dieu ne peut révéler que ce qui est démontré vrai par la raison; donc la spiritualité de l'ame ne peut pas être révélée: donc elle n'est certaine, ni par la raison, ni la révélation. Où en sommes nous?

Vous renouvellez un paradoxe, ou plutôt une fausseté palpable que vous avez soutenue de toutes vos forces dans le Contrat Social. « Loin de ,, taxer le pur Evangile d'être pernicieux à la ,, société, je le trouve en quelque sorte trop so- ,, ciable, embrassant trop tout le genre humain ,, par une législation qui doit être clusive; inspi- ,, rant l'humanité plutôt que le patriotisme, et ,, tendant à former des hommes plutôt que des

„ citoyens. (Première Lettre.) Le patriotisme,
„ ajoutez-vous dans une note, et l'humanité, sont
„ incompatibles dans leur énergie, et surtout chez
„ un peuple entier. „

Si vous entendez le patriotisme fanatique, qui se fait de la Patrie une idole à laquelle il faut immoler tout l'Univers, vous avez raison : poussé à cet excès, il est également opposé à la Religion et à l'humanité; et alors c'est un vice et non une vertu. Si le Christianisme a heureusement banni de dessus la terre cette fureur patriotique, si belle dans les livres, et si détestable dans la société, est-ce un malheur ! C'est elle, direz-vous, qui a formé les Heros Grecs et Romains. Soit. Quand le monde n'eût jamais vu de pareils Héros, y auroit-il rien perdu ? Il y auroit eu moins d'usurpations et de forfaits, moins de sang répandu, moins de Provinces ravagées, moins de Villes réduites en cendre.

L'Evangile forme des hommes plutôt que des citoyens. Selon vos idées, le citoyen n'est-il plus un homme ? C'est donc un monstre. Bénite soit mille fois la Religion qui en a exterminé la race ? Non, Monsieur, le Christianisme ne forme point un Citoyen à la façon du *Contrat Social*, c'est-à-dire, un Républicain farouche, qui ne voit dans l'Univers que la seule Ville où il est né, qui se fait un plan de la rendre, à quelque prix que ce soit, maîtresse de toute la terre; qui compte pour rien les crimes, dès qu'ils sont utiles à ce beau dessein. Mais il forme des citoyens sages, vertueux, paisibles, qui aiment leur Patrie sans haïr les autres Nations, qui souhaitent de la voir florissante sans écraser personne; qui en respectent les lois sans blâmer, ni censurer, ni réformer les autres Gouvernemens; et il paroît que ceux-ci valent bien les premiers.

Grâces à l'Evangile, nous ne verrons pas un Paul Emile détruire dans une seule Province soixante et dix Villes, et mettre dans les fers

M 3

cent cinquante mille esclaves : nous n'entendrons plus un fougueux Caton conclure toutes ses opinions dans le Sénat par ces paroles forcenées : *Item , il faut détruire Carthage.* Nous ne vanterons plus les exploits de Scipion l'Africain, dont la rage ne put être assouvie que par l'incendie de cette Ville malheureuse : nous n'avons plus à craindre qu'un brutal Mummius aille saccager , raser , brûler la plus belle Ville de la Grèce , parce que sa gloire offusquoit Rome , et punisse des milliers d'innocens de la folie de deux ou trois séditieux. Si la dernière guerre , qui a occupé toute l'Europe , avoit été conduite par de tels Héros , l'Allemagne ne seroit aujourd'hui qu'un affreux désert.

« La science du salut et celle du Gouvernement ,, sont très différentes. ,, (Première Lettre.) Si vous parlez d'un Gouvernement ambitieux , qui ne pense qu'à lui-même , vous avez raison : si vous entendez un Gouvernement sage, équitable, modéré , vous avez tort.

» La Doctrine de l'Evangile n'a qu'un objet , ,, c'est d'appeler et sauver tous les hommes; leur ,, liberté , leur bien-être ici-bas n'y entre pour ,, rien ; Jesus l'a dit mille fois. ,, (*Ibid.*) La Doctrine de l'Evangile a pour but principal de sauver les hommes ; mais on vous soutient qu'elle procure aussi leur bien-être autant qu'il est possible d'y parvenir ici-bas. Lorsque Jesus a prêché, les circonstances étoient différentes ; on ne pouvoit embrasser l'Evangile sans s'exposer à l'exil , à l'esclavage , aux persécutions , à la mort : voilà ce que Jesus a dit , et ce qui est vrai. Mais aujourd'hui que le monde est Chrétien , du moins en grande partie , on vous répète que , par l'observation exacte des lois de l'Evangile , les Particuliers et les Etats y trouvent tout-à-la-fois , la liberté , le bien-être , la conservation et la prospérité du Gouvernement. Peindre autrement le Christianisme , c'est le rendre odieux , c'est insinuer que

ses lois ne sont pas faites pour ceux qui gouvernent ; que pour être bon citoyen, il faut n'avoir point de Religion. Quoi que vous en puissiez dire, l'impiété est dans votre opinion, et non pas dans la nôtre.

Vous renouvellez vos plaintes de ce que l'on ne prend pas le vrai sens de vos livres, de ce que l'on vous impute des sentimens que vous n'avez pas. (Première Lettre.) Cela peut être ; mais il y a plus de votre faute que de celle de vos Lecteurs. Vous ne parlez point exactement ; vous n'usez jamais de correctifs ; vous traitez dans le feu de l'enthousiasme des questions qui demandent tout le flegme du bon sens. « Je ne vois point, comme „ les autres hommes, disiez-vous en commençant „ à écrire ; (Préface d'Emile.) il y a long-temps „ qu'on me l'a reproché ; mais dépend-il de moi „ de me donner d'autres yeux, et de m'affecter „ d'autres idées ? Non. Il dépend de moi de ne „ point abonder dans mon sens, de ne point croire „ être seul plus sage que tout le monde. „ Voilà cependant ce que vous faites. Parce qu'on n'a pas adopté votre système, parce que vous trouvez partout des contradicteurs, vous élevez la voix, vous traitez tout le monde du haut en bas. Si vous avez la fièvre, est-il défendu aux autres de se bien porter ?

Rien de si risible, que la description que vous faites de l'état Religieux de l'Europe au moment où vous publiâtes votre livre. « La Religion, dé- „ créditée en tout lieu par la philosophie, avoit „ perdu son ascendant jusques sur le peuple. Les „ gens d'Eglise, obstinés à l'étayer par son coté „ foible, avoient laissé miner tout le reste, et „ l'édifice entier portant à faux, étoit prêt à s'é- „ crouler. Les controverses avoient cessé, parce „ qu'elles n'intéressoient plus personne, et la paix „ régnoit entre les différens partis, parce que „ nul ne se soucioit plus du sien. Pour ôter les mau- „ vaises branches, on avoit abbattu l'arbre ; pour

„ le replanter, il n'y falloit laisser que le tronc. „ (Cinquième Lettre.) Voilà un merveilleux tableau en idée. Seroit-il possible que vous vous fussiez flatté de changer les idées de toute l'Europe avec un livre ? Eh ! l'Evangile n'a encore pu changer les vôtres ! Le succès n'a pas répondu à vos grands desseins : voilà ce que vous deplorez. Le moment que vous avez saisi est manqué ; il ne reviendra plus, tout est désespéré. (*Ibid.*)

Enfin votre secret vous a échappé. Le timide Vicaire, qui propose modestement des doutes à son élève, cachoit un Législateur qui croyoit avoir trouvé le *moment heureux d'établir solidement la paix universelle* ; qui vouloit faire dans la Religion ce que l'Abbé de Saint Pierre avoit projetté dans la Politique. On a nommé ses projets *les rêves d'un homme de bien* : en effet, ils ne peuvent faire de mal à personne. Mais il est bien plus dangereux de rêver en fait de Religion, qu'en matière de politique ; et en tout genre, plus le songe a été brillant, plus le réveil est fâcheux. Remontons à la cause qui vous a fait rêver.

Vous avez jugé de l'état de l'Europe par le ton des sociétés que vous avez fréquentées ; vous étiez dans l'erreur, La Religion n'est décréditée par la philosophie, que parmi ceux qui ne connoissent ni l'un ni l'autre : si la contagion a déja gagné le peuple des grandes Villes, le reste du Royaume est encore sain, et nous espérons qu'il continuera de l'être. Ce n'est point par le côté foible que les gens d'Eglise soutiennent la Religion, c'est par le côté fort, par la certitude inébranlable des preuves de la révélation. Malgré tous vos efforts pour l'entamer de ce côté-là, vous n'avez pas fait brêche ? je vous montrerai bientôt que les nouveaux coups que vous lui portez, sont aussi impuissans que les premiers : vous n'avez même lancé que des traits émoussés depuis long-temps. En vain vous avez cru l'édifice prêt à s'écrouler, la main toute-puissante qui l'a bâti, saura le soutenir : elle

n'opposera, comme autrefois, à tout l'orgueil des faux sages, que la droiture et le bon sens des petits et des simples. Les controverses avoient cessé, parce que nous ne pensons jamais à attaquer, mais seulement à nous défendre : nous serions toujours en paix, si tant d'Auteurs turbulens vouloient se taire et nous y laisser. Vous avez rallumé le feu plus violemment que jamais, et rajeuni les anciennes disputes : c'est tout le fruit de votre travail. Plus vainement encore avez-vous cru replanter l'arbre, il ne fut jamais déraciné ; et votre main meurtrière est plus propre à détruire qu'à édifier.

Vous ne ferez pas secte, vous le prophétisez, et nous en acceptons l'augure. (Cinquième Lettre.) Votre exemple prouvera contre vous-même, que l'enthousiasme ne peut que nuire à notre Religion, et qu'elle ne s'est point établie par le fanatisme.

C'en est assurément un, et l'on ne peut le méconnoître, d'avancer qu'il y a des erreurs dans la Bible ; (Troisième Lettre.) que Saint Paul étoit naturellement persécuteur ; qu'il n'avoit pas entendu Jesus-Christ lui-même ; (Première Lettre.) qu'il y a dans ses écrits des passages outrés ; (Troisième Lettre.) que vous n'êtes pas toujours de son avis ; que vous prouverez que vous avez quelquefois raison de n'en être pas (*Ibid.*)

Saint Paul déclare lui - même que *l'Evangile qu'il a prêché n'est point selon les hommes*, *qu'il ne l'a reçu d'aucun homme*, *mais par la révélation de Jesus-Christ.* (Galat. 1, 11.) Cet Apôtre a été persécuteur avant sa conversion ; mais a-t-il persécuté quelqu'un depuis son Apostolat ? Je conviens que Saint Paul n'étoit pas tolérant selon vos principes : je vous ai montré dans ma cinquième Lettre, que Jesus-Christ lui-même ne l'étoit pas, et aucun de ses Apôtres ne l'a été. Vous citez Saint Jacques, (Première Lettre.) choisi par le Maître en personne, et qui avoit reçu de

sa propre bouche les instructions qu'il nous transmet : or Saint Jacques ne dit point qu'il faut tolérer ceux qui sont dans l'erreur, mais qu'il faut les convertir. (Jacques 4, 19.) Saint Jean, choisi de même et instruit par Jesus-Christ, Saint Jean, l'Apôtre de la Charité, défend de recevoir celui qui n'enseigne pas la Doctrine de Jesus-Christ ; il ne veut pas seulement qu'on le salue : (2. *Joan.* vers. 10.) voilà encore un persécuteur. S. Pierre, élevé à la même école, dépeint les faux Prophètes sous les plus noires couleurs, et les menace de la perdition : (2. Pet. 2.) tel est le langage de tous les Apôtres.

C'est ainsi que vous replantez l'arbre, en corrigeant la Bible, et en contredisant les Apôtres. Il a fallu que vous fussiez censuré pour découvrir enfin vos vrais sentimens : vous ne parliez pas si clairement dans Emile ; le style emporté de vos différentes Lettres, ne ressemble plus au ton doucereux et bénin du Vicaire Savoyard.

Venons aux objections que vous continuez de faire contre les preuves de la révélation, contre les miracles. C'est le poste où vous croyez triompher, mais vous êtes encore loin de la victoire. Je les suivrai dans le même ordre que vous les proposez.

Etablir la Religion par des faits, c'est la remettre sous l'autorité des hommes. « Nos prosélytes „ auront deux régles de foi qui n'en font qu'une, „ la raison et l'Evangile ; la seconde sera d'autant „ plus immuable, qu'elle ne se fondera que sur la „ première, et nullement sur certains faits, les- „ quels, ayant besoin d'être attestés, remettent „ la Religion sous l'autorité des hommes. „ (Première Lettre.)

L'Evangile soumis à la raison, est-il encore règle de foi ? C'est un livre comme un autre. *Il sera règle de foi immuable.* Les Jugemens de raison sont-ils immuables, l'ont-ils jamais été ? Dans cette multitude d'hommes qui ont prétendu suivre

leur raison, depuis l'Evangile comme auparavant, y en a-t-il deux qui se soient accordés sur les points les plus nécessaires ? « Trop souvent la raison nous trompe, disiez-vous autrefois, nous „ n'avons que trop acquis le droit de la récuser. „ (Emile, tome 3.) Et aujourd'hui c'est elle qui doit servir d'interprète à l'Evangile : si nous avons droit de récuser l'interprète, à quoi servira le texte de la loi ?

Les faits remettent la Religion sous l'autorité des hommes. En soumettant l'Evangile à la raison, ne le soumettez-vous pas à l'autorité des hommes, autorité récusable, selon vous-même ? Sur quel objet le témoignage des hommes est-il plus faillible, sur les faits ou sur les dogmes ? Y a-t-il entr'eux la même variété d'opinions sur un fait palpable, que sur une question spéculative ? les hommes sont-ils aussi sujets à douter de ce qu'ils voient, de ce qu'ils touchent, de ce qu'ils sentent, que de ce qu'ils ont cru apercevoir en méditant ? D'ailleurs, pour constater les faits qui servent de fondement à l'Evangile, ce n'est point à un ou deux témoins qu'il faut se fier ; je vous l'ai déja dit, la face du monde entier changée par Jesus-Christ et les Apôtres, voilà nos témoins et nos monumens, fonder l'Evangile sur cet appui, est-ce le soumettre à l'autorité des hommes ? Fussé-je seul dans l'Univers, il me seroit impossible de douter de l'existence de Jesus-Christ, de ses Apôtres, de leur prédication, de leurs miracles.

Telle est la contradiction constante et la bizarrerie de vos principes. Obligé de vous démontrer à vous-même les premières vérités de la Religion naturelle, vous avez commencé par fermer les yeux aux lueurs trompeuses de la raison, pour n'écouter que la voix du sentiment intérieur. (Emile, tome 3.) A présent vous soumettez l'Evangile à ce Juge infidèle que vous n'avez pas cru devoir consulter. Dieu nous avoit donné l'Evangile pour redresser les erreurs de la raison égarée

dans tous les hommes ; et contre la nature des choses, c'est la raison qui doit redresser l'Evangile. Dans ce beau système quelle prérogative accordez-vous à l'Evangile sur le Manuel d'Epictète, ou sur la République de Platon ?

Ceci au reste est une objection isolée et lâchée au hasard ; c'est dans la troisième Lettre que vous entamez sérieusement la matière. Il est curieux de vous voir d'abord poser des principes qui font clairement votre condamnation.

« Les hommes ayant des têtes si diversement „ organisées, ne sauroient être affectés tous également des mêmes argumens, surtout en matière de foi. Ce qui paroît évident à l'un, ne „ paroît pas même probable à l'autre ; l'un par „ son tour d'esprit n'est frappé que d'un genre „ de preuves, l'autre ne l'est que d'un genre tout „ différent. Tous peuvent bien quelquefois convenir des mêmes choses, mais il est très-rare „ qu'ils en conviennent par les mêmes raisons. „ (Troisième Lettre.)

Principe admirable, dès qu'il s'agit d'objets de spéculation ; mais quand il est question de faits palpables, voit-on ces têtes si diversement organisées, disputer encore et recourir aux argumens ? On ne fait point de dissertations pour savoir si un homme est vivant ou mort, et s'il faut l'enterrer ; s'il est sain ou malade, et s'il lui faut un Médecin ; s'il a bien dîné, ou s'il meurt de faim ; si une femme qui vient d'accoucher, est la mère de son enfant ; si le soleil luit, ou si c'est la lune : voici donc le joug sous lequel l'entêtement, les préjugés, l'humeur et le caractère, l'intérêt et les passions sont forcés de plier, *le témoignage des sens* ; et il n'y en a point d'autre.

« Lors donc, continuez-vous, que Dieu donne „ aux hommes une révélation que tous sont obligés de croire, il faut qu'il l'établisse sur des „ preuves bonnes pour tous, et qui, par conséquent, soient aussi diverses que les manières

„ de voir de ceux qui doivent les adopter. „ A merveille. Donc s'il est une espèce de preuve bonne pour tous, sur laquelle il n'y ait qu'une seule manière de voir et de sentir, à laquelle tous soient également forcés de céder, c'est celle que Dieu a dû choisir par préférence : or tel est le témoignage des sens.

Vous poursuivez. (Troisième Lettre.) „ Sur ce „ raisonnement qui me paroît juste et simple, on „ a trouvé que Dieu avoit donné à la mission de „ ses Envoyés, divers caractères qui rendoient „ cette mission reconnoissable à tous les hom- „ mes, petits et grands, sages et sots, savans et „ ignorans... Le premier, le plus important, le „ plus certain de ces caractères, se tire de la na- „ ture de la Doctrine; c'est-à-dire, de son uti- „ lité, de sa beauté, de sa sainteté, de sa vérité, „ de sa profondeur, et de toutes les autres qualités „ qui peuvent annoncer aux hommes les instruc- „ tions de la suprême sagesse, et les préceptes „ de la suprême bonté. Ce caractère est, comme „ j'ai dit, le plus sûr, le plus infaillible. il porte „ en lui-même une preuve qui dispense de toute „ autre, mais il est le moins facile à constater : „ il exige pour être senti, de l'étude, de la ré- „ flexion, des connoissances, des discussions qui „ ne conviennent qu'aux hommes sages qui sont „ instruits et qui savent raisonner. „

Cela est au mieux : et comme il y a certainement dans le monde très-peu d'hommes instruits, capables de raisonner, qui ayent tout-à-la-fois de l'étude, de la réflexion, des connoissances, de la droiture, qui soient exempts de préjugés, de passions, d'entêtement ; cette preuve pourroit tout au plus faire impression sur un seul entre mille. Si cela est vrai parmi nous, combien ne l'est-il pas plus chez les nations sauvages, barbares, stupides, ignorantes, abruties, égarées, ou prévenues, telles qu'elles étoient, sans exception, à la prédication de l'Évangile ? Croirons-

nous que Dieu ait voulu donner à la mission de ses Envoyés, le seul caractère qui ne pouvoit être alors presque d'aucun usage, qui ne pouvoit réunir seulement deux familles dans la profession d'une même foi? La croyance d'un Dieu, maître de l'Univers, est sans doute une Doctrine sainte, vraie, utile, profonde, salutaire; il y a plus, elle est claire et évidente: avoit-elle pu réunir deux sectes de Philosophes?

Il est étonnant que vous n'ayez pas mis au nombre des signes qui caractérisent une Doctrine révélée, l'évidence et la clarté: auriez-vous changé de sentiment sur cet article? Alors l'obscurité des dogmes ne seroit plus une objection à faire contre la révélation. Il y avoit sans doute quelque raison secrette de supprimer ce caractère, il faut la laisser deviner au Lecteur. Continuons à vous écouter.

« Le second caractère est dans celui des hommes choisis de Dieu pour annoncer sa parole; „ leur sainteté, leur véracité, leur justice, leurs „ mœurs pures et sans tache, leurs vertus inaccessibles aux passions humaines, sont avec les „ qualités de l'entendement, la raison, l'esprit, „ le savoir, la prudence, autant d'indices respectables, dont la Religion, quand rien ne „ s'y dément, forme une preuve complette en „ leur faveur, et dit qu'ils sont plus que des „ hommes. Ceci est le signe qui frappe par préférence, les esprits bons et droits qui voient „ la vérité partout où ils voient la justice, et „ n'entendent la voix de Dieu que dans la bouche „ de la vertu. Ce caractère a sa certitude encore, „ mais il n'est pas impossible qu'il trompe, et ce „ n'est pas un prodige qu'un imposteur abuse les „ gens de bien, ni qu'un homme de bien s'abuse „ lui même, entraîné par l'ardeur d'un saint zèle „ qu'il prendra pour de l'inspiration. „

Donc ce caractère, quoique vrai, quoique propre à Jesus-Christ et à ses Apôtres, n'est pas le

seul auquel nous devons nous arrêter : ni celui qui a fait le plus d'impression.

Vous assignez pour troisième caractère des envoyés de Dieu, « une émanation de la puissance „ divine, qui peut interrompre et changer le „ cours de la nature à la volonté de ceux qui re„ çoivent cette émanation. Ce caractère est sans „ contredit le plus brillant des trois, le plus frap„ pant, le plus propre à sauter aux yeux ; celui „ qui se marquant par un effet subit et sensible, „ semble exiger le moins d'examen et de dis„ cussion : par-là ce caractère est aussi celui qui „ saisit spécialement le peuple, incapable de rai„ sonnemens suivis, d'observations lentes, sû„ res, et en toutes choses esclave des sens. „ (Troisième Lettre.) Très-bien jusques-là ; « mais, „ ajoutez-vous, c'est ce qui rend ce même carac„ tère équivoque, comme il sera prouvé ci„ après. „ Nous examinerons ces preuves prétendues.

En attendant, il est bien singulier que le caractère le plus brillant de la révélation soit le plus équivoque, et qu'étant le plus frappant, il soit aussi le plus trompeur. Il faut que Dieu ait bien mal arrangé les organes de notre cerveau, puisqu'il l'a disposé de manière que nous sommes plus sensibles à l'erreur qu'à la vérité, plus frappé de ce qui ne prouve rien, que de ce qui prouve quelque chose. Voyons où ceci aboutira.

“ Et en effet, pourvu qu'il frappe ceux aux„ quels il est destiné, qu'importe qu'il soit appa„ rent ou réel ? C'est une distinction qu'ils sont „ hors d'état de faire : ce qui montre qu'il n'y a „ de signe véritablement certain, que celui qui „ se tire de la Doctrine, et qu'il n'y a par con„ séquent que les bons raisonneurs qui puissent „ avoir une foi solide et sûre ; mais la bonté di„ vine se prête aux foiblesses du vulgaire, et „ veut bien lui donner des preuves qui fassent „ pour lui. „

Parlez plus clairement, Monsieur ; Dieu est un fourbe adroit qui mène le peuple comme il a besoin d'être mené, qui le trompe, parce qu'il est fait pour être trompé. qui se sert du mensonge pour faire croire la vérité, de l'imposture pour inspirer la sagesse, du crime pour nous conduire à la sainteté. Dieu, qui connoît le prix des choses, considère tout autrement les savans que les ignorans : ceux-ci sont à ses yeux des viles créatures qui ne méritent pas de connoître le vrai ; une Religion sage, sainte, certaine, n'est pas faite pour eux : la foi solide, et sûre est réservée *aux bons raisonneurs* ; ils iront droit au Ciel par le chemin de la vérité : le peuple y parviendra comme il pourra par la voie de l'erreur. Pourvu qu'il croie, qu'importe que ce soit sur des preuves apparentes ou réelles ? Dieu est cependant la vérité, la justice, la bonté, la sainteté même ; oui, mais pour les *bons raisonneurs* seulement ; à l'égard des autres, il n'est pas scrupuleux, il les dupe ; il se joue d'eux pour leur plus grand bien. Voilà un système miraculeux. Autrefois l'homme se fit des Dieux à son image ; c'est encore de même aujourd'hui. Supprimons toutes réflexions, elles seroient insultantes.

Jesus-Christ, à la vérité, pensoit un peu différemment. Il rend grâces à son père d'avoir caché la vérité aux sages et aux prudens, pour la révéler aux petits et aux simples. (Matth. 11, 25.) Il déclare à ses Disciples que s'ils ne deviennent semblables à des enfans, ils n'entreront pas dans le Royaume des Cieux. (Matth. 15, 3.) S. Paul, animé du même esprit, répète continuellement que Dieu a rendu folle la sagesse de ce monde, qu'il perdra cette sagesse prétendue, qu'il réprouvera la fausse prudence des savans, qu'il a choisi par préférence ce qu'il y avoit de plus foible et de moins éclairé dans le monde pour confondre les sages et les puissans. (Cor. 1 19 et 20.) Voila *les bons raisonneurs* bien maltraités. Mais

vous n'êtes pas de l'avis de Saint Paul : (Troisième Lettre.) ce que dit Jesus Christ, est peut-être une faute glissée dans le texte ; il n'est pas démontré que l'Evangile n'ait point été altéré du tout. (Première Lettre.)

Pourvû, dites-vous, qu'on admette " la Doc-
,, trine, c'est la chose la plus vaine de disputer
,, sur le nombre et le choix des preuves : et si
,, une seule me persuade, vouloir m'en faire adop-
,, ter d'autres, est un soin perdu ., (Troisième Lettre.) Voici ce que cela signifie en bon français : la morale de l'Evangile est excellente. ma raison l'adopte, je n'ai pas besoin d'autre révélation. Qu'elle vienne de Dieu ou du diable, du Ciel ou de l'enfer, que son auteur soit un saint ou un imposteur, un sage ou un visionnaire ; un Thaumaturge ou un Charlatan, que m'importe ? Pourvû que je la suive, je n'ai pas besoin d'autre croyance, je suis assez bon Chrétien. Voilà votre système dépouillé de tout le verbiage dont vous avez voulu l'envelopper.

Vous vous plaignez néanmoins de ce que vos ennemis vous accusent de ne pas croire à la révélation, parce que vous ne croyez pas aux miracles.
" Pour que cette conséquence fût juste, répondez-
,, vous, il faudroit de deux choses l'une ; ou que
,, les miracles fussent l'unique preuve de la révé-
,, lation, ou que je rejettasse également les au-
,, tres preuves qui l'attestent. Or il n'est pas vrai
,, que les miracles soient l'unique preuve de la
,, révélation, il n'est pas vrai que je rejette les
,, autres preuves; puisqu'au contraire on les trouve
,, établies dans l'ouvrage même où l'on m'accuse
,, de détruire la révélation. ,, (Troisième Lettre.)

1°. Vous avez tort de dire *les autres preuves* : vous venez d'enseigner *qu'il n'y a de signe vraiment certain* de la révélation, *que celui qui se tire de la Doctrine.* (*Idem.*) Voilà donc la seule preuve que vous admettez.

2°. Vous faites encore tous vos efforts pour

nous faire douter de cette preuve unique. Après avoir avoué l'excellence de la morale de l'Evangile, vous ajoutez : " avec tout cela ce même Evan-
„ gile est plein de choses incroyables, de choses
„ qui répugnent à la raison, et qu'il est impossi-
„ ble à tout homme sensé de concevoir ni d'ad-
„ mettre. (Emile, tome 3.) „ Un tel mélange de choses excellentes et de choses absurdes peut-il venir de Dieu ? Un homme capable d'enseigner tout-à-la-fois une morale excellente et des dogmes qui répugnent à la raison, peut-il être l'envoyé de Dieu ?

3°. Il est vrai que vous avez rendu hommage à la sainteté de Jesus-Christ : mais vous nous faites à présent remarquer que ce caractère est trompeur : " Il n'est pas impossible, dites-vous, qu'un
„ homme de bien s'abuse lui-même, entraîné par
„ l'ardeur d'un saint zèle qu'il prendra pour de
„ l'inspiration. (Troisième Lettre. „) Déja vous avez insinué ailleurs assez clairement que la tête a pu tourner à Jesus-Christ. (A. M. de Beaumont.) Si donc il est vrai que les preuves de la révélation se trouvent établies dans l'ouvrage même où l'on vous accuse de la détruire, il n'est pas moins vrai que dans ce même ouvrage et les suivans, elles sont attaquées ; et que ce qui paroît affirmé dans un endroit, est nié dans un autre.

Là-dessus vos ennemis forment un raisonnement fort simple. Si M. Rousseau croit à la révélation, pourquoi en attaque t-il les preuves l'une après l'autre ? S'il en doute, pourquoi veut-il persuader qu'il l'admet purement et simplement ? Quand vous aurez répondu à ce dilemne d'une manière satisfaisante, vous pourrez invectiver tant qu'il vous plaira contre vos persécuteurs.

Pour nous ; Monsieur, nous pensons plus simplement, et nous parlons plus clairement. Nous disons que les trois preuves de la révélation que vous avez très bien distinguées, se rassemblent dans Jesus-Christ ; qu'il ne faut point les séparer,

parce qu'elles se prêtent une force mutuelle, et que leur réunion forme le souverain dégré de la conviction. Nous soutenons que la Doctrine de ce Divin Maître ne peut venir que de Dieu, puisque jamais les hommes n'en ont enseigné une qui fût aussi sublime, aussi pure, aussi irrépréhensible : que les dogmes inconcevables qu'il a prêchés, ne sont point un motif d'en douter, parce que Dieu peut nous réveler et nous obliger à croire des choses que nous ne pouvons pas comprendre. Nous assurons que la sagesse de Jesus-Christ est aussi parfaite que sa sainteté est éminente ; que Dieu n'a pas pu permettre qu'un Maître qui a paru si sage, fût un visionnaire ou un imposteur, qu'autrement il auroit tendu aux cœurs bons et droits le plus inévitable de tous les piéges. Nous affirmons que les miracles de Jesus Christ ne peuvent être, ni des prestiges, ni des fourberies, parce que ce sont des œuvres évidemment surnaturelles, et des actes de vertu, de charité, de miséricorde ; que Dieu n'a pas pu permettre qu'ils fussent opérés pour confirmer une fausse Doctrine, parce qu'il auroit par-là rendu l'erreur et la séduction inévitables. Nous concluons que non-seulement Dieu a voulu soumettre à l'Evangile les grands génies par la sublimité de la Doctrine, les cœurs bons et vertueux par la sainteté des exemples et de la morale, les simples et les ignorans par l'éclat des miracles ; mais qu'il a voulu les subjuguer tous par ces trois preuves réunies : que donner à l'une la préférence, c'est aller contre les vûes de Dieu : qu'en attaquer une seule, c'est porter atteinte aux autres, et se rendre légitimement suspect d'incrédulité.

Avec une profession de foi si claire, nous ne redoutons point la calomnie ; si la vôtre étoit aussi sincère, il est à présumer qu'on y auroit eu égard. Nous remettons l'examen de vos objections contre les miracles, à la Lettre suivante.

Je suis, etc.

LETTRE XII.

Monsieur,

Les objections que vous faites contre les miracles, se réduisent à deux chefs : vous prétendez prouver, 1°. que les miracles ne sont pas un signe nécessaire à la foi ; 2°. qu'ils ne sont pas un signe infaillible, et dont les hommes puissent juger. La plûpart sont copiées d'après Spinosa, et ont été réfutées cent fois ; celles que vous y ajoutez, méritent à peine une réponse ; n'importe, je n'en omettrai aucune, au hasard même de répéter, afin de ne donner lieu à aucune espèce de reproche ou de soupçon.

" Les miracles, dites-vous, sont une preuve „ que non seulement Jesus n'a pas donnée, mais „ qu'il a refusée expressément. Il ne s'annonça „ pas d'abord par des miracles, mais par la pré- „ dication...... Il avoit déja rassemblé plusieurs „ Disciples, sans s'être autorisé auprès d'eux „ d'aucun signe, puisqu'il est dit que ce fut à „ Cana qu'il fit le premier. (Troisième Lettre.)„ Supposons pour un moment que Jesus-Christ n'ait point fait de miracles avant sa prédication ; cela étoit il nécessaire ? Ne suffit il pas qu'il en ait fait en prêchant ? Or l'Evangile raconte en même-temps le commencement de sa prédication et le commencement de ses miracles. Dans le chap. IV. de Saint Matthieu, il est dit au verset 17, que Jesus commença de prêcher ; et au verset 24, qu'on lui présenta tous les malades et qu'il les guérit. En second lieu, le fait est faux ; les miracles avoient précédé la prédication. La naissance de Jesus publiée par des Anges, annoncée aux Mages par une étoile extraordinaire, le Ciel ouvert lorsqu'il fut baptisé par Jean, la descente du

Saint-Esprit en forme de colombe, la voix céleste qui declare Jesus fils de Dieu, n'étoit-ce pas-là autant de prodiges ? (Matth. 3, 16.)

Ce fut à Cana qu'il fit le premier de ses miracles; mais il est incertain s'il avoit déja commencé de prêcher alors. Il auroit été de la bonne foi de rapporter ce qu'ajoute l'Evangéliste : *voilà* : dit-il, *le premier des signes que Jesus fit à Cana en Galilée, et il y manifesta sa gloire, et ses Disciples crurent en lui.* (*Joan.* 8, 11.) Que signifie manifester sa gloire, sinon faire connoître sa dignité de fils de Dieu et sa mission ? Que veut dire, que ses Disciples crurent en lui, sinon que ce miracle confirma leur foi ?

Quand on avance que Jesus commença ses fonctions dans le Temple, à l'âge de douze ans, (Troisième Lettre.) on assure une fausseté ; il n'étoit pas permis chez les Juifs d'enseigner avant l'âge de trente ans, et Jesus-Christ voulu bien se soumettre à cette loi. Interroger les Docteurs, les étonner par la sagesse de ses réponses, ce n'étoit pas enseigner en maitre ni prêcher.

" Sa carrière, continuez - vous, étoit déja fort
,, avancée, quand les Docteurs le voyant faire
,, tout de bon le Prophète au milieu d'eux, s'a-
,, visèrent de lui demander un signe..... Il leur
,, répondit : *la Nation méchante et adultère de-*
,, *mande un signe, et il ne lui en sera point*
,, *donné.* Ailleurs il ajoute : *il ne lui sera point*
,, *donné d'autre signe que celui de Jonas le Pro-*
,, *phète :* et leur tournant le dos, il s'en alla. ,,

Remarquons les circonstances : sa carrière étoit déja fort avancée; par conséquent, c'étoit après, avoir vû un grand nombre de prodiges, qu'on venoit encore lui en demander un nouveau. Jesus le refusa, parce qu'il savoit que ce nouveau miracle ne feroit pas plus d'impression que les autres sur la Nation méchante et adultère. Il le refusa aux Juifs dans cette circonstance particulière, parce qu'autrefois il leur en avoit accordé sans les per-

suader. Lorsqu'ils se scandalisèrent de ce qu'il disoit à un paralytique : *vos péchés vous sont remis : pour vous faire voir*, répondit Jesus, *que le fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés*, *levez-vous*, dit-il au paralytique, *emportez votre lit*, *et retournez chez vous. Le malade se leva et s'en retourna.* (Matt. 9, 6.) Ce seul passage est la réfutation de toutes vos objections.

Le commentaire que vous faites sur les paroles de l'Evangile, est digne de remarque. " Ils me de-„ manderont ce que c'est donc que le signe de Jo-„ nas le Prophète ? Je leur répondrai que c'est sa „ prédication aux Ninivites, précisément le même „ signe qu'employoit Jesus avec les Juifs, comme „ il l'explique lui-même. (Troisième Lettre.) „ Voyons si c'est ainsi que Jesus l'explique ; voici ce qu'il ajoûte : *car de même que Jonas a été trois jours et trois nuits dans le ventre d'un poisson, ainsi le fils de l'homme demeurera dans le sein de la terre trois jours et trois nuits.* Il est clair que Jesus-Christ parle de son séjour dans le tombeau, qui devoit être suivi de sa résurrection, qu'il renvoye par conséquent les Juifs à ce miracle éclatant. " Je le nie, répliquez-vous, Jesus „ parle tout au plus de sa mort, or la mort d'un „ homme n'est pas un miracle. „ Non assurément : mais par la même raison, la prédication de Jonas et celle de Jesus ne sont pas un miracle non plus : il ne renvoye donc point les Juifs à cette prédication. " Ce n'est pas même un miracle, dites-„ vous, qu'après avoir resté trois jours dans la „ terre, un corps en soit retiré. „ Non, s'il en est retiré mort ; mais s'il en sort vivant, comme Jonas est sorti du ventre d'un poisson, et comme Jesus est sorti du tombeau, ne sera-ce pas un miracle ? " Dans ce passage, il n'est pas dit un „ mot de la résurrection. „ Le terme à la vérité, n'y est pas, mais la chose saute aux yeux, à moins qu'on ne s'obstine à les fermer, pour ne la

pas voir. " Quel genre de preuve seroit-ce de ,, s'autoriser durant sa vie, sur un signe qui n'au-,, roit lieu qu'après sa mort !... comme cette con-,, duite seroit injuste, cette interprétation seroit ,, impie. ,, Il n'y a ici ni injustice ni impiété : Jesus parloit aux Scribes et aux Pharisiens, qui l'accusoient de chasser les démons par le pouvoir de Béelzébut Prince des démons, et qui après cette calomnie avoient encore l'imprudence de lui demander un signe ou un miracle : (Matth. 12, 24 et 38.) Jesus leur déclare qu'il ne leur en sera plus donné d'autre que celui de sa sépulture, semblable à celle de Jonas. Où est l'injustice ? Où est la contradiction entre cette réponse et ce qui précède ?

Il me vient un soupçon, Monsieur, il me semble que la seule idée de résurrection vous importune, surtout quand il est question de celle de Jesus-Christ, dans toutes vos objections contre les miracles ; dans tous vos Livres on ne voit pas un mot sur ce fait important. Ce silence a de quoi surprendre.

La conclusion de votre commentaire est curieuse : " enfin, quoi qu'il en puisse être, il reste ,, toujours prouvé par le témoignage de Jesus ,, même, que s'il a fait des miracles durant sa ,, vie, il n'en a point fait en témoignage de sa ,, mission. ,, On vient de voir par l'Evangile, comme cela est prouvé. Pour rendre la fausseté encore plus palpable, il est à propos de rassembler quelques autres passages.

Deux Disciples de Jean-Baptiste viennent de sa part trouver Jesus, et lui font cette question ? *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre* ? C'étoit lui demander clairement des témoignages de sa mission ; que leur répondit-t-il ? *A l'heure même*, dit l'Evangéliste, *il guérit plusieurs malades, il rendit la vûe à plusieurs aveugles. Allez dit-il ensuite, aux deux envoyés, racontez à Jean ce que vous avez en-*

tendu et ce que vous avez vû : que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres. (Luc. 7, 19 et suivantes.) Telle fut sa réponse : et l'on nous dit hardiment que Jesus n'a point fait ses miracles en témoignage de sa mission.

Les Juifs environnèrent Jesus, et lui dirent : jusqu'à quand nous tiendrez-vous en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-nous-le ouvertement. C'étoit là sans doute le cas de prouver sa mission. *Jesus leur répondit : je vous parle, et vous ne me croyez pas : les Œuvres que je fais au nom de mon Père, rendent témoignage de moi.* Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que Jesus-Christ fait ici principalement allusion à la guérison de l'aveugle-né, racontée dans le Chapitre précédent, qui avoit fait grand bruit parmi les Juifs : sur laquelle ils avoient fait les plus exactes informations. *Si je ne fais pas*, continue-t-il, *les Œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; si je les fais, et si vous ne voulez pas me croire, croyez à mes Œuvres.* (*Joan.* 10, 24.) *Si je n'avois pas fais parmi eux*, dit-il ailleurs, *des Œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils seroient exempts de péché ; mais ils les ont vûes, et ils me haissent aussi-bien que mon Père.* (*Joan.* 15, 24.) Voilà comme les miracles de Jesus-Christ n'étoient pas faits pour prouver sa mission.

Quelques formels que soient ces passages, ils ne le sont pas encore assez à mon gré ; je veux donner au Lecteur la satisfaction de vous voir contredit par Jesus-Christ en propres termes. Ils s'agit du plus grand, du plus frappant, du plus incontestable des miracles de Jesus-Christ, de la résurrection de Lazare. Vous savez avec quel appareil il fut opéré, en présence de la famille du mort, des Disciples du Sauveur, des principaux Juifs de Jérusalem. Vous nous donnerez bientôt

lieu

lieu d'en examiner les circonstances ; il n'est ici question que d'en savoir l'intention et le motif ; Jesus-Christ même nous l'apprendra. Lorsqu'on eut levé la pierre qui couvroit le tombeau, *Jesus éleva les yeux au Ciel, et dit : mon Père, je vous rends grâces de ce que vous m'avez exaucé ; pour moi je sais bien que vous m'écoutez toujours, mais je l'ai dit à cause de ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croyent que vous m'avez envoyé.* (*Joan.* 11, 41.) Ensuite il appelle le mort et le ressuscite. Déja il avoit dit à ses Disciples, en leur annonçant la mort du Lazare : *J'en suis bien aise à cause de vous, afin que vous croyez puisque je n'étois pas-là.* (*Joan.* 15.)

D'un côté, Jesus rend grâces à son Père du miracle qu'il va faire, à cause du peuple qui l'environne, afin que l'on croie à sa mission : de l'autre, Jean-Jacques Rousseau nous assûre, nous répète, nous soutient obstinément que Jesus-Christ n'a point fait de miracles en signe de sa mission ; auquel des deux devons-nous ajouter foi ?

Je supprime d'autres passages ; nous en verrons encore : j'ai même trop insisté sur un point dont vous seul avez pu feindre de douter. Je vous laisse répeter, tant qu'il vous plaira, que les miracles de Jesus-Christ étoient plutôt des Actes de charité que des preuves ; qu'il les faisoit dans des occasions particulières, dont le choix n'annonçoit pas un témoignage public, dont le but étoit si peu de manifester sa puissance, qu'on ne lui en a jamais demandé pour cette fin qu'il ne les ait réfusés. Le contraire est démontré ; cela suffit.

“ Toutes les fois, dites-vous, que les Juifs ont „ insisté sur ce genre de preuves, il les a tou„ jours renvoyés avec mépris, sans daigner ja„ mais les satisfaire. (Troisième Lettre.) „ J'ai encore montré le contraire par la guérison du paralytique, que Jesus-Christ fit exprès, pour prou-

ver aux Juifs qu'il avoit le pouvoir de remettre les péchés.

" Il n'approuvoit pas même, selon vous, qu'on ,, prît en ce sens ses Œuvres de charité : *Si vous* ,, *ne voyez des prodiges et des miracles, vous* ,, *ne croyez point*, disoit-il à celui qui le prioit ,, de guérir son fils. Parle-t-on sur ce ton là, ,, quand on veut donner des prodiges en preu- ,, ves ?,, Oui, on parle sur ce ton à des gens qui, peu frappés d'un grand nombre de prodiges déja faits, en demandent sans cesse de nouveaux. Jesus Christ parle sur ce ton à ceux dont il connoissoit les sentimens intérieurs, et qu'il savoit ne vouloir pas mieux profiter d'un nouveau miracle que des précédens. Il parle sur ce ton à ceux dont l'ambition intéressée vouloit que les miracles fussent faits spécialement pour eux et qui doutoient toujours de sa puissance, jusqu'à ce qu'ils en eussent fait personnellement l'épreuve. Il parloit sur ce ton là, et plus durement encore, à des censeurs curieux et orgueilleux qui vouloient être arbitres de l'usage que Jesus-Christ devoit faire de sa puissance, qui demandoient un miracle dans le Ciel après en avoir vu plusieurs sur la terre, et qui après celui-ci en auroient exigé un autre. Enfin il parloit sur ce ton à la multitude des Rousseau dont il étoit environné, qui s'aveugloient sur ses prodiges, qui le calomnioient, qui conspiroient contre lui, en faisant semblant de l'honorer.

Vous insistez encore. " Combien n'étoit il pas ,, étonnant que s'il eût tant donné de ces sortes ,, de preuves, on continuât sans cesse à lui en ,, demander ? *Quel miracle fais-tu*, lui disoient ,, les Juifs, *afin que l'ayant vu nous croyons à* ,, *toi ! Moïse donna la manne dans le désert à nos* ,, *pères ; mais toi, quelle œuvre fais-tu ?* ,, C'est comme si quelqu'un demandoit au Roi de Prusse ce qu'il a fait pour avoir le nom de grand Capitaine.

" L'imprudence d'un pareil discours est-elle concevable, et trouveroit-on sur la terre entière un
„ homme capable de le tenir ! (Troisième Let-
„ tre.) „

C'est ici de la charité d'une nouvelle espèce. Vous aimez mieux supposer que les Evangélistes sont des visionnaires ou des menteurs, que d'admettre que les Juifs étoient des impudens. Vous seul en doutez, et pour cause ; mais votre doute même se tourne en preuve contre vous. Nous sommes convaincus par votre exemple, que l'on peut encore trouver sur la terre un homme capable d'imiter l'opiniâtreté des Juifs, de nier par entêtement de système des faits incontestables.

Comme vous avez désormais une cause commune avec eux, vous allez nous faire leur apologie. " Les Juifs demandoient un signe du Ciel.
„ Dans leur système ils avoient raison. Le signe
„ qui devoit constater la venue du Messie, ne
„ pouvoit pour eux être trop évident, trop dé-
„ cisif, trop au-dessus de tout soupçon, ni avoir
„ trop de témoins oculaires. Comme le témoi-
„ gnage immédiat de Dieu vaut toujours mieux
„ que celui des hommes, il étoit plus sûr d'en
„ croire au signe même, qu'aux gens qui disoient
„ l'avoir vû ; et pour cet effet le Ciel étoit pré-
„ férable à la Terre. (Troisième Lettre.) „

Vous me permettrez de soutenir que la Terre étoit préférable au Ciel. Un signe céleste eût été pris par les Juifs opiniâtres pour un phénomène naturel, et si l'Evangile en racontoit de cette espèce, vous seriez le premier à les rapporter, bien ou mal, à des raisons physiques. Un signe du Ciel eût été un miracle de pure ostentation, et Jesus Christ vouloit que les siens fussent des actes de charité. Le Ciel ouvert au Baptême de Jesus, la descente du Saint Esprit sur lui, la voix céleste entendue de tous les assistans, étoient un signe du Ciel : les Juifs n'y avoient pas plus d'égard qu'à tous les autres.

Que veut dire, je vous prie, cet axiome? que le témoignage immédiat de Dieu vaut toujours mieux que celui des hommes? Quand Jesus guérit le paralytique et guérit Lazare à la vue des Juifs, n'étoit-ce pas là le témoignage immédiat de Dieu? Et avoit-on besoin alors de celui de hommes? Soutiendrez-vous que pour ne pas recourir à ce témoignage, Jesus-Christ étoit obligé de répéter ses miracles autant de fois qu'il y avoit de Juifs à convertir, afin que tous en fussent témoins oculaires? Le signe qui devoit constater la venue du Messie, ne pouvoit être trop évident, trop décisif, trop au-dessus de tout soupçon; mais les miracles de Jesus-Christ pouvoient-ils être plus évidens, plus décisifs, plus exempts de soupçon qu'ils l'étoient? Joignez à cela les prophéties auxquelles les Juifs ajoutoient foi, et dont l'accomplissement leur paroissoit prochain, lorsque Jesus parut: ajoutez-y encore le témoignage de Jean-Baptiste, que les Juifs avoient regardé comme un Prophète: ajoutez enfin la sainteté éminente du Sauveur, à laquelle cependant les Juifs ne rendirent jamais justice; dites-nous ensuite, si des gens obstinés à résister à tant de caractères, avoient encore raison selon leurs principes.

Nouvelle objection: " Jesus dit après le Pro-
,, phète, que le Royaume des Cieux ne vient
,, point avec apparence, que celui qui l'annonce
,, ne débat point, ne crie point, qu'on n'entend
,, point sa voix dans les rues; tout cela ne respire
,, pas l'ostentation des miracles, aussi n'étoit-elle
,, pas le but des siens. ,, Assurément; mais autre chose est de prouver sa doctrine par des miracles; autre chose d'en faire ostentation: je vous ai montré que sans ostentation Jesus-Christ a donné ses œuvres pour preuve de sa mission.

Vous prétendez qu'il n'y mettoit, ni l'appareil, ni l'authenticité nécessaires pour constater de vrais signes, parce qu'il ne les donnoit point

pour tels. Cela est faux. Peut-on mettre plus d'appareil et d'authenticité qu'il en mit à la résurrection du Lazare, à la multiplication des pains, à la guérison du paralytique, et à tant d'autres, Il les a faits dans les villes, aussi bien qu'à la campagne, sur les places publiques et sur les grands chemins, dans le Temple et dans les maisons particulières. Tous n'ont pas été également publics; mais cela étoit-il nécessaire? Celui qui n'étoit pas converti par un seul miracle bien constaté, ne l'auroit pas été davantage par un millier d'autres.

" Au contraire, poursuivez-vous, il recom-
„ mandoit le secret aux malades qu il guérissoit,
„ aux boiteux qu'il faisoit marcher, aux possédés
„ qu'il délivroit du démon : l'on eût dit qu'il crai-
„ gnoit que sa vertu miraculeuse ne fut connue;
„ on m'avouera que c'étoit une étrange manière
„ d'en faire la preuve de sa mission. (Troisième
„ Lettre.) „

Vous montrez très-bien que Jesus-Christ ne faisoit pas ses miracles par ostentation, ni seulement pour étonner le peuple; qu'il n'en faisoit pas une preuve, quand il n'étoit pas question de prouver; mais vous nous laissez bien loin de ce que vous avez avancé d'abord, que jamais Jesus ne les a donnés pour preuve.

Continuons. *Celui qui me rejette*, *a* disoit-il,
" *qui le juge* : ajoutoit-il, *les miracles que j'ai*
„ *faits le condamneront :* non, mais *la parole que*
„ *j'ai portée le condamnera*; la preuve est donc
„ dans la parole et non pas dans les miracles. „
Rapprochons de ce passage celui que j'ai cité plus haut, nous aurons la solution évidente. *Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils seroient exempts de péché.* Par conséquent ce n'est point la parole seule et dénuée de preuves qui devoit condamner les Juifs, mais la parole autorisée par les miracles et par

les autres caractères de la mission de Jesus-Christ.

Comment la parole de Jesus-Christ seule auroit-elle pu condamner les Juifs, selon votre système? La parole de Jesus-Christ, c'est l'Evangile; or vous avez dit qu'il est plein de choses incroyables; de choses qui répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. ; (Emile, tome 3.) Les Juifs pouvoient-ils être condamnés pour n'avoir pas cru des choses qui répugnent à la raison, pour n'avoir pas admis ce qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre, surtout si ces dogmes n'étoient confirmés par aucune preuve extérieure? Les Juifs étoient-ils blâmables de demeurer dans le même scepticisme que le Vicaire Savoyard? Jesus-Christ a cependant condamné les Juifs incrédules; par conséquent, votre Vicaire et vous-même êtes enveloppés dans leur condamnation.

Selon vous, " on voit dans l'Evangile que les ,, miracles de Jesus étoient tous utiles, mais ils ,, étoient sans éclat, sans apprêt, sans pompe; ,, ils étoient simples comme ses discours, comme ,, sa vie, comme toute sa conduite. Le plus apparent, le plus palpable qu'il ait fait, est sans ,, contredit celui de la multiplication des cinq ,, pains et des deux poissons qui nourrirent cinq ,, mille hommes : non-seulement ses Disciples ,, avoient vu le miracle, mais il avoit, pour ainsi ,, dire, passé par leurs mains; et cependant ils ,, n'y pensoient pas, ils ne s'en doutoient presque ,, pas. Concevez-vous qu'on puisse donner pour ,, signes notoires au genre humain, dans tous les ,, siècles, des faits auxquels les témoins les plus ,, immédiats font à peine attention. (Troisieme ,, Lettre.) ,,

Supposons pour un moment, ce qui est faux, que le miracle de la multiplication des pains n'a t pas été fait expressément pour confirmer la mis-

sion de Jesus-Christ, s'ensuit il qu'il n'en ait point fait d'autres avec cette intention distinctement marquée ? Pour que l'on puisse juger du dessein qu'a eu Jesus-Christ en les faisant, est il nécessaire qu'il ait déclaré en termes exprès, à chacun de ses miracles, qu'il le faisoit en témoignage de sa mission ? L'intention de Jesus-Christ, dans la multiplication des pains, suffisamment marquée, par l'effet que produisit ce miracle sur les milliers d'hommes rassasiés : *Ces hommes*, dit l'Evangile, *ayant vu le miracle que Jesus venoit de faire, s'écrièrent : c'est là véritablement le Prophète qui doit venir dans le monde*, c'est-à-dire, le Messie. (*Jean.* 6. 14.)

Mais les Disciples oublièrent ce miracle dans une circonstance où ils auroient dû s'en souvenir ; qu'est-ce que cela prouve ? " Il est dit, selon votre remarque même, que c'étoit à cause ,, que leur cœur étoit stupide ; mais, ajoutez-,, vous, qui s'oseroit vanter d'avoir un cœur plus ,, intelligent dans les choses saintes, que les Dis-,, ciples choisis par Jesus ,, ? Vous-même vous en vantez, et d'une manière fort indécente ; vous faites profession de n'être pas de l'avis de Saint Paul, (Troisième Lettre.) vous démentez à tout moment les Evangélistes, vous attribuez ce qu'ils disent à leur ignorance, à leur grossièreté, à leur prévention. (*Ibid.*)

" Tant s'en faut, dites-vous, que l'objet réel ,, des miracles de Jesus fût d'établir la foi ; qu'au ,, contraire il commençoit par exiger la foi, avant ,, que de faire le miracle. Rien n'est si fréquent ,, dans l'Evangile. C'est précisément pour cela, ,, c'est parce qu'un Prophète n'est sans honneur ,, que dans son pays, qu'il fit dans le sien très-,, peu de miracles ; il est dit même qu'il n'en put ,, faire à cause de leur incrédulité. Comment ? ,, C'étoit à cause de leur incrédulité qu'il en fal-,, loit faire pour les convaincre, si ses miracles

„ avoient eu cet objet, mais ils ne l'avoient „ pas. „

Le contraire est prouvé. Jesus exigeoit un commencement de foi de ceux qui lui demandoient des miracles, ou plutôt il exigeoit la confiance à son pouvoir; quand il voyoit en eux un fond d'incrédulité, il refusoit d'en faire, parce qu'il ne vouloit pas que ses miracles fussent inutiles. Voilà ce qu'atteste l'Evangile. Jesus vouloit que ses miracles fussent tout-à-la-fois une œuvre de charité, une récompense de la confiance et une preuve de sa mission : tels ont été tous ses prodiges. Un de ces caractères ne détruit point l'autre; prouver que l'un convient aux miracles du Sauveur, ce n'est pas exclure les autres.

Inutilement donc vous ajoutez, " c'étoient simplement des actes de bonté, de charité; de „ bienfaisance, qu'il faisoit en faveur de ses amis „ et de ceux qui croyoient en lui; et c'étoit dans „ de pareils actes que consistoient les œuvres de „ miséricorde, vraiment dignes d'être siennes, „ qu'il disoit rendre témoignage de lui. Ces œuvres „ marquoient le pouvoir de bien faire, plutôt „ que la volonté d'étonner; c'étoient des *vertus* „ plus que des miracles. „

Vous vous jouez du terme de *vertus*, quand vous prétendez qu'il signifie plutôt des bonnes œuvres que des actes de puissance. Nierez-vous que *virtus*, dans le sens le plus naturel, signifie force, puissance, pouvoir ? Je m'offre à vous montrer, par quarante passages bien comptés, que telle est sa signification ordinaire dans l'Evangile. Je n'en citerai que ceux qui sont décisifs. *Plusieurs*, dit Jesus-Christ, *me diront, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, chassé les démons et fait plusieurs miracles ? Virtutes multas. Je leur répondrai, je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi ouvriers d'iniquité.* (Matth. 7, 22.) Est-il question là de vertus ou de bonnes œuvres ? *Je vous ai*

donné le pouvoir, dit Jesus à ses Disciples, *de fouler aux pieds les serpens et les scorpions et sur toute la puissance de l'ennemi, et il ne vous fera point de mal.* (Luc. 10, 19.) *Virtutem inimici* désigne-t-il la vertu et les bonnes œuvres ?

Je suis déja convenu avec vous, que les miracles du Sauveur sont tout-à-la-fois des actes de charité et des actes de puissance ; que l'un de ces caractères n'exclut pas l'autre, au contraire l'un confirme l'autre. La question est de savoir, en les examinant séparément, lequel des deux étoit plus propre à convaincre les Juifs de la mission de Jesus Christ, et auquel des deux Jesus-Christ vouloit que les Juifs fissent plus d'attention. Je soutiens que c'est le second, et je vais vous en convaincre par vos propres paroles et par celles de Jesus-Christ.

Vous avez dit que la sainteté des mœurs d'un envoyé de Dieu *frappe par préférence les gens bons et droits* ; mais *qu'il n'est pas impossible que ce caractère trompe.* (Lettre.) Or le grand nombre des Juifs étoient-ils des gens bons et droits ? Devoient-ils donner principalement leur confiance à un caractère qui, selon vous, peut tromper ?

Quand Jesus voulut convaincre les Juifs de sa mission par la guérison du Paralytique, il ne leur dit point : c'est pour vous faire voir que le Fils de l'Homme a *la charité* de remettre les péchés, mais qu'il en a *le pouvoir*, *potestatem*. Dans tout l'Evangile, les œuvres de Jesus - Christ sont annoncées sous le nom de pouvoir, de puissance, de signes, de miracles, de prodiges, presque jamais sous le nom de charité, de sainteté, de bonnes œuvres : supposerons-nous que les Evangélistes ont parlé d'une manière directement contraire à la nature des choses et à l'intention de Jesus Christ !

L'objection suivante est un chef - d'œuvre. " Comment la Suprême Sagesse eût-elle employé " des moyens si contraires à la fin qu'elle se pro-

„ posoit ? Comment n'eût-elle pas prévu que les
„ miracles dont elle appuyoit l'autorité de ses
„ Envoyés, produiroient un effet tout opposé,
„ qu'ils feroient suspecter la vérité de l'histoire,
„ tant sur les miracles, que sur la mission, et
„ que, parmi tant de solides preuves, celle-là ne
„ feroit que rendre plus difficiles sur toutes les
„ autres les gens éclairés et vrais ? Oui, je le
„ soutiendrai toujours, l'appui qu'on veut donner
„ à la croyance, en est le plus grand obstacle :
„ ôtez les miracles de l'Evangile, et toute la terre
„ est aux pieds de Jesus-Christ. (Lettre.) „

Il faut avoir lu cette tirade, pour concevoir jusqu'où l'entêtement peut conduire un grand génie. Tout ceci est contraire à vous-même, contraire à la nature des choses, contraire à la vérité historique.

1°. Contraire à vous-même. Vous avez dit que des trois caractères dont la révélation peut être revêtue, les miracles sont *le plus frappant, celui qui saisit spécialement le peuple* ; (*Ibid.*) que la bonté divine, lorsqu'elle les emploie, *se prête aux foiblesses du vulgaire, et veut bien lui donner des preuves qui fassent pour lui.* Ici vous dites que la Suprême Sagesse, en faisant opérer des miracles à ses Envoyés, *auroit employé des moyens contraires à la fin qu'elle se proposoit.* Peut-on se contredire aussi grossièrement dans un espace de douze pages ?

2°. Cela est contraire à la nature des choses. Le très-grand nombre des hommes à convertir, surtout parmi les Nations infidèles, sont des ignorans ; les esprits éclairés ne sont pas un entre mille. Quand il seroit aussi vrai qu'il est faux que les miracles sont capables de rendre suspectes aux gens éclairés l'histoire, la doctrine, la mission, seroit-il de la Sagesse Divine de sacrifier la conversion et le salut de mille hommes à la crainte d'en scandaliser un seul ? La Sagesse Divine l'a prévu ce scandale des prétendus *gens éclairés*,

elle l'a prédit. *Je suis venu au monde*, dit Jesus-Christ, *pour exercer un jugement, par lequel ceux qui ne voient pas, verront, et ceux qui croient voir deviendront aveugles.* (*Joan.* 9, 39.) Je vous laisse faire l'application.

3°. Cela est contraire à la vérité historique. Les Evangélistes nous attestent que ce sont les miracles qui ont formé des sectateurs à Jesus-Christ et aux Apôtres ; que celui de Cana lui attacha ses Disciples ; que la guérison du fils du Centenier convertit toute sa famille ; que la multiplication des pains fit publier à des milliers de peuple qu'il étoit le Messie ; que la résurrection de Lazare gagna plusieurs des principaux d'entre les Juifs ; que le don des langues rendit Chrétiens plusieurs milliers d'hommes à la première prédication de Saint Pierre. Il n'est presque pas un miracle sur lequel on ne fasse la même remarque. *Otez les miracles de l'Evangile, toute la terre est aux pieds de Jesus-Christ.* Oserois-je vous demander quel motif pourra y amener les Nations barbares ! Je dis au contraire, otez les miracles de l'Evangile, et il ne restera pas dans toute la terre un seul Disciple à Jesus-Christ.

Vous poussez plus loin cette merveilleuse pensée ; c'eût été dommage de s'arrêter en si beau chemin ; vous prétendez faire grâce à Jesus-Christ de daigner croire en lui, malgré le scandale de ses miracles. " Je ne sais pas bien, dites-vous, " dans une note, ce que pensent au fond de leur " cœur ces bons Chrétiens à la mode ; mais s'ils " croient à Jesus par ses miracles, moi j'y crois " malgré ses miracles, et j'ai dans l'esprit que ma " foi vaut mieux que la leur. (*Joan.*) " Assurément ; elle a tout le mérite de la singularité ; elle est unique dans l'Univers. Croire à Jesus par ses miracles, c'est la foi du vulgaire ; un esprit sublime doit-il penser comme ceux qui n'ont qu'un grossier bon sens ! Il ne faut avoir rien de commun avec le peuple, pas même la Religion. Pour-

rez - vous consentir au moins à vous trouver en Paradis avec nous ?

Vous sentez cependant que les passages de l'Evangile dont vous avez abusé, ne sont pas fort concluans ; vous voulez prévenir l'objection. " Accordons, dites-vous, que d'autres passages présentent un sens contraire à ceux-ci ; ceux-ci réciproquement présentent un sens contraire à ceux-là ; et alors je choisis, usant de mon droit, celui de ces sens qui me paroît le plus raisonnable et le plus clair. „ J'ai fait voir que vos passages ne prouvent rien ; je vais le démontrer encore plus clairement, en les rappellant en deux mots. Vous avez objecté que Jesus-Christ n'a point fait de miracles avant que de prêcher : cela prouve-t-il qu'il n'en ait point fait en prêchant ? Qu'il en a quelquefois refusé : s'ensuit-il qu'il n'en ait jamais accordé ? Que ses miracles étoient des œuvres de charité : étoient-ils moins des œuvres de puissance ? Que Jesus-Christ demandoit la foi avant le miracle : cela empêche-t-il que le miracle ne la confirme ? Que les Juifs lui en ont souvent demandé : est-ce une preuve qu'ils n'en eussent déja pas vus ? Que Jesus-Christ n'en faisoit pas ostentation : cela les rendoit-ils moins utiles ? Que la parole condamnera les incrédules : seront-ils moins condamnés par les miracles ? Que les Apôtres les oublièrent souvent : tout le monde les oublioit-il de même ? Voilà les preuves dont vous triomphez. Je vous ai montré de plus que vos passages ne peuvent point servir de solution ni d'explication à ceux que je vous ai cités ; que vous ne pouvez même y répondre sans contredire formellement l'Evangile. Voilà donc en quoi consiste votre droit prétendu, à choisir le sens directement opposé à celui que le texte présente, parce qu'il vous plaît de le trouver le plus raisonnable.

" Si j'avois, continuez-vous, l'orgueil de tout „ expliquer, je pourrois en vrai Théologien tor-

„ dre et tirer chaque passage à mon sens ; mais
„ la bonne foi ne me permet point ces interpréta-
„ tions sophistiques. „ Eh qu'avez-vous fait autre chose que tordre et tirer l'Evangile à votre sens, supprimer ce qui fait contre vous, insister sur ce qui ne prouve rien, et rassembler des sophismes au lieu de preuves ? Vous n'avez pas l'orgueil de tout expliquer, et vous avez celui de tout contredire : lequel est le plus modeste ?

Il semble que votre façon de raisonner soit une dérision. " L'autorité que je donne à l'Evangile,
„ je ne la donne point à l'interprétation des hom-
„ mes. „ Votre propre interprétation n'est donc pas celle d'un homme ? Daignez nous prouver qu'elle est divine ?

" Se laisser mener par autrui sur cette matière,
„ c'est, selon vous, substituer l'explication au
„ texte, c'est se soumettre aux hommes, et non
„ pas à Dieu. „ Voudriez-vous nous montrer quelle soumission l'on témoigne à Dieu, quand on s'attribue le droit d'expliquer sa parole comme on juge à propos ? Quelle force peut avoir une loi que tout particulier est le maître d'entendre comme il lui plaît ? Voilà le mystère de la foi Protestante, que nous n'avons pas encore pu concevoir.

La seconde partie de vos objections sera peut-être plus sérieuse. Il est question de prouver que les miracles ne sont pas un signe infaillible, et dont les hommes puissent juger.

Vous définissez d'abord le miracle, une exception réelle et visible aux lois de la nature ; (Troisième Lettre) vous convenez qu'il seroit absurde de douter si Dieu peut faire des miracles ; que toute la question se réduit à savoir s'il le veut. Vous prétendez que pour la résoudre, il faudroit lire dans les décrets éternels, qu'il est impossible de la décider par les faits.

Selon vous, " soit qu'il y ait des miracles,
„ soit qu'il n'y en ait pas, il est impossible au
„ sage de s'assurer que, quelque fait que ce soit,

„ puisse en être un. (*Ibid.*) „Sentez-vous la contradiction, Monsieur ? Dieu est assez puissant pour faire des miracles, et il ne l'est pas assez pour nous les faire connoître ; il peut changer à son gré l'ordre de la nature, mais il ne peut pas nous faire apercevoir ce changement ; il est le maître d'interrompre le cours des lois qu'il a établies, et il ne l'est pas de nous rendre cette interruption si palpable que nous ne puissions nous y méprendre. Un miracle est *un changement sensible dans l'ordre de la nature*, *une exception réelle et visible à ses lois*, et un miracle ne peut jamais être sensible ni visible. Est-ce un Philosophe, est-ce un homme sensé qui débite cette doctrine ?

De votre aveu, Dieu peut faire des miracles, il peut donc avoir des raisons d'en faire ; la Sagesse Eternelle ne fait rien sans raison ; il peut donc se servir des miracles pour nous faire connoître ses volontés. Les connoîtrions-nous alors, s'il étoit impossible de discerner sûrement le signe dont Dieu se serviroit pour exciter notre attention ? Peut-il nous donner un signe équivoque, trompeur, que nous sommes incapables de discerner, et tendre ainsi un piége à notre ignorance ? Selon vous, c'est une impiété de douter si Dieu peut faire des miracles ; n'en est-ce pas une plus grande de supposer qu'il en peut faire, s'ils sont un signe nécessairement trompeur ?

En a-t-il fait ? En a-t-il voulu faire ? Quoi que vous en puissiez dire, cette question doit être décidée par les faits ; elle ne sauroit l'être autrement.

Vous prétendez que c'est un sophisme grossier d'employer la preuve morale à constater des faits naturellement impossibles, puisqu'alors le principe même de la crédibilité, fondé sur la possibilité naturelle, est en défaut. (Troisième Lettre.)

J'ai fait voir, dans ma troisième Lettre, que

ce n'est point un sophisme d'employer la preuve morale à constater des faits, dès que ce sont des faits sensibles et palpables : que quoique ces faits soient naturellement impossibles, ils ne sont pas moins du ressort des sens : que le principe de la crédibilité n'est point alors en défaut, puisqu'on suppose qu'ils ne sont point arrivés naturellement, mais par un pouvoir supérieur à la nature : que vous avez fait usage vous-même de ce principe, lorsque vous avez dit que les faits de Jesus-Christ sont beaucoup mieux attestés que ceux de Socrate. (Emile, tome 3.) Par votre argument, vous prouveriez que nous ne devons point ajouter foi aux Physiciens, lorsqu'ils font quelque découverte qui, auparavant nous paroissoit naturellement impossible, parce qu'alors le principe de la crédibilité est en défaut à notre égard.

" Si les hommes, dites-vous, veulent bien, en ,, pareil cas, admettre cette preuve dans des choses de pure spéculation, ou dans des faits dont ,, la vérité ne les touche guères, assurons-nous ,, qu'ils seroient plus difficiles, s'il s'agissoit, ,, pour eux, du moindre intérêt temporel. Supposons qu'un mort vînt redemander ses biens ,, à ses héritiers, affirmant qu'il est ressuscité, et ,, requérant d'être admis à la preuve ; croyez-vous ,, qu'il y ait un seul tribunal sur la terre où cela ,, lui fût accordé ? (*Ibid.*) ,,

Vous me permettrez de vous faire observer, que l'objet des Tribunaux Civils n'est point de juger des miracles : tous seroient fondés à rejetter la requête sur le simple exposé, parce que la mort, rompant tous les liens de la société, éteint aussi tout droit de propriété. *Le mort saisit le vif* : c'est un principe de Jurisprudence, auquel un cas extraordinaire et miraculeux ne doit jamais déroger. Votre supposition ne prouve donc rien.

Voici une objection plus forte en apparence. " Puisqu'un miracle est une exception aux loix

„ de la nature, pour en juger il faut connoître
„ ses lois; et pour en juger sûrement, il faut les
„ connoître toutes : car, une seule qu'on ne con-
„ noîtroit pas, pourroit en certains cas inconnus
„ aux spectateurs, changer l'effet de celles qu'on
„ connoîtroit. Ainsi celui qui prononce qu'un tel
„ ou tel acte est un miracle, déclare qu'il con-
„ noît toutes les lois de la nature, et qu'il sait
„ que cet acte en est une exception. „

Remarquez, s'il vous plaît, que vous faites le même sophisme que les Matérialistes, pour prouver que la pensée est peut-être une propriété de la matière. Nous ne connoissons pas toutes ses propriétés, disent-ils, comment pouvons-nous affirmer que la pensée n'est pas une de ces propriétés inconnues ? Nous répondons qu'il suffit pour l'affirmer, de savoir que la matière a deux propriétés incompatibles avec la pensée, savoir l'étendue et la divisibilité. Il est étonnant qu'ayant senti vous-même le foible de ce raisonnement, vous en fassiez un semblable sur un autre sujet.

Nous ne connoissons pas toutes les lois particulières de la nature, mais nous connoissons une loi générale qui nous garantit la certitude de celles que nous connoissons : c'est la sagesse de Dieu et sa providence. Nous développerons, s'il vous plaît, ce principe; il fournit la réponse à la plûpart de vos objections.

C'est la sagesse de Dieu, auteur des lois morales, qui nous répond de la certitude des lois générales physiques; parce que s'il n'y avoit rien de certain dans la nature, il n'y auroit rien de certain non plus dans la société, dans notre état, dans nos devoirs. Je suis assuré qu'il n'y a aucune loi possible dans la nature, en vertu de laquelle un mort puisse être rendu à la vie, parce que la résurrection devenue naturelle, changeroit nécessairement l'ordre de la société. Je ne suis pas moins certain qu'en vertu d'aucune loi physique, une Vierge ne peut être mère, parce que ce mi-

racle devenu naturel, donneroit atteinte aux lois du mariage. Si, par une loi physique inconnue, mais possible à connoître, de simples paroles pouvoient guérir toutes les maladies, serions-nous encore obligés de veiller si exactement à notre conservation et à celle d'autrui ? Si, par une autre loi physique, un corps humain pouvoit marcher sur les eaux, voler dans les airs, pénétrer les autres corps, qu'elles barrières pourroient assurer notre vie et notre repos ? Si le cours des astres pouvoit être naturellement suspendu, quelle règle nous resteroit pour distinguer le temps, pour mettre un ordre dans la société ? Ainsi du reste. La même sagesse, la même bonté, la même providence, qui veut que je sois assuré de mon état, de mes obligations, de ma destinée, est mon garant de la certitude des lois physiques.

Remarquez, je vous prie, que toutes les découvertes physiques sur lesquelles vous insistez, loin d'affoiblir ma preuve, la confirment. Depuis Adam jusqu'à nous, a-t-on découvert une nouvelle loi physique qui ait introduit un nouvel ordre moral, ou qui ait donné quelqu'atteinte à la règle immuable des mœurs ?

Par une nouvelle conséquence, lorsque la sagesse divine a résolu d'établir un nouvel ordre moral, de m'imposer de nouvelles obligations, de m'assujettir à un nouveau culte, elle agit régulièrement, en m'avertissant de ses volontés, par une interruption momentanée et frappante de ses mêmes lois, dont, excepté ce cas, elle ne change jamais le cours. (*Nota.* On ne doit point inférer de-là, que Dieu ne fait jamais de miracles que pour introduire un nouveau culte ; mais que toutes les fois qu'il en a faits, ç'a été pour intimer aux hommes quelque volonté particulière.) Si vous voulez méditer attentivement ce principe, vous en sentirez mieux qu'un autre la justesse et les conséquences ; personne ne paroît plus convaincu que vous l'êtes de la nécessité de l'ordre

moral : je n'ai pas à craindre que vous m'en contestiez la certitude.

Vous objecterez sans doute que nous ne connoissons pas assez parfaitement les rapports de toutes les lois physiques avec les lois morales, pour apercevoir quel effet le dérangement de telle loi peut avoir à l'égard de la règle des mœurs; quand un homme sauroit multiplier des pains, par exemple, on ne voit pas quel inconvénient il en résulteroit pour la société.

En effet, il peut quelquefois y avoir du doute si telle opération déroge, ni aux lois physiques, ni aux lois morales; mais la même règle générale de la sagesse et de la bonté divine nous rassure toujours suffisamment. Nous savons en général qu'un Dieu bon et sage n'accordera jamais à aucun homme un pouvoir assez éclatant sur la nature, pour qu'il paroisse en disposer en maître, surtout lorsqu'il y auroit un danger inévitable de séduction. Dieu qui a donné en même-temps à l'homme, et des connoissances très-bornées, et une entière confiance aux lois physiques ne permettra jamais qu'un imposteur ou un visionnaire puisse les déranger, même en apparence, jusqu'à un certain point, pour induire les hommes en erreur.

Remarquez de nouveau que cette règle est encore vérifiée par l'expérience. Lorsque Dieu a envoyé Jesus-Christ pour enseigner les hommes; 1°. Il ne lui a pas seulement donné le pouvoir de déroger à des lois physiques, dont la certitude pourroit être révoquée en doute, mais en celles même dont la connexion est évidente avec l'ordre moral, telle qu'est la loi en vertu de laquelle un mort ne peut point revenir à la vie, etc. 2°. Ses miracles n'ont pas été seulement des œuvres merveilleuses, mais encore des œuvres saintes, des actes de charité et de vertu. 3°. Dieu a voulu que son pouvoir fût accompagné de deux autres caractères, dont vous avez reconnu vous-même la

nécessité, qui sont la pureté de la doctrine et la sainteté des mœurs. Voilà pourquoi je vous ai averti d'abord que ces trois caracteres ne devoient jamais être séparés, parce qu'ils se prêtent une force mutuelle.

C'est donc se tromper dans le principe même, d'envisager les miracles, uniquement du côté des lois physiques; on ne doit pas avoir moins d'attention à l'influence qu'il peut avoir sur les mœurs. Telle loi physique ne paroît tenir en rien à l'ordre de la société : donc Dieu peut permettre qu'elle soit dérangée en toutes circonstances : la conclusion est fausse. Dieu ne le permettra certainement point, lorsqu'il y auroit un danger inévitable de séduction, eu égard au génie, aux connoissances, aux dispositions particulières de ceux qui en sont les témoins.

Avec ces principes que l'on ne doit jamais perdre de vue, il ne sera pas difficile de répondre à toutes objections.

Reprenons votre argument; « puisqu'un miracle » est une exception aux lois de la nature, pour en » juger il faut connoitre ses lois : et pour en juger » sûrement, il faut les connoitre toutes; car une » seule qu'on ne connoîtroit pas, pourroit en cer- » tains cas inconnus aux spectateurs, changer l'ef- » fet de celle qu'on connoîtroit. »

Je vous soutiens que sans connoître toutes les lois de la nature, nous sommes certains que les miracles de Jesus-Christ ne sont point l'effet de certaines lois particulières inconnues aux spectateurs. Il faut démontrer ce point essentiel.

1°. Comment connoissons-nous les lois de la nature? Par la régularité, la constance, l'uniformité de leur cours et de leurs effets; nous ne pouvons les connoître autrement. C'est pour le bien des créatures, sans doute, que Dieu les a établies; notre vie, nos actions, notre conduite portent sur ce fondement. Si ces lois n'étoient point constantes, uniformes, immuables, elles ne pour-

roient plus nous tranquilliser, il n'y auroit plus rien d'assuré dans l'Univers. Une loi passagère, momentanée, qui ne s'est montrée qu'une ou deux fois depuis la création, sans avoir jamais reparu, n'est point une loi, c'est plutôt une exception aux autres lois : on abuse des termes, on confond toutes les idées si on la nomme autrement.

L'on a découvert, si vous le voulez ; de nouvelles lois particulières, la pesanteur de l'air, la vertu magnétique, l'électricité ; mais celles-ci se manifestent comme toutes les autres par la production constante des mêmes effets dans les mêmes circonstances. Si l'un ou l'autre de ces phénomènes n'avoit paru qu'une seule fois, à la volonté d'un Physicien, sans que jamais on eût pu le reproduire, le regarderions-nous comme l'effet d'une loi naturelle.

Or tels ont été les miracles de Jesus-Christ, des phénomènes uniques qu'il a opérés à volonté par une seule parole, sans que jamais personne ait pu les imiter, que ceux auxquels il en avoit donné le pouvoir. S'il y a, par exemple, une loi constante et assurée dans la nature, c'est la gravitation des corps ; lorsque Jesus a marché sur les eaux, et qu'il y a fait marcher Saint Pierre, soutenir que ce phénomène a pu être l'effet d'une loi naturelle inconnue, et non pas une exception évidente à la loi connue de la pesanteur des corps, un effet naturel et non un miracle ; n'est-ce pas se jouer des termes et confondre toutes les notions ? Dire *qu'une seule loi qu'on ne connoîtroit pas, pourroit en certains cas inconnus aux spectateurs, changer l'effet de celles qu'on connoîtroit* ; c'est prétendre qu'une exception unique et momentanée à la loi, est une loi.

2°. Les miracles de Jesus-Christ n'ont pas été faits au hasard ; ils avoient un but, un dessein marqué : Dieu vouloit qu'ils servissent à prouver la mission de son fils et l'établissement du Christianisme : car enfin, dirons-nous qu'ils ont eu cet

effet par hasard ? Est-ce par une combinaison fortuite des lois de la nature que Jesus est né dans le temps que les Juifs attendoient un Messie qu'ils croyoient prédit par les Prophètes ? Que Jean-Baptiste a paru sur les bords du Jourdain pour annoncer sa venue ; que les deux branches de la famille de David se sont réunies en lui ; qu'il s'est appliqué les prophéties connues dans les livres des Juifs ; qu'il a prêché une doctrine plus sublime, une morale plus pure que tous les Docteurs de l'Univers ; qu'il a fait des œuvres qui sembloient des prodiges ; qu'il a formé des Disciples ; que ceux-ci ont répandu l'Évangile par tout le monde ? Est-ce une fatalité aveugle qui a rassemblé ce nombre infini de circonstances qui forment le tissu si bien lié de l'histoire Évangélique, et tous ces *caractères de vérité* qui vous paroissent *si grands, si frappans, si parfaitement inimitables*, que toute l'industrie humaine n'auroit jamais pu réussir à les contrefaire ! Un Athée, un Matérialiste pourroit le dire, et s'exposer ainsi à la risée de tout homme raisonnable : pour vous, Monsieur, qui croyez un Dieu, une providence, qui êtes convaincu que l'ordre et la correspondance parfaite des moyens avec la fin décèlent une intelligence, vous ne le direz sûrement pas.

C'est donc, selon vos principes, l'intelligence suprême qui a établi toutes les lois particulières, en vertu desquelles Jesus a fait, quand il lui a plu, des œuvres qui sembloient des prodiges ; c'est elle qui les a fait agir au moment précis où il le falloit, quand Jesus le vouloit, et qui a fait cesser dès-lors toute leur influence. Or, supposer que Dieu a fait des lois particulières exprès pour Jesus-Christ et pour lui seul, des lois qui suspendoient à son gré le cours des autres lois ; ou avouer simplement qu'il lui a donné le pouvoir de suspendre toutes les lois de la nature et de faire des miracles, n'est-ce pas dire la même chose en termes différens ? Une loi faite pour un cas uni-

que et qui déroge à toutes les autres lois, n'est-elle pas, selon votre propre définition, un miracle avéré !

3°. Si les prodiges de Jesus-Christ sont seulement l'effet de quelques lois inconnues de la nature, ce Maître divin dont vous reconnoissez la haute sagesse, les vertus héroïques, la candeur ennemie de toute ostentation, est dans le fond le plus grand fourbe, le plus insigne imposteur. Il a constamment donné ses prodiges pour un effet du pouvoir surnaturel qu'il avoit reçu de son père. *Toutes choses*, dit il, *m'ont été données par mon père.* (Matth. 11, 27.) *Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel et sur la Terre.* (*Ibid.* 28, 18.) *Le père aime son fils, et a mis toutes choses entre ses mains.* (*Joan.* 3, 35.) *Son père lui a donné le pouvoir sur toute chair.* (*Joan.* 17. 2.) *Tout ce que j'ai*, dit-il à son père, *est à vous; et tout ce que vous avez est à moi.* (*Ibid.* 17, 10.) *Le fils ne fait rien de lui-même, mais par son père... Comme le père ressuscite les morts et leur rend la vie; de même le fils donne la vie à qui il lui plaît, etc.* (*Ibid.* 5, 19 et 21.)

Il a fait plus, il a voulu persuader à ses Apôtres qu'ils feroient eux-mêmes des miracles en son nom, et qu'il leur en avoit donné le pouvoir. *Je vous dis en vérité que si vous avez la foi, vous direz à cette montagne: transporte-toi d'ici là, et elle se transportera, et rien ne vous sera impossible.* (Matth. 17, 16 et 21.) *Celui qui croit en moi fera les mêmes œuvres que je fais, et même de plus grandes choses.* (*Joan.* 14, 12.) *Les soixante-douze Disciples vinrent lui dire, Seigneur, les démons même nous sont soumis en votre nom.* (Luc. 10. 17.) Nous avons cité d'autres passages semblables dans la troisième Lettre. Si les œuvres merveilleuses de Jesus sont l'effet de quelques lois naturelles, y a t-il rien de plus insensé ou de plus fourbe que ce langage ! N'étoit-ce pas là travailler de propos délibéré à troubler

le cerveau de ses Disciples, et à les rendre fanatiques ! J'abuserois de la patience du Lecteur, si j'insistois davantage sur ce point.

« Tout homme sage, dites-vous, n'affirmera „ jamais qu'un fait, quelqu'étonnant qu'il puisse „ être, soit un miracle; car comment peut-il le „ savoir ! (Troisième Lettre.) „ Cela signifie qu'un homme sage ne l'affirmera jamais qu'après un mûr examen; que c'est le cas d'user de la plus grande circonspection; que ce jugement n'est pas uniquement du ressort de la physique; que c'est principalement du côté des lois morales qu'il le faut envisager. Si vous n'entendez rien autre chose, personne ne vous contredira.

On ne peut nier qu'il ne se fasse des choses fort extraordinaires; vous en avez vu, vous en avez fait; « Je me contentois, ajoutez-vous, d'être „ sorcier, parce que j'étois modeste, mais si j'a„ vois eu l'ambition d'être Prophète, qui m'en „ eût empêché ! „ La crainte d'en être la dupe, comme vous l'auriez sûrement été.

Rien de si commun, selon vous, que des opérations que l'on auroit pris autrefois pour des miracles. L'étude de la nature y fait faire tous les jours de nouvelles découvertes : l'industrie humaine se perfectionne tous les jours : la chymie curieuse enfante des merveilles à faire écrier mille fois le peuple qui les verroit. Un Physicien de Collége va en Guinée faire de la glace, voilà les Nègres prêts à l'adorer.

Cela est fort beau en spéculation, mais la pratique ne va pas si vite. Nos Missionnaires ont étonné mille fois les Chinois par des opérations de physique; ils n'ont pas fait pour cela plus de progrès. Si avec de la physique, de la chymie des mathématiques, on peut convertir tous les Nègres, comment vous qui au lieu d'être Prophète, vous contentez d'être sorcier, qui êtes si zélé pour la Religion naturelle, et qui la prêchez si infructueusement en Europe, n'avez-vous

pas encore pris le parti d'aller l'enseigner aux Nègres ? Avec vos admirables secrets, vous convertirez toute la terre; vous ferez connoître Dieu à ces malheureux peuples abrutis, vous établirez partout le pur Évangile dont vous vous croyez l'Apôtre et le Martyr. C'est que vous sentez qu'il faut autre chose que des prestiges pour éclairer les hommes; qu'étonner l'esprit, ce n'est pas changer le cœur; quand un infidèle se convertit, même à la vue d'un miracle, l'interruption des lois physiques n'est pas ce qu'il y a de plus merveilleux.

Vous dites que si les Prêtres de Baal avoient eu M. Rouelle au milieu d'eux, leur bûcher eût pris feu de lui-même, et Elie eût été pris pour dupe. Point du tout, il ne s'agissoit pas de faire prendre feu au bûcher de lui-même, mais de faire descendre le feu du Ciel à la vue de tous les assistans. C'est ce que fit Elie, et il n'étoit ni Chymiste, ni Physicien. (*Reg.* 18.) Il n'avoit ni huile de gayac; ni esprit de nitre, on n'en savoit point faire alors : et pour que le miracle fût moins suspect, il fit répandre de l'eau en abondance sur la victime, sur le bûcher et sur l'autel.

" Jadis, continuez-vous, les Prophètes faisoient „ descendre le feu du Ciel, aujourd'hui les en- „ fans en font autant avec un morceau de verre; „ (*Reg.*) „ vous vous jouez de vos Lecteurs. Les enfans qui allument un peu de bois, en rassemblant les rayons du Soleil avec un morceau de verre, étonneront pour un moment le peuple ignorant; mais les plus stupides même ne s'imagineront pas qu'ils fassent descendre le feu du Ciel. Au temps des Prophètes, on ne connoissoit pas les miroirs ardens; et dès qu'il est question de machines, le peuple n'est plus la dupe.

" Josué fit arrêter le Soleil; un faiseur d'Al- „ manachs va le faire éclipser, le prodige est „ encore plus sensible. „ Une matière aussi sérieuse demanderoit des objections moins puériles.

Le

Le Soleil éclipsé ne fut jamais un miracle chez les Hébreux, le Soleil arrêté en seroit un parmi nous.

Rassemblez, tant qu'il vous plaira, les laboratoires de physique, les foires de Paris, les prestiges des convulsions, tous les arts de l'Europe, vous étonnerez le peuple, mais vous ne le subjuguerez pas. Vous avez beau dire que les Européens avec leurs arts, ont toujours passé pour des Dieux parmi les Barbares ; ces Dieux si puissans ne peuvent cependant changer ni les esprits, ni les cœurs. Les Barbares regardent, écoutent, admirent et retournent tranquillement à leurs Pagodes. Qu'on leur donne un maître tel que Jesus-Christ et ses Apôtres, bientôt ils seront convertis.

" Je ne sais, dites-vous, si l'art de guérir est „ trouvé, ni s'il se trouvera jamais ; ce que je „ sais, ce qu'il n'est pas hors de la nature. Il „ est tout aussi naturel qu'un homme guérisse, „ qu'il tombe malade : il peut tout aussi-bien gué- „ rir subitement, que mourir subitement. (*Reg.*) „ Tout cela n'est ni vrai ni exact. Qu'un homme guérisse lentement et par des remèdes, cela est dans la nature ; qu'il guérisse subitement à la volonté d'un autre, cela n'y est plus. Un homme d'un coup de marteau peut briser une montre, la rétablira-t-il d'un coup de marteau sans miracle ? De la manière dont les organes du corps humain sont faits et compliqués, ils peuvent être aisément et subitement dérangés ; pour les remettre dans leur état naturel, c'est autre chose. Dès qu'ils sont altérés à un certain point, la mort doit naturellement s'ensuivre ; alors ils ne peuvent être rétablis dans le premier état, que par l'Ouvrier tout-puissant qui les a formés. C'est là du bon sens le plus simple.

S'il est vrai qu'un homme peut tout aussi bien guérir subitement que mourir subitement, que n'ajoutez-vous encore qu'il peut aussi ressusciter subitement.

Vous ajoutez un correctif : « Il y a pourtant,
„ je l'avoue, des choses qui m'étonneroient fort,
„ si j'en étois le témoin : ce ne seroit pas tant de
„ voir marcher un boiteux, qu'un homme qui
„ n'avoit point de jambes, ni de voir un para-
„ lytique mouvoir son bras, qu'un homme qui
„ n'en a qu'un reprendre les deux. „ Cela vous étonneroit sans doute, mais cela ne vous feroit pas changer d'avis ; parce que vous êtes bien résolu de n'en discéder jamais. Bientôt vous nous en ferez l'aveu.

" Cela me frapperoit encore plus, je l'avoue,
„ que de voir ressusciter un mort ; car enfin, un
„ mort peut n'être pas mort. „ De l'aveu de tous les Physiciens qui ont disserté sur les signes de la mort, il en est qui sont certains et qui ne sauroient tromper. L'odeur fade et dégoûtante qu'un cadavre commence à exhaler presqu'aussitôt qu'il est refroidi, n'est pas un signe équivoque. Alors il est faux de dire que ce mort peut bien n'être pas mort. Où en seroit-on, si l'on n'étoit sûr de la mort que quand un cadavre est capable d'infecter les vivans ?

" Au reste, continuez-vous, quelque frappant
„ que pût me paroître un pareil spectacle, je ne
„ voudrois pour rien au monde en être témoin ;
„ car, que sais-je ce qu'il en pourroit arriver ?
„ Au lieu de me rendre crédule, j'aurois grand
„ peur qu'il ne me rendît fou. „ Cette confession n'est pas inutile ; elle nous fait comprendre jusqu'où va l'entêtement des hommes à système. Ils démentiroient plutôt leurs propres yeux et tous leurs sens réunis, que de démordre de leurs opinions.

Ainsi, Monsieur, la vérité perce malgré vous. Vous lui rendez l'hommage le plus solennel en affectant de la méconnoître. Vous avouez l'impression terrible que feroit sur vous la vûe d'un miracle ; n'est-ce pas confesser par la même

l'empire absolu de cette preuve sur tous les esprits et les raisons supérieures qu'a eues la sagesse divine de s'en servir pour convertir le monde ! Il faut de deux choses l'une, ou que cette preuve rende les hommes dociles, ou qu'elle les rende fous. Vous craignez l'alternative ; rassurez-vous : Dieu n'a pas coutume de faire des miracles pour ceux qui en ont peur.

Vous nous renvoyez à M. Bruhier pour examiner la résurrection de Lazare ; voyons s'il raisonne mieux que vous. Lazare étoit déja dans la terre. *Seroit-il le premier homme qu'on auroit enterré vivant* ? Oui, il seroit le premier homme qui seroit demeuré vivant dans la terre pendant quatre jours, après avoir été malade et avoir paru mort de défaillance. Pour savoir si une narration est vraie, il ne faut point en supprimer ni en altérer les circonstances. Il y étoit depuis quatre jours. *Qui les avoit comptés* ? Ceux qui l'avoient enterré, et dont les Disciples de Jesus purent l'apprendre. Cette circonstance est répétée deux fois ; la première par l'Evangéliste lui même ; la seconde par la sœur du mort. *Ce n'est pas Jesus qui étoit absent.* C'est Jesus lui-même qui, quoiqu'absent, savoit la mort de Lazare, et qui l'annonce à ses Disciples, en ajoutant ces paroles remarquables : *Lazare est mort ; et j'en suis bien aise à cause de vous, afin que vous croyez, puisque je n'étois pas là quand il est mort.* (*Joan.* 11, 14. (Il puoit déja. *Qu'en savez-vous ? Sa sœur le dit, voilà toute la preuve.* Ce n'est point toute la preuve, puisque l'Evangéliste étoit présent, et que le mort étoit enterré depuis quatre jours ; il n'en falloit pas tant pour le rendre infect. Jesus ne fait que l'appeller, et il sort. *Prenez garde de mal raisonner ; il s'agissoit de l'impossibilité physique, elle n'y est plus.* Quoi ? Il n'y a plus d'impossibilité physique, qu'un mort de quatre jours se leve à la voix de Jesus ? On se

moque de nous : on déraisonne, en nous avertissant de ne pas mal raisonner. *Jesus faisoit bien plus de façons dans d'autres cas qui n'étoient pas plus difficiles ; pourquoi cette différence, si tout étoit également miraculeux ?* Quand nous ne pourrions pas donner raison de cette différence, cela porteroit-il quelque préjudice à la substance même du miracle ? Que Jesus en ait agi ainsi pour exciter l'attention de ses auditeurs, pour se proportionner à leur génie, pour faire paroître le fait moins miraculeux, ou pour d'autres raisons ; que nous importe ? *Ceci peut être une exagération, et ce n'est pas la plus forte que S. Jean ait faite : j'en atteste le dernier verset de son Evangile.* En contredisant formellement les Historiens, en les accusant d'exagération, en supprimant ou défigurant les circonstances, il n'est rien que l'on ne puisse faire paroître douteux et même faux. Si l'on appliquoit à l'histoire profane la méthode selon laquelle on examine les miracles de Jesus-Christ, y aura-t-il un seul événement qui puisse encore passer pour certain ?

Vous revenez à vos conjectures physiques. « On vient de trouver le secret de ressusciter les » noyés ; on a déja cherché celui de ressusciter » les pendus ; qui sait, si dans d'autres genres » de mort, on ne parviendra pas à rendre la vie » à des corps que l'on en avoit cru privés ? (*Joan.*) » On a trouvé le secret de rappeller à la vie des hommes qui paroissoient morts, et qui ne l'étoient pas, en qui la suffocation n'avoit pas encore éteint toute chaleur naturelle, en qui par conséquent il restoit encore un principe de vie ; mais on ne s'avisera jamais de chercher, et l'on ne parviendra point à trouver le secret de ressusciter des hommes morts de défaillance et de langueur comme Lazare, qui ont été quatre jours dans le tombeau, et dont l'odeur cadavereuse n'atteste que trop bien la mort.

Vous argumentez dans une note sur les circonstances de quelques miracles de l'Evangile. Pour guérir un aveugle, Jesus emploie de la salive, et une autre fois de la boue ; il ne le guérit point entièrement par la première operation, il faut la recommencer : à quoi bon tout cela pour un miracle ? La Nature dispute-t-elle avec son maître ? Ne suffit-il pas qu'il veuille ? Ou bien osera-t-on dire que Jesus veut se faire valoir et amuser les spectateurs ? Choisissez. (*Joan.*)

Je réponds que le choix n'est pas nécessaire. Quand il y auroit dans la conduite de Jesus, aussi-bien que dans sa doctrine, des choses dont nous ne pouvons rendre raison, seroit-ce un motif suffisant pour douter du reste ? Nos adversaires, avec toute leur capacité et leurs talens supérieurs, rendent-ils raison de tout dans leurs divers systêmes ? Sur les questions même de la Religion naturelle, dans les matières qui semblent être uniquement du ressort de la raison, l'on est forcé d'avouer *que les objections insolubles sont communes à tous les systêmes*: (Emile, tome 3.) et dans l'hypothèse d'une révélation surnaturelle, dans des choses qui dépendent du bon vouloir de Dieu, on veut que tout soit dans un dégré de clarté à l'épreuve des chicanes mêmes d'un esprit censeur et malin : où est la justice ?

Dès qu'un homme a donné des marques d'une sagesse et d'une prudence peu commune, on ne commence pas par condamner celles de ses actions, dont on n'aperçoit pas d'abord le but ni le motif ; on suppose qu'il a ses raisons, et l'équité naturelle le demande. Puisque de votre aveu (Emile, tome 3.) Jesus a montré une sagesse, un désintéressement, une grandeur d'ame, un empire sur ses passions, dont personne n'approcha jamais, ne devons-nous pas présumer qu'il n'a rien fait que pour des raisons supérieures, et souvent imperceptibles aux yeux du vulgaire ? On

convient que pour la Doctrine, Jesus en savoit plus que tous les hommes; et dans l'examen de ses actions, l'on veut que nous en sachions autant que lui.

« Donnez-moi, dites-vous, des miracles qui » demeurent tels, quoi qu'il arrive, dans tous » les temps et dans tous les lieux. Si plusieurs de » ceux qui sont rapportés dans la Bible paroissent » être dans ce cas, d'autres aussi paroissent » n'y pas être. Réponds-moi donc, Théologien, » prétends tu que je passe le tout en bloc, ou si » tu me permets le triage? Quand tu m'auras » décidé ce point, nous verrons après. (Troi» sième Lettre. »

Il est tout décidé; on vous laisse le choix. On vous soutient que tous les faits qui sont donnés dans la Bible pour des miracles, le sont et le seront dans tous les temps et dans tous les lieux; que vous ne parviendrez jamais à prouver que ce sont des faits naturels, sinon en altérant les circonstances, en démentant l'historien, en supposant de l'exagération, toutes voies auxquelles la bonne foi ne permet point d'avoir recours. Quand a force de subtilités et de chicanes, vous seriez venu à bout de jetter des nuages sur quelques-uns, la multitude, la variété, la continuité, la sainteté des miracles de Jesus-Christ, forment un assemblage de caractères impénétrables à tous vos traits. Dans les preuves morales, chacune, examinée en particulier, peut être sujette à contestation; leur réunion ne produit pas moins la certitude morale, qui équivaut souvent à l'évidence métaphysique. Tous vos raisonnemens sortent de ce principe, qui est celui du bon sens, et ne prouvent rien.

Vous nous faites observer, qu'en supposant tout au plus quelque amplification dans les circonstances, vous n'établissez aucun doute sur le fond de tous les faits. « C'est, ajoutez-vous, ce „ que j'ai déja dit, et ce qu'il n'est pas superflu de

„ redire. (Troisième Lettre.) „ L'eussiez - vous répété cent fois, la remarque n'en vaut pas mieux; l'alteration ou l'amplification d'une seule circonstance suffit pour changer en un fait miraculeux un fait purement naturel; par conséquent, pour altérer essentiellement l'histoire. Quand les Evangélistes racontant que J. C. a rassasié cinq mille hommes avec cinq pains, si l'on suppose qu'il n'a rassasié que cinq hommes, il n'y a plus de miracle; c'est le nombre seul qui le caractérise. Si Saint Pierre n'est pas allé trouver Jesus - Christ en marchant sur les eaux, mais en nageant, cette circonstance changée fait disparoître le prodige. Que Jesus-Christ ait guéri un aveugle en lui appliquant un remède; ou en lui frottant les yeux avec de la boue, le fait est essentiellement différent. Supposer dans les Evangélistes de l'exagération dans les circonstances des faits c'est donc attaquer le fond même de leur histoire, c'est les accuser d'avoir été, ou tout-à-fait stupides, ou témoins de mauvaise foi: l'un et l'autre soupçon est également injurieux à ces grands hommes, et au Maître Divin qui les a choisis.

Selon vous, " Jesus éclairé de l'esprit de Dieu, „ avoit des lumières si supérieures à celles de ses „ Disciples, qu'il n'est pas étonnant qu'il ait opéré „ des multitudes de choses extraordinaires, où „ l'ignorance des spectateurs a vu le prodige qui „ n'y étoit pas. A quel point, en vertu de ces „ lumières, pouvoit - il agir par des voies natu- „ relles, inconnues à eux et à nous? Voilà ce que „ nous ne savons point, et ce que nous ne pou- „ vons savoir. „

Il est assez singulier que vous reconnoissiez Jesus éclairé de l'esprit de Dieu, sans vouloir convenir qu'il en avoit aussi le pouvoir, comme si l'un avoit été plus difficile à lui communiquer que l'autre, et quoique Jesus l'ait aussi assuré plusieurs fois. Le témoignage d'un Maître si saint

et si sage ne suffit-il pas pour nous convaincre qu'il a fait toutes ses œuvres par le même esprit et par la même puissance ? qu'il n'a pas agi, tantôt par des lumières naturelles, et tantôt par un pouvoir divin ? Il a témoigné qu'il guérissoit le paralytique par le même pouvoir qu'il remettoit les péchés ; (Matth. 9, 6.) qu'il chassoit les démons par le doigt de Dieu ; (Luc. 11, 18.) qu'il alloit ressusciter Lazare, parce que son Père l'avoit exaucé : (*Joan.* 11, 41.) il a déclaré que toute puissance lui étoit donnée dans le Ciel et sur la Terre ; (Matth. 28, 18.) qu'il avoit reçu de son Père le pouvoir sur toute chair : (*Joan.* 17, 2.) non-seulement il en a fait usage, mais il l'a communiqué à ses Apôtres ; (Matth. 10, 1 et 8.) il leur a ordonné d'en user en son nom ; (Luc. 10. 17.) et ils attestent qu'ils l'ont exercé à son exemple. Il n'y a donc ici aucun lieu à l'illusion. S'il n'est question que de quelques opérations naturelles, Jesus et ses Disciples sont les plus grands fourbes de l'Univers : Dieu a donné par eux au monde entier, un spectacle mille fois plus incompréhensible que les miracles mêmes.

Vous vous plaignez de nouveau dans une note de l'injustice de vos accusateurs. « Nos hommes » de Dieu veulent à toute force que j'aie fait de » Jesus un imposteur. » Non sans doute, vous ne l'avez pas dit en propres termes ; mais vous nous avez laissé douter, si ce n'étoit pas un fanatique, et si la tête ne lui a pas tourné. (A Monsieur de Beaumont) Ici, vous raisonnez de manière à nous faire conclure que c'étoit un imposteur, qui a cherché de propos délibéré à brouiller le cerveau de ses Disciples, et à faire illusion à tout le monde.

« Que devons-nous donc penser ? Concluez-» vous de tant de miracles rapportés par des Au-» teurs véridiques, je n'en doute pas, mais d'une » si crasse ignorance, et si pleins d'ardeur pour

» la gloire de leur Maître ? Faut-il rejeter tous » ces faits ? Non. Faut-il tous les admettre ? Je » l'ignore. (Troisième Lettre.) » Commençons par relever une petite contradiction. Ailleurs vous avez supposé que les Disciples de Jesus étoient fort *intelligens dans les choses saintes* ; (Troisième Lettre.) ici vous exagérez leur crasse ignorance ; c'est votre méthode ordinaire. Mais leur ignorance a-t-elle pu aller jusqu'à se persuader que Jesus leur avoit donné le pouvoir de chasser les démons et de guérir les maladies, quoiqu'il n'en fût rien ; qu'ils avoient effectivement opéré des miracles, quoique cela ne fût pas vrai ? Ce n'est plus ignorance, ou c'est aliénation d'esprit et folie complette, ou c'est mensonge et fourberie préméditée.

Les Disciples de Jesus étoient ignorans lorsqu'ils se mirent à sa suite ; mais dans leurs écrits, dans leur prédication, dans leurs succès, ce sont des sages qui étonnent le monde entier : ou Jesus leur a communiqué sa propre sagesse ; ou il a fait descendre sur eux l'esprit de Dieu, comme il l'avoit promis. On vous laisse le choix. Dans l'un et l'autre cas, vous avez également tort de rejeter leur témoignage.

« Vous prétendez dans une note, qu'il y a dans » l'Evangile des miracles qu'il n'est pas même » possible de prendre au pied de la lettre, sans » renoncer au bon sens. Tels sont, par exemple, » ceux des possédés. On reconnoit le diable à » son œuvre, et les vrais possédés sont les mé- » chans ; la raison n'en reconnoîtra jamais d'au- » tres. (*Ibid.*) » Si la raison n'est pas assez éclairée pour en reconnoître d'autres, l'Evangile, destiné à redresser la raison, doit nous rendre plus intelligens. En rejetant de l'Evangile tout ce que nous ne concevons pas par la raison seule, nous le réduirons bientôt à rien. Ce n'étoit pas la peine de montrer ailleurs tant de respect pour lui, dès

que vous prétendez en juger tout comme d'un autre Livre.

Vous vous efforcez de tourner en ridicule ces démons que Jesus chassa du corps d'un homme, qui se jetèrent dans un troupeau de pourceaux, et allèrent se précipiter dans la mer. Juste Dieu! vous écriez-vous, la tête tourne; on ne sait où l'on est. Cela n'est pas étonnant; dans le chaos systématique que vous avez formé, il n'est pas aisé de se reconnoître. Il faut tantôt regarder les faits de Jesus comme les mieux attestés, (Emile, tome 3.) et tantôt en contredire formellement l'histoire; faire envisager Jesus-Christ, tantôt comme le modèle des sages, tantôt comme un cerveau échauffé; peindre ses Disciples, quelquefois comme des historiens véridiques, d'autres fois comme des ignorans, dont le récit choque le bon sens: entasser les contradictions, et ne jamais se dédire, la tête pourroit tourner à moins. Je défie tout homme infatué de vos principes, d'oser lire l'Evangile, sans être tenté vingt fois de le jeter au feu. Convenir qu'en le prenant à la lettre, la tête vous tourne, n'est-ce pas avouer que vous en avez une fausse idée?

Si vous aviez réfléchi davantage sur le miracle qui vous scandalise, vous en auriez peut-être mieux senti la fin et l'utilité. Vous savez que la Judée étoit pleine de Sadducéens qui nioient l'existence des esprits, par conséquent des démons, qui attribuoient les symptômes des possédés à la manie, aux passions histériques, à la mélancolie, comme font encore aujourd'hui les incrédules, et que Jesus-Christ a disputé plusieurs fois contr'eux. Quand les démons demandèrent à Jesus la permission d'entrer dans les corps des pourceaux, et que l'on vit ceux-ci courir se précipiter dans la mer, ce n'étoit plus le cas d'attribuer ce phénomène à une imagination dérangée ou à une maladie naturelle. Ce seul miracle suffisoit

pour confondre les Sadducéens ; et il est très-vraisemblable que ce fut l'intention du Sauveur. Il est fâcheux que vous vous trouviez enveloppé dans leur condamnation.

L'autorité des lois, ajoutez-vous, ne peut s'étendre jusqu'à nous forcer de mal raisonner. Non assurément ; mais la loi et la parole de Dieu peuvent étendre leur autorité jusqu'à nous forcer d'avouer que nous raisonnons mal, lors même que nous croyons bien raisonner.

Tout raisonnement contraire à la loi et à la parole de Dieu, est de toute nécessité un faux raisonnement.

Vous concluez, enfin : « Tout nous prouve que » nous ne pouvons connoître les bornes des pos- » sibles ; cependant il faut qu'un miracle, pour » être vraiment tel, les passe. Soit donc qu'il y » ait des miracles, soit qu'il n'y en ait pas, il est » impossible au sage de s'assurer que, quelque » fait que ce puisse être, en est un. (Emile, » tome 3.) »

Je vous ai déja dit que nous connoissons assez les bornes des possibles, pour être certains qu'un mort ne peut naturellement ressusciter, un corps humain pénétrer les autres corps, un pain d'orge nourrir mille hommes, etc. que cette certitude est appuyée sur le plus solide fondement, sur la sagesse et la providence divine, qui ne peut permettre, sinon pour des raisons spéciales et extraordinaires, des évènemens qui bouleverseroient l'ordre de la société, s'ils étoient fréquens, et si nous n'étions pas avertis de leur destination.

Nous sommes convaincus qu'il y a eu, dix sept siècles avant nous, une révolution célèbre sur la face de l'Univers, dont il est évident que les causes n'ont pu être naturelles ; nous sommes donc forcés d'avouer qu'une force surnaturelle, quelle qu'elle soit, y est intervenue ; que les hommes en ont senti le pouvoir, puisqu'elle a opéré un si

grand effet. L'auteur de cette révolution est connu; c'est Jesus-Christ. Par quels signes a-t-il frappé les esprits ? Vous en avez assigné trois, la pureté de sa doctrine, la sainteté de ses mœurs, l'éclat extérieur de ses œuvres : lequel a fait le plus d'impression sur les hommes ? On le sait, sa doctrine, quoique pure, étoit incompréhensible, plus propre à révolter la raison, qu'à la subjuguer ; ses mœurs étoient saintes, aussi-bien que celles de ses Disciples; mais les cœurs vicieux y trouvoient leur condamnation ; les Disciples, comme le Maître, ont été persécutés et mis à mort. Leurs œuvres paroissent surnaturelles ; on a dit que c'étoit des prestiges; mais des prestiges ne furent jamais des œuvres de charité et d'humanité : les Magiciens n'en ont opéré que pour faire du mal. Il y avoit donc dans ces œuvres un double caractère qui frappoit tous les esprits droits et les cœurs vertueux. Aussi l'histoire nous atteste que c'est ce qui a gagné des sectateurs à Jesus-Christ dans tous les temps et chez toutes les nations.

Dieu, maître des esprits, des cœurs, des événemens, a-t-il pû arranger tellement les choses, que le faux fit plus d'impression que le vrai; que la plus sainte des Religions s'établit principalement par celle de toutes les preuves, qui, aux yeux des sages, est la plus suspecte et la plus sujette à l'imposture ? On ne le persuadera jamais.

Quand nous ne serions pas en état de répondre à tous vos sophismes, vous ne répondrez jamais vous-même à ce raisonnement : le monde a été converti par les miracles, le fait est certain : donc les miracles ne sont, ni impossibles, ni inutiles, ni suspects, ni si difficiles à discerner.

Passons à votre dernière objection, mais il est temps d'abréger. Accordons, dites vous, qu'il y ait de vrais miracles ; de quoi servent-ils, s'il y

a aussi de faux miracles ou des prestiges, desquels il est impossible de les discerner ? La même autorité qui atteste les miracles, atteste aussi les prestiges; et cette autorité prouve encore que l'apparence des prestiges ne diffère en rien de celle des miracles. (Emile, tome 3.) Vous avez tort pour ce dernier article, toutes les fois que Dieu a permis que des prestiges se trouvassent en opposition avec les miracles, il a toujours ménagé des circonstances qui pouvoient faire aisément distinguer aux esprits droits de quel côté étoit l'opération divine. Nous le verrons par vos objections mêmes.

Quand Aaron jetta sa verge devant Pharaon, et qu'elle fut changée en serpent, les Magiciens jetèrent aussi leurs verges, et elles furent changées en serpens ; l'apparence étoit exactement la même : l'Exode n'y remarque aucune différence. Il est vrai, ajoutez-vous, que le serpent d'Aaron dévora les serpens des Magiciens ; mais forcé d'admettre une fois la magie, Pharaon put fort bien n'en conclure autre chose ; sinon qu'Aaron étoit plus habile qu'eux dans cet art.

Supposons tout cela, voici ce qui s'ensuit : que dans certaines circonstances Dieu a quelquefois permis pour quelques momens, que les miracles de ses Envoyés n'eussent pas une supériorité absolument évidente sur les prestiges des Magiciens ; parce qu'il vouloit faire bientôt éclater sa puissance par de nouveaux miracles infiniment plus frappans. C'est le cas des Magiciens d'Egypte mis en opposition avec Aaron et Moïse. Bientôt le Seigneur fit paroître d'une manière invincible le pouvoir de ses Envoyés, réduisit les Magiciens au silence, et à faire eux-mêmes l'aveu de leur impuissance. La singularité même de ce cas, que Dieu n'a permis qu'une seule fois, nous fait comprendre que sa sagesse ne souffrira jamais la concurrence ni l'égalité parfaite entre

les prestiges et les miracles, de manière que l'on ne puisse discerner certainement de quel côté est l'opération divine. Cela sera confirmé à mesure qu'nous avancerons.

Les Magiciens, continuez-vous, ayant imité les deux premiers miracles de Moïse, furent arrêtés au troisième : après avoir produit des grenouilles. ils ne purent produire des insectes; pourquoi ? c'étoit s'arrêter en beau chemin. Dites mieux, Dieu les arrêta en beau chemin, parce qu'il le jugeoit ainsi à propos. Mais pourquoi leur permettre de venir jusques-là ? Pourquoi ne les pas laisser aller plus avant ? Pourquoi ne pas les arrêter au premier pas ? Toutes ces questions seroient indecentes. Quand nous ne pourrions pas y répondre, que s'ensuivroit-il ? Que nous n'avons pas assisté au conseil de la divinité. Toujours demeure-t-il prouvé par l'histoire même, que Dieu fit évidemment connoître quels étoient les vrais miracles, puisque les Magiciens eux-mêmes furent forcés de confesser que *le doigt de Dieu étoit-là* : c'en est assez pour résoudre la difficulté.

Mais Dieu a daigné encore nous apprendre les raisons de sa conduite. Il vouloit punir un Roi injuste et une Nation criminelle qui avoient violé le droit des gens et l'hospitalité, en réduisant à un dur esclavage un peuple étranger dont il n'avoit aucun sujet de se plaindre. Pour rendre plus éclatante cette punition et la délivrance de son peuple, Dieu ménagea les événemens, de manière que sa justice eût lieu de frapper à coups redoublés, et que le châtiment fût égal au crime. C'est le sens du discours que Dieu fit adresser à Pharaon : *Je vous ai établi pour montrer en vous ma puissance, et faire respecter mon nom par toute la terre.* (Exode, 7, 16. (

Si l'on veut permettre une conjecture, il paroit que Dieu vouloit encore confondre l'idolâ-

trie monstrueuse des Egyptiens ; il le déclare par ces paroles ; *j'exercerai mes jugemens sur tous les Dieux de l'Egypte !* (*Ibid.* 12, 12.) La plûpart des plaies dont Dieu les frappe, semblent avoir une rélation marquée avec les objets de leur culte. Ils adoroient le soleil sous le nom d'Osiris, le Nil, les animaux, les plantes : Dieu leur dérobe la vûe du soleil par des ténèbres épaisses ; il change l'eau du Nil en sang ; il couvre d'ulcères les animaux et leurs adorateurs ; il remplit tout le Royaume d'animaux nuisibles ; il détruisit les plantes par la grêle et par les sauterelles. Dieu ajoûte : *les Egyptiens apprendront que c'est moi qui suis le Seigneur.* (*Ibid.* 7, 5.)

Il est donc faux que Pharaon, obligé d'admettre une fois la magie, ait pû conclure qu'Aaron et Moïse étoient seulement des Magiciens plus habiles que les siens. Dès la seconde plaie, il n'y fut pas trompé : *priez le Seigneur*, dit-il aux deux frères, *qu'il me délivre des grenouilles.* (*Ibid.* 8, 8.)

J'ai répondu ailleurs (Dans la troisième Lettre.) à ce que Moïse ordonne au sujet des faux Prophètes, il n'est pas nécessaire d'y revenir. Continuons à vous écouter.

« Jesus, après avoir déclaré qu'il ne fera point » de signes, annonce de faux Christs qui en fe» ront ; il dit qu'*ils feront de grands signes*, » *des miracles capables de séduire les Elus mê*» *mes, s'il étoit possible.* Ne seroit-on pas tenté » sur ce langage de prendre les signes pour des » preuves de fausseté ? »

Cette tentation ne peut avoir lieu, quand on y réfléchit sans prévention. 1°. Il est absolument faux que Jesus ait déclaré qu'il ne fera point de signes ; il a dit au contraire qu'il en faisoit afin que l'on crut en lui, et il en a fait effectivement : il a commandé à ses Disciples d'en faire, et il a prédit qu'ils en feroient : *Guérissez les malades*,

leur dit-il en les envoyant prêcher, *ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement ces dons, accordez-les gratuitement.* (Matth. 10, 8.) *Voici les signes que feront ceux qui croiront en moi : ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues, ils détruiront les serpens ; s'ils boivent un poison mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris.* (Marc. 16, 17.) 2°. Il annonce à la vérité de faux Christs qui feront des signes capables de séduire les Elus, *s'il étoit possible* : remarquez la restriction. Où seroit l'impossibilité, si les faux miracles pouvoient être entièrement semblables aux vrais, et si Dieu ne faisoit toujours reconnoître ceux-ci à des marques certaines ? La règle que nous avons ci-devant établie, est donc conforme à la parole de Jesus-Christ.

C'est mal-à-propos que vous ajoutez. Quoi ! » Dieu maître du choix de ses preuves, quand il » veut parler aux hommes, choisit par préférence » celles qui supposent des connoissances qu'il » sait qu'ils n'ont pas ! Il prend pour les instruire » la même voie qu'il sait que prendra le démon » pour les tromper ! Cette marche seroit-elle » donc celle de la divinité ? Se pourroit-il que » Dieu et le diable suivissent la même route ! » Voilà ce que je ne puis concevoir. (Marc.)

Faites attention, s'il vous plaît, que cette route n'est point la même, puisque la voie de Dieu est toujours marquée par des caractères de supériorité, de vérité, de sainteté, que le démon ne peut jamais imiter parfaitement. L'esprit des ténèbres se donneroit-il la peine de contrefaire les miracles, si les miracles ne prouvoient rien en eux-mêmes ? Dieu l'a quelquefois permis, comme il permet que de faux Prophètes opposent à sa doctrine une doctrine plus propre à

gagner les esprits, comme il permet que des hypocrites copient jusqu'à un certain point les vertus des Envoyés de Dieu. Demander pourquoi il permet ces tentations, c'est s'informer pourquoi Dieu veut rendre la foi méritoire aux esprits droits. Quelle récompense mériteroit-on en préférant la vérité au mensonge, si la première ne nous laissoit par l'éclat de son évidence aucune liberté de lui résister ?

Vous voyez que l'objection que vous faites contre les miracles, attaqueroit de même les autres preuves de la révélation ; elle pourroit même être tournée contre les preuves de la Religion naturelle, qui sont sujettes, de votre propre aveu, à des objections insolubles. (Emile, tome 3.)

Il seroit inutile de répondre au dilemme où vous résumez la difficulté ; un nouveau tour ne lui donne pas un nouveau poids.

Vous vous récriez à votre ordinaire contre l'injustice de ceux qui vous accusent de rejetter les miracles. « Non, dites-vous, je ne les ai » rejettés, ni ne les rejette ; si j'ai dit des rai- » sons pour en douter, je n'ai point dissimulé » les raisons d'y croire (*Ibid.*) » Vous les avez dissimulées, Monsieur, je vous l'ai fait voir. En insistant sur les passages de l'Evangile qui vous ont paru prouver contre les miracles, vous avez supprimé très-exactement ceux qui les établissent : est-ce là tenir la balance avec équité entre votre opinion et celle de vos adversaires ?

Mais enfin vous vous bornez à douter des miracles ; voici les raisons de votre doute. « Je vois » des faits attestés dans les saintes Ecritures ; ce- » la suffit pour arrêter sur ce point mon juge- » ment. S'ils étoient ailleurs, je rejetterois ces » faits, ou je leur ôterois le nom de miracles ; » mais parce qu'ils sont dans l'Ecriture, je ne les » rejette point. Je ne les admets pas non plus, » parce que ma raison s'y refuse, et que ma

» décision sur cet article n'intéresse point mon » salut. Nul Chrétien judicieux ne peut croire que » tout soit inspiré dans la Bible, jusqu'aux mots » et aux erreurs. Ce qu'on doit croire inspiré, est » tout ce qui tient à nos devoirs ; car, pourquoi » Dieu auroit-il inspiré le reste ? Or la doctrine » des miracles n'y tient nullement ; c'est ce que » je viens de prouver. Ainsi le sentiment qu'on » peut avoir en cela, n'a nul trait au respect qu'on » doit aux Livres sacrés. (Emile, tom. 3.) »

Vous faites contre les miracles le même sophisme que vous avez fait ailleurs contre les dogmes ; donc je suis fondé à en douter, quoique l'Ecriture les atteste: ma raison se refuse à croire des mystères ; donc je dois en douter, quoique l'Evangile les enseigne. Pour raisonner plus conséquemment, il auroit fallu dire : j'admets que Dieu a parlé par l'Evangile ; or l'Evangile atteste clairement des miracles, enseigne expressément des mystères ; donc ma raison a tort de s'y refuser. Dès que Dieu parle, c'est à nous à croire, et à tout croire sans exception. Il est incapable de mêler ensemble l'erreur et la vérité ; il ne peut pas même permettre que sa parole soit altérée par ceux qu'il a chargés de l'annoncer ; autrement, il auroit parlé en vain.

Voyez, je vous prie, l'inconséquence de vos raisonnemens. Il y a dans la doctrine de Jesus-Christ des préceptes admirables et des dogmes incompréhensibles : vous croyez aux premiers, vous doutez des seconds. Il y a dans ses actions des œuvres naturelles, d'autres qui ne le sauroient être ; vous admettez les unes vous doutez des autres. Il y a dans ses mœurs des exemples de vertu auxquels l'humanité peut atteindre, d'autres qui lui sont supérieurs ; vous devez donc encore ajouter foi à ceux-là, et douter de ceux-ci. Alors, que restera-t il pour fonder l'éloge pompeux que vous avez fait de Jesus-Christ ? (*Ibid.*)

Si vous dites que Jesus Christ a été doué d'une sainteté plus qu'humaine, parce qu'il étoit Dieu. tous vos doutes deviennent ridicules; il a donc eu de même une science plus qu'humaine, un pouvoir plus qu'humain; il a donc pu enseigner et faire des choses au-dessus de la raison et de la nature.

Pourquoi Dieu auroit-il révélé autre chose que ce qui tient à nos devoirs? Parce qu'il lui a plû; et dès qu'il a révélé quelque chose, le croire est une partie essentielle de nos devoirs.

En se bornant à croire inspiré ce qui tient à nos devoirs seulement, il y a au moins la moitié de l'Evangile que l'on peut se dispenser de croire, et l'Evangile se trouve rabaissé au-dessous des Livres moraux des Philosophes. Selon vos principes, les Offices de Cicéron doivent plutôt passer pour un Livre inspiré, que l'Evangile. La morale, si vous voulez, n'en est pas si sublime; mais elle n'est pas défigurée comme dans l'Evangile, par un mélange de faits et de dogmes auxquels, selon vous, la raison se refuse. En compensant le bien qu'a fait la morale de l'Evangile, avec le mal que vous attribuez aux dogmes et aux miracles, il demeure fort incertain si l'Evangile n'auroit pas dû être brûlé pour le plus grand bien de l'Univers. Tel est le respect que vous inspirez pour l'Evangile.

J'ai déja remarqué que c'est une témérité punissable dans toutes les communions chrétiennes, de dire en termes exprès qu'il y a des erreurs dans la Bible.

Pour conclure notre longue dispute; voici en deux mots le caractère de tous vos écrits. Avec la croyance d'un déterminé Déiste, vous avez voulu conserver une partie du langage chrétien; cette bigarrure, au lieu de séduire, n'a fait que révolter également tous les partis. Les Catholiques vous regardent comme l'ennemi le plus mortel de la révelation; les Protestans, comme un faux frère qui trahit sa propre Religion; les Im-

pies, comme un confrère timide qui n'ose pas tout dire. Etonné de ce soulèvement général, vous avez voulu faire bien ou mal votre apologie ; et le dépit d'avoir été mal accueilli, vous a précipité dans de nouvelles erreurs.

Il est fâcheux, Monsieur, que vous n'ayez pas mieux connu vos talens. Né avec l'imagination la plus brillante, si vous vous fussiez borné à des sujets de littérature et d'agrément, vous auriez eu le plus éclatant succès ; mais l'ambition de dogmatiser, vous a malheureusement saisi. La nature, en vous formant, crut faire un Poète, et vous avez voulu être Théologien ; la distance est grande de l'un à l'autre ; vous aurez la destinée de tous ceux qui sont infidèles à leur vocation.

Je suis etc.

FIN.

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

LE

DÉISME

RÉFUTÉ.

